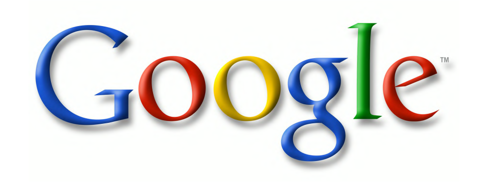

Google

DOCUMENTS

POUR

SERVIR A L'HISTOIRE

DE LA

FRANC-MAÇONNERIE

FRANÇAISE

AU XIX[e] SIÈCLE

Recueillis et publiés par le Grand Orient de France.

PARIS

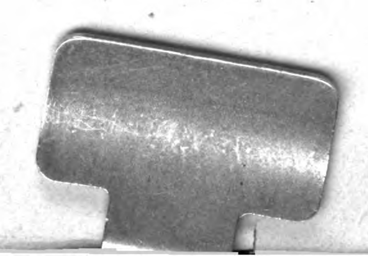
TYPOGRAPHIE DU F.·. ALEXANDRE LEBON

imprimeur du Grand Orient de France

RUE DES FOSSÉS-SAINT-VICTOR, 5.

—

1866



DOCUMENTS

POUR

SERVIR A L'HISTOIRE

DE LA

FRANC-MAÇONNERIE

AU XIX[e] SIÈCLE

PARIS
TYPOGRAPHIE DU F.·. ALEXANDRE LEBON,
RUE DES FOSSÉS-SAINT-VICTOR, 5.

1866

DOCUMENTS

POUR

SERVIR A L'HISTOIRE

DE LA

FRANC-MAÇONNERIE

AU XIX[e] SIÈCLE

RECUEILLIS ET PUBLIÉS

PAR LE GRAND ORIENT DE FRANCE

Le Chef de la Catholicité, en renouvelant contre les Francs-Maçons des anathèmes tombés en désuétude et incompatibles avec la civilisation moderne, a donné le signal d'une véritable croisade contre notre Institution. Sans doute les attaques n'avaient jamais manqué à la Franc-Maçonnerie, mais jamais elles ne s'étaient produites avec tant de passion et surtout avec tant d'ensemble.

Certes la Franc-Maçonnerie n'avait pas à s'émouvoir d'une

pareille levée de boucliers. C'est toujours la vieille histoire du Serpent et de la Lime, avec cette différence que cette fois le Serpent s'appelle Légion. Mais la chose a eu du retentissement dans le monde profane. L'opinion publique s'en est préoccupée, et ses organes les plus autorisés, comprenant que la cause de la Maçonnerie n'est autre que celle du progrès social et de la liberté de conscience, ont cru devoir la défendre contre d'injustes attaques.

C'est cette polémique, si intéressante pour l'histoire de la Maçonnerie, que nous essayons aujourd'hui de reproduire.

Il nous a semblé que de tels documents, disséminés dans les journaux, ou publiés en feuilles volantes, méritaient d'être reeueillis. Quant à prendre la parole pour justifier la Maçonnerie, nous n'y avons pas songé un seul instant. La Maçonnerie n'a qu'une manière digne d'elle de se justifier, c'est de poursuivre son œuvre de lumière, de bienfaisance et de pacification, et de répandre ses bienfaits, même sur ceux qui la méconnaissent.

Nous avons recueilli ce qu'il y a eu de plus saillant, et nous citons le pour et le contre. On s'est appliqué du reste, dans cette reproduction, à se montrer impartial en n'ajoutant rien à la défense, même quand elle était insuffisante, en ne retranchant rien à l'attaque, même quand elle allait jusqu'à la diffamation (1). L'on a même laissé de préférence la pa-

(1) Que dire par exemple de phrases telles que celle-ci, qui se lit dans le journal *le Monde* du 30 octobre 1865 : « SI JE NE CRAIGNAIS DE FAIRE BRISER VOS PRESSES PAR LES FRANCS-MAÇONS, j'ajouterais que les panégyriques (de lord Palmerston) qui remplissent les journaux depuis huit jours m'ont fort peu ému, pour ne pas dire plus. » Cela est écrit à propos de la mort de lord Palmerston et des éloges donnés à cet homme d'État par les journaux anglais. On se demande ce que les Francs-Maçons ont de commun avec tout cela, et pourquoi ils sont signalés comme des BRISEURS DE PRESSES ???

role aux adversaires. Il est vrai que c'était peut-être aussi une façon de les punir. Porter au grand jour et faire lire par des gens de bon sens les niaiseries et les injures débitées par les ennemis de notre institution, c'est là une vengeance qui en vaut bien une autre. Elle doit nous suffire.

Il est bien entendu que nous sommes ici de simples rapporteurs, et que le G.·. O.·. reste en dehors de toutes appréciations sur les documents insérés au Bulletin pour servir à l'histoire de la Franc-Maçonnerie.

ALLOCUTION DU PAPE PIE IX

PRONONCÉE EN CONSISTOIRE SECRET, LE 25 SEPTEMBRE 1865
PAR LE SAINT-PÈRE.

Texte français.

« Vénérables frères,

« Parmi les nombreuses machinations et les artifices par lesquels les ennemis du nom chrétien ont osé s'attaquer à l'Église de Dieu et voulu l'ébranler et l'assiéger par des efforts superflus à la vérité, doit être, sans nul doute, comptée cette société perverse d'hommes, vulgairement appelée « maçonnique, » qui, retenue d'abord dans les ténèbres et l'obscurité, a fini par se faire jour ensuite, pour la ruine commune de la religion et de la société humaine.

« Dès que nos prédécesseurs les pontifes romains, fidèles à leur office pastoral, ont eu découvert ses embûches et ses fraudes, ils ont pensé qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour tenir en échec par leur autorité et pour frapper, lacérer avec une sentence de condamnation, comme avec un glaive, cette secte aspirant le crime et s'attaquant aux choses saintes et publiques.

« Notre prédécesseur, Clément XII, par ses lettres apostoliques, proscrivit et réprouva cette secte, et il dissuada tous les fidèles, non-seulement de s'y associer, mais encore de la promouvoir et l'encourager de quelque manière que ce fût, attendu qu'un tel acte eût entraîné la peine d'excommunication, dont le pontife romain pouvait seul relever.

« Benoît XIV confirma, par sa Constitution, cette juste et légitime sentence de condamnation, et il ne manqua pas d'exhorter les princes catholiques souverains à consacrer toutes leurs forces et toute leur sollicitude à réprimer cette secte très-immorale et à défendre la société contre le péril commun.

« Plût au ciel que ces monarques eussent prêté l'oreille aux pa-

roles de notre prédécesseur! Plût au ciel que, dans une affaire aussi grave, ils eussent moins mollement agi! Certes, nous n'aurions jamais eu, ni nos pères non plus, à déplorer tant de mouvements séditieux, tant de guerres incendiaires qui mirent l'Europe entière en feu, ni tant de maux amers qui ont éprouvé et qui éprouvent aujourd'hui encore l'Église.

« Mais la fureur des méchants ayant été loin de s'apaiser, Pie VII, notre prédécesseur, frappa d'anathème une secte d'origine récente, le carbonarisme, qui s'était propagée surtout en Italie, et enflammé du même zèle pour les âmes, Léon XII condamna, par ses lettres apostoliques, non-seulement les sociétés secrètes que nous venons de mentionner, mais encore toutes autres de quelques noms qu'elles fussent appelées, conspirant contre l'Église et le pouvoir civil, et il les défendit à tous les fidèles sous la très-grande peine d'excommunication.

« Toutefois, ces efforts du siége apostolique n'ont pas eu le succès espéré. La secte maçonnique dont nous parlons n'a pas été vaincue ni terrassée : au contraire, elle s'est tellement développée, qu'en ces jours difficiles elle pose partout avec impunité et lève un front plus audacieux.

« Nous avons dès lors pensé devoir revenir sur cette matière, attendu que, par suite d'ignorance peut-être des coupables menées qui s'agitent clandestinement, il pourrait surgir l'opinion fausse que la nature de cette société est inoffensive, et que cette institution n'a pas d'autre but que de secourir les hommes et de leur venir en aide dans l'adversité; et que, de cette société, il n'y a rien à craindre pour l'Église de Dieu.

« Qui, cependant, ne comprend pas combien elle s'éloigne de la vérité? Que veut pour elle cette association d'hommes appartenant à toute religion et à toute croyance? A quoi bon ces réunions clandestines et ce serment si rigoureux exigé des initiés, s'engageant à ne jamais rien dévoiler de ce qui peut y avoir trait? A quoi bon cette atrocité inouïe de peines et châtiments auxquels se vouent les initiés dans le cas où ils viendraient à manquer à la foi du serment? A coup sûr, impie et criminelle, doit être une société qui fuit ainsi le jour et la lumière : celui-là qui fait le mal, a dit l'Apôtre, hait la lumière! Combien sont différentes d'une telle association les pieuses sociétés des fidèles qui fleurissent dans l'Élise catholique!

« Chez elles, pas de réticence, pas d'obscurité, la loi qui les régit

est claire pour tous : claires aussi sont les œuvres de charité pratiquées selon la doctrine de l'Évangile.

« Aussi n'avons-nous pas vu sans douleur des sociétés catholiques de cette nature, si salutaires, si bien faites pour exciter la piété et venir en aide aux pauvres, être attaquées et même détruites en quelque lieu, tandis qu'au contraire on encourage, ou tout du moins on tolère la ténébreuse société maçonnique, si ennemie de l'Église et de Dieu, si dangereuse même pour la sécurité des royaumes.

« Vénérables Frères, nous éprouvons de la peine et de l'amertume à voir que quelques personnes, alors qu'il s'agit de cette secte à réprouver suivant les constitutions de nos prédécesseurs, se montrent molles, presque assoupies, alors qu'en une si grave affaire, les exigeances de leur fonction et de leur charge voudraient qu'elles montrassent la plus grande activité. Si ces personnes pensent que les constitutions apostoliques, publiées sous peine d'anathème contre les sectes occultes et leurs adeptes et fauteurs, n'ont aucune force dans les pays où lesdites sectes sont tolérées par l'autorité civile, ces personnes assurément sont dans une bien grande erreur. Ainsi que vous le savez, vénérables frères, nous avons déjà réprouvé, et aujourd'hui de nouveau nous réprouvons et condamnons la fausseté de cette mauvaise doctrine.

« En effet, est-ce que ce pouvoir suprême de paître et de diriger le troupeau universel qu'en la personne du bienheureux Pierre, les pontifes romains acceptèrent du Christ, et le pouvoir suprême qu'ils doivent exercer dans l'Église, doivent dépendre du pouvoir civil, ou pourraient-ils, par quelque raison, être contraints et violentés par lui?

« Dans ces circonstances, de peur que des hommes imprévoyants et que la jeunesse ne se laissent égarer, dans le principe, et de peur que notre silence n'offre quelque occasion de protéger l'erreur, nous avons résolu, vénérables frères, d'élever notre voix apostolique ; et, confirmant ici devant vous les constitutions de nos prédécesseurs, de par notre autorité apostolique,

« Nous réprouvons et condamnons cette société maçonnique et les autres sociétés du même genre qui, tout en étant de forme différente, tendent au même but, et qui conspirent, soit ouvertement, soit clandestinement, contre l'Église ou les pouvoirs légitimes, et nous voulons que lesdites sociétés soient tenues pour

proscrites et réprouvées par nous sous les mêmes peines que celles qui sont spécifiées dans les constitutions antérieures de nos prédécesseurs, et cela aux yeux de tous les fidèles du Christ, de toute condition, de tout rang et de toute dignité, et par toute la terre.

« Maintenant il ne nous reste plus, pour satisfaire aux vœux et à la sollicitude de notre cœur paternel, qu'à avertir et exciter les fidèles qui se seraient associés à des sectes de ce genre, d'avoir à obéir à de plus sages inspirations et à abandonner ces funestes conciliabules, afin qu'ils ne soient pas entraînés dans l'abîme de la ruine éternelle ; quant à tous les autres fidèles, plein de sollicitude pour les âmes, nous les exhortons fortement à se tenir en garde contre les discours perfides des sectaires qui, sous un extérieur honnête, sont enflammés d'une haine ardente contre la religion du Christ, et l'autorité légitime, et qui n'ont qu'une pensée unique comme un but unique, à savoir : de renverser tous les droits divins et humains.

« Qu'ils sachent bien que ces affiliés à de telles sectcs sont comme ces loups que le Christ notre Seigneur a prédit devoir venir, couverts de peaux de brebis, pour dévorer le troupeau ; qu'ils sachent qu'ils sont du nombre de ceux dont l'Apôtre nous a tellement interdit la société et l'accès, qu'il a éloquemment défendu que nous leur disions même : *Ave* (Salut).

« Fasse Dieu, riche en miséricorde, exauçant les prières de nous tous, qu'avec le secours de sa grâce les insensés reviennent à la raison et que les hommes égarés rentrent dans le sentier de la justice !

« Fasse Dieu, qu'après la compression des hommes dépravés qui, à l'aide des sociétés ci-dessus mentionnées, se livrent à des actes impies et criminels, l'Église et la société humaine puissent se reposer un peu de maux si nombreux et si invétérés !

« Afin que nos vœux soient exaucés, prions aussi notre avocate auprès du Dieu très-clément, la très-sainte Vierge, sa mère immaculée dès sa naissance, à qui il a été donné de terrasser les ennemis de l'Église et les monstres d'erreur.

« Implorons également la protection des bienheureux apôtres Pierre et Paul, par le glorieux sang desquels cette noble ville a été consacrée. Nous avons la confiance qu'avec leur aide et assistance nous obtiendrons plus facilement ce que nous demandons à la bonté divine. »

(*Le Monde* du 6 octobre 1865.)

ALLOCUTION DU PAPE PIE IX.

Texte latin.

Venerabiles Fratres,

Multiplices inter machinationes artesque, quibus Christiani nominis hostes adoriri Ecclesiam Dei, eamque irrito licet conatu labefactare, atque excindere ausi sunt, recensenda procul dubio est, Venerabiles Fratres, perversa illa hominum societas, quæ *Massonica* vulgo nuncupatur, quæque in latebris primum, tenebrisque coacta in communem exinde perniciem religionis, humanæque societatis erupit. Cujus insidias ac fraudes ubi primum detexrunt Prædecessores Nostri Romani Pontifices, pastoralis officii memores, nihil moræ interponendum existimarunt, quominus sectam illam scelus anhelantem, multa ac nefaria rei sacræ et publicæ molientem auctoritate sua coercerent, ac damnationis sententia tamquam jaculo confoderent et profligarent. Enimvero Clemens XII Prædecessor Noster Apostolicis suis Litteris eamdem sectam proscripsit, reprobavit, ac fideles universos ab illa nedum ineunda, sed vero etiam quovis modo promovenda, juvandaque deterruit, indicta excommunicationis pœna ipso facto incurrenda, et per Romanum dumtaxat Pontificem relaxanda. Quam porro justam ac debitam damnationis sententiam Benedictus XIV edita Constitutione confirmavit, summosque Catholicos Principes haud excitare prætermisit, ud ad convellendam perditissimam sectam, et a communi periculo propulsandam vires omnes curasque conferrent. Atque utinam supremi iidem Principes Decessoris Nostri vocibus aures præbuissent, utinam in causa tam gravi non remissius egissent, nunquam certe fuissent deplorandi nostra patrumque memoria tanti seditionum motus, tanta bellorum incendia, quibus Europa universa conflagravit, tanta denique malorum acerbitas, quibus afflictata est, atque adhuc afflictatur Ecclesia. Jamvero quam improborum furor minime conquiesceret, recens ortam *Carbonariorum* sectam in Italia præsertim longe lateque propagatam Pius VII Præcessor Noster anathemate perculit, parique incensus animarum studio Leo XII tum superiores, quas memoravimus clandestinas societates, tum quascumque alias quovis tandem nonime appellatas, quæ contra Ecclesiam, civilemque potestatem conspirarent, Apostolicis suis Litteris condemnavit, atque

universis fidelibus sub gravissima excommunicationis pœna prohibuit. Attamen impensa hæc Apostolicæ Sedis studia haud illum habuerunt exitum, qui fuisset expectandus. Neque enim domita, et cohibita nunquam est *Massonica* hæc, de qua loquimur, secta, verum ita longe lateque diffusa, ut difficillimo hoc tempore ubicumque gentium impune se jactet, atque audacius efferatur. Quam reminde Nos repetendam magna ex parte existimavimus, quod plerisque ignorantia fortasse iniquorum consiliorum, quæ in clandestinis iis cœtibus agitantur, falsa insederit opinio innoxium hoc esse societatis genus, atque institutum, quod in adjuvandis hominibus, eorumque relevandis ærumnis unice versetur; nihil proinde contra Ecclesiam Dei ex illo esse pertimescendum. Id vero quantopere abhorreat a veritate ecquis non intelligat? Quid enim sibi vult illa hominum cooptatio cujuscumque tandem religionis et fidei sint? Quid illa sibi volunt clandestina conventicula, quid severissimum jusjurandum ab iis prolatum, qui huic sectæ initiantur, nunquam se quidquam patefacturos, quod pertinere ad illam possit? Quo tandem spectat inaudita pœnarum atrocitas, quibus se devovent, si forte a juramenti fide desciscant? Impia certe quidem ac nefaria ea societas sit oportet, quæ diem lucemque tantopere reformidat; qui enim male agit, ut scripsit Apostolus, odit lucem. Jamvero quam longe dissimiles ab hac dicendæ sunt piæ fidelium Societates, quæ in Catholica Ecclesia florescunt. Nihil in eis retrusum atque abditum, patent omnibus leges, quibus reguntur, patent quæ juxta Evangelii doctrinam exercentur opera caritatis. Atqui Catholicas hujusmodi Sodalitates tam salutares, tam excitandæ pietati, recreandisque pauperibus opportunas oppugnari alicubi, et vero etiam deleri non sine dolore videmus, dum contra fovetur, vel saltem toleratur tenebricosa *Massonica* societas tam Ecclesiæ Dei inimica, tam periculosa etiam securitati regnorum? Illud vero graviter Nos et acerbe ferimus, Venerabiles Fratres, quod in hujusmodi reprobanda secta juxta Decessorum Nostrorum Constitutiones, segnes nonnulllos esse, et quasi indormientes videamus, quos in re tam gravi commissi muneris et officii ratio excitatissimos poscit. Quod si qui in hac opinione versantur, Apostolicas Constitutiones contra occultas sectas, earumque asseclas et fautores sub pœna anathematis editas, nullam habere vim iis in regionibus, ubi a civili potestate memoratæ sectæ tolerantur, ii certe vehementer errant; ac Nos pravæ hujus doctrinæ commentum alias, ut scitis, Venerabiles Fratres, reprobavimus, iterumque

hodierno die reprobamus et condemnamus. Numquid enim suprema illa pascendi regendique universi dominici gregis potestas, quam in persona Beatissimi Petri a Christo Domino acceperunt Romani Pontifices, ac supremum inde quod exercere in Ecclesia debent magisterium, a civili pendeat potestate, aut aliqua ratione coerceri ab illa possit et coarctari? Quæ cum ita sint, ne minus cauti homines, juvenesque in primis decipiantur, ac ne ex Nostro silentio aliqua tuendi erroris arripiatur occasio Apostolicam attollere vocem decrevimus, Venerabiles Fratres; atque hic in consessu Vestro memoratas Prædecessorum Nostrorum Constitutiones confirmantes, *Massonicam* illam, aliasque ejusdem generis Societates quæ specie tenus diversæ in dies coalescunt, quæque contra Ecclesiam vel legitimas potestates seu palam, seu clandestine machinentur auctoritate Nostra Apostolica reprobamus et condemnamus, atque ab omnibus Christifidelibus cujuscumque conditionis gradus ac dignitatis, et ubicumque terrarum sint, tamquam per Nos proscriptas et reprobatas haberi volumus sub iisdem pœnis, quæ in memoratis Prædecessorum Nostrorum Constitutionibus continentur. Nunc, quod reliquum est, pro paterni animi Nostri studio monemus et excitamus fideles, qui forte ejusmodi sectis nomen dederint, ut ad saniora se consilia recipiant, funestosque illos cœtus et conventicula deserant, ne in sempiternæ ruinæ baratrum prolabantur; reliquos vero fideles omnes, pro sollicita qua urgemur animarum cura, vehementer hortamur, ut a dolosis sectariorium labiis caveant, qui quamdam honesti speciem præseferentes contra Christi religionem et legitimos principatus inflammato odio feruntur, idque unum spectant atque agunt, ut jura quæque tam divina quam humana pessumdent. Noverint, hos sectarum gregales tamquam lupos esse quos ovium pelle contectos ad exitium gregis venturos prædixit Christus Dominus; noverint in corum numero esse habendos a quorum consuetudine, congressuque sic Nobis interdixit Apostolus, ut nec ave illus dicere diserte præceperit. Faxit nostrum omnium precibus exoratus dives in mesericordia Deus, ut auxiliante gratia sua redeant insipientes ad cor, errantesque in viam justitiæ reducantur; faxit ut compresso perditorum hominum furore, qui per supra memoratos cœtus impia, ac nefaria moliuntur, a tam multis, tamque inveteratis malis recreari aliquando tum Ecclesia tum humana societas possit. Quæ ut Nobis ex votis succedant deprecatricem abud clementissimum Deum adhibeamus Sanctissimam Virginem Dei ipsius matrem

ab origine immaculatam, cui datum est Ecclesiæ hostes, atque errorum monstra confringere; nec non patrocinium imploremus Beatorum Apostolorum Petri et Pauli, quorum glorioso cruore Alma hæc Urbs consecrata est. Horum ope atque auxilio, quod a divina bonitate flagitamus, facilius Nos assecuturos confidimus.

(*Journal de Rome.*)

Deux jours avant de publier l'allocution papale, le journal *le Monde*, dans son numéro du 4 octobre, faisait les honneurs du premier Paris à un article où l'on s'efforçait de prouver que la Franc-Maçonnerie continuait l'œuvre des anciens Templiers. Cet article, où les Francs-Maçons sont représentés comme « les serviteurs du démon » et voués au triomphe du mauvais principe, est trop significatif pour être passé sous silence. C'est le premier de la série. Nous en recommandous la fin : *In caudâ venenum.*

La doctrine manichéenne, que les Templiers auraient adoptée, nous rend bien plus facilement raison de la sympathie que leur témoignent les révolutionnaires d'aujourd'hui. Quelle différence y a-t-il, après tout, entre la doctrine manichéenne des deux principes du bien et du mal, et la doctrine de l'impiété moderne, qui voudrait nous faire admettre deux ordres de choses éternellement en lutte sans pouvoir se détruire, et entre lesquels il faut mettre la plus complète séparation pour acheter la paix ? Et quand nous entendons chaque jour répéter qne le monde extérieur, c'est-à-dire la politique, doit être régi par son principe propre, et non par le principe spirituel et religieux, n'est-ce pas tout à la fois la doctrine manichéenne et le système maçonnique ? N'est-ce pas là ce que veut la Franc-Maçonnerie par le symbole du Temple de Salomon, qu'elle aspire, dit-elle, à relever ? Le nouveau temple, dont le premier n'est pour elle que la figure, ce nouveau temple qui n'a pas de limites et qui doit abriter tout le genre humain, n'est-ce pas tout l'édifice social que doit reconstruire seule la sagesse humaine, car Salomon, ici, c'est la sagesse séparée de Dieu ? Et ce nom de franc-maçon ne révèle-t-il pas lui-même le but de la secte : construire l'édifice en *s'affranchissant* de toutes les règles imposées par la religion, les lois, les usages et les préjugés ?

Nous concevons donc ce que disait en 1848 M. Crémieux, alors ministre de la République, en répondant à une députation des loges : « La France est dans la Franc-Maçonnerie. » Tout pays qui est sous l'empire du principe maçonnique ou manichéen, de la séparation et de l'antagonisme des deux ordres, spirituel et temporel, est par cela seul dans la Franc-Maçon-

nerie. Et l'on comprendra aussi, dès lors, pourquoi la Révolution, animée et dirigée par la Franc-Maçonnerie, s'attache à implanter partout ces sortes de systèmes constitutionnels, qui proclamant la liberté, reposent en définitive sur l'égalité de droits entre l'erreur et la vérité, entre les deux principes du bien et du mal.

Les affinités deviennent donc parfaitement visibles entre les Francs-Maçons et les Templiers. Les premiers n'ont fait que recueillir l'héritage des seconds ; ce sont eux qui sont chargés aujourd'hui de continuer et d'accomplir l'œuvre interrompue il y a quelques siècles par l'accord des deux puissances et l'union des deux principes, spirituel et temporel. Et voilà pourquoi les modernes manichéens s'attachent en toutes circonstances à réhabiliter les manichéens du Moyen-Age ; voilà pourquoi ils ont juré haine aux dépositaires de l'une et de l'autre puissance, au suprême Pontificat et à la royauté ; voilà pourquoi certains adeptes doivent promettre de poursuivre la vengeance de certain meurtre commis par *deux grands criminels ;* voilà pourquoi enfin la descendance des rois très-chrétiens leur est particulièrement odieuse, et pourquoi le Roi martyr a dû expier dans la prison même du Temple la justice exercée par un de ses aïeux envers les Templiers.

OPINION DES JOURNAUX LIBÉRAUX SUR L'ALLOCUTION

Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs les principales réflexions inspirées à la presse par la nouvelle de l'excommunication et par la lecture de l'allocution pontificale :

Que va penser M. le général Mellinet, sénateur, commandant supérieur des gardes nationales de la Seine, grand-croix de la Légion d'honneur, etc., etc., en apprenant qu'il est le chef d'une société secrète, qui poursuit la ruine de l'Église et des gouvernements civils ?

Si la Franc-Maçonnerie était ce que dit le Saint-Père, il n'y aurait plus, pour les défenseurs de la religion, de la famille, de l'ordre et de la propriété, qu'à se voiler la face et à s'ensevelir sous les ruines de la civilisation catholico-monarchique.

Car les Francs-Maçons peuvent répéter les paroles que Tertulien adressait à Septime-Sévère, au nom des chrétiens des premiers siècles :

« Nous sommes partout, au forum, au sénat, au palais, dans vos camps, dans vos écoles ; nous ne vous laisserons bientôt plus que vos temples. »

Si tout autre que le chef auguste de la religion catholique eût prononcé cette allocution imprudente, nous serions tentés d'en sourire. Mais quand

des accusations aussi graves tombent d'une bouche aussi autorisée, nous nous croyons obligés à y répondre.

Il n'est pas vrai que la Franc-Maçonnerie se propose la ruine des églises et des gouvernements.

Elle n'est ni catholique, ni protestante, ni israélite, ni athée.

Elle n'a jamais entendu parler de la monarchie légitime, de la monarchie quasi-légitime ou de quelque autre forme de gouvernement qui soit au monde.

Elle vit dans une sphère plus haute.

Elle se propose la liberté de toutes les consciences, l'égalité de tous les hommes, la fraternité de tous les peuples.

Elle n'est pas non plus une association de charité. Elle est une société de moralistes se proposant le progrès physique, intellectuel et moral de l'espèce, par le perfectionnement de l'individu.

Elle rend à César ce qui appartient à César, et à l'humanité ce qu'elle doit à l'humanité.

Et quant aux excommunications de Rome, elle ne les connaît pas, sachant qu'au dessus du prêtre il y a Dieu, et que le ciel est plus haut que la coupole de Saint-Pierre,

(J. LABBÉ. *Opinion nationale* du 3 octobre 1865).

Dans le dernier consistoire tenu à Rome, le Pape, avec cette bonté paternelle et cette mansuétude qui sont le plus bel apanage des vicaires de Jésus-Christ, a daigné s'occuper de la Franc-Maçonnerie, qui ne s'attendait guère à un tel honneur.

Le Souverain-Pontife, à qui l'Esprit-Saint dévoile tous les secrets d'ici-bas, s'est attaché à démontrer que la Franc-Maçonnerie est une société secrète de la plus dangereuse espèce. Les gens simples se demanderont peut-être comment une société qui vit au grand jour ; qui, en France par exemple, a pour Grand Maître un général dont l'élection a été approuvée par le gouvernement, comment, disons-nous, une pareille association peut être une société secrète. Que voulez-vous? le saint-siége l'affirme, et le saint-siége ne peut se tromper.

Mais de même qu'il y a fagots et fagots, il y a sociétés secrètes et sociétés secrètes :

Ainsi que la vertu, le crime a ses degrés !

Certaines sociétés secrètes peuvent être inoffensives ; mais la Franc-Maçounerie ! quelle horreur ! Savez-vous quel est le but qu'elle poursuit? Vous vous imaginez peut-être que ces braves gens, qui se réunissent une

fois par semaine dans leurs loges respectives, n'ont d'autre souci que de faire du bien à leurs frères malheureux, de discuter paisiblement entre eux des questions philosophiques et morales. Erreur! Le Pape sait mieux que personne ce qui se passe dans ces réunions, et en deux mots il révèle au monde, *urbi et orbi*, le mot d'ordre de la Franc-Maçonnerie. Ce mot d'ordre, le voici : Ruine de l'Église, ruine des gouvernements civils!

Hélas! vous seriez-vous douté que chaque jour peut-être vous serrez les mains de pareils monstres, que vous rompez le pain avec des gens très-doux en apparence, mais qui au fond poursuivent la ruine de l'Église et de l'État?

Et pourquoi cette institution subversive, cette société secrète est-elle tolérée, tandis qu'on abolit des institutions religieuses de bienfaisance?

Voilà ce que le saint-père se demande avec anxiété. Pourquoi, en effet? nous le demandons à notre tour. C'eût été si simple de laisser le conseil général de la société de Saint-Vincent-de-Paul organiser un État dans l'État, couvrir la France d'un réseau dont le sacré-collége aurait tenu les fils, et qui un beau jour nous eût enlacés tous! Je suppose que le Pape a fait allusion à cette mesure dont M. de Persigny prit un jour courageusement l'initiative. Depuis le temps où le clergé criait : Vive la République! et bénissait les arbres de la liberté, la suppression du conseil général de la société de Saint-Vincent-de-Paul est le seul déplaisir que le gouvernement actuel ait causé à la cour de Rome. Mais, en revanche, que d'ordres religieux se sont glissés parmi nous sans l'autorisation légale et se sont emparés les uns de l'instruction, les autres de grands domaines ; ceux-ci des consciences, ceux-là des capitaux! Ces ordres religieux possèdent en France, grâce à l'intercession divine, des richesses mobilières et immobilières représentant plus d'un milliard.

C'est là ce qui nous console un peu des manœuvres et des intrigues de la Franc-Maçonnerie. Aussi, sous l'inspiration du Saint-Esprit, le Pape n'a pas ménagé cette abominable société secrète qui conspire la ruine de l'Église, et celle des gouvernements civils. Il a bel et bien condamné solennellement la Franc-Maçonnerie et excommunié ses adeptes aussi bien que ses protecteurs. C'est fait! Cette excommunication, qui atteint à la fois uue grande masse de citoyens et de très-hauts personnages, prouve péremptoirement, ce nous semble, que la papauté sort de sa vieille ornière et entre résolûment dans les voies de la civilisation.

(Louis JOURDAN, *le Siècle* du 5 octobre 1865.)

L'allocution pontificale, telle que la publie la feuille officielle de la cour de Rome, est exclusivement consacrée à la Franc-Maçonnerie, dont elle expose les funestes tendances avec une grande énergie, et ce tableau sai-

sissant ne saurait déplaire aux personnes qui aiment les peintures dramatiques. Selon l'auteur de cet effrayant tableau, la Franc-Maçonnerie ne respire que le crime, et c'est à elle qu'il faut attribuer les mouvements séditieux, les guerres qui ont mis l'Europe en feu ; mais sur ce point l'allocution pontificale ne spécifie rien, de sorte que l'on ne sait pas au juste de quelle époque date l'action incendiaire de la secte maçonnique. Cette secte n'a encore été ni vaincue ni terrassée, c'est pourquoi le Saint-Siége croit devoir la tenir en échec et « la lacérer avec une sentence de condamnation comme avec un glaive. » Son but étant de « renverser tous les droits divins et humains », ses adeptes sont « du nombre de ceux dont l'apôtre nous a tellement interdit la soeiété et l'accès qu'il a éloquemment défendu que nous leur disions même ; *Ave!* (salut!) Ainsi voilà les Francs-Maçons soumis à toutes les rigueurs de l'excommunication telle qu'elle se pratiquait au Moyen-Age : l'eau et le feu, le pain et le sel leur seront interdits pour peu que les fidèles tiennent à se conformer aux instructions émanées de Rome, et l'on ne pourra même échanger avec ces maudits le simple coup de chapeau exigé par le code de la civilité puérile et honnête ; mais au-dessus des lois de la civilité se placent les lois de l'orthodoxie, et d'ailleurs peut-il y avoir des prescriptions trop sévères contre des sectaires animés des criminelles intentions que l'on vient de voir, et qui se vouent eux-mêmes, si l'on en croit l'allocution pontificale, aux peines les plus atroces dans le cas où ils viendraient à manquer à la foi du serment qui les enchaîne les uns aux autres ? Nous nous demandons en vérité ce qu'il y a de sérieux dans cette fantasmagorie, et si ce nouveau coup de foudre lancé dans le vide n'aura pas pour unique effet, comme la publication de l'Encyclique, de contrister profondément les amis les plus sincères de la papauté.

(Le *Journal des Débats*, 5 octobre 1865.)

La cour de Rome semble avoir perdu le sens du réel, et elle se livre à des fantaisies où se décèle à la fois son aveuglement et son impuissance. Que dire notamment de cette condamnation inattendue et inutile qui frappe en son nom une société répandue dans tous les Etats de l'Europe, et comprenant des hommes de toute opinion et de toute croyance ? C'est un fait de notoriété publique que la Franc-Maçonnerie est une immense académie populaire qui n'exige de ses membres qu'une vie honorable, et qui ne leur demande aucune profession de foi philosophique, religieuse ou politique. Elle renferme dans son sein des chrétiens de toutes les églises, des théistes, des panthéistes, des éclectiques, des positivistes qui viennent de temps à autre discuter simplement, franchement, amicalement

des questions de morale, de vertu, d'honneur, d'éducation. Les controverses politiques et religieuses y sont interdites. La discussion s'y maintient toujours à ces hauteurs philosophiques où les passions ne savent point parvenir. Et voilà l'association que Pie IX « condamne solennelle« ment en déclarant ses adeptes et ses protecteurs excommuniés, et en « engageant les fidèles à l'abandonner. »

Ce qui nous frappe tout d'abord dans ce jugement, c'est son inefficacité absolue. Ou nous nous trompons bien fort, ou la Franc-Maçonnerie ne perdra pas un membre parmi les centaines de milliers d'adhérents qui la composent. Mais ce qui nous paraît plus étrange encore, c'est l'ensemble de motifs qui paraissent avoir déterminé la cour de Rome à frapper un si grand coup dans le vide.

Il semble, d'après le texte même du discours pontifical, que les « serments et les mystères de la Franc-Maçonnerie » constituent, aux yeux du Sacré-Collége, une sorte de philosophie dogmatique, complète, absolue, expliquant le monde et Dieu et l'homme au point de vue d'une synthèse formidable. Et le journal le *Monde*, développant aujourd'hui même cette pensée, n'hésite pas à voir, dans les Francs-Maçons, les héritiers des Templiers et, par conséquent, des Manichéens.

En ce qui nous concerne, nous avons remué autant que personne la poussière du moyen âge, et nous avouons que nous serions forts impuissants à dire en quoi consistaient précisément les doctrines des Templiers, et même si ces grossiers et voluptueux soldats avaient une doctrine quelconque. La philosophie se réfugie mal volontiers dans les casernes, même dans les casernes surmontées d'une croix. Mais dans tous les cas, si les Templiers étaient manichéens, ce qui nous paraît des plus douteux, que le *Monde* se rassure, le manichéisme appartient à l'histoire ancienne et la plupart des Francs-Maçons actuels seraient fort embarrassés, non-seulement de le défendre et de le propager, mais même de le comprendre et de l'expliquer.

Frédéric MORIN. — (*L'avenir National.*)

Le Pape vient de renouveler de bien vieilles excommunications, et nous le regrettons sincèrement pour lui. Ce n'est point en un moment où l'héritage de saint Pierre est mis en question et court le plus grand danger, peut-être, auquel il ait été exposé, qu'il convient au Souverain Pontife de prendre l'offensive, et de la prendre contre ceux qui ne sont point ses ennemis. Nous parlons de la franc-maçonnerie, de cette société fameuse que les siècles d'ignorance ont poursuivie avec acharnement, sans pouvoir la détruire ou même l'ébranler. Que l'excommunication, que la prison,

que les supplices aient combattu la Franc-Maçonnerie à l'époque où le mouvement de la terre était une hérésie punissable, cela se comprend: des ministres trop zélés de la religion, que nous ne rendons pas responsable de tels excès, soupçonneux et fanatiques, devaient voir un crime dans tout mystère insondable à leurs regards, qu'il s'agit de sciences physiques ou de sciences morales. Mais qu'au XIX[e] siècle, dans un siècle de lumières, dit-on, on remette en honneur ces maximes surannées, contraires aux lois de l'humanité et aux progrès de la raison, voilà qui nous surprend et nous afflige profondément.

Sur quoi, d'ailleurs, se fondent les accusations fulminées au Vatican? sur ce que les lois qui régissent les Francs-Maçons sont inconnues au reste des hommes ? Si elles sont totalement inconnues, comment le Saint-Père sait-il qu'elles sont mauvaises, protectrices coupables de l'immoralité et de l'anarchie ? Pourquoi les dénoncer ainsi à la rigueur du bras séculier ? Il n'est pas besoin, croyons-nous, de stimuler ou d'aider la police des princes ; elle ne manque pas de vigilance et s'est informée depuis longtemps des périls que la franc-maçonnerie ne fait pas courir à l'ordre public et à la prospérité des États.

Ces lois secrètes, ces mystères redoutables sont-ils, au contraire, surpris et dévoilés : il fallait alors les exposer dans toute leur horreur et montrer aux âmes honnêtes l'étendue du mal, la profondeur de l'abîme, le piége tendu à leur innocence. Il fallait signaler les tortueux détours à l'aide desquels la franc-maçonnerie conduit au mal par le bien. Car elle fait du bien, car elle emprunte ce doux attrait pour recruter ses prosélytes : cela est constaté par la lettre pontificale elle-même.

Ne sait-on pas d'ailleurs que des Loges (les loges sont les antres de la maçonnerie) ont poussé le cynisme jusqu'à décerner des récompenses aux écoliers distingués par leur application et leur bonne conduite ? Et ces récompenses consistent en livrets de la Caisse d'épargne, absolument comme font les honnêtes gens. D'autres loges ont poussé la perversité plus loin encore : elles ont fondé des bourses dans les écoles communales, elles ont confié des enfants déshérités de la fortune au bienfait moralisateur du travail et de l'instruction : assurément on ne saurait mieux recouvrir de noirs projets, et si les francs-maçons conspirent depuis deux mille ans contre la religion, la morale et la vertu, avouons qu'ils s'entendent à bien sauver les apparences.

Mais il y a mieux, ou plutôt il y a pis : des francs-Maçons ont poussé le machiavélisme jusqu'à mettre leur influence, leur pernicieuse influence, au service d'enfants appelés par la vocation ecclésiastique ; ils leur ont aplani la route, et, associant leur efforts à ceux de personnes que l'excommunication ne saurait menacer, ils sont aussi fiers de former un digne prêtre pour l'Église catholique qu'ils seraient empressés de donner un pasteur zélé, quoique tolérant, à l'Église réformée et au culte de Calvin.

Que des esprits vulgaires confondent la tolérance, vertu chrétienne dont le Christ donna un si parfait modèle, avec l'indifférence, fléau funeste en religion comme en politique, — nous le comprenons sans peine ; mais nous ne pouvons croire que le chef de la chrétienté tombe dans une erreur aussi indigne de son caractère sacré et de son caractère personnel. Ce n'est point, d'ailleurs, quand le Pape se voit entouré d'ennemis et de sérieux dangers, que nous voudrions trouver une parole sévère, et nous ne saurons jamais oublier les égards dus à un Souverain dont la domination fait surtout appel aux sentiments les plus élevés de la nature humaine.

Nous le redisons, cependant, nous voyons avec peine le pape entrer dans la voie funeste de l'intolérance et de la proscription morale. Les anathèmes modernes seront aussi impuissants et plus impopulaires que les foudres du temps passé, et, dans le cas dont nous parlons, ils s'adressent à d'honnêtes gens réunis pour faire le bien, observateurs respectueux d'un mystère traditionnel que les bûchers du moyen-âge motivaient suffisamment.

S'il en est autrement, qu'on le prouve !

FRITZ MAISONVILLE.

Paris, 6 octobre. — (*L'impartial Dauphinois*).

Nous regrettons de ne pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs les articles que les journaux des départements et de l'étranger ont consacrés à la Franc-Maçonnerie à propos de l'acte d'intolérance dont elle a été l'objet. Tous les organes des idées libérales sont unanimes pour regarder cet acte comme arriéré de plusieurs siècles. Tous pensent, comme ceux que nous avons cités, que la Franc-Maçonnerie ne peut être blessée par de pareilles armes, pas plus qu'elle n'est atteinte par les injures et les calomnies de ses éternels ennemis.

Il nous serait impossible de reproduire tous les articles des journaux qui se sont faits spontanément les avocats de notre institution. Quelques-uns suffisent pour donner une idée des sympathies qu'elle inspire à tous ceux que n'aveuglent pas le fanatisme et la superstition. Mais il importe de faire connaître le langage des écrivains hostiles à la Franc-Maçonnerie. Les Maçons peuvent y trouve une leçon semblable à celle que présentait aux hommes libres de Lacédémone l'exemple de leurs esclaves privés par l'ivresse de l'usage de leur raison.

Le Monde.

On lit dans *le Monde* du 5 octobre 1865 :

L'Opinion nationale prend les armes en faveur de la Franc-Maçonnerie anathématisée par le Souverain-Pontife. Ce journal est l'organe d'une secte de déistes qui ont soutenu dans les conseils de l'Ordre le *Grand Architecte de l'univers*. *L'Opinion nationale* profite de cette occasion pour exposer la nature et le but de la Franc-Maçonnerie. *C'est*, dit-elle, *une association de moralistes se proposant le progrès physique* (d'abord), *intellectuel* (ensuite), *et* enfin *moral de l'espèce, par le perfectionnement de l'individu.* La Société d'acclimatation et les éleveurs de nos campagnes ne se proposent pas autre chose à l'égard des races animales, chevalines et autres. « *Elle* (la Franc-Maçonnerie) *rend à César ce qui appartient à César, et à l'humanité ce qu'elle doit à l'humanité.* » Façon d'agir qu'imitent encore les gens dont nous venons de parler, en payant l'impôt et en mettant leurs produits dans la circulation sous forme de chevaux de course, ou de côlelettes. De part et d'autre on ne fait aucune mention de Dieu. Cela est excusable quand il s'agit de bestiaux ; cela l'est moins quand il s'agit d'hommes. La Franc-Maçonnerie — et cependant les sectaires dont nous parlons se posent en spiritualistes — ne tient nul compte de Dieu ; pour employer ses propres expressions : « *elle vit dans une sphère plus haute.* »

Elle n'est pas révolutionnaire, c'est *l'Opinion nationale* qui le dit, et ce journal est compétent. Comment expliquer alors la présence dans ses rangs des révolutionnaires les plus exaltés ? Elle n'en veut ni aux trônes, ni aux autels ; comment admettre cela devant les opinions si connues de ses membres ? Nous savons bien qu'il y a une Franc-Maçonnerie de parade — triste parade du reste — que les souverains encouragent, par légèreté ou par crainte ; nous ne nous occupons pas d'elle en ce moment. L'action de la secte dans ce sens n'est pas moins dangereuse, mais elle est moins directe. La vraie mission de la Franc-Maçonnerie ne s'accomplit pas au grand jour du monde officiel ; ses chefs véritables ne portent ni l'épée, ni l'épaulette ; elle prend son mot d'ordre ailleurs qu'à l'état-major de la garde nationale ; elle est partout, non pas comme les premiers chrétieus que cite *l'Opinion nationale*, offrant leur poitrine au glaive des licteurs ou aux dents des bêtes, mais ourdissant contre l'Église, l'autorité souveraine, la propriété, la famille, une conspiration, vieille de plusieurs siècles, dont l'échafaud de 1793 et les jours néfastes de nos dernières révolutions ont été de sanglants épisodes. Dans cette armée de conspirateurs il y a bien des dupes, tranchons le mot, bien des niais, mais les chefs véritables ne sont ni niais, ni dupes : ils connaissent leur but et ils y vont *per fas et nefas*.

Le Siècle.

On lit dans le *Siècle* du 9 octobre 1865.

Quoique tout ce qui sort de Rome soit désormais ce que le poète appelait

« Telum imbelle sine ictu, »

un trait sans force et qui tombe impuissant, il est cependant nécessaire de ne pas laisser passer, sans protester, les erreurs contre les choses et contre les personnes qui sont répandues sous l'autorité du pouvoir pontifical.

Jusqu'à présent l'ultramontanisme, qui ne devrait pas faire la guerre aux sociétés secrètes, lui qui vit de ténèbres, s'était contenté de faire accuser la Franc-Maçonnerie dans des journaux habitués à l'injure ou dans des bulles de peu de valeur. Les conseillers de Pie IX n'ont pas voulu qu'il terminât son pontificat sans un acte tout à fait éclatant, dirigé contre cette institution, assurément la plus pure, la moins ambitieuse et la plus paisible des temps modernes, et les accusations les plus étranges viennent d'être formulées.

En premier lieu la Franc-Maçonnerie se proposerait, suivant l'allocution pontificale, la ruine de la société humaine.

Voilà de ces allégations qui ne devraient jamais être hasardées. Il tombe sous le sens commun que nul ne peut se proposer la ruine de la société humaine; au plus peut-on s'en proposer la transformation. Pour détruire la société humaine, il faudrait détruire l'homme lui-même, et nous n'avons jamais appris que la Franc-Maçonnerie ait préconisé en quoi que ce soit cette destruction. Bien loin de là, sa base est la fraternité. Elle est ennemie de la guerre, du duel, de la peine de mort. Tout Franc-Maçon s'engage d'honneur à aider ses frères en toute circonstance, à partager avec eux au besoin. La Franc-Maçonnerie resserre donc les liens sociaux au lieu de les détendre. L'allégation qu'elle veut la ruine de la société humaine ne se soutient pas un seul instant, et il est éminemment regrettable que de la chaire dite de vérité il soit tombé quelque chose de si contraire à la vérité.

Après avoir prétendu que les Francs-Maçons cherchent la ruine de la société, l'allocution pontificale rappelle les excommunications lancées contre eux par Clément XII et Benoît XIV. Elle regrette que les pouvoirs temporels, que les princes n'aient pas tenu la main à ces excommunications. Si, dit-elle, ils eussent consacré toutes leurs forces à la répression de la secte condamnée, ni nos pères ni nous n'aurions eu à gémir de tant de mouvements séditieux, de tant de guerres incendiaires qui ont mis l'Europe entière en feu.

La Franc-Maçonnerie sera bien étonnée d'apprendre qu'elle a été la cause des guerres qui ont désolé l'Europe, elle qui en a toujours été l'ennemie, et qui, sous l'Empire par exemple, était notoirement accusée de vouloir la

paix. Dans tous les cas, elle peut s'applaudir d'avoir échappé elle-même à une guerre bien cruelle. Voyez-vous d'ici, à la voix des deux Papes cités par Pie IX, les princes se mettant à la tête de toutes leurs forces, et livrant la bataille contre les Francs-Maçons? Où les auraient-ils trouvés? Dans leurs paisibles demeures, donnant l'exemple des vertus du citoyen! C'est là qu'il aurait fallu les saisir. Ce n'eût pas été une bataille, mais la plus injuste, la plus abominable des persécutions. Les princes ont bien fait de garder leurs forces pour d'autres combats.

Mais les princes ayant été sourds à la voix pontificale, Pie IX s'adresse aujourd'hui aux particuliers. Ce sont les particuliers qu'il fait gardiens et exécuteurs de la sentence d'excommunication. On ne devra pas même dire *Ave!* pas même dire bonjour aux Francs-Maçons, à ces loups habillés en brebis, à ces hommes qui, sous un extérieur honnête, n'ont d'autre but que le renversement de l'autorité légitime et de tous les droits divins et humains.

De telles excitations n'ont heureusement plus d'effet, si ce n'est sur quelques âmes fanatiques. Mais voulez-vous savoir précisément la cause de tant de guerres incendiaires d'autrefois, vous la touchez ici. Imaginez un siècle moins instruit que le nôtre, des souverains esclaves du Saint-Siége, et les pacifiques Francs-Maçons se trouvent aussitôt transformés en Albigeois ou en calvinistes ; on les met hors la loi, on leur court sus, on les chasse, on les persécute. Des guerres séculaires commencent, les ruines s'entassent, et des pays florissants perdent leur industrie et leur civilisation. Le langage de la papauté n'a pas changé, ne change pas ; mais cette semence de guerres civiles et religieuses ne tombe plus dans le même terrain, elle n'a plus le pouvoir de fructifier. Les princes ne mettent plus *toutes leurs forces* au service des passions religieuses et les peuples restent sourds aux excitations. Non-seulement les Francs-Maçons ne seront pas retranchés du nombre des vivants, non-seulement on continuera à leur dire bonjour, à leur serrer la main, mais on les respectera de plus en plus, parce qu'on verra qu'ils ne troublent en rien l'ordre public et qu'ils développent seulement dans le monde les principes de la religion naturelle et du devoir, qu'ils pratiquent surtout la fraternité, sans faire acception ni de secte ni d'opinion politique.

L'allocution pontificale les accuse de rechercher les ténèbres, et c'est précisément la lumière qu'ils appellent. Toutes les haines, toutes les accusations sont impuissantes contre eux. La Maçonnerie, il faut que les conseillers de Pie IX se le rappellent, est antérieure de bien des siècles au pouvoir pontifical, et elle lui survivra, car les principes sur lesquels elle est fondée sont éternels comme la conscience humaine. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, elle succombait jamais, c'est alors que la société courrait de graves dangers, car la fraternité, car la religion du devoir auraient succombé.

(LÉON PLÉE.

Le Journal des Débats.

On lit dans le numéro du 10 octobre 1865 :

L'Union prétend que nous refusons au Pape le droit de condamner la Franc-Maçonnerie. A Dieu ne plaise que nous montrions tant d'intolérance ! Non seulement nous ne refusons pas ce droit au Pape, mais nous l'accordons à tout le monde. Chacun, selon nous, est parfaitement libre de condamner tout ce qui lui paraît mauvais et dangereux ; mais, par une juste réciprocité, chacun aussi est libre d'examiner ce qu'il y a au fond de ces condamnations. Le Saint-Siége assure que la Franc-Maçonnerie est une secte, et que cette secte se propose de détruire toute autorité religieuse ou civile ; *l'Union* est du même avis, et elle nous apprend que le Saint-Siége, en proscrivant la Franc-Maçonnerie, vient de rendre un grand service à la civilisation et de sauver la société. Il y aurait certes de l'intolérance à ne pas vouloir que l'on sauve la société, mais il y en aurait une plus grande encore à ne pas permettre aux gens qui viennent d'être sauvés de s'enquérir du danger qu'ils ont couru. A moins que *l'Union* ne participe de l'infaillibilité du Saint-Siége, elle voudra bien nous accorder la permission de faire cette enquête avec elle. Nous avons dit qu'il était bien difficile de considérer comme subversive de tout ordre social une secte (puisque c'est la qualification qu'on lui donne) qui compte parmi ses principaux membres des personnes très-haut placées dans l'État, qui n'aguère avait pour Grand-Maître le maréchal Magnan, et qui a à sa tête en ce moment un honorable général qui est en même temps sénateur ; comment admettre que tant de gens, à qui la société civile, telle qu'elle est constituée aujourd'hui, assure une si large part d'honneurs et de fortune, s'entendent pour conspirer sa ruine ? C'est ce que notre faible intelligence, qui n'est point éclairée comme celle de *l'Union* par les lumières d'en haut, se refuse à comprendre. Nous voyons au contraire qu'en général les hommes ne pèchent point par un trop facile détachement des choses qui leur sont moralement et matériellement profitables ; ils s'y cramponnent des ongles et des dents, comme Cynégire à son vaisseau, et si nous ne craignions pas d'exaspérer notre contradicteur déjà fort échauffé, nous ajouterions que cette préoccupation si humaine de l'intérêt personnel peut bien être pour quelque chose dans l'acharnement des cardinaux romains à défendre le pouvoir temporel. *l'Union* répétera peut-être après *le Monde* que tous les adeptes de la Franc-Maçonnerie ne sont pas dans les secrets des dieux, qu'il y a parmi eux beaucoup de simples et de niais, et que les chefs seuls connaissent le terrible mot d'ordre. Nous le voulons bien ; mais les chefs étant justement ces personnes dont nous parlions plus haut, il faut bien croire que le mot d'ordre leur est connu, et dès lors notre argument subsiste dans toute sa force. Ne serait-ce point par hasard qu'il n'y a pas de mot d'ordre, ou du moins qu'il est tout ce qu'on peut trouver de plus

inoffensif, et que cette fantasmagorie dont on nous fait peur est tout juste aussi sérieuse que le spiritisme des frères Davenport? Nous n'avons pas mission de défendre la Franc-Maçonnerie, mais nous avons le droit de rechercher si, sous prétexte de pourfendre des géants d'une hauteur démesurée, on n'aurait pas simplement renouvelé ce fameux combat contre des moulins, dont *l'Union* a certainement lu le récit héroïque. (P. DAVID.)

Le Monde et les Francs-Maçons de Lyon.

On lisait dans *le Monde* du 17 octobre 1865 :

La commission administrative des Vén.·. réunis de Lyon nous adresse la lettre suivante :

« Vous avez publié l'allocution papale du 25 septembre contre la Franc-Maçonnerie.

« Nouz venons solliciter de votre impartialité la publication de la réponse des Francs-Maçons de Lyon.

« Veuillez, etc. »

Nous sommes surpris de l'étrange prétention de MM. les Francs-Maçons de Lyon, et nous déclarons n'être pas impartiaux dans des questions semblables. L'impartialité est un devoir quand il s'agit de faits ou d'opinions contestables ; elle est un crime quand il s'agit des choses les plus sacrées. Il n'y a pas lieu à être impartial entre le juge et le criminel convaincu. Le Souverain-Pontife n'est pas descendu dans l'arène d'une discussion indigne de la majesté de son caractère. Il a lancé contre des coupables ou des égarés une condamnation sans appel. Le respect qui s'attache à la chose jugée par les tribunaux humains est, à bien plus juste titre, l'apanage immuable du tribunal spirituel du Vicaire de Jésus-Christ. Nul n'ignore ce que nous pensons de la Franc-Maçonnerie, et si nous parlons de cette lettre qui nous est adressée et de la protestation qui l'accompagne, c'est pour exalter de nouveau l'arrêt sorti de la bouche auguste de Pie IX. Pour nous comme pour tous les catholiques, il ne reste plus qu'à dire : *Rome a parlé, la cause est finie.* Et elle l'est depuis longtemps. Plût à Dieu qu'il n'y eût plus à en parler! H. VRIGNAULT.

Le Journal des Débats.

(MÊME SUJET.)

Les journaux organes du libéralisme, s'exprimaient tout autrement à l'occasion de la réponse des Francs-Maçons de Lyon. Nous n'en citerons que deux : Le *Siècle* et les *Débats*.

« Si j'étais accusé d'avoir emporté les tours Notre-Dame, disait un magistrat célèbre, je commencerais par m'enfuir. » En butte à des accu-

sations tout aussi sérieuses, les Francs-Maçons n'auraient eu, eux aussi, qu'à s'enfuir, si nous étions encore au temps où une parole de Rome suffisait pour armer le bras séculier ; nos pères ont connu les douceurs de ce régime, mais nous, plus heureux, nous n'en savons quelque chose que par les récits de l'histoire. Les Francs-Maçons peuvent donc se contenter de répondre au réquisitoire fulminé contre eux à Rome, sans s'en inquiéter autrement ; c'est ce que viennent de faire les membres de l'Orient de Lyon dans une lettre adressée au Pape et dont on nous communique une copie. La loi maçonnique qu'ils opposent aux accusations du Saint-Père dit textuellement :

« Art. 1er. La Franc-Maçonnerie, institution essentiellement philanthropique, philosophique et progressive, a pour objet la recherche de la vérité, l'étude de la morale universelle, des sciences et des arts, et l'exercice de la bienfaisance.

« Elle a pour principe l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme et la solidarité humaine.

« Elle regarde la liberté de conscience comme un droit propre à chaque homme et n'exclut personne pour ses croyances.

« Elle a pour devise : *Liberté, Égalité, Fraternité.*

« Art. 2. Dans la sphère élevée où elle se place, la Franc-Maçonnerie respecte la foi religieuse et les opinions politiques de chacun de ses membres ; mais elle interdit formellement à ses assemblées toute discussion en matière religieuse ou politique qui aurait pour objet soit la controverse sur les différentes religions, soit la critique des actes de l'autorité civile et des diverses formes de gouvernement.

« Elle rappelle à ses adeptes qu'un de leurs premiers devoirs, comme maçons et comme citoyens, est de respecter les lois du pays qu'ils habitent.

« Art. 3. La Franc-Maçonnerie considère l'obligation au travail comme une des lois impérieuses de l'humanité. Elle l'impose à chacun selon ses forces et proscrit en conséquence l'oisiveté volontaire... »

Trouvez-vous dans cette loi, ajoutent les auteurs de la lettre, trace des forfaits dont vous nous déclarez atteints et convaincus ? On ne l'y trouve que trop, leur répondrons-nous. D'abord vous proclamez la liberté de conscience, considérée à Rome comme une abomination, et vous ajoutez à cet article de loi le corollaire suivant : « Nous enseignons l'existence de Dieu, et, sans se prononcer jamais sur le mérite relatif des cultes qui en sont la conséquence, la maçonnerie dit à ses adeptes : « Gardez avec « respect la croyance que vous ont enseignée vos pères ; c'est un hom- « mage rendu à ceux qui vous ont précédés dans la vie. » Vous dites plus loin que tous les hommes sont égaux et que la liberté est un droit impres-

criptible qui a pour limite absolue la liberté d'autrui. Ce sont là autant d'hérésies au premier chef, autant d'erreurs condamnées par la dernière encyclique; et comme ces erreurs sont incompatibles, selon ce document, avec l'existence de la famille, de la propriéte, de la religion et de tout ordre social, les Francs-Maçons ne doivent pas s'étonner si on les accuse de ne rêver que ruines et destruction. Le réquisitoire fulminé contre eux n'est qu'une réédition de l'encyclique, une condamnation partielle qui vient s'ajouter par surcroît à la condamnation générale prononcée en bloc contre les idées de la Révolution et contre tous les hommes qui les appuient et les propagent par leurs écrits, leurs paroles ou leurs exemples. Voilà à quoi se réduit toute l'affaire; c'est un dernier coup de feu isolé qui retendit après la salve d'artillerie tirée à Rome l'an dernier.

P. DAVID. (Journal des *Débats*, du 17 octobre 1865.)

Le Siècle.

(MÊME SUJET.)

Les Francs-Maçons de Lyon, qui forment un des groupes les plus importants de l'ordre maçonnique, viennent de publier une lettre adressée au Pape, en réponse à son allocution du 25 septembre. Cette lettre est une exposition éloquente de la loi maçonnique, qui a pour objet la recherche de la vérité, l'étude de la morale universelle, des sciences, des arts, et l'exercice de la bienfaisance; elle regarde la liberté de conscience comme un droit propre à chaque homme, et n'exclut personne pour ses croyances.

A ceux qui enseignaient que le travail était une déchéance, une punition, la Franc-Maçonnerie a répondu que le travail était l'unique moyen de moraliser les hommes et de civiliser le monde; elle a honoré le travail, voilà pourquoi, lorsqu'ils se réunissent, les Francs-Maçons portent le tablier, qui est son emblème; aux nouveaux venus, elle offre du pain et de l'eau, autre emblème qui signifie que la sobriété est une vertu, un devoir et un acte de conservation personnelle; la Franc-Maçonnerie apprend encore aux hommes que la famille, le père, la mère, la femme, les enfants, forment un cercle dont ils ne peuvent s'isoler, et qu'ils doivent penser à leur famille et à eux ensuite.

Le manifeste dont nous parlons suit pas à pas l'allocution pontificale et ne laisse pas une seule de ses accusations debout. Une de ces accusations repose sur la prétendue clandestinité des réunions maçonniques : « Pourquoi nous reprocher nos assemblées portes closes, quand vous savez que le jour où nous aurons liberté de réunion égale à celles dont jouissent les cultes, elles s'ouvriront pour ne plus se fermer. » On sait que l'allocution pontificale s'élève surtout contre l'introduction d'emblèmes maçonniques dans les églises à l'occasion de récentes funérailles. « Est-ce donc,

répondent les Francs-Maçons de Lyon, la première fois que vous les y rencontrez? avez-vous jamais songé que, pour les en chasser, il faudrait démolir jusqu'à la dernière pierre les grands chefs-d'œuvre du moyen-âge, les cathédrales, orgueil du catholicisme? Si vous en doutez, cherchez un peu, dans toutes et partout, sur les dalles, les piliers, les nervures et les clefs de voûte; partout, ouvriers, maçons, sculpteurs et architectes ont tracé ces signes abhorrés. Car tous étaient des nôtres, et tous, peut-être, doivent à notre association l'intelligence et l'idée qui illuminent leur œuvre. »

Liberté, Égalité, Fraternité, telle est la glorieuse devise de la Franc-Maçonnerie, elle ne la reniera jamais, et nous sommes sûrs que tous les Francs-Maçons s'asocieront de cœur à cette déclaration par laquelle la Franc-Maçonnerie lyonnaise termine sa réponse au Pape : « Les Francs-Maçons, ennemis des manifestations bruyantes, étaient calmes et presque ignorés, quand une agression inouïe est venue les atteindre. La violence réussit mal dans notre pays. Votre allocution du 25 septembre nous vaudra simplement l'estime et la bienveillance de ceux qui ne nous connaissaient pas encore. Et, malgré vos anathèmes, pas un des nôtres ne désertera l'œuvre de justice et de paix à laquelle il a librement associé sa vie. »

(TAXILE DELORD. *Le Siècle du* 17 *octobre* 1865.)

L'Avenir national et les Maçons de Saint-Étienne.

Une loge maçonnique de Saint-Etienne vient de faire, elle aussi, une réponse à la triste allocution de Pie IX. Cette réponse est une des plus remarquables que nous ayons eues, et nous regrettons de ne pouvoir la citer tout entière : elle est inspirée par le véritable esprit de liberté et de fraternité.

« On dit, s'écrient les auteurs de cette réponse, on dit que la haine est « la base et le pivot de notre institution! C'est une étrange aberration, « c'est du délire !... Les hommes qui haïssent sont ceux qui imposent « despotiquement eux et leurs idées; ceux qui emploient la contrainte « morale et matérielle; ceux qui menacent de flammes éternelles l'âme « trois fois sacrée par son origine divine, sa liberté et son immortalité, et « qui condamnent aux galères ou à l'exil l'homme qui a osé prier suivant « les impérieux besoins de son cœur et de sa conscience! »

A ce tableau du fanatisme, qui n'est que trop fidèle, l'histoire entière l'atteste, la Loge de Saint-Etienne oppose les principes tolérants et larges de la société qu'elle défend.

« Sous notre bannière, dit-elle, viennent se ranger les esprits d'élite et « les âmes généreuses; nous tendons la main à tous, sans exception de

« nationalité, de rang et de culte ; l'ouvrier modeste et probe s'assied à « côté de l'heureux du siècle, le savant appelle frère celui qui ne possède « que la noble science du dévouement. — La Franc-Maçonnerie, certaine « de la grandeur de ses principes et confiante dans l'avenir qui lui est « réservé ne fera jamais entendre une expression de colère et saura « s'élever au-dessus de toutes les injustices. Pour ceux qui appellent sur « elle, avec une sorte de frénésie, l'animadversion publique, elle dira, « en empruntant à celui qui est, hélas ! si peu compris, ces paroles de « paix, d'amour et de pardon : Mon père, pardonnez-leur, car ils ne savent « ce qu'ils font. »

Le dernier mot de cette réponse est le mot de la situation. La cour de Rome a perdu la conscience de ses actes ; elle frappe au hasard des coups qui retombent sur elle et qui n'attestent que l'enfance sénile où elle est tombée.

(Frédéric MORIN. *Avenir national* du 20 *octobre* 1865.

Les dénonciations du journal le Monde.

On lisait dans *le Monde* du 18 octobre 1865 :

Le rappel que Pie IX vient de faire des condamnations portées par ses prédécesseurs contre la Franc-Maçonnerie doit fixer aujourd'hui l'attention sur cette association fameuse, encore si peu connue. En attendant les réflexions que nous nous proposons de publier sur ce grave sujet, nous allons présenter à nos lecteurs l'analyse d'un travail inséré dans la *Civiltà cattolica,* et qui a pour titre : *La Franc-Maçonnerie aux yeux des catholiques.*

« Les papes Clément XII et Benoît XIV firent connaître aux fidèles la nature de la Franc-Maçonnerie. Pie VII et Léon XII achevèrent le portrait. Écoutons les maîtres de l'Église. Prise dans son ensemble, car ce que l'on ne peut dire des grades supérieurs ne s'applique pas toujours aux grades inférieurs, la Franc-Maçonnerie est une réunion d'hommes où l'on ne peut entrer qu'en se liant par des serments exécrables ; dans le sein de laquelle règnent des principes insensés, une liberté effrénée, une haine profonde, une sorte de rage contre toute société en dehors de la leur ; dont le but principal est d'abattre et de briser le trône de Jésus-Christ dans nos églises. C'est vers ce but que tendent les efforts des adeptes, c'est pour l'atteindre qu'on invente mille artifices, que l'on choisit des agents. Les vexations infligées à l'Église, la guerre déclarée contre ses dogmes et contre sa discipline, le mépris de ses droits, les attaques furieuses contre le vicaire de Jésus-Christ sont préparés, délibérés, décidés dans

cette Société. De là viennent les mauvais livres, les pièces de théâtre scandaleuses, les énormités de la presse ; de là encore les calomnies, les blasphèmes, les impiétés de toutes sortes qui remplissent certains journaux, ces torches incendiaires, en un mot, que l'on agite journellement au milieu des populations pour détruire l'Église et l'État, afin que sur leurs ruines il ne surgisse d'autre empire que celui de la secte.

« Le Pape Léon XII citait les cathéchismes, les manuels et les statuts de la Société ; les Pontifes suivants ont allégué à la fois les principes et les faits. Pour nous, nous en appelons aux procès qui ont eu lieu en plusieurs lieux en Italie ; nous en appelons aux documents publiés par un Gyr, un Gramer, un Eckert ; nous en appelons aux écrits de Ferrari et de Mazzini ; aux blasphèmes proférés et aux lois impies portées par les parlements, qui sont composés en grande partie de sectaires ; nous en appelons aux aveux de Proudhon, de Chenu, de Marr, d'Hertzen, de Struve, de Becher et d'une infinité d'autres, qui, emportés par une aveugle fureur, ont écrit dans les journaux de Londres, de France et de Suisse. Or, ces sectaires, tout animés de l'esprit de la Société, demandent tantôt « l'extermination de plusieurs millions d'hommes de l'Océan à la Mer-Noire, du Tage à l'Oural ; » tantôt soupirent après « la fête de la vengeance, » et tressaillent de joie à la pensée de la célébrer « sur des montagnes de cadavres. » Marr s'écrie que « la religion qui s'appelle christianisme est le résumé de toutes les dégradations de l'homme, et la dégradation même. » « La suprême volupté que se promet Kolmacher est de pendre de ses mains le dernier prêtre au cou du dernier riche. » Ce sont là d'atroces maximes ; mais les invectives de Garibaldi contre le Pape, le sacerdoce et la religion catholique, le cèdent-elles beaucoup en impiété et en férocité ? Eh bien ! Garibaldi occupe le plus haut grade dans la Franc-Maçonnerie du rite écossais, et il a les priviléges de Grand-Orient dans toutes les Loges d'Italie. Voilà l'esprit de la secte ! »

On accuse d'une sévérité outrée ceux qui s'éloignent des Francs-Maçons, parce qu'on trouve dans leurs rangs des hommes marquants, des magistrats, des généraux, des ministres, toutes personnes honnêtes et recommandables. Mais pouvons-nous tenir un autre langage que le Souverain-Pontife, qui recommande aux fidèles de fuir tout commerce avec les sectaires ? Le Pape Léon XII, dans sa Constitution du 13 mars 1825, assimile les Francs-Maçons à ces hommes dont parle saint-Jean, en défendant de les recevoir chez soi, ni de les saluer dans la rue, parce qu'on doit les regarder comme les premiers-nés de Satan. L'écriture n'offre pas de termes trop accentués pour en inspirer l'horreur. Voilà ce qu'est un franc-maçon aux yeux d'un catholique.

« Il y a parmi eux beaucoup d'honnêtes gens ! — Oui, d'après le monde, dont le jugement, en fait d'honnêteté, n'est pas toujours marqué au coin d'une scrupuleuse justice. Mais le catholique peut-il estimer celui

qui foule aux pieds un précepte absolu du chef de l'Église, qui se moque de l'excommunication, qui abandonne les étendards du Christ pour se mettre dans les rangs de ses ennemis, qui les encourage à attaquer l'Église, ou qui, du moins, en accroissant leur nombre, les rend plus audacieux dans la lutte! On regarde comme infâme, comme digne de mort le soldat, et encore plus le chef militaire qui passe à l'ennemi. Le catholique ne doit pas penser autrement des Francs-Maçons, dans l'ordre des choses spirituelles. « En effet, dit avec raison le Pontife que nous avons déjà cité, il est manifeste que la puissance et l'audace de ces pernicieuses associations viennent de la multitude de ceux qui s'y sont fait inscrire; par conséquent, même les membres qui n'ont pas dépassé les grades inférieurs doivent se considérer comme complices de l'iniquité. C'est à eux que s'applique les paroles de l'Apôtre: ceux qui font ces choses sont dignes de mort, et non-seulement ceux qui les font, mais encore ceux qui les approuvent. »

« Mais si l'on ne veut pas juger les Francs-Maçons selon les principes de l'Église, qu'on les juge d'après les lumières de la simple raison. Même à cet égard, pourra-t-on dire qu'il s'y trouve un grand nombre de personnes honnêtes et recommandables? Nous disons franchement que non, tous, y compris ceux des plus bas grades, ont vendu leur conscience et remis au pouvoir d'autrui leur propre intelligence. Nous en avons pour preuve les serments que l'on prête en entrant dans l'association. Le novice doit, avant tout, jurer de garder le secret sur tout ce qu'il saura de la Franc-Maçonnerie, et son langage est celui-ci: « Si je deviens parjure, je consens à ce qu'on me coupe la gorge, que l'on m'arrache le cœur et les entrailles, qu'on en jette les cendres aux vents; que ma mémoire soit en exécration à tous les Maçons. » Voilà ce qu'on lit dans les rituels maçonniques corrigés en 1856 (1). Le malheureux jure de garder le secret. Mais sur quoi? Il ne le sait pas. Il appelle sur lui la pointe du poignard et les flammes. Mais dans quel cas? Dans le cas où il ne tiendrait pas un serment que sa conscience le forcerait peut-être à violer. Est-on honnête et de bon sens quand on prend de tels engagements? Mais il y a pis encore. A l'obligation du secret se joint celle d'une aveugle obéissance. Prenons la formule adoptée par la Société intitulée la *Jeune-Italie*: (2) « Je promets d'obéir aveuglément aux supérieurs de l'Asso-

(1) Cette citation est complètement inexacte.

(2) La société de la *Jeune Italie* n'avait aucun rapport avec l'Ordre des Francs-Maçons, C'était une société politique comme tant d'autres. Le serment qu'on rapporte rappelle bien plus l'obéissance passive imposée aux membres de la Société de Jésus, que la discrétion parfaitement volontaire recommandée aux initiés. (*Note de la Rédaction du Bulletin.*)

ciation italienne, de me conformer en tout et pour tout à leurs ordres, sans jamais prendre sur moi de hâter ou de retarder les évènements, le progrès et le service de la Société ; de mettre une confiance sans limites uniquement dans la Jeune-Italie, de même que je la mets en toi, mon frère convertisseur, sans réserve et sans limites... Dans ce but, à partir de cet instant jusqu'à ma mort, je m'oblige volontairement et pour toujours à suivre en tous lieux les chefs et supérieurs de la *Jeune-Italie* et à observer scrupuleusement tous les devoirs prescrits par le catéchisme (de la *Jeune-Italie*). » A ces mots il brandit un poignard, et le candidat, après l'avoir présenté à son convertisseur, lui dit : « Si j'étais assez vil et assez misérable pour oublier ces serments sacrés et ces augustes promesses, frappe moi alors, frappe sans pitié le parjure ! » Non, il est impossible de trouver dans tout l'univers des hommes d'esprit et de conscience qui acceptent une pareille servitude. Est-il besoin de le dire ? c'est le comble de la bassesse. Dans les ordres religieux, on fait vœu d'obéissance, mais dans les choses qui ne blessent pas la conscience ; et encore, dans ces cas, est-il permis d'exposer et de faire valoir ses raisons. Il était réservé aux fiers républicains de la Société maçonnique, qui ne cessent de réclamer plus de liberté et d'indépendance, de devenir semblables à des animaux sans raison, et d'obéir à l'impulsion d'un inconnu qui les flagelle ou à la crainte d'un poignard. »

Circulaire de M. l'Évêque de Laval.

Nous reproduisons à titre de simple document bibliographique la circulaire adresssée par M. l'Évêque de Laval, sous la date du 10 octobre 1865, aux ecclésiastiques de son diocèse, au sujet des sociétés secrètes :

Messieurs et très-chers coopérateurs,

Aucun de vous n'a jamais mis en doute tout le mal que font en France et ailleurs les sociétés secrètes. Vous saviez en particulier que ce n'est pas sans les plus graves motifs que les mystères cachés de la *Franc-Maçonnerie* furent successivement frappés d'anathème et absolument interdits aux enfants de l'Église par les Souverains-Pontifes Clément XII, Benoît XIV, Pie VII, Léon XII, et que les ténèbres profondes dont s'enveloppent ces œuvres à travers l'Europe entière et dans presque tous les pays du monde, couvrent nécessairement tout autre chose que de vaines momeries et de

ridicules discours après table, qu'on raconte parfois au public. Tout cela vous était parfaitement connu, Mais vous pouviez vous demander si ces condamnations prononcées par le Saint-Siége Apostolique, avec les peines qui les accompagnent, et très-spécialement la formidable peine de l'excommunication, qui frappe sans exception tous les Francs-Maçons des autres contrées, atteignait également les Français qui auraient le malheur d'appartenir aux loges maçonniques. Ce doute existait en effet chez un certain nombre de personnes, dont quelques-unes même affirmaient que les actes pontificaux dont nous parlons n'ayant pas été publiés dans un certain nombre de diocèses de France, peut-être même dans la plupart, pouvaient être jusqu'à un certain point considérés sous ce rapport, et quant à leurs effets, comme n'existant point pour nous.

Quoi qu'il en soit de cette opinion, et quelque avis que l'on ait eu là-dessus jusqu'à ce jour, il est désormais certain qu'aucune hésitation n'est plus ni permise ni possible à ce sujet. L'inébranlable et doux Pontife qu'aucune tempête ne fait reculer d'un pas dans le chemin de la vérité et du devoir, ni céder jamais un seul instant à des craintes indignes de la foi, Pie IX, dans une nouvelle Allocution on ne peut plus sereine et plus nette, vient de déclarer que les Lettres apostoliques et les Constitutions de ses vénérables prédécesseurs obligent par toute la terre ; que penser le contraire était « une erreur ; » que persévérer dans cette fausse idée, ce serait par conséquent se mettre soi-même et les autres dans une situation dont tout prêtre, tout chrétien doit se préserver à tout prix. Il est donc désormais hors de toute contestation possible que l'excommunication est pleinement encourue, en France comme ailleurs, par quiconque s'est engagé et demeure dans les liens d'une Franc-Maçonnerie quelconque. Il ne pourrait ni pendant sa vie ni à sa mort être validement absous de ses péchés, à moins de renoncer ouvertement à la mystérieuse et anti-chrétienne association. « Si quelques-uns pensent. » dit N. S. P. le Pape dans cette Allocution solennelle prononcée en consistoire devant tous les Cardinaux assemblés, « si quelques-uns pensent que les Constitutions Apostoliques « publiées sous peine d'anathème contre les sectes occultes et leurs « adeptes et fauteurs n'ont aucune force dans les pays où ces sectes sont « tolérées par l'autorité civile, assurément ils sont dans une bien grande « erreur. Ainsi que vous le savez, Vénérables Frères, Nous avons déjà « réprouvé cette fausse et mauvaise doctrine, et aujourd'hui Nous la « réprouvons et condamnons de nouveau. » Et un peu plus bas le Saint-Père reprend : « Dans cette situation, Vénérables Frères, de peur que « des hommes imprudents et surtout la jeunesse ne se laissent égarer, « et afin que notre silence ne puisse nulle part donner lieu de protéger « l'erreur, Nous avons résolu d'élever Notre voix..., et confirmant, ici, « devant vous, les Constitutions de Nos Prédécesseurs, de Notre Autorité

« Apostolique Nous réprouvons et condamnons cette société maçonnique
« et les autres Sociétés du même genre, qui, tout en différant en apparence,
« se forment tous les jours dans le même but, et conspirent, soit par des
« moyens détournés, soit ouvertement, contre l'Église ou les pouvoirs
« légitimes; et Nous ordonnons, sous les mêmes peines qui sont spécifiées
« dans les Constitutions antérieures de Nos prédécesseurs, à tous les
« chrétiens de toute condition, de tout rang, de toute dignité et de tout
« pays de tenir ces mêmes Sociétés comme proscrites et réprouvées par
« Nous. »

Vous étonnerez-vous, Messieurs et très-chers Coopérateurs, de ces paroles austères et de cette condamnation qui descend de si haut et pénètre si avant au cœur des hommes qu'elle entreprend de sauver en les avertissant avec une telle force? Ou quelqu'un de ses frères, plus ou moins avancés dans une voie si funeste, s'en offensera-t-il, au lieu de s'amender par une juste soumission ? De leur part nous espérons le contraire (de ceux au moins qui ne font que se tromper et qui conservent des intentions droites); de votre côté nous en sommes sûr. Qu'est-ce en effet que la Franc-Maçonnerie ? quelles sont ses œuvres ? Quelques-uns la nomment aujourd'hui la Révolution, et il n'ont pas tort. Car elle a fait la grande révolution tout entière. 93 est sorti de ses principes, si ce n'est de ses entrailles, comme 89 ; elle a démoli les autels, renversé les églises, comme la royauté et les bastilles ; elle a emprisonné, banni, guillotiné les honnêtes gens, comme elle reniait Dieu et traquait ses ministres. En 1848, à la troisième révolution, elle accourut de partout en députations pompeuses, saluant le nouveau pouvoir comme son représentant, comme son fils, et s'écriant sur tous les tons que les grands mots de Liberté, d'Égalité, de Fraternité, qu'on étalait sur tous les murs, venaient d'elle, qu'ils étaient sa propre devise à elle-même, qu'elle l'avait donnée et la donnait de nouveau à la France ; et l'un de ses principaux chefs, ministre en même temps de la République, leur répondait en cette dernière qualité que « la France est dans la Franc-Maçonnerie. » Qui peut nier ces faits? Qu'on ouvre les journaux du temps ; dans de longues et très-nombreuses colonnes on ne verra pas autre chose.

Aujourd'hui la Franc-Maçonnerie s'incline et paraît se taire sous la main puissante à qui rien ne se soustrait. On ne l'entend presque plus. Mais ses Loges, dit-on, sont plus nombreuses et plus actives que jamais. Un signe bien éclatant de vie et d'activité en sortit récemment. Une réunion considérable de ses dignitaires les plus élevés était assemblée pour réviser et modifier le règlement général de l'Ordre. Ils mirent en question s'il fallait maintenir ou faire disparaître de cette règle la phrase qui reconnaît l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. La discussion fut on ne peut plus vive, racontèrent les journaux initiés à ces opérations ténébreuses; beaucoup d'opinants soutinrent avec la plus grande chaleur que cette

phrase est inconciliable avec le droit qu'a tout homme de croire et professer ce qu'il veut ou de ne rien croire, rien admettre du tout. Ajoutons toutefois que les athées résolus et les matérialistes purs ne l'emportèrent point. Une majorité, dont on ne connaît pas exactement le chiffre, fit maintenir celui qu'ils appellent non pas précisément Dieu, le créateur, le bienfaiteur, le père et miséricordieux sauveur des hommes, qu'il faut adorer, aimer et servir, mais seulement l'organisateur, « le grand Architecte de l'univers, » comme ils disent, à qui l'on ne doit rien, et qu'il suffit de nommer en passant.

Voilà la Franc-Maçonnerie. Voilà ses œuvres et ses desseins persévérants. Après cela, que tous ceux qui, à un degré quelconque, lui appartienent ne soient pas des anti-chrétiens, des impies, des pervers, on peut assurément le croire, et pour ma part je le crois volontiers, j'en suis même profondément convaincu. Vous pouvez en avoir eu comme moi, Messieurs, plus d'une preuve, plus d'un exemple sous les yeux. Il y a sans doute encore des hommes et des jeunes gens honnêtes qui s'y sont laissé entrainer sans reflexion, par curiosité, par quelque intérêt personnel mal calculé, peut-être même dans la seule pensée de s'amuser. Mais remarquez bien et soyez sûrs que tous ceux-là sont dans les rangs subalternes. Ils n'inspirent pas assez de confiance, ne donnent pas assez de gages pour qu'on les attire ou qu'on les admette aux grades supérieurs. Ils ne sont là que pour faire nombre, aussi longtemps qu'ils resteront dans leur simplicité. Ce qui se passe au-dessus d'eux, ils ne le savent ni ne le sauront. Ah ! qu'ils écoutent nous les en conjurons, qu'ils écoutent le Chef auguste de tous les chrétiens, l'oracle infaillible de la vérité et l'interprête assuré des volontés divines ; qu'ils l'écoutent, qu'ils le croient et sortent au plus tôt d'un chemin qui, après une telle condamnation, ne peut plus, par tous ses degrés, que conduire à la mort spirituelle et à la perte de l'âme.

Faut-il maintenant, Messieurs, aller plus loin, montrer au dehors les frères *Maçons*, dans les lieux où leur puissance comme leurs vœux ne rencontrent ni obstacles ni maître qui veuille les dominer ou les discipliner ? Regardez la Belgique et l'Italie. C'étaient deux nations éminemment catholiques. Que fit la Maçonnerie belge pour rompre et briser le faisceau religieux qui faisait la force du premier de ces peuple ? Elle entreprit de multiplier ses Loges, d'en établir partout, de ne rien négliger pour les remplir de jeunes gens qu'elle remplissait elle-même de sa haine fanatique contre les institutions chrétiennes. Aidée au delà de toute espérance par les plus dangereux et les plus mauvais esprits que les événements politiques de la France avaient jetés en foule si considérable dans les villes du Brabant, elle réussit à faire d'innombrables recrues. Et à l'heure qu'il est, on se demande avec effroi si l'infortunée Belgique n'est pas menacée de perdre totalement la foi, les mœurs, l'honneur et jusqu'à la raison même ou le bon sens. Les hideux « Solidaires, » comme ils se nomment, qui ont

juré de vivre sans Dieu et de sortir de la vie comme en sortent les bêtes, qui ne veulent de prêtres ni à la naissance, ni au mariage, ni à la mort, parce que Dieu n'est pour eux qu'une chimère, l'âme qu'un mécanisme, la morale que le goût de chacun, qu'il se fait à sa guise et dont il se débarrasse à volonté ; ces hideux Solidaires sortent des loges maçonniques, ils en sont les fruits directs, peut-être les chefs. Car le dernier grand-maître connu de la Maçonnerie belge mourut il y a deux ans, et voulut être enterré absolument comme eux.

Voilà donc les hommes que le Souverain-Pontife frappe de son glaive spirituel. Voilà le mal que montre, pour qu'on le fuie au plus tôt, le Père commun de la grande famille chrétienne, le Vicaire de Jésus-Christ. Ces hommes se mettent eux-mêmes en dehors, et croient se mettre bien au-dessus de l'Église du Sauveur ; le Chef de l'Église les en déclare séparés et les excommunie. Quoi de plus juste ? quoi de plus naturel ? Partout où cette secte domine, elle enlève, elle arrache à l'Église, par tous les moyens imaginables, le plus qu'elle peut de ses enfants. C'est son ennemie déclarée, acharnée. Il faut donc bien que la sainte Épouse de Jésus-Christ accepte ou subisse cette condition, et qu'elle s'en défende comme elle peut, en défendant et tâchant de préserver ses disciples qu'on n'a pas encore pervertis.

C'est triste à dire, triste à penser, déplorable à voir, Messieurs ; mais il faut avoir le courage de faire ces aveux et de regarder en face cette nécessité. Le temps vient, il est même venu, où le monde va de plus en plus se séparer, se partager en deux camps opposés : d'un côté, le camp des serviteurs de Dieu, prêts à tout souffrir, mais sans abandonner un seul iota des vérités éternelles, sans reculer d'un pas dans le chemin des devoirs imposés à tout homme; de l'autre côté, le camp de tous les révoltés contre Dieu, qui, sous la conduite du grand rebelle qui le premier s'écria : « Je n'aurai point de maître, » *non serviam,* répéteront avec lui, plus fiers et plus fermes que jamais : non, plus de Dieu, plus de maître ! que ses droits soient niés ! ses bienfaits niés ! son existence même niée ! Et poursuivons jusqu'à extinction son culte et ses adorateurs. N'est-ce pas ce que, depuis longtemps déjà, font avec un zèle infatigable leurs principaux journaux ? Un de leurs coryphées, le *Siècle,* disait encore hier, en propres termes : « La scission qui s'est produite entre le catholicisme et les idées modernes, disons mieux, ENTRE LE CATHOLICISME ET LA RÉVOLUTION, n'est pas un fait accidentel que la sagesse de l'Église aurait pu prévenir. Ce fait a son origine *dans la nature même des choses, dans le caractère et la mission du catholicisme,* SI PROFONDÉMENT DIFFÉRENTS du caractère et de la mission des idées modernes. ENTRE CES DEUX POINTS EXTRÊMES NUL RAPPROCHEMENT N'EST POSSIBLE, *si ce n'est à une condition,* UNE SEULE : C'EST QUE L'UN DES DEUX POINTS S'EFFACE OU S'ABSORBE DANS L'AUTRE. » C'est-à-dire qu'il faut que « les idées modernes » que « LA RÉVOLUTION, »

qui n'entend point se retirer, disparaisse, ou que le Christianisme soit anéanti. Lecteurs catholiques. lecteurs chrétiens de ce journal, l'entendez-vous? vos consciences se réveilleront-elles enfin? vos yeux s'ouvriront-ils à ces épouvantables clartés? vos mains qui paient ces blasphémateurs et ces blasphèmes presque journaliers ne trembleront-elles point? votre cœur ne tressaillira-t-il pas d'horreur et ne se décidera-t-il pas à rejeter enfin, avec la juste indignation que seule ils méritent, ces journaux aussi endurcis, et je dirai, en un sens, plus impies que les Juifs eux-mêmes qui crucifièrent Jésus sur le Calvaire?

Tombons aux pieds de notre divin Maître, Messieurs et chers Coopérateurs; conjurons-le d'avoir pitié de ces pauvres âmes de nos frères égarés; supplions-le de toute la force de nos prières et de toute l'ardeur de l'amour que nous leur portons, supplions-le de ne pas les laisser périr, de les remplir de tant de grâces, de les couvrir de tant de lumières, qu'elles ne puissent plus ne point voir à quels abîmes les poussent ces guides indignes par lesquels elles ont depuis si longtemps laissé surprendre leur liberté et conduire leur bonne foi. Mon Dieu, mon Dieu! écoutez-nous, exaucez-nous! sauvez-les!

J'ai cru devoir vous adresser directement à vous seuls, MM. et CC., ces lignes si graves qui marquent nettement les devoirs que vous aurez à remplir d'après les ordres du Souverain-Pontife. Vous n'entretiendrez pas de ces choses vos bonnes, simples et infiniment heureuses populations dans la plupart de vos paroisses rurales. Mais dans les villes, dans les bourgs considérables, dans tous les chefs-lieux de canton, dans toute paroisse où se reçoit quelqu'un de ces détestables journaux que je n'ai pas besoin de nommer tous, Messieurs les doyens et les curés ne manqueront pas de donner lecture intégrale de ma Lettre à la messe ou à l'office le plus fréquenté du dimanche qui en suivra immédiatement la réception.

Recevez, etc.

CASIMIR-ALEXIS, *évêque de Laval.*

Polémique entre l'Évêque de Mayence et le Professeur de Philosophie Seydel.

M. de Ketteler, évêque de Mayence, a attaqué, lui aussi, la société des Francs-Maçons, mais il l'a fait en termes convenables. Il n'a pas dédaigné de discuter sérieusement et avec un adversaire sérieux, la question à l'ordre du jour.

M. Seydel, professeur de philosophie à Leipsig, avait publié un travail très remarquable intitulé : *Le Catholicisme et la Franc-Maçonnerie.* Dans cet écrit, M. Seydel soutenait la supériorité

morale de notre institution. M. l'évêque de Mayence essaya de répondre au Maçon philosophe et publia une brochure sous ce titre : *Un Catholique peut-il être Franc-Maçon?*

Nous voudrions pouvoir mettre les deux publications sous les yeux des lecteurs du Bulletin. Bornons-nous à en donner une idée par quelques citations empruntées au journal le *Monde*, qui a reproduit la brochure de M. l'Évêque de Mayence. Ce prélat analysant le travail du F.·. Seydel, s'exprime ainsi :

M. Seydel arrive maintenant au cœur de la question, à l'essence même de la Franc-Maçonnerie. La définition est simple et facile. Tous les hommes qui font partie intérieurement du royaume de Dieu qui vient d'être décrit, de cette humanité remplie de Dieu, de cette humanité idéale, il s'agit de les unir entre eux par un lien extérieur ; tel est le but, l'essence de la Franc-Maçonnerie moderne. Elle veut unir par un lien extérieur quiconque possède *cet amour désintéressé*, qui de sa nature pousse à la communauté. Cette association, qui existe déjà naturellement dans la vie privée, dans les rapports sociaux, le lien maçonnique tend à en faire une réunion effective, déclarée, extérieurement constituée. Aussi, peu lui importe à quelle religion l'individu appartienne, quelles erreurs sur Dieu, sur le monde, sur l'avenir, agitent les esprits ; il lui suffit qu'ils aient la passion de l'idéal.

La Franc-Maçonnerie est donc l'association la plus vaste qui existe ; elle embrasse toutes les autres sociétés humaines ; elle n'exclut que les égoïstes, ceux qui sont dépourvus de cette volonté aimante qui pousse à l'association, et qui sont à eux-mêmes leur propre but. Si l'évêque Ketteler poursuit l'idéal avec cette fermeté de résolution, s'il ne cherche pas ses avantages personnels, il sera le bienvenu dans la société : « Quiconque a cette volonté désintéressée, cette soif de Dieu et de son royaume, quiconque aime ses frères ; qu'il soit juif, musulman ou païen, catholique ou protestant, mystique ou rationaliste, matérialiste ou hégélien, nous l'acceptons. ».....

M. l'évêque Ketteler continuant son analyse du travail de M. Seydel, s'exprime ainsi :

Voilà donc pleinement résolue, et par la bouche même d'un Franc-Maçon compétent, la grande question que nous nous étions proposé de résoudre : un vrai catholique peut-il être Franc-Maçon ? Si l'Église catholique est telle que l'auteur la dépeint, la Franc-Maçonnerie est parfaitement justifiée. Elle est la société la plus parfaite ; le Saint-Esprit habite en elle. Les autres Églises, au contraire, et surtout l'Église catholique, ne sont que des associations im-

parfaites, qu'on tolère encore à cause de la faiblesse humaine, en attendant qu'elles s'élèvent plus haut et finissent par se confondre avec la Maçonnerie La Franc-Maçonnerie a le trésor des sentiments; on y trouve tout ce qui est vraiment humain, l'idéal. L'Église, et notamment l'Église catholique, est une société qui n'a que des formules et point de sentiments; elle court le continuel danger de prendre ces formules pour le bien réel et exclusif et d'étouffer ainsi, d'anéantir tout ce qui est intérieur et vraiment bon. C'est la Franc-Maçonnerie qui sauvera l'humanité de ce danger. Elle tolère l'Église, comme le parfait tolère l'imparfait, par politique en quelque sorte, et à condition que l'Église cessera d'être ce qu'elle est maintenant et deviendra parfaite. Voilà ce qu'un catholique qui veut être Franc-Maçon doit penser de son Église. Il doit commencer par s'en séparer de sentiments, par renier ses principes; Un catholique qui croit ce que l'Église enseigne ne saurait être Franc-Maçon, il sera ou un mauvais catholique ou un mauvais Franc-Maçon. Celui qui aime et respecte l'Église comme une institution divine, ne peut admettre, sans être privé de réflexion et de sentiments, que la Franc-Maçonnerie ait pour mission de la corriger. D'après les conséquences mêmes du système de M. Seydel, un catholique sincère et un Franc-Maçon sincère sont une contradiction.

« ..... Le but essentiel de la Rédemption n'est pas seulement de ramener les hommes à une félicité surnaturelle, mais encore de rétablir en eux le bien naturel altéré par le péché, et de les pousser à la plus haute perfection. Nous croyons, nous chrétiens, que l'élément purement humain, l'idée complète de l'humanité, n'est réalisée que par Jésus-Christ; à nos yeux, c'est pour atteindre ce but que Dieu a institué l'Église. Si la Franc-Maçonnerie possède en dehors du Christ et du Rédempteur les moyens de procurer efficacement, complètement, cette volonté du bien, cette amélioration de l'individu, cette culture de l'élément purement humain, nous n'avons plus besoin ni de Christ, ni de Rédempteur, ni d'Église. Nous restons dans l'Église précisément parce que nous croyons que le Fils de Dieu l'a fondée non-seulement pour conduire l'humanité à sa destination éternelle, mais encore pour rendre possibles, au moyen des vérités, des secours et des grâces divines et surnaturelles dont l'Eglise est dépositaire, la volonté énergique du bien, le vrai perfectionnement des individus, la culture de ce qui est vraiment humain. Or, les moyens d'atteindre ce but élevé, on les trouve dans le christianisme et dans l'Église, et non dans la Franc-Maçonnerie.

Tant qu'un catholique sera convaincu de cette vérité, en d'autres termes, tant qu'il sera vraiment catholique, il pourra bien se dire que la Franc-Maçonnerie, ainsi mitigée, se propose un but élevé, mais il niera qu'elle puisse l'atteindre, puisqu'elle repousse les moyens que Dieu a donnés à l'homme pour y parvenir. Tout en appréciant les vues des Francs-Maçons bien pensants, il n'en considérera pas moins cette société comme éminemment funeste, puisqu'en promettant aux hommes ce qu'elle est incapable de leur donner, elle les induit en erreur, nie le christianisme et sa nécessité. Un catholique peut bien reconnaître que plusieurs architectes de ce temple

sont animés d'une bonne volonté, que le dessein d'élever un temple « au bien absolu, à la bonne volonté, » est en soi un noble dessein. Mais dans sa conviction que ces architectes ne connaissent ni la vraie architecture ni ses principes, puisqu'ils ne connaissent ni Jésus-Christ, le seul véritable architecte, ni le temple qu'il a bâti ici-bas, l'Église chrétienne, il ne peut que déplorer leur entreprise, persuadé que tous, maîtres et ouvriers, élèvent un édifice sans fondement, bâti non sur le roc, mais sur le sable, qui finira infailliblement par s'écrouler et ensevelir sous ses ruines les maîtres et les ouvriers.

Aussi, sous quelque aspect que nous envisagions le problème, nous arrivons à ce résultat inévitable : abstraction faite de l'histoire de la Franc-Maçonnerie et de tout ce qu'on peut en tirer pour établir qu'un chrétien ne saurait y rentrer ; sans parler de ce qu'elle a de mystérieux et de ce qui interdit à un chrétien d'en faire partie, nous concluons qu'un chrétien ne peut devenir Franc-Maçon qu'après avoir abdiqué la foi chrétienne. »

(*Le Monde du* 29 octobre 1865.)

Les accusations de l'abbé Desorges.

Nous ne pouvons tout reproduire : il faudrait un volume ; mais nous pouvons enregistrer et signaler les documents les plus importants. Le journal *le Monde* du mois d'octobre a eu peu de numéros qui ne contienne quelque nouvelle attaque. Il est vrai que souvent il se répète quant aux arguments, lors même que les sources sont différentes. Le numéro du 14 octobre contient, sur les Loges de Prusse, un article signé Hermann Kuhn, qui ne manque pas d'intérêt au point de vue historique, malgré les erreurs et les fausses interprétations de l'écrivain.

Celui du 27 octobre réédite, sous la signature de M. l'abbé Desorges, les sottises déjà tant de fois éditées sur de prétendues formules de serments maçonniques puisées dans de vieux bouquins et données comme appartenant à nos rituels, sur une maçonnerie d'adoption toute de fantaisie, etc., etc. Toutes ces belles inventions se lisent déjà dans l'abbé Gyr et dans Jaquemin, le Franc-Maçon, et n'ont rien de commun avec la véritable Maçonnerie. Mais bornons-nous à citer sans commentaires, comme nous l'avons fait jusqu'ici. C'est M. l'abbé Desorges qui parle :

Au seuil même de l'institution, à l'entrée de toutes les Loges, nous trouvons

un lugubre introducteur qu'on n'a point assez remarqué. On sait que l'on entre dans la Maçonnerie par le grade *d'Apprenti*, pour devenir ensuite, s'il y a lieu, *Compagnon* et *Maître*. Or, après la prestation du serment, que j'examinerai tout à l'heure, et avant que le vénérable prononce la formule sacramentelle, voici ce qui a lieu : au moment où tombe le bandeau qui a couvert jusque-là les yeux du postulant, il voit toutes les épées nues des assistants dirigées contre sa poitrine, et il entend tous les frères s'écrier : que Dieu punisse le traître ! Mais le vénérable le rassure par ces paroles : « Ne craignez rien, mon frère, des glaives qui sont tournés vers vous ; ils ne sont menaçants que pour les parjures. Si vous êtes fidèle à la Franc-Maçonnerie, comme nous avons sujet de l'espérer, ces glaives seront toujours prêts à vous défendre. Mais si, au contraire, vous veniez à la trahir, *aucun lieu de la terre ne vous offrirait un abri contre ses armes vengeresses.*

Ainsi donc, la Maçonnerie s'arroge le droit de frapper du glaive, de mettre à mort ses membres infidèles. Or, je le demande, quel est cet acte par lequel on tue son semblable, hors le cas de guerre ou de légitime défense, et en dehors des condamnations judiciaires ? Quel est cet acte ? comment le nomme-t-on ? C'est un meurtre, c'est un assassinat. La Maçonnerie s'arroge donc le droit d'assassiner. Voilà cette société que l'Église condamne. A-t-elle tort ? Et les journaux libres-penseurs qui la défendent en ce moment, ont-ils raison ?

Comment se fait-il qu'il y ait en Europe, qu'il y ait en France une société, autre que la Société civile, qui se permette de menacer de mort ceux de ses membres qui ne sont pas fidèles à ses lois ? Comment se fait-il qu'il y ait une société particulière qui ose dire à ses membres ces paroles inqualifiables : *Aucun lieu de la terre ne vous offrira un abri contre mes armes vengeresses ?* Et vous blâmez le Pape d'avoir condamné une pareille société ? Mais vous devriez l'en bénir. Ah ! si une congrégation religieuse, si la société de Saint-Vincent-de-Paul eût mis dans son règlement ces paroles : « Mes armes vengeresses atteindront par toute la terre les membres infidèles, » il n'y aurait pas assez d'anathèmes contre elle ; que dis-je ? elle n'aurait pas vécu un jour. Les gouvernements se seraient empressés de la supprimer et de la vouer à l'indignation publique. Et ils auraient eu parfaitement raison. Menacer de mort quelqu'un, est un crime qui tombe sous le coup de la loi dans tous les pays civilisés.

On dira sans doute que les Francs-Maçons se soumettent eux-mêmes à cette condition, et qu'ils la connaissent très-bien en entrant dans la Société. Cela est parfaitement vrai ; et voici l'horrible serment que prononce le postulant :

Je jure, au nom de l'Architecte suprême de tous les mondes, de ne jamais révéler les *secrets*, les signes, les attouchements, les *doctrines* et les usages des Francs-Maçons, et de garder là-dessus un silence éternel..... Je m'engage et me soumets à la peine suivante, si je manque à ma parole : *qu'on me brûle les lèvres avec un fer rouge, qu'on me coupe la main, qu'on m'arrache la lan-*

gue, qu'on me tranche la gorge, que mon cadavre soit pendu dans une Loge pendant le travail de l'admission d'un nouveau frère pour être la flétrissure de mon infidélité et l'effroi des autres; qu'on le brûle ensuite et qu'on en jette les cendres au vent, afin qu'il ne reste plus aucune trace de la mémoire de ma trahison. »

Je le demande à tout honnête homme, est-il possible d'imaginer quelque chose de plus ignoble que cet amas d'imprécations? Et il y a en Europe, il y a en France, en plein dix-neuvième siècle, une société, une institution qui reçoit de pareils serments! Et cette société est défendue, prônée à ce moment même par toute la presse libérale! Quelle misère, et dans quelle boue nous sommes tombés!

Il est de justice et de morale élémentaire que l'homme, que l'individu n'a pas le droit de disposer de sa vie comme il lui plaît, qu'il ne peut l'exposer et la sacrifier que pour sa patrie, sa religion, et par charité pour ses frères. Or, ni la patrie, ni la religion, ni la charité n'ont rien à voir ici. Les imprécations révoltantes que je viens de transcrire, bien loin d'être l'excuse et la justification des menaces de mort du vénérable dont j'ai parlé tout à l'heure, ne sont donc qu'un crime de plus.

Je n'ai ni le projet ni le goût de prendre dans les arcanes de la Maçonnerie toutes les preuves, toutes les manifestations de son incroyable morale; ce que je viens de dire n'est que trop significatif. Je ne puis donc que mentionner en passant, pour ne pas faire trop rougir le lecteur, la Franc-Maçonnerie *d'adoption*, c'est-à-dire la Franc-Maçonnerie féminine, ou plutôt androgyne, car les deux sexes sont réunis. Je ne parlerai pas des *amusements mystérieux* du voyage à *l'île de la Félicité,* du *Frère Sentiment*, ni de la *Sœur Discrétion.* Je ne rappellerai pas l'image de madame de Genlis, la courtisane de Philippe-Égalité, placée comme la sainte de l'Ordre à l'entrée de la salle d'Adoption; je ne dirai pas que les Maçons l'ont surnommée la *Mère de l'Église.* Laissons toutes ces hontes et ces infamies. Mais je veux apprendre au lecteur ce que la Franc-Maçonnerie pense de l'indissolubilité du mariage, car la Franc-Maçonnénerie marie. Or, après que le Vénérable a prononcé la formule sacramentelle, les deux conjoints, Maçon et Maçonne, sont conduits à l'Orient, d'où ils écoutent le dialogue suivant du Vénérable et du Frère premier surveillant.

Le Vénérable : « Que pensez-vous de l'indissolubilité du mariage? »

Le Frère premier surveillant : « *Qu'elle est contraire aux lois de la nature et de la raison:* aux lois de la nature, parce que les convenances sociales ont souvent uni des êtres que la nature avait séparés par des antipathies qui ne se dévoilent que dans le mariage; aux lois de la raison, parce que l'indissolubilité fait une loi de l'amour et *prétend asservir le plus capricieux et le plus involontaire des sentiments.* »

Nous connaissons maintenant la morale maçonnique. Considérons la secte au point de vue religieux proprement dit.

Tout le monde sait qu'une discussion s'est élevée récemment dans la Maçonnerie française, sur la question de savoir si l'on maintiendrait en tête de son programme la doctrine de l'existence de Dieu. La solution fut habile. On conserva le programme ; mais on décida que pratiquement on n'en tiendrait aucun compte et qu'on admettrait quand même tous ceux qui ne l'admettent pas.

Non-seulement la Franc-Maçonnerie reçoit dans son sein comme ses enfants tous les athées qui le veulent, mais elle admet même ceux qui se déclarent les ennemis de la Divinité. Quand le fameux Proudhon se présenta pour entrer dans la secte, on lui adressa les trois questions suivantes : « Que doit l'homme à ses semblables ? Que doit-il à son pays ? Que doit-il à Dieu ? » l'insolent sophiste répondit :

« Justice à tous les hommes,

« Dévouement à son pays,

« *Guerre à Dieu.*

Il fut reçu apprenti maçon. A mon humble avis, il devait être reçu maître passé. C'est lui, du reste, qui a dit que la Maçonnerie « est la négation même de l'élément religieux. »

Que pense donc la secte de la religion, du christianisme ? Quel est son Dieu ?

Je choisis, parmi les réponses maçonniques que je pourrais donner, le programme lu à la Loge de Liége, parce qu'il est clair et précis :

« Avant de prouver la divinité de la religion, *il faudrait prouver l'existence de Dieu*, de ce Dieu qui a parlé aux hommes et qui leur a dit exactement les mêmes choses que l'on nous propose comme articles de foi, en rapporter les termes ; si la révélation se fût faite par écrit, montrer les originaux... Quand la religion chrétienne serait encore dégagée de ce *sacerdoce brutal*, de ces *plates momeries* et de son inquisition scandaleuse, comme *elle n'en serait pas moins vraie*, les gens instruits ne lui devraient jamais que le respect extérieur, et laisseraient au vulgaire ces bas motifs d'être vertueux, ces peines et récompenses, et cette *éternité chimérique de bonheur ou de malheur*... La loi naturelle n'émane pas de la pensée humaine, parce que l'ordre régulier et constant des faits de la nature lui impose l'obligation de s'y soumettre, et c'est seulement cet ordre immuable et inviolable qui constitue la bonté de la loi. De eet ensemble de faits naturels, *l'homme a adoré la nature* et en a suivi les lois..... Les nations qui voudront s'en tenir à une morale si sage, qui la feront enseigner à l'enfance, dont les lois la confirmeront sans cesse, n'auront besoin ni de *superstitions, ni de chimères... Les prêtres et les tyrans, ligués pour la destruction du genre humain*, sont souvent forcés eux-mêmes d'implorer le secours de la raison, qu'ils dédaignent, ou de la nature avilie, qu'ils écrasent sous le poids de leurs divinités mensongères.

« Enfin, M.·. T.·. C.·. F.·., cette loi, ces dogmes, ces principes, *sont* vos *principes*, vos *dogmes*, VOTRE *loi; c'est à leur propagation que vous avez engagé votre foi* en faisant partie de l'art royal. Le bonheur de tous nous impose l'obligation sacrée de combattre le fléau de l'espèce humaine, la *superstition*, et de lui substituer le code sublime de la morale et de la nature. »

Trois choses découlent évidemment de ce discours maçonnique: Guerre au christianisme, qui n'est que mensonge et superstition; il n'y a pas d'autre Dieu que la nature; il n'y pas d'autre loi que celle qu'elle nous révèle.

Que pense la Franc-Maçonnerie de Jésus-Christ, du divin fondateur du Christianisme? Un écrivain de la secte, le F.·. Rebold, va nous répondre. Il a fait de la vie de Notre-Seigneur une sorte de récit maçonnique, à l'usage des Frères; en voici la conclusion:

«..... Que résulterait-il de cet examen? Que les disciples de Jésus-Christ ont entouré sa naissance, sa vie et sa mort de miracles *qui n'avaient pas eu lieu*, et les ont défigurés sous des apparences solaires; que la doctrine du Christ, qui a résumé et formulé toutes les vérités acquises à son époque, est *la même que celle des israélites, la même que celle des hiérophantes de l'Egypte, la même, enfin, que celle des gymnosophistes de l'Inde;* en un mot *que la religion chrétienne est sortie des mystères de l'initiation*, et que la création, les dieux, les anges, les événements, les dogmes, les cérémonies, tels que nous les retracent les Livres saints, *ne sont que des réminiscences plus ou moins heureuses* des anciens dieux, dogmes et cérémonies des brahmes, des mages et des Egyptiens. »

Qui ne reconnait dans ces lignes blasphématoires la doctrine et les assertions de M. Renan? Aussi, le fameux auteur de la *Vie de Jésus* est-il un des dignitaires de la Franc-Maçonnerie.

La secte maçonnique est donc, d'après ce que nous venons de voir, l'indifférentisme religieux, la négation du surnaturel, la négation de la divinité de Jésus-Christ, la négation et la haine du Christianisme, la négation même du Dieu véritable et l'adoration du Dieu-Nature. Et l'on s'étonne que le Souverain-Pontife condamne une pareille secte! Et l'on s'étonne qu'il déclare que ceux qui en font partie ont cessé d'être les enfants de l'Église catholique!

Nous considérerons, dans un prochain article, la Franc-Maçonnerie au point de vue social.

Dans un second article publié dans *le Monde* du 31 octobre, M. l'abbé Desorges revient sur la question. Il y fait plus particulièrement le procès aux hauts grades, et par eux il s'efforce de rattacher la Franc-Maçonnerie aux Templiers, ce qui n'est que niais, mais aussi aux Carbonari et aux sociétés secrètes, ce qui est per-

fide. Du reste, son article peut se résumer en ces quelques lignes d'exposition que nous lui empruntons :

Il y a dans la Franc-Maçonnerie comme deux parties distinctes : il y a la Maçonnerie extérieure, avouée, officielle en quelque sorte; puis la Maçonnerie intérieure, mystérieuse et cachée. La première se compose des trois grades connus d'*apprenti*, de *compagnon* et de *maître;* ce sont les grades symboliques. La seconde comprend des grades multiples, variés et en quelque sorte sans nombre, dont les plus connus sont ceux de Rose-Croix et de Chevalier-Kadosch. Cette Maçonnerie perd même quelquefois son nom, car on peut dire que toutes les sociétés secrètes sont la Maçonnerie sous des noms différents; elles n'en sont guère que le développement et le prolongement, et elle en est comme le fond et le dépôt. C'est la première Maçonnerie qui est plus ou moins protégée ou tolérée par les gouvernements; c'est celle qui a un Grand Maître connu et en quelque sorte officiel; c'est celle-là que l'on fait voir, dans l'occasion, aux délégués de l'autorité, mais on se garde bien de leur faire connaître la seconde......

Nous avions supprimé le récit des niaiseries mises sur le compte de la Franc-Maçonnerie, mais voulant nous montrer rapporteurs fidèles, nous reproduisons la suite de l'article jusqu'au moment où l'auteur entame la question politique et se met à parler des Carbonari et des sociétés secrètes de la Restauration. Ceci ne nous regarde plus.

Mais continuons, en portant précisément notre attention sur le premier de ces grades supérieurs. Après que le postulant a renouvelé le serment que nous connaissons, de ne jamais rien révéler de ce qui lui sera confié, pas même aux Frères des trois premiers degrés, le président ordonne d'*expliquer le tapis* qui couvre la table. Le Frère qui en est chargé donne l'explication suivante :

« La couleur de ce tapis est rouge, comme vous voyez. Que cette couleur vous fasse souvenir du sang de vos Frères! Rappelez-vous que la couleur du feu est celle des hauts Frères écossais; sans elle nous ne sommes rien, car tout est fondé sur l'amour et sur le sang. Vous voyez ici le temple détruit, les colonnes brisées et les marches arrachées; c'est pour vous apprendre le sort malheureux que notre Ordre a dû subir. Il a été la proie d'étrangers; et nos Frères sont encore dispersés. Remarquez la perte que nous avons essuyée, et la cruauté avec laquelle nous avons dû expier les fautes de quelques uns. Il ne m'est pas permis de vous dire l'époque où nous avons été la proie de sa cupidité et les victimes de l'orgueil. Cependant nos secrets ont été conservés intacts... »

Le sentiment de la commisération ainsi excité, celui de la vengeance va bientôt paraître. Élevons-nous d'un degré sur l'échelle maçonnique, et assistons à la réception du maître-élu.

La chambre obscure doit être tendue de noir et ne doit être éclairée que par une faible lumière. Au fond, d'un côté, il faut une espèce d'antre ou caverne couverte et garnie de branches d'arbres, dans laquelle doit être un fantôme assis, dont la tête est garnie de cheveux et seulement posée sur le corps. Auprès, il doit y avoir une table et un tabouret, et vis-à-vis un tableau transparent, représentant un bras tenant un poignard et ce mot écrit : *Vengeance!*

Lorsque tout est disposé, le Frère intime conduit le récipiendaire dans cette chambre noire, et après quelques cérémonies préparatoires que nous ne rapportons pas, il lui dit :

« *Prenez cette lampe, armez-vous de ce poignard, entrez au fond de la caverne, frappez tout ce que vous trouverez et tout ce qui vous résistera. Défendez-vous, vengez votre maître et rendez-vous digne d'être élu.* » Le récipiendaire entre, le poignard levé, tenant la lampe de la main gauche. Le Frère intime le suit, en lui montrant le fantôme, et lui crie : *Frappez, vengez Adoniram* (1); *voilà son assassin!* Le récipiendaire frappe de son poignard. Ensuite le Frère intime lui dit : *Quittez cette lampe, prenez cette tête par les cheveux, levez votre poignard et suivez-moi...* »

Nous avons dit que la connaissance du but secret de la Franc-Maçonnerie était réservée aux grades supérieurs ou chapitraux. Cependant l'initié au grade de maître, le troisième des grades symboliques, peut déjà le pressentir, lorsqu'on lui raconte la mort légendaire d'Hiram ou Adoniram. Écoutons l'écrivain officiel de la secte, le F.·. Ragon, nous donner la signification de ce récit :

« Lorsque vous avez reçu le grade de maître-maçon, vous avez versé des larmes sur le tombeau du maître Hiram-Abi; vous avez été indigné de la manière la plus vive contre Abiram, son meurtrier. N'est-ce pas le tableau de la conduite de Phillppe-le-Bel et de celle des deux scélérats qui se joignirent à lui pour amener la destruction des Templiers ? Ne furent-ils pas les meurtriers de notre respectable maître ? Ces trois infâmes compagnons *n'appellent-ils pas dans votre cœur le désir de la vengeance,* comme on vous apprend qu'elle fut exercée sur les trois meurtriers d'Hiram ? Les grades par lesquels vous avez passé pour apprendre à connaître les faits historiques de la Bible (*sic*) ne vous portent-ils pas à faire une juste application de la mort d'Hiram à la fin tragique et funeste de Jacques Molay, juge philosophe, grand commandeur de l'Ordre ? Votre cœur ne s'est-il pas préparé à la vengeance, et ne ressentez-vous pas l'*implacable haine* que nous avons jurée aux trois traîtres sur lesquels nous devons venger la mort de Jacques Molay ? Voilà, mon Frère, *la vraie Maçonnerie, telle qu'elle nous a été transmise.* »

C'est donc bien entendu : la vraie Maçonnerie, telle qu'elle a été transmise, c'est la vengeance et l'implacable haine ! Et c'est l'écrivain officiel, l'écrivain le plus habile et le plus réservé de la secte (le F∴ Ragon) qui nous l'assure.

Mais l'initiation au grade de chevalier-Kadosch va nous apporter de nouvelles lumières.

Le rituel maçonnique de ce grade veut qu'on adresse au récipiendaire la question suivante :

« Que connaissez-vous ?

« Deux abominables.

« Nommez-les.

« Philippe-le-Bel et Bertrand de Goth, » ou Clément V.

Donnons, pour concréter davantage les choses, le récit succinct de l'initiation du duc d'Orléans à ce grade sublime. On sait que ce prince, qui fut plus tard Philippe-Égalité, une des plus ignobles figure que présente l'histoire, fut le digne grand-maître de l'Ordre maçonnique.

Pour être admis au grade de chevalier, Louis-Philippe-Joseph fut introduit par cinq Francs-Maçons dans une salle obscure. Au fond était une grotte renfermant des ossements et éclairée par une lampe sépulcrale. Dans un des coins de la salle on avait placé un mannequin couvert de tous les ornements de la royauté. Lorsque le récipiendaire fut introduit, on le fit étendre par terre, et, dans cette attitude, il reçut ordre de réciter tous les grades qu'il avait reçus et de répéter tous les serments qu'il avait faits. On lui fit ensuite une peinture emphatique du grade qu'il allait recevoir, et on exigea de lui le serment de ne jamais le conférer à un chevalier de Malte. Puis, après quelques épreuves symboliques, on lui plaça dans la main droite un poignard, et on lui ordonna de l'enfoncer dans le cœur du mannequin couronné. Ce qu'il exécuta. Une liqueur couleur de sang jaillit de la plaie, tomba sur lui et inonda le pavé. On lui ordonna ensuite de trancher la tête du mannequin royal, de la tenir élevée dans sa main droite, le poignard dans sa gauche. On lui apprit alors que les ossements qu'il voyait dans la grotte étaient ceux de Jacques Molay, grand-maître des Templiers, et que celui qu'il venait de poignarder et dont il tenait dans sa main la tête sanglante, était Philippe-le-Bel, roi de France.

Ce sang était l'image de celui de Louis XVI, qui allait bientôt couler sur l'échafaud. Et nous pouvons commencer à tirer nos conclusions.

Je ne ferai pas au lecteur l'injure de lui faire remarquer que la vengeance et la haine implacables dont il est question dans les documents cités ne peuvent regarder Philippe-le-Bel ni Clément V : le prétendre serait une naïveté par trop forte. Ces personnages sont, et depuis longtemps, à l'abri des vengeances des Francs-Maçons ; et ils ne sont ici que des prête-noms, des personnages figuratifs. Si quelque âme simple et bonne pouvait croire le contraire, le rituel maçonnique du grade de chevalier-Kadosch se charge de la détromper. Il veut que le récipiendaire venge la condamnation de Jacques Molay,

« soit *figurativement* sur les auteurs de son supplice, soit *implicitement su qui de droit.* » Voici qui est clair; Philippe-le-Bel et Clément V sont des personnages figuratifs. Mais que représentent-ils, que peuvent-ils représenter sinon la royauté et la papauté? Voilà l'ennemi, voilà l'objet de la haine et des vengeances de la Franc-Maçonnerie. Aveugle, trois fois aveugle qui ne le voit pas!...... (Le *Monde* des 27 et 31 octobre 1865).

L'Opinion nationale.

Décidément il y a, par le monde, de grands bavards. Le F.·. Escande vient de faire des révélations. Pythagore assurait qu'il avait assisté au siége de Troie, sous le nom d'Euphorbe. Le F.·. Escande est le contemporain des Francs-Maçons qui bâtirent la tour de Babel. Il a assisté aux luttes d'Osiris et de Typhon, et badiné avec les trois signes zodiacaux, la Balance, le Scorpion et le Sagittaire.

Il est l'ennemi particulier du G.·. M.·., Jacques Molay; il s'est signé (*vade retrò Satanas*) en contemplant les R.·. F.·. perçant de leurs poignards deux têtes de carton, le Pape et l'Empereur, ces vicaires de Dieu!

Il a assisté au premier triomphe des chevaliers du Temple, noyant dans le sang la rose rouge de Lancastre et élevant sur le pavois la rose blanche d'Yorck (1461).

Il sait, à n'en pas douter, que Richard III, qui tua les enfants d'Édouard, était Rose-Croix.., *Horrible! most horrible!* comme dit Shaskespeare. Il ne doute pas que l'acacia Mac.·. n'ait été le mancenillier, sous lequel se sont atrophiées les dynasties légitimes... Il croit avec M. X. de Fontaine, que Louis XVI, au Temple, a payé pour Philippe le Bel, et que la convention du 15 septembre est la vengeance de la F.·. M.·. contre l'héritier de Clément V.

Dans cette fantasmagorie burlesque, il y a un côté sérieux.

Oui, la Franc-Maçonnerie a une tradition.

Oui, cette tradition est celle des martyrs.

Oui, les Albigeois massacrés à Muret, les Vaudois traqués dans leurs montagnes, les Templiers brûlés à Paris, les Hussites foulés aux pieds de la cavalerie allemande, les Sacramentaires, étouffés dans les mines de la Saxe, ont eu des héritiers.

Et ces héritiers ont légué au monde la formule : *Liberté, Égalité, Fraternité.*

Oui, c'est leur esprit qui a fait 89. Et pour expliquer comment les cendres des martyrs ont été fécondées, comment ce cauchemar de mille ans qu'on appelle le Moyen-Age s'est évanoui aux brûlants rayons de la Justice,

on n'a pas besoin de remonter jusqu'à la nuit de l'Egypte et aux mystères éleusiaques.

(J. LABBÉ. *Opinion nationale* du 30 octobre 1865.)

Le Journal des Débats.

Le Monde instruit le procès de la Franc-Maçonnerie avec un sérieux auquel nous nous plaisons à rendre hommage. Les Francs-Maçons, à l'en croire, s'arrogent le droit de mettre à mort tout affilié qui trahit leurs secrets, et ils se vouent eux-mêmes au poignard vengeur, par le serment qu'ils prêtent le jour de leur réception, et dont *le Monde* nous révèle l'horrible formule :

« Je jure, au nom de l'Architecte suprême de tous les mondes, de ne jamais révéler les *secrets,* les signes, les attouchements, les paroles, les *doctrines* et les usages des Francs-Maçons, et de garder là-dessus un silence éternel... Je m'engage et me soumets à la peine suivante, si je manque à ma parole : « qu'on me brûle les lèvres avec un fer rouge, qu'on me coupe « la main, qu'on m'arrache la langue, qu'on me tranche la gorge, que mon « cadavre soit pendu dans une Loge pendant le travail de l'admission « d'un nouveau Frère, pour être la flétrissure de mon infidélité et l'effroi « des autres ; qu'on le brûle ensuite et qu'on en jette les cendres au vent, « afin qu'il ne reste plus aucune trace de la mémoire de ma trahison. »

Ce serment n'est pas seulement abominable en soi, il a encore le tort grave de rappeler les anciennes formules d'excommunication, et c'est presque dans les mêmes termes que M. Veuillot vouait naguère aux dieux infernaux le Père Passaglia. Ainsi les Francs-Maçons ne se contentent pas de pratiquer l'assassinat, ils se donnent le luxe du plagiat par dessus le marché. Après la prestation du serment, et au moment où tombe le bandeau qui a couvert jusque-là les yeux du postulant, il voit toutes les épées nues des assistants dirigées contre sa poitrine, et il entend tous les Frères s'écrier : « Que Dieu punisse le traître ! » Mais le Vénérable le rassure en lui disant que ces glaives ne sont menaçants que pour les parjures. « Si, ajoute-t-il, vous veniez à trahir la Société, aucun lieu de la terre ne vous offrirait un abri contre ses armes vengeresses. » Des Francs-Maçons dignes de foi nous ont assuré que les épées dirigées contre la poitrine du récipiendaire étaient tout simplement peintes à la détrempe sur les murs ; mais, pour admettre cette version, il faudrait supposer que *le Monde*, qui est naturellement invité à assister aux réceptions des Francs-Maçons, a

mal vu ce qui s'y passait. Nous ne saurions admettre une telle explication, et nous sommes pleinement de son avis lorsqu'il ajoute : « Ainsi donc la Maçonnerie s'arroge le droit de frapper du glaive, de mettre à mort ses membres infidèles. Or, je le demande, quel est cet acte par lequel on tue son semblable, hors le cas de guerre ou de légitime défense et en dehors de condamnations judiciaires? Quel est cet acte? Comment le nommera-t-on? C'est un meurtre, c'est un assassinat. La Maçonnerie s'arroge donc le droit d'assassiner? »

Voilà qui est concluant, et nous ne savons trop ce que les Maçons trouveront à répondre. Nous nous bornerons à adresser au *Monde* une question qui ne saurait embarrasser un journal si bien renseigné. Où et quand a-t-il vu de ces assassinats commis sur des traîtres à la Maçonnerie? Les annales des Cours d'assises ne nous offrent malheureusement que trop de meurtres inspirés par les plus détestables passions, telles que la cupidité, a haine, la jalousie; mais des meurtres commis pour cause de Maçonnerie, on n'en voit pas. S'il y en avait pourtant, il n'est pas à croire que le parquet fît semblant de les ignorer. Mais *le Monde* alléguera peut-être que les procureurs impériaux, les juges, les jurés et les gendarmes sont affiliés à la secte et ferment les yeux sur ses déportements. S'il en est ainsi, la société court un danger plus grand encore qu'on ne le pensait, et *le Monde* en particulier n'a plus aucun moyen d'échapper au sort funeste qui l'attend sans doute pour ses imprudentes révélations.

(P. DAVID. *Le Journal des Débats* du 30 octobre 1865.)

LES FRANCS-MAÇONS EXCOMMUNIÉS

(FEUILLETON DE M. EDMOND ABOUT.)

La Maçonnerie n'est pas une société secrète. Est-il bien nécessaire d'insister sur ce point? La loi sur les sociétés secrètes est toujours en vigueur dans ce joyeux pays de France. Si le gouvernement ne l'applique pas aux maçons, c'est qu'il tient leur innocence pour démontrée. Le Grand-Maître de la maçonnerie était naguère le Prince Murat, en dernier lieu le Maréchal Magnan, aujourd'hui c'est le général Mellinet, commandant des gardes nationales de la Seine.

M. le général Mellinet n'a jamais passé pour un conspirateur; il n'est pas même révolutionnaire en musique; demandez aux honorables et excellents chefs de l'école Galin-Paris-Chevé. Les grands-maîtres adjoints sont M. Alfred

Blanche, conseiller d'État, secrétaire général de la préfecture de la Seine, et M. Lenglé, ancien préfet de la Meurthe. Parmi les grands dignitaires de l'ordre Maçonnique, je remarque M. de Saulcy, sénateur, et trop homme d'esprit, j'en réponds, pour conspirer contre lui-même. La Maçonnerie est donc entre les mains d'une direction très-rassurante au point de vue de l'ordre établi. Ajoutez que presque toutes les Loges ou réunions particulières sont fréquentées par des officiers, des magistrats, des hommes dont le dévouement au pouvoir est incontestable. Ajoutez que tout citoyen majeur, bien famé et pourvu de l'instruction primaire peut demander l'initiation maçonnique. M. Boittelle, préfet de police. remplit amplement les conditions d'un tel programme. Il peut donc être Maçon si bon lui semble, et rien ne prouve qu'il ne le soit pas.

La Constitution du 10 juin 1865 dit, article 17 : « tout Maçon a le droit de publier son opinion sur les questions maçonniques. » Or, vous n'ignorez pas que la loi civile ordonne le dépôt de toutes les publications. Donc, la Maçonnerie ne peut pas avoir de secrets pour les hommes qui nous gouvernent.

Et le plus surprenant de l'affaire, c'est que le contrôle imposé à tous ses faits et gestes ne l'incommode aucunement. Pourquoi ? parce que la Maçonnerie, aux termes de sa Constitution, « interdit formellement à ses assemblées toute « discussion en matière religieuse ou politique, qui aurait pour objet soit la « controverse sur les différentes religions, soit la critique des actes de l'auto- « rité civile et des diverses formes de gouvernement. Elle rappelle à tous « ses adeptes qu'un de leurs premiers devoirs, comme Maçons et comme cito- « yens, est de respecter les lois du pays qu'ils habitent. »

Mais si l'on violait cette sage prescription ? Si la Loge se métamorphosait en club ?

« Le Grand-Maître (article 28) a la haute surveillance de tous les Ateliers. Il suspend (article 25) tous Ateliers et tous Maçons qui se seraient écartés du respect dû aux lois du pays. »

Il est donc absolument impossible que la Maçonnerie conspire contre l'État ou même contre l'Église. Une Loge qui discuterait le dogme de l'Imaculée-Conception serait fermée dans les 24 heures. Le Pape peut formuler tous les dogmes les plus inutiles et les plus invraisemblables. Ses inventions seront critiquées partout, excepté dans les Ateliers maçonniques. Votre foudre tombe mal, ô saint Père, quand elles choisit les seules maisons où l'on ne vous attaque jamais.

Il n'y a pas même de courage à frapper la Maçonnerie : elle est sans arme contre ses ennemis du dedans, les initiés qui la trahissent, elle n'a que des peines disciplinaires.

Est-ce à dire que les Francs-Maçons n'aient jamais conspiré ? M'est avis qu'il n'ont pas fait autre chose depuis l'an 1725 jusqu'à la Révolution de 1789. Les épreuves de l'initiation, le secret des assemblées, les mots et les signes mystérieux, le serment, tous les détails du rite indiquent clairement que la

Maçonnerie a été une conjuration énergique, terrible contre les iniquités du vieux monde. Mais aujourd'hui qu'elle a remporté la victoire, aujourd'hui que sa devise: *Liberté, Égalité, Fraternité*, est devenue le mot d'ordre du genre humain, lorsqu'elle voit la science, l'industrie et la politique elle-même renverser les barrières internationales qu'elle battait en brèche, la Maçonnerie vit en paix avec le nouvel ordre de choses qu'elle a si laborieusement préparé. En déclarant la guerre à la civilisation moderne, elle croirait commettre un infanticide. Elle pouvait s'armer secrètement contre les lois, lorsque les lois n'étaient pas autre chose que le bon plaisir d'un homme: elle doit et sait les respecter depuis qu'elles expriment *la volonté d'un peuple.*

Ces conséquences logiques de la Révolution sont évidentes à tous les yeux; j'entends aux yeux de tous les hommes qui lisent notre histoire sans déchirer la page qui leur déplait. Le Pape n'en sait rien parce qu'il s'obstine à regarder 89 comme non avenu, et que l'horloge du Vatican retarde de trois quarts de siècle.

Mais s'il est vrai que la Maçonnerie ait atteint son but en 1789, pourquoi existe-t-elle encore? Pourquoi n'a-t-elle pas désarmé après la victoire? Dans quel intérêt recrute t-elle en France 10 à 12,000 adhérents chaque année, s'il ne s'agit que d'enfoncer une porte ouverte? Voilà l'objection des indifférents, qui sont assez nombreux aujourd'hui, je l'avoue. Beaucoup d'esprits sensés ne voient dans les Ateliers maçonniques qu'un rendez-vous de bourgeois désœuvrés, un cercle de bons vivanls qui se déguisent en conspirateurs pour trinquer et faire bombance. D'autres ayant entendu dire qn'un commis-voyageur en vins s'est fait initier à la Loge de Molinchart, s'imaginent que tous les Frères sont des négociants en quête de clientèle et qu'ils courent les Ateliers pour placer leurs marchandises. D'autres, pour avoir su qu'une réunion maçonnique ne se sépare jamais sans donner pour les pauvres, supposent que la Maçonnerie n'est qu'une association de charité, quelque chose comme la société de Saint Vincent-de-Paul, avec la tolérance en plus.

Certes la bienfaisance est un des objets de la Maçonnerie, mais elle n'est ni l'unique ni même le principal. Aux termes de la Constitution (art 1er), « la Franc-Maçonnerie a pour objet la recherhe de la vérité, l'étude de la morale universelle, des sciences, des arts et l'exercice de la bienfaisance. » Prenez cette définition pour ce qu'elle est; je la trouve trop ambitieuse et trop étroite à la fois; je constate seulement qu'elle exprime des aspirations bien supérieures à l'exercice banal et inutile de l'aumône.

Et quant au préjugé des sages ménagères qui redoutent les banquets maçonniques pour la santé et la bourse de leurs maris, je le ferai tomber d'un seul mot. Chaque Loge se réunit à table deux fois par an, et ces repas, au moins ceux que j'ai vus, sont à six ou sept francs par tête, vin compris. La Maçonnerie n'est pas une institution gastronomique.

Qu'est-elle donc?

Une vaste association de bourgeois honnêtes, intelligents et tolérants qui

se rassemblent de temps à autre pour parler de ce qui les unit sans toucher à ce qui les divise. La Loge maçonnique, très-utile surtout dans les villes de province, est un petit conservatoire où quelques hommes d'opinions et de religions diverses vont respirer en commun l'esprit de 89.

On y perd beaucoup de temps, je l'avoue. Les vieux rites, parfaitement inutiles aujourd'hui, prennent une place qui pourrait être consacrée à des discussions utiles. Mais déduction faite des formes surannées et des symbolismes oiseux, il reste un fond sérieux et un enseignement sain. La seule agglomération de citoyens inégaux dans la société civile et qui deviennent égaux tout d'un coup; le contact de ces juifs, de ces protestants et de ces catholiques qui s'appellent frères; l'introduction d'un Russe et d'un Anglais qui se sent et se dit notre concitoyen dès qu'il a franchi le seuil de la Loge; la hauteur des discussions qui planent au-dessus de toute actualité religieuse ou politique ; la modération qui s'impose d'elle-même à tous les orateurs, l'autorité quasi paternelle du président, la cordialité des rapports : voilà ce qui rachète amplement les côtés enfantins du rite.

Je fais bon marché des progrès réalisés par la Maçonnerie contemporaine dans le domaine des arts et des sciences, voire des sciences philosophiques. Il est trop évident que la Maçonnerie n'a fait ni un musicien, ni un peintre, ni un sculpteur, ni un mathématicien, ni un philosophe. Elle a reçu Voltaire, et elle s'en fait gloire, mais elle ne l'a pas créé. On naît artiste ou philosophe, on s'instruit à l'école, on se perfectionne dans la vie; toutes les Loges de l'Europe s'attelleraient ensemble à la besogne, elles ne produiraient pas la cinquième partie d'un Rossini, d'un Ingres ou même d'un M. Cousin.

Il est également démontré que les vérités utiles à l'homme ne sont plus aujourd'hui un objet de monopole. Les prêtres égyptiens pouvaient échelonner les révélations de leur science et mesurer le vrai à petite dose, durant une longue et pénible initiation. Les philosophes grecs étaient forcés de diviser leur doctrine en deux parties, dont l'une se vulgarisait dans la foule et l'autre se réservait pour les adeptes. Les Francs-Maçons eux-mêmes, avant 89, agissaient prudemment en révélant leurs idées une à une, à mesure que l'initié offrait des garanties plus sérieuses. En 1865, le Franc-Maçon le plus complet, se fût-il élevé jusqu'au 99e grade dans les Ateliers de perfectionnement, ne sait rien qui ne soit imprimé dans les livres et les journaux. L'initiation n'a pu lui donner que des secrets vides, des formules creuses; un vase de forme plus ou moins bizarre où il enfermera des idées connues. Je dis plus; il serait un mauvais Franc-Maçon, un mauvais citoyen, un homme impie s'il gardait par devers lui un atome de vrai. Tout ce que nous savons d'utile ou simplement de certain, nous le devons aux autres hommes. Il n'y a pas une vérité qui ne fasse partie du patrimoine commun.

L'ancienne organisation de la Maçonnerie ressemblait pas mal à un trésor mystérieux où 99 vérités inconnues à la foule étaient serrées dans 99 sacs de formes et de couleurs différentes. On ouvrait le premier sac en présence de

'apprenti et on lui disait : Puise ! Le second sac ouvert élevait l'apprenti au rang de compagnon ; le troisième en faisait un maître. Les avides fouillaient ainsi jusqu'au 30e sac, et les insatiables jusqu'au 99e.

Aujourd'hui, le contenu de tous les sacs, le trésor des idées modernes, a été répandu sur le peuple, il ne reste que des sacs vides ; quelques Maçons ambitieux les découpent en lanières et les portent fièrement dans les cérémonies maçonniqnes.

Les hauts grades, les cordons, les décorations, les jouets orgueilleux, qui amusent un certain nombre de Francs-Maçons, ne tarderont pas à disparaître. Ils n'ont été maintenus qu'à trois voix de majorité dans la nouvelle constitution. Il est absurbe qu'une institution qui proclame l'égalité des hommes multiplie les distinctions entre ses associés. Il est d'ailleurs assez ridicule d'appeler Tartampion *illustre* et Barbanchu *très-illustre*. Un bourgeois de Paris, ou même de Strasbourg, peut acquérir dans la Maçonnerie les titres de chevalier, de prince ou de souverain prince, ce qui n'a pas le sens commun. Ces vieilleries ont fait leur temps ; on les a maintenues dans la nouvelle Constitution pour une raison toute financière : c'est que les titres et les hochets maçonniques payent l'impôt de la vanité.

Cette réforme faite, il restera la Loge, l'humble Atelier maçonnique où les plus honnêtes gens de la ville iront fraterniser ensemble, échanger amicalement leurs idées et s'instruire les uns les autres. Voilà le fond de la Maçonnerie, ce qu'il faut respecter, honorer et étendre, s'il est possible, sur toute la surface du monde. Concevez-vous rien de plus pur et de plus beau, malgré toutes les malédictions du Saint-Père ? Dans un temps affairé comme le nôtre, quand la plupart des hommes, enfoncés dans la mêlée des intérêts matériels, n'ont d'autres récréations que le jeu, le café et Mlle Thérésa, on crée des oasis morales où les passions s'apaisent, où le cœur s'élève et s'élargit. Les hommes les plus éclairés de chaque ville se rassemblent à jour fixe, et chacun d'eux, écartant les préoccupations de la théologie et de la politique, cherche à fonder solidement la morale sociale, étudie les meilleurs moyens de rendre l'homme meilleur et plus heureux. Chacun apporte sa théorie ; on s'éclaire réciproquement, on discute à l'amiable, un auditoire attentif et bienveillant profite des leçons, soumet ses doutes, provoque les explications, et fixe laborieusement ses idées sur le bien et le mal.

La Franc-Maçonnerie ainsi comprise n'est pas une institution de luxe, croyez-moi, et sa tâche n'est pas une sinécure. Songez donc ! Il s'agit de fonder une morale qui s'impose avec l'autorité la plus incontestable au genre humain tout entier. Étant donné, un protestant comme Lincoln, un israélite comme M. de Rothschild, un musulman comme Abd-el-Kader, un catholique comme vous et un athée comme Proudhon, rédiger une loi qui satisfasse tout le monde et ne blesse ni les opinions, ni la foi, ni les intérêts de per-

sonne. C'est l'harmonie universelle à fonder: ni plus ni moins. Voilà le but de la Maçonnerie, et, quoiqu'il soit placé un peu haut, un peu loin, il est assez digne d'ambition pour que les plus honnêtes gens chaussent leurs bottes et se mettent en route. . . . .

(EDMOND ABOUT, *Opinion nationale* du 19 novembre 1865.)

QUELQUES FEUILLETS

DE L'HISTOIRE DE LA FRANC-MAÇONNERIE.

PAR M. OSCAR COMMETTANT.

L'anathème lancé le 25 septembre dernier par le Saint-Siége contre la Franc-Maçonnerie, — et dont le mérite n'était assurément pas l'opportunité, — a eu nécessairement pour effet d'attirer l'attention sur cette association.

Fort heureusement, l'excommunication qui la frappe n'est que *mineure*.

Beaucoup moins redoutable que l'excommunication *majeure*, considérée par les lois canoniques comme une aggravation de la peine de mort, l'excommunication *mineure* peut toujours être levée par un simple prêtre et de sa seule autorité. Il suffit, pour obtenir sa grâce, que l'anathématisé de cette dernière catégorie témoigne au confessionnal d'un repentir profond, et qu'il promette de ne plus retomber dans les erreurs où il s'était engagé sous l'inspiration de Satan.

Avec de semblables facilités à se laver des souillures de la malédiction, il faudrait être bien coupable pour persister à rester Franc-Maçon. Et pourtant que de *frères* vieilliront et mourront dans l'impénitence finale ! sans compter ceux qui, n'appartenant pas encore à la Franc-Maçonnerie, voudront être initiés aux épouvantables mystères de cette société.

Franc-Maçon ! quel nom terrible et quelles scènes de cannibales il éveille dans l'esprit de certaines bonnes femmes auxquelles vous ne persuaderez jamais que les Francs-Maçons se désaltèrent autrement qu'avec le sang des chrétiens dans des crânes humains.

Le nom de Franc-Maçon équivaut, en effet, à celui de diable pour toutes les âmes pieuses, pratiquantes et peu lettrées, qui ne lisent rien et reçoivent uniquement l'instruction du brave et digne curé de leur paroisse, lequel est parfois tout aussi ignorant que ses ouailles des choses de ce monde.

Jetons donc pour l'édification des personnes qui en parlent sans la connaître, un coup d'œil sur l'histoire infernale de la Franc-Maçonnerie.

La Franc-Maçonnerie est née de l'amour des sciences enseignées secrètement chez les peuples de l'antiquité.

Il y eut en Égypte des écoles secrètes où l'on formait des architectes destinés à bâtir exclusivement des demeures pour les dieux. Ces architectes sacrés léguèrent aux Grecs leur savoir avec des mystères dont ils se plaisaient à entourer leurs études.

La corporation des architectes s'étendit en Judée, lors de la construction du temple de Salomon, et la Bible montre les Maçons juifs se confondant avec les Maçons tyriens, malgré la répugnance des fils d'Israël à se mêler à tout ce qui portait un nom étranger.

Suivons à grands pas la route des temps.

Près de huit siècles avant la venue de Jésus-Christ, Numa institua dans Rome des colléges d'artisans, en têtes desquels étaient placés les colléges d'architectes. Ces derniers colléges jouirent du privilége de l'immunité des contributions, et les enseignements qu'on y recevait ne cessèrent pas d'être secrets.

Les siècles s'écoulent, et les croyances religieuses ont été remplacées par de nouvelles croyances. Grand enseignement pour la philosophie que ces adorations éteintes, ces croyances respectables devenues en quelques années des folies ridicules.

Nous sommes au moyen âge. Les sciences, les arts, les lettres et jusqu'au sentiment du beau, si vif chez les païens, semblent avoir disparu pour toujours. La nuit s'est faite dans les esprits, et l'ignorance est devenue une vertu avec la malpropreté. On n'écrit plus, on ne lit plus, on n'enseigne plus, on ne se lave plus les mains. Tous les esprits sont absorbés dans une crainte horrible : celle de l'enfer. C'est le triomphe de l'Église nouvelle. Que cette foi se prolonge avec ce caractère d'absorption, et c'en est fait de l'esprit humain. Un seul art surnage dans ce grand naufrage : c'est l'architecture, toujours protégée, car il faut des temples aux Dieux, quels qu'ils soient.

Nous avons vu sous Numa le collége des architectes jouir du privilége de l'immunité des contributions, sous les papes, cette franchise est continuée aux constructeurs d'édifices sacrés, ce qui fit appeler *Maçons libres ou Francs-Maçons* les membres de ces corporations. Que les temps sont différents ! Loin d'excommunier les Francs-Maçons au moyen âge, on excommunia ceux qui cherchèrent à entraver l'essor de la Franc-Maçonnerie en ne respectant pas les priviléges dont ils jouissaient.

Ces priviléges étaient nombreux. Comme au temps de leur origine, les corporations des constructeurs sacrés eurent leurs mystères, leur juridiction particulière, leurs signes de ralliement, avec leurs immunités et leurs franchises.

Les prêtres tenaient à honneur de se faire admettre dans les Loges maçonniques, et le nombre des Francs-Maçons devint si considérable en Italie, que plusieurs corporations ou Loges se réunirent en une vaste association dans le but d'aller exercer leur art partout où le christianisme manquait encore d'Églises et de monastères. Et Dieu sait le nombre qu'ils en bâtirent partout au delà des Alpes.

Tout en reconnaissant la beauté de leurs édifices, le philosophe a lieu de regretter qu'au lieu de bâtir ces basiliques si grandioses, ces clochers si prodigieux de hardiesse, ils ne fussent pas appelés à construire de bonnes et saines maisons pour les gens de ces temps-là. Cette application utile de leur art merveilleux eût d'ailleurs été moins périlleuse. Il n'est pas de cathédrale qui n'ait coûté la vie à plusieurs centaines de constructeurs.

C'était l'amour de l'art qui les animait bien plus encore que la foi, car la grande majorité des Francs-Maçons n'appartenait pas au catholicisme. Presque tous, au contraire, professaient une communion opposée au Pape. La preuve de cette vérité est fournie par le docteur Krause, qui a fait une très-curieuse collection des marques tracées sur les constructions, et dont la plupart révèlent des croyances et des pratiques différentes de celles des catholiques romains. Mais ces hérétiques, qui eussent mérité le bûcher en toute autre circonstance, n'étaient nullement inquiétés. C'est qu'on avait besoin de leurs services. Savoir se rendre utile, voilà le grand art en ce monde, et c'est cet art que les Francs-Maçons de l'Égypte, de la Grèce, de la Judée, de la Chaldée, de la Perse, de la Syrie, de la Gaule, de l'empire romain et des États chrétiens surent cultiver avec un rare succès.

A partir du moyen âge, on retrouve les corporations secrètes d'ouvriers constructeurs dans toutes les contrées de l'Europe. Elles élèvent au treizième et au quatorzième siècle les cathédrales de Cologne et de Meissen; au commencement du quinzième siècle, celle de Valenciennes. Ce sont elles aussi qui bâtissent, vers la fin du seizième siècle, le fameux couvent de Rathalha, en Portugal, et le monastère de Mont Cassin, en Italie. La France, l'Angleterre, l'Écosse, leur doivent leurs plus beaux monuments, sur lesquels sont imprimées leurs marques symboliques.

Partout où ces corporations se présentaient, elles avaient à leur tête un chef. Sur dix hommes, il y en avait un qui, investi du titre de *Maître*, dirigeait les neuf autres. Ces diverses corporations élevaient, autour des lieux où elles devaient bâtir, des constructions temporaires où elles se logeaient. Ensuite elles organisaient le service et se mettaient à l'œuvre. Toutes les associations étaient solidaires et se prêtaient un mutuel secours. Aux pauvres, les Francs-Maçons demandaient des corvées; aux riches, des matériaux et des moyens de transports.

L'abbé Grandidier, cité par Clavel, nous a conservé, d'après un vieux registre de la tribu des Maçons, de Strasbourg, des renseignements précieux au point de vue de la tradition maçonnique, sur l'association qui éleva la

cathédrale de cette ville. Cet édifice, justement classé parmi les plus beaux chefs-d'œuvre de l'architecture gothique, fut commencé en 1277 sous la direction d'Hervin de Steinbach, et ne fut terminé qu'en 1439. Les Maçons qui prirent part à l'érection de ce monument, étaient divisés en trois catégories : Maîtres, Compagnons et Apprentis. Le lieu où ils s'assemblaient se nommait *Hutte, Maisonnette* ou *Loge*, Ils employaient emblématiquement les outils de leur profession, et les portaient comme insignes. L'équerre, le compas et le niveau étaient leurs principaux attributs. Ils se reconnaissaient à des mots et à des signes particuliers. Ils étaient tous reçus dans les Loges avec un cérémonial qui est resté secret, et admettaient comme affiliées libres des personnes étrangères au métier de Maçon.

L'Angleterre est le berceau de la Franc-Maçonnerie moderne. En effet, nous voyons que, en l'an 1703, la Loge Saint-Paul, à Londres, — qui jusque-là avait conservé, avec toutes les autres Loges de l'Angleterre et de l'Écosse son caractère et son objet primitifs, prit une décision qui devait changer complétement la face de la confrérie. Elle décida que « les priviléges de la Maçonnerie ne sont plus désormais le partage exclusif des Maçons constructeurs; que des hommes de différentes professions seraient appelés à en jouir, pourvu qu'ils fussent régulièrement initiés dans l'Ordre (1). Cette innovation, dit un historien, n'avait peut-être d'autre but que d'augmenter le nombre des membres de la confraternité; mais elle eut des conséquences que ses auteurs étaient sans doute loin de prévoir. Il y avait dans les doctrines de la Maçonnerie un principe civilisateur qui tendait logiquement à se développer; et lorsque les entraves qui le contenaient dans les bornes étroites d'une association matérielle eurent été brisées, il acquit toute sa puissance d'expansion, pénétra dans tous les rangs du corps social, et l'anima d'une vie nouvelle.

Peu de temps après cette décision prise par la loge Saint-Paul (aujourd'hui l'Antiquité n° 2), la grande loge initia, sur la proposition du duc de Montagu, plusieurs personnes de distinction, notamment lord Stanhop, depuis comte de Chesterfield. Les Frères, décorés de leurs tabliers, et bannières déployées, se rendirent processionnellement à la salle des Papetiers, dans Ludgate street, où ils furent reçus avec de grandes démonstrations de joie. Le duc de Montagu y fut installé par son prédécesseur, et l'assemblée entendit la lecture d'un projet de nouveaux statuts.

Ce projet fut soumis à l'examen de deux commissions successives. Sur le rapport de la dernière, le ministre anglican, James Anderson, et le docteur Desaguliers, furent chargés de fondre et de réviser les statuts existants. Le 22 mars 1722, la grande loge prit connaissance du travail de ces Frères, l'approuva et en ordonna l'impression. Il parut l'année suivante sous ce titre : *Constitutions de l'ancienne et honorable confraternité des Maçons libres et*

(1) Preston. *Illustrations of masonry.*

acceptés. A partir de ce moment, l'organisation de la Maçonnerie fut assise sur des bases solides, et sa prospérité alla toujours croissant.

On pourrait, d'un seul mot, faire l'éloge de l'esprit de libéralisme dont les Francs-Maçons ont été et restent pénétrés, en disant que l'inquisition fut leur ennemie la plus acharnée. Dès 1730, le clergé italien s'était fait un pieux devoir de répandre mille bruits odieux sur les Francs-Maçons de toute l'Europe. qu'ils représentaient comme des perturbateurs de l'ordre public et des buveurs de sang.

L'inquisition, toujours heureuse de sévir pour la gloire du ciel et le salut des âmes, attendait impatiemment de la bienveillance du pape Clément XII une bulle d'excommunication qui lui permît d'user contre les Francs-Maçons des petits moyens qu'elle savait si bien employer pour purifier l'esprit en mortifiant la chair. Cette bulle tant désirée parut enfin dans le joli mois de mai de l'an de grâce 1738. Ce fut un beau jour pour certains catholiques qui ont une manière à eux et très-originale de mettre en pratique les devoirs de la charité chrétienne.

Voici quelques extraits de cette bulle. On verra que, en la fulminant, Clément XII ne connaissait la Franc-Maçonnerie que par des bruits vagues et des rapports trop intéressés pour être impartiaux. « Nous avons appris, et le « *bruit public* ne nous a pas permis d'en douter, qu'il s'était formé une cer- « taine société, sous le nom de Francs-Maçons, dans laquelle sont admises « *indifféremment des personnes de toutes religions* et de toutes sectes, qui, « sous les dehors *affectés* d'une *probité naturelle* qu'on y exige et dont on se « contente, se sont établi certaines lois, certains statuts qui les lient les uns « les autres, et qui, en particulier les obligent, sous les peines les plus sévères, « en vertu d'un serment prêté sur les Saintes-Écritures, à garder un secret « inviolable sur tout ce qui se passe dans leurs assemblées. »

Au milieu de cette phrase, qui ne pèche pas précisément par la concision, on a pu remarquer que deux choses surtout sont reprochées aux Francs-Maçons : leur *tolérance* en matière de religion et la *probité naturelle* dont ils se contentent vis-à-vis les uns des autres. Il nous semblait à nous que la probité est toujours louable, qu'elle soit naturelle ou acquise. Et même nous aurions osé soutenir que la probité qui nous est donnée par Dieu à notre naissance est plus sûre et de meilleur aloi que celle qui nous est inculquée par les hommes et les pratiques de la dévotion. Mais continuons :

« Comme le *crime* se découvre de lui-même, ces assemblées sont devenues « si *suspectes* aux fidèles que *tout homme de bien* regarde aujourd'hui comme « un *pervers* quiconque s'y fait adopter. »

Nous verrons plus loin de quels *crimes* sont coupables les Francs-Maçons,

et si ce n'est pas singulièrement abuser des mots que de qualifier de *pervers* les citoyens *naturellement probes* qui s'y font adopter. Poursuivons :

« Si leurs actions étaient irréprochables, les Francs-Maçons ne se dérobe-
« raient pas avec tant de soin à la lumière. »

Si la probité naturelle, la tolérance en matière de religion, et le culte de la philosophie, qui est le culte de la vérité, n'avaient jamais été considérés comme des *crimes* par un clergé dominatenr au spirituel comme au temporel, les Francs-Maçons auraient pu pratiquer à ciel ouvert leurs théories sociales. Le jour où les Francs-Maçons jouiront d'une liberté de réunion égale à celle qui est accordée aux cultes, les portes des Loges s'ouvriront pour ne plus se refermer, et les mystères de quelques-uns deviendront la loi de tous. Continuons :

« Ces associations sont *toujours* nuisibles à la tranquillité de l'État et au
« salut des âmes; et, à ce titre, elles ne peuvent s'accorder avec les lois
« civiles et canoniques, etc., etc. »

La preuve que la Franc-Maçonnerie peut s'accorder avec les lois civiles, c'est que presque tous les gouvernements du monde en permettent l'existence, et qu'en France, c'est le chef de l'État qui investit le grand dignitaire du Grand Orient de Paris.

Après la bulle de Clément XII vint l'édit de publication de monseigneur le cardinal Firrao, qui défendit, sous *peine de mort et sans espérance de grâce*, de se réunir et de s'agréger en aucun lieu dans ladite société maçonnique (1). Par le même édit, il était défendu aux propriétaires de recevoir des réunions maçonniques, sous peine de voir leurs maisons démolies, d'être frappés d'une amende de mille écus d'or, et d'être envoyés aux galères.

La bulle et l'édit de publication inspirèrent dans quelques parties de l'Italie et dans toute l'Espagne, où l'inquisitian florissait, une sainte terreur que les tortures infligées par le sacré tribunal à quelques récalcitrants ne justifièrent que trop. En France, dit M. Clavel, la bulle de Clément XII et l'édit de publication ne produisirent pas l'effet que s'en était promis le chef de l'Église. Ils y furent, au contraire, l'objet des plus dures critiques, et les personnes pieuses elles-mêmes les considérèrent comme des actes immoraux et odieux. Le parlement de Paris refusa de les enregistrer. François-Étienne de Lorraine, qui venait de prendre possession du trône grand-ducal, fit mieux encore que le parlement de Paris. Il concourut de sa personne à la fondation de plusieurs Loges, tant à Florence que dans différentes autres villes de son duché.

Clément XII étant mort, son successeur au trône pontifical, Benoît XIV, se

(1) Édit du 14 janvier 1739.

montra d'abord très-indifférent aux progrès de la maçonnerie, qui se développait partout en raison directe des persécutions qu'elle avait à subir. Une partie du clergé et des moines qui avaient prêché contre l'association maudite, blamèrent le nouveau pontife de sa tiédeur, et quelques religieux allèrent jusqu'à l'accuser d'être affilié aux *pervers*. Pour calmer tant de respectables colères et se laver de cette supposition, Benoît XIV renouvela l'excommunication.

Aussitôt l'inquisition prépara ses outils de conversion. Les annales de la Maçonnerie sont pleines du nom des victimes qui osaient se montrer *tolérants* en matière de religion et se contenter d'une *probité naturelle*. Il faut lire les procès intentés aux frères des Loges de Madrid et de Lisbonne par les pieux scélérats qui les jugèrent. . . . .

Nous sommes sous l'Empire: Napoléon Ier, reçu maçon à Malte, lors du séjour qu'il fit dans cette île, en se rendant en Égypte, non-seulement permet la continuation des travaux maçonniques, mais semble les encourager en validant l'élection de son frère, le prince Joseph, en qualité de Grand Maître du Grand Orient de Paris. L'empereur donna son consentement, sur la sollicitation des Francs-Maçons Masséna et Kellermann, maréchaux de France, et du prince Cambacérès. « Le duc de Rovigo, dit M. Clavel, était le seul peut-être des agents du pouvoir impérial qui ne se fût pas rattaché à la Maçonnerie. »

A la chute de Napoléon, les persécutions recommencèrent contre les Francs-Maçons, et le pape Pie VII crut devoir renouveler l'excommunication lancée par ses prédécesseurs. En fulminant ce nouvel anathème, Pie VII avait sans doute oublié une toute petite chose, qui pourtant avait bien son importance: c'est que Lous XVIII avait été reçu maçon à Versailles avec son frère, le comte d'Artois, quelques années avant la Révolution. Voilà donc le roi légitime et son successeur par la grâce de Dieu, rangés parmi les *pervers*, les *perturbateurs de l'ordre social*, les *criminels* et les *Judas;* sans compter le duc de Berri, également reçu maçon, et qui fut enterré avec tous les honneurs maçonniques. Le fait est assez remarquable pour n'être pas passé sous silence...

Si les Francs-Maçons ont contribué, par le développement de leurs théories sociales, par la pratique de l'égalité et de la solidarité humaines, sans complot et sans armes, à l'avénement de la révolution de 1789, sur les principes de laquelle repose aujourd'hui la constitution de presque tous les pays du monde civilisé, est-ce une raison pour les traiter de *criminels* et les excommunier.

Il y a dans le monde environ trois mille Loges maçonniques, et le nombre des Frans-Maçons est incalculable. A elle seule, la France en compte peut-être cinq cent mille.

Voilà bien des excommuniés, et qui persisteront à l'être !. . . . . .

Le *Siècle* du 29 octobre 1865.

MANIFESTATIONS MAÇONNIQUES.

On ne se ferait pas une idée exacte de l'effet produit par l'allocution pontificale, si, après avoir mis sous les yeux des lecteurs du Bulletin les principaux articles publiés par les organes de l'opinion, nous ne laissions parler les Maçons eux-mêmes. En enregistrant quelques-unes des protestations qui nous sont parvenues, nous ne voulons que mettre chacun à même d'apprécier l'état des esprits au sein de la Franc-Maçonnerie française.

Ici encore nous faisons œuvre de simples rapporteurs. Comme les manifestations des Francs-Maçons ont été toutes spontanées et individuelles, bien qu'elles exprimassent les sentiments de la collectivité Maçonnique, nous leur laissons le caractère d'indépendance et d'individualité avec lequel elles se sont produites.

LES FRANCS-MAÇONS DE LYON

AU SOUVERAIN-PONTIFE

De la Religion Catholique, Apostolique et Romaine.

TRÈS-SAINT-PÈRE,

La Franc-Maçonnerie est universelle; elle compte des adhérents au sein de toutes les religions de la terre. Les chefs de ces croyances ont toujours été pour elle inoffensifs ou bienveillants. Seuls, et depuis moins d'un demi-siècle, ceux du catholicisme lui sont hostiles.

Nous ne comptons plus les attaques et les injures des enfants perdus du *parti catholique.* C'est de la fureur passée à l'état chronique.

Aujourd'hui c'est de plus haut que nous vient l'orage.

Dans une longue et rude philippique, vous daignez prendre à partie non pas des actes isolés ou des écarts individuels, toujours possibles dans les sociétés les plus réglementées, mais notre association entière. Vous pensez, comme vos prédécesseurs : « *Qu'il n'y a pas un moment à perdre pour frapper,* « *lacérer avec une sentence de condamnation, comme avec un glaive, cette secte* « *aspirant le crime et s'attaquant aux choses saintes et publiques.* » Vous énumérez les efforts de vos prédécesseurs, et reconnaissez « *qu'ils n'ont pas* « *eu le succès espéré;* » selon vous, « *loin d'être vaincue et terrassée, elle pose* « *partout avec impunité, et lève un front plus audacieux.* » Vous la montrez se couvrant du manteau de la *bienfaisance* pour mieux « *conspirer contre* « *l'Église et contre le Pouvoir civil.* » Vous demandez « *ce que veut pour elle* « *cette association d'hommes appartenant à toute religion et à toute croyance?....* « *A quoi bon ces réunions clandestines?..... A coup sûr, une société qui fuit le* « *jour et la lumière doit être impie et criminelle!.....* » Et sur ces simples conjectures, vous déplorez « *qu'on encourage, ou tout au moins qu'on tolère la* « *ténébreuse Société Maçonnique, si ennemie de l'Église et de Dieu, si dange-* « *reuse même pour la sécurité des royaumes!.....* » Vous ajoutez : « *Vénérables* « *frères, nous éprouvons de la peine et de l'amertume à voir que quelques* « *personnes, alors qu'il s'agit de cette secte à réprouver, suivant les constitu-* « *tions de nos prédécesseurs, se montrent molles, presque assoupies, alors* « *qu'en une si grave affaire, les exigences de leurs fonctions et de leur charge,* « *voudraient qu'elles montrassent là une grande activité.* » Pour y suppléer, vous « *réprouvez et condamnez cette Société Maçonnique et les autres sociétés* « *du même genre, qui, tout en étant de formes différentes, tendent au même* « *but, et qui conspirent soit ouvertement, soit clandestinement contre l'Église* « *et les Pouvoirs légitimes.* » Et vous dites enfin : « *Fasse Dieu, qu'après la* « *compression des hommes dépravés, qui, à l'aide des sociétés ci-dessus men-* « *tionnées, se livrent à des actes impies et criminels, l'Église et la Société* « *humaine puissent se reposer un peu de maux si nombreux et si invétérés.....* »

Telle est la fidèle analyse de votre allocution du 25 septembre, rien n'y manque, pas même l'appel au bras séculier et le souhait peu chrétien de nous voir écrasés pour le bien de l'Église !... De semblables attaques justifient d'avance les plus violentes réponses. La nôtre sera calme, nous avons conscience de la justice de notre cause, de la loyauté de nos intentions et de nos actes.

Daignez nous écoutez.

Dans notre beau pays de France, et de notre temps, on ne condamne personne sans l'avoir entendu. A Rome on procède autrement, c'est fâcheux ; peut-être auriez-vous dû nous citer à votre barre ; la loi maçonnique, que vous ignorez sans doute, eût répondu pour nous.

Elle dit textuellement :

« Art. 1er. — La Franc-Maçonnerie, institution essentiellement philanthro-

« pique, philosophique et progressive, a pour objet, la recherche de la vérité, « l'étude de la morale universelle, des sciences et des arts, et l'exercice de « la bienfaisance.

« Elle a pour principes, l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, et la « solidarité humaine.

« Elle regarde la liberté de conscience comme un droit propre à chaque « homme et n'exclut personne pour ses croyances. »

« Elle a pour devise : *Liberté, Égalité, Fraternité.*

« Art. 2. — Dans la sphère élevée où elle se place, la Franc-Maçonnerie « respecte la foi religieuse et les opinions politiques de chacun de ses mem- « bres ; mais elle interdit formellement à ses assemblées toute discussion en « matière religieuse ou politique qui aurait pour objet soit la controverse « sur les différentes religions, soit la critique des actes de l'autorité civile et « des diverses formes de gouvernement.

« Elle rappelle à ses adeptes qu'un de leurs premiers devoirs comme « Maçons et comme citoyens, est de respecter les lois du pays qu'ils habi- «tent.

« Art. 3. — La Franc-Maçonnerie considère l'obligation au travail, comme « une des lois impérieuses de l'humanité. Elle l'impose à chacun selon ses « forces, et proscrit en conséquence l'oisiveté volontaire... »

Trouvez-vous dans cette loi trace des forfaits dont vous nous déclarez atteints et convaincus ?

Vous nous accusez d'être une société politico-religieuse ; il y a erreur d'adresse : Faire renoncer tous nos adeptes, au profit d'une ambition dirigeante, à leurs droits les plus chers, la liberté de conscience et d'opinion, c'est impossible, jamais leur indépendance n'accepterait le *perindè ac cadaver!...*

Nous n'avons jamais dit que l'exercice de la bienfaisance fut notre unique but ; d'autres sociétés s'abritent sous ce vocable exculsif. Vous savez mieux que nous qu'elles déguisent une partie de leur programme.

Jamais les Francs-Maçons ne se séparent sans avoir recueilli entre eux *la part des pauvres;* ils pensent cependant que l'aumône est un triste palliatif, un expédient que le travail libre, l'ordre et l'économie supprimeront un jour.

Nous enseignons l'existence de Dieu, et sans se prononcer jamais sur le mérite relatif des cultes qui en sont la conséquence, la Maçonnerie dit à ses adeptes : « Gardez avec respect la croyance que vous ont enseignée vos pères, « c'est un hommage rendu à ceux qui vous ont précédés dans la vie. »

En affirmant l'immortalité de l'âme, nous enseignons aux hommes le respect absolu de leur dignité.

En politique, nous sommes citoyens avant tout, et nous plaçons bien au-dessus des querelles de parti la nationalité et la défense de la patrie.

Nos chimistes, (et ils sont habiles), ont analysé le sang qui descend de la croisade, et celui qui monte de la glèbe. Jamais ils n'ont trouvé de différences

qui autorisent les préjugés de noblesse ou de caste. Pour nous, les hommes sont égaux, et l'homme vaut ce que valent ses actes et sa conduite, rien de plus.

Un préjugé impie, qu'on dit orthodoxe, a longtemps permis, sous le nom d'esclavage, aux hommes, de vendre leurs semblables au marché, même après les avoir fait baptiser chrétiens !... Nos pères, les législateurs de la Révolution française, ont rayé l'esclavage de nos codes. Nous tenions pour la liberté de la chair humaine dans la grande lutte qui vient de finir, et nous avons pris le deuil quand est tombé sa dernière victime, notre frère Abraham Lincoln.

Longtemps on a enseigné que l'obligation au travail était une déchéance, une punition. Cette doctrine déclarait celui qui travaille de condition inférieure; l'oisiveté était signe de race; le travail était méprisé ! Les premiers nous avons dit: « Le travail est l'unique moyen de moraliser les hommes, de civiliser le monde. » Nous avons proclamé le travail honorable. Par nous il a été honoré. Quand les Francs-Maçons se réunissent, ils portent le tablier, emblême du travail.

Nous disons : « La famille, le père, la mère, la femme, les enfants, forment « autour de l'homme un cercle infranchissable, dont il ne peut s'isoler. Il doit « penser à eux d'abord, à lui ensuite.

« L'homme doit aux siens le pain de l'intelligence et du corps.

« On n'enseigne la morale que par l'exemple. »

Aux nouveaux venus, la Franc-Maçonnerie offre du pain et de l'eau. Elle leur dit : « La sobriété est une vertu, elle est un devoir, un acte de conser- « vation ; avec elle, votre intelligence vivra autant que vous ; votre vieillesse « sera le soir d'un beau jour ! »

Est-il nécessaire de vous expliquer notre devise?

A notre avis, la liberté est un droit imprescriptible qui a pour limite absolue la liberté d'autrui.

Nous vous avons dit que les hommes sont égaux, et à quelle échelle nous mesurons leur valeur individuelle.

Vous appelez tous les hommes : *Frères*. Et nous n'avons pas à vous apprendre que l'égoïsme est une habileté de courte vue. Une affection réciproque doit unir les hommes, ils se doivent un mutuel appui, et nous leur rappelons que les droits de chacun ont un équivalent rigourenx qui s'appelle le devoir.

Nous croyons avoir une notion assez exacte du juste et de l'injuste. Pour nous, jamais la fin ne justifie les moyens.

Nous comptons par milliers nos adhérents et nos réunions. Si ce résumé de notre doctrine est infidèle il va provoquer d'éclatants démentis.

Vous demandez pourquoi se réunissent ces hommes de toute opinion, de toute croyance ? — C'est bien simple, ils savent que les querelles politiques et

5

religieuses, qui si longtemps ont ensanglanté le monde, tracent encore entre les hommes de profondes démarcations. Ils cherchent un milieu, où ils puissent se connaître, s'estimer, se serrer la main, sans rien abdiquer de leurs croyances ou de leurs opinions. Est-ce un crime !

On nous dit que l'introduction d'emblèmes maçonniques dans vos temples, à de récentes funérailles, aurait provoqué toutes ces colères? Est-ce donc la première fois que vous les y rencontrez ? Avez-vous jamais songé que pour les en chasser, il faudrait démolir jusqu'à la dernière pierre les grands chefs-d'œuvre du moyen âge, les Cathédrales, orgueil du Catholicisme ! Si vous en doutez, cherchez un peu, dans toutes et partout, sur les dalles, les piliers, les nervures et les clefs de voûtes; partout, ouvriers, maçons, sculpteurs et architectes ont tracé ces signes abhorrés. Car tous étaient des nôtres, et tous, peut-être, doivent à notre association l'intelligence et l'idée qui illuminent leur œuvre.

Pourquoi nous reprocher nos assemblées, portes closes, quand vous savez que le jour où nous aurons liberté de réunion, égale à celle dont jouissent les cultes, elles s'ouvriront pour ne plus se fermer !

TRÈS-SAINT-PÈRE,

Les Francs-Maçons, ennemis des manifestations bruyantes, étaient calmes et presque ignorés, quand une agression inouïe est venue les atteindre. La violence réussit mal dans notre pays. Votre allocution du 25 Septembre, nous vaudra simplement l'estime et la bienveillance de ceux qui ne nous connaissaient pas encore. Et malgré vos anathèmes, pas un des nôtres ne désertera l'œuvre de justice et de paix à laquelle il a librement associé sa vie.

Nous vous en donnons l'assurance, et déposons à vos pieds nos hommages respectueux.

LES FRANCS-MAÇONS
DE L'ORIENT DE LYON.

Lyon, 5 Octobre 1865.

AUX FRANCS-MAÇONS DE L'ORIENT DE LYON.

TT.·. CC.·. FF.·.,

Nous avons lu votre réponse au Souverain Pontife de l'Église catholique ; nous en approuvons complétement et l'esprit et les termes. — Vous avez exprimé avec dignité les sentiments des Francs-Maçons et démontré l'injustice

de l'anathème et des injures lancés contre eux en exposant fidèlement leurs principes.

Nous vous félicitons et nous vous remercions.

L'allocution du Souverain Pontife est une injure au siècle tout entier plus qu'à la Maçonnerie. Le successeur de ces papes qui, sous le nom de serviteurs de Dieu, étaient devenus les rois des rois, fait le procès aux nations civilisées et aux gouvernements tolérants ou libéraux. Il constate le développement continu de notre institution et s'en indigne ; remarquant que les foudres de l'Église ont été jusqu'ici impuissantes, il s'efforce d'alarmer, pour mieux les irriter, les gouvernements qui nous laissent *impunis!*,..

L'excommunication est une arme dont aucune religion n'aurait dû se servir. — Elle est fort heureusement émoussée, et le catholicisme, en l'employant contre la Franc-Maçonnerie, en fait l'abus le plus condamnable.

Comme vous l'avez dit, TT.·. CC.·. FF.·., nos ancêtres ont bâti les plus beaux temples catholiques.

Nous ajoutons :

Que notre grand symbole, le triangle lumineux, est sur la plupart des auteis devant lesquels les prêtres et les fidèles se prosternent pour prier et pour adorer ;

Que beaucoup de cérémonies et de fêtes catholiques n'ont pas d'autre sens que celui attaché à nos *mystères;*

Qu'enfin, c'est avec l'invention d'un Franc-Maçon qu'on garantit le plus efficacemeut contre le feu du ciel ces mêmes églises, dans lesquelles on veut soulever contre nous toutes les puissances divines et humaines.

Les docteurs en théologie du Sacré Collége conseillent mal le chef de la catholicité, qui, au début de sa grandeur, avait montré des dispositions plus libérales et plus charitables que celles d'aujourd'hui.

A ces hommes dont la science subtile sait si bien découvrir, à travers des apparences contraires, nos tendances criminelles et dangereuses, nous dirons :

Qu'un prêtre a pour mission de bénir et non de maudire les hommes;

Que la tolérance est un devoir que les lois de la société imposent, et que la vraie religion enseigne.

Puisse notre voix éloigner du Père des fidèles !

. . . . Cet esprit d'imprudence et d'erreur,
De la chute des rois funeste avant-coureur ?...

Recevez, TT.·. CC.·. FF.·., avec notre adhésion à votre œuvre, l'expression des sentiments d'estime et d'amitié les plus sincères et les plus vifs.

LES FRANCS-MAÇONS DE L'ORIENT DE BORDEAUX.

31 octobre 1865.

ALLOCUTION

Du F.·. Cauchois, membre du Conseil de l'Ordre, Vén.·. de la Loge *les Cœurs-Unis* (O.·. de Paris).

10 novembre 1865.

L'Émir ABD-EL-KADER et le Pape PIE IX.

MM.·. FF.·.,

Depuis que vous m'avez fait la faveur de me réélire président de ce R.·. Atel.·., j'ai considéré comme un devoir de vous tenir au courant de ce qui peut intéresser notre ordre, par une chronique maçonnique.

Aujourd'hui, j'ai à vous entretenir de faits bien différents les uns des autres, mais également instructifs. En les rapprochant, nous allons trouver en présence deux personnages éminents, à des titres fort divers, *l'Emir Abd-el-Kader et le Pape Pie IX*.

Vous savez tous ce qu'est Abd-el-Kader : né arabe et mahométan, en cette double qualité, il semblatt devoir partager la haine particulière de ses compatriotes contre les français, qu'ils regardent encore comme les conquérants de leur pays ; et la haine générale de ses co-religionnaires contre les chrétiens, qui ont à leurs yeux le tort grave d'être placés hors la loi du prophète.

Cependant, il n'en a pas été ainsi : après avoir vaillamment combattu contre la France, aussi longtemps que pouvait l'exiger le patriotisme le plus dévoué, Abd-el-Kader, obligé de céder à la force des armes françaises, a su reconnaître et apprécier la générosité de ses vainqueurs ; il a compris, qu'au dessus des intérêts particuliers de la nationalité, s'élève l'intérêt général de la civilisation humanitaire ; et que la France, en Algérie, s'occupe beaucoup moins de conquérir que de civiliser. D'un autre côté, tout en conservant la foi de ses pères, il a compris aussi qu'au dessus des religions particulières, qui trop souvent, par des anathèmes réciproques, divisent les hommes et les excitent à s'entre-détruire, s'élève la religion universelle de l'humanité qui seule, dans une sphère de paix et de consolation, humanise tous les cultes, et cimente dans tous les pays les liens de la grande fraternité humaine.

Alors, par une intuition philosophique, l'Emir est devenu à son insu, maçon de fait, avant de l'être de nom. Il ne lui manquait plus que la consécration maçonnique, elle lui a été conférée en Egypte, par la L.·. *Les Pyramides*, O.·. d'Alexandrie, au nom de la L.·. *Henri IV*. O.·. de Paris, dont il est ainsi devenu membre actif, dans la capitale même de l'empire français.

La visite par lui faite à cette dernière loge, le 30 août dernier, nous apprend avec quelle maturité d'esprit il s'est déterminé à l'initiation.

« La Franc-Maçonnerie, dit-il, est mal considérée par les habitants de l'Orient ; on y regarde généralement les Francs-Maçons comme des gens sans croyances, sans lois, prêts à troubler l'ordre de la société. Moi-même, avant d'avoir *lu les statuts de la Franc-Maçonnerie,* je partageais les mêmes opinions ; et ce n'est qu'après avoir *approfondi son but et ses lois,* que je me suis convaincu que c'était *la plus admirable institution de la terre.* »

Deux jours avant, le 28 août, s'adressant à une députation des Loges de Tours, de Nantes et de Blois, qui venait le visiter à Amboise, il exprimait ainsi sa satisfaction d'avoir été reçu Franc-Maçon :

« Je remercie, dans les personnes présentes, la Maçonnerie toute entière. Je considère la *Franc-Maçonnerie* comme la *première institution du monde.* A mon avis, tout homme qui ne professe pas la foi maçonnique est un homme incomplet. J'espère qu'un jour les principes maçonniques seront répandus dans le monde entier. Dès lors, tous les peuples vivront dans la paix et dans la fraternité. »

Voilà, MM.·. FF.·., ce que pense de notre Ordre un mahométan fidèle, qui, lors des massacres commis en Syrie par quelques-uns de ses co-religionnaires égarés, a dignement préludé à son initiation maçonnique, en sauvant des chrétiens au péril de sa vie, et en arrachant ainsi d'innocentes victimes au fanatisme religieux.

Voyons maintenant quelle est l'opinion du pape Pie IX à l'égard des Francs-Maçons ; il va lui-même nous la faire connaître par son allocution, prononcée en consistoire le 25 décembre dernier, qui débute en ces termes :

« Parmi les nombreuses machinations et les artifices par lesquels les ennemis du nom chrétien ont osé s'attaquer à l'Église de Dieu, et voulu l'ébranler, doit être, sans nul doute, comptée, cette *société perverse* d'hommes, vulgairement appelée *maçonnique,* qui, retenue d'abord dans les ténèbres et l'obscurité a fini par se faire jour ensuite, *pour la ruine commune de la religion et de la société humaine.* »

Plus loin on lit :

« Que veut pour elle cette association d'hommes *appartenant à toutes religions et à toutes croyances?* à quoi bon ces réunions clandestines, le serment de discrétion exigé des initiés, et les peines attachées à sa violation. A coup sûr cette société *aspire le crime et s'attaque aux choses saintes et publiques.* Ses *affiliés* sont comme des *loups dévorants,* couverts de peaux de brebis, pour dévorer le troupeau. »

Rappelant les bulles de damnation et d'excommunication fulminées contre les Francs-Maçons par ses prédécesseurs, Clément XII, Benoit XIV, Pie VII et Léon XII, le saint Père déclare *justes et légitimes* les *sentences de condamnation* que ces Papes ont prononcées.

Bien fausse serait, suivant lui, l'opinion que la nature de cette société est inoffensive, et que cette institution n'a pas d'autre but que de secourir les hommes et de leur venir en aide dans l'adversité.

Il déplore la mollesse et stimule la rigueur du pouvoir séculier, pour :

« réprimer cette *secte très-immorale, ennemie de l'Église, et dangereuse même pour la sécurité des royaumes,* qui, sous un extérieur honnête, n'a qu'une pensée unique, comme un but unique, à savoir : de *renverser tous les droits divins et humains.* »

La conclusion, conforme à ces prémisses, est ainsi conçue :

« Nous *réprouvons et condamnons cette société maçonnique,* et les autres sociétés du même genre qui, tout en étant de forme différente, tendent au même but et qui conspirent, soit ouvertement soit clandestinement, contre l'Egtise ou les pouvoirs légitimes ; et nous voulons que *lesdites sociétés,* soient tenues pour *proscrites et réprouvées* par nous, sous les mêmes peines que celles spécifiées dans les constitutions antérieures de nos prédécesseurs (*la damnation et l'excommunication*), et cela aux yeux de tous les fidèles du Christ de toute condition, de tout rang et de toute dignité, et, *par toute la terre.* »

Enfin Sa Sainteté ajoute :

« Fasse Dieu, qu'après la *compression des hommes dépravés* qui, à l'aide des sociétés ci-dessns mentionnées, se livrent à des *actes impies et criminels* l'Église et la société humaine puissent se reposer un peu de maux si nombreux et si invétérés. »

Telle est, MM.·. FF.·., l'étrange manière dont notre ordre est vu et traité par la cour de Rome.

Nous disons par la cour de Rome, car il nous est impossible de ne pas remarquer qu'ici ce n'est pas l'homme qui parle, mais c'est uniquement le Souverain Pontife.

En effet, si nous demandons à l'histoire contemporaine ce qu'était le cardinal Ferretti, avant son élévation à la chaire de saint Pierre, en 1846, elle nous dira que tous rendaient hommage à sa mansuétude, à son affabilité, à son extrême bienveillance ; et elle ajoutera que, depuis son avénement au trône Pontifical, il a, dans maintes occasions, manifesté les idées les plus libérales. Dès lors, il est permis de penser que, livré à ses propres inspirations, il n'aurait pas tenté de raviver les colères posthumes de ses prédécesseurs.

Malheureusement pour ce vénérable vieillard, âgé de 73 ans, chargé du poids d'une double couronne, il ne lui a pas toujours été suffisamment tenu compte de ses excellentes intentions ; et, malgré ses courageux efforts, son pouvoir temporel a subi de nombreux échecs.

Il n'en fallait pas tant pour que de perfides conseillers réussissent à lui persuader qu'un semblable désastre est dû aux libres penseurs, en tête desquels il faut placer les Francs-Maçons ; et que ceux-ci doivent être déclarés respon-

sables de tous les troubles qui agitent le monde civil et le monde religieux.

Mais si, dans de telles circonstances, il a pu être facile de surprendre au Saint-Père une pareille mesure, il devient fort difficile de la justifier.

En effet, ce n'est pas sérieusement qu'on pourrait reprocher aux Francs-Maçons la clandestinité de leurs réunions, alors que la persécution seule les oblige à les tenir secrètes ; ils ne font, dans ce cas, que suivre l'exemple des premiers chrétiens. Partout, au contraire où, comme en France, ils sont autorisés à se réunir, l'autorité civile est parfaitement informée de leurs travaux, et leur doctrine est portée à la connaissance de tous par de nombreuses publications maçonniques.

Le serment de discrétion ne devient nécessaire que dans les pays où la maçonnerie étant prohibée, la qualité de maçon divulguée exposerait celui qui la possède à des poursuites judiciaires ; et, même alors, la peine maçonnique la plus grave se réduit à la radiation du tableau ; que n'en est-il ainsi des peines ecclésiastiques !

Il ne suffit pas d'amonceler contre les maçons les épithètes les plus injurieuses, et de leur imputer vaguement des actes immoraux, impies et criminels ; alors qu'on ne peut apporter aucune preuve précise à l'appui d'aussi graves accusations, elles retombent tout entières sur les accusateurs, et les violences du langage ne font que démontrer l'inanité des plaintes.

Peut-être serait-il, à la fois, plus convenable et plus reconnaissant de se rappeler que l'armée française compte dans ses rangs un grand nombre de Francs-Maçons ; et que ces prétendus renverseurs de trônes, ont puissamment concouru à rétablir, et soutiennent encore à cette heure, le trône pontifical.

Il est un principe d'équité, aussi vieux que le monde, d'après lequel on ne doit jamais condamner sans entendre. Thémistocle disait : « *frappe, mais écoute.* » Comment donc a-t-on pu frapper de condamnation les Francs-Maçons avant de les avoir entendus. Est-ce ainsi que, de nos jours, à Rome, on comprend la justice ?

Certes, la sécurité de la religion et celle des royaumes n'ont rien à redouter d'une société, qui interdit formellement à ses adeptes toutes discussions politiques et religieuses, et leur prescrit le respect des lois du pays qu'ils habitent.

En quoi donc pourrait consister l'impiété d'une institution, qui a pour bases fondamentales l'*existence de Dieu et l'immortalité de l'âme* ?

Vainement on essaierait de dénaturer ses actes, et de nier jusqu'à ses bonnes œuvres, pour leur prêter un caractère condamnable, l'autorité civile (surtout dans notre pays où elle est si vigilante), ne s'y tromperait pas ; et, le 10 octobre 1861, M. de Persigny, alors ministre de l'intérieur, a pu dire avec vérité :

« Établie en France depuis 1725, la maçonnerie n'a pas cessé de maintenir sa réputation de bienfaisance. Tout en accomplissant avec zèle sa mission de charité, elle se montre animée d'un patriotisme qui n'a jamais fait défaut aux

grandes circonstances, et il ne peut être qu'avantageux d'autoriser et de reconnaître son existence. »

La cour de Rome elle-même, en d'autres temps mieux inspirée, comprenait fort bien que, dans les pays civilisés, les bulles d'excommunication contre les Francs-Maçons étaient purement comminatoires, et ne pouvaient être prises au sérieux ; car, les annales maçonniques constatent, qu'à Paris et dans les principales villes de France, un grand nombre de prêtres, et des plus hauts placés dans la hiérarchie sacerdotale, ont notoirement fait partie de notre ordre, sans porter aucune atteinte à la foi catholique, et sans encourir aucune censure.

Quel est donc, en réalité, le seul et unique grief du Saint-Siége contre les Francs-Maçons ? le voici :

« La maçonnerie regarde la liberté de conscience comme un droit propre à chaque homme, et n'exclut personne pour ses croyances. »

Or, c'est là précisément ce qui constitue sa force et sa supériorité sur les autres institutions humaines ; c'est par sa tolérance, non pas pour les fautes mais pour la foi de chacun, qu'elle espère amener tous les hommes à mieux comprendre et à mieux pratiquer les enseignements de la morale universelle, qui doivent faire cesser toutes les dissidences, et assurer leur bonheur dans ce monde et dans l'autre.

Tel est son véritable et son unique but.

Pour s'en convaincre, il suffirait d'imiter l'exemple d'Abd-el-Kader, c'est-à-dire de *lire les statuts de la Franc-Maçonnerie* et *d'approfondir* ainsi *son but et ses lois*. Alors, sans doute, les préjugés romains contre notre ordre disparaîtraient, comme se sont évanouis dans l'esprit de l'Emir les préjugés orientaux.

Fussent-ils dans l'erreur à ce sujet, les Francs-Maçons mériteraient au moins qu'on prît la peine charitable de les éclairer, au lieu de les condamner.

Quant à eux, ils ne proscrivent, ne réprouvent, ne damnent et n'excommunient personne, pas même ceux à l'égard desquels le droit de légitime défense les autoriserait à user de représailles.

Mais, en comparant les paroles et les actes, si différents à leur égard, de l'Émir Abd-el-Kader et du Pape Pie IX, les Maçons catholiques se sentent profondément humiliés par la pensée, qu'à l'occasion de leur institution, le chef suprême de la catholicité ait pû recevoir, d'un arabe mahométan, une aussi haute leçon de reconnaissance, de justice et de charité.

Forts de leur conscience, et confiants dans les progrès de l'esprit humain, ils sont fermement convaincus, qu'à notre époque, les foudres de l'anathème ne peuvent plus brûler que les mains assez imprudentes pour essayer de s'en servir. Ce sont là de ces traits, sans force et sans portée, qui viennent expirer aux pieds de la raison.

Chaque Franc-Maçon, proscrit, réprouvé, damné et excommunié, croit pou-

voir dire, comme le sage Marc-Aurèle, dont quelques énergumènes avaient brisé les statues : « *Je ne me sens point blessé,* » et tous se contentent de répéter, avec le Pape lui-même :

« Fasse Dieu, riche en miséricorde, exauçant les prières de nous tous, qu'avec le secours de sa grâce, les insensés reviennent à la raison, et que les hommes égarés rentrent dans le sentier de la justice. »

RÉPONSE

Des Francs-Maçons de Saint-Etienne à Sa Sainteté Pie IX.

Dans une allocution acerbe et virulente, les deux principes immortels qui constituent la Maçonnerie, la dignité humaine et la charité, ont été indignement interprétés.

En présence des attaques injurieuses semées à pleines mains contre notre institution, nous nous devons à nous-mêmes, nous devons à nos Frères en la foi maçonnique, de protester énergiquement contre des insinuations et des accusations qui seront désavouées, non-seulement par les esprits réfléchis et impartiaux, mais encore par les cœurs sincèrement animés de sentiments chrétiens.

Et d'abord, qu'il nous soit permis de faire observer qu'une religion de paix et d'amour, comme celle de Jésus, qui prêcha la fraternité parmi les peuples n'a pu donner naissance à une diatribe aussi aigre et aussi passionnée. Non, il est impossible que cet écrit ait été dicté sous le souffle inspirateur de celui qui résumait sa doctrine toute entière dans cet admirable précepte : *Aimez-vous les uns les autres!*

De quel droit déverse-t-on l'outrage sur nous en affirmant que nous sommes une famille hideuse ; que nous n'avons jamais eu la dignité et l'âme d'une institution de bienfaisance, et que nous sommes les ennemis de Dieu et des hommes ?

La main qui a écrit ces indignes calomnies n'a pas hésité et tremblé ; et lorsque, dans son cabinet, en prière, agenouillé devant le sublime calomnié, celui qui se dit son représentant sur la terre, a élevé son regard vers le ciel, la rougeur de la honte et le frisson de la douleur n'enveloppaient-ils pas tout son être, en comprenant qu'il calomniait injustement des hommes de cœur et de dévouement.

On dit que la haine est la base et le pivôt de notre institution ; mais c'est plus qu'une étrange aberration, c'est du délire. Haïr l'Évangile, et pourquoi ? Ramenée à sa véritable destination, l'Église chrétienne est une société d'âmes,

pures, humbles et charitables, confondant leurs élans et leurs espérancs. Haïr les Gouvernements légitimes, et pourquoi? Les Gouvernements légitimes sont ceux que les peuples choisissent, acceptent et consacrent.

Les hommes qui haïssent sont ceux qui imposent despotiquement leurs idées; ceux qui emploient la contrainte morale et matérielle; ceux-là qui menacent de flammes éternelles l'âme trois fois sacrée par son origine divine, sa liberté et son immortalité, et qui condamnent l'homme qui a osé prier suivant les impérieux besoins de son cœur et les exigences de sa conscience.

Les Francs-Maçons sont haineux, où sont les preuves? Avons-nous plongé nos antagonistes dans des cachots; avons-nous ensanglanté les palais et les chaumières? Où sont les hommes de foi, de science et de dévouement que nous avons conspués, emprisonnés, torturés et assassinés.

Ah! jetons un voile sur ces honteuses turpitudes du passé qu'on ne ressuscitera jamais. Un esprit plus large, plus humain, plus religieux, un esprit de tolérance et de charité a pénétré dans toutes les classes de la société. Nous ne reverrons plus ces saturnales du fanatisme, ces tristes et douloureux épisodes de notre propre histoire enseignée dans des pages tachées de sang!

Nous respectons les doctrines sérieuses et les esprits convaincus. Haïr l'homme de bonne foi, mais c'est un crime; l'astuce, le mensonge et l'hypocrisie, voilà ce que nous détestons, ce que nous repoussons.

Si, mieux éclairé sur nos vœux, sur nos actes et nos tendances, on pouvait s'arracher à de vieux préjugés, si on considérait uniquement la marche que le Grand-Architecte s'est tracée dans le développement de l'humanité, on discernerait que la Franc-Maçonnerie a droit aux égards et à l'estime des Gouvernements comme des particuliers.

Sous notre bannière viennent se ranger les esprits d'élite et les âmes généreuses; nous tendons la main à tous, sans exception de nationalité, de rang et de culte. L'ouvrier modeste et probe s'assied à côté de l'heureux du siècle; le savant appelle *Frère* celui qui ne possède que la noble science du dévouement.

Les souffrances humaines ne nous ont jamais trouvés froids ou indifférents et voilà comme nous haïssons notre prochain et comment nous nous vengeons des insultes qu'on ne cesse de nous adresser.

L'anathème papal nous attriste sans nous courber. La Franc-Maçonnerie, certaine de la grandeur de ses principes et confiante dans l'avenir qui lui est réservé, ne fera jamais entendre aucune expression de colère et saura s'élever au-dessus de toutes les déclamations furibondes et de toutes les injustices.

Pour ceux qui appelleront sur elle, avec une sorte de frénésie, l'animadversion publique, elle dira, en empruntant à celui qui est, hélas, si peu compris, ces paroles remarquables prononcées par un noble cœur :

Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font!

EXTRAIT DU PILOTE DE LA SOMME

6 DU OCTOBRE 1865.

Le *Pilote de la Somme*, dans son dernier *Bulletin politique*, disait, à propos de la nouvelle excommunication prononcée par le Pape contre la Franc-Maçonnerie : « Cette diatribe, inutilement fulminée contre une association toute de bienfaisance, parfaitement inoffensive, prouve clairement, mathématiquement que *le Pape ignore foncièrement l'organisation, le but, la raison d'être de l'institution qu'il attaque.* »

Nous recevons la communication intéressante qu'on va lire; elle porte une signature autorisée et justifie pleinement notre assertion :

« Parmi toutes les sociétés qui existent aujourd'hui, il en est une « la Franc-Maçonnerie » qui fait de l'honnêteté la condition essentielle d'admission dans son sein.

« Elle proclame comme principes : la croyance en Dieu et en l'immortalité de l'âme.

« Elle a pour but : les progrès de la philosophie et de la morale ; l'application de l'esprit humain au bien universel; la confraternité des peuples.

« Elle s'appuie sur le respect de la liberté individuelle.

« Elle considère tous les hommes comme égaux ; et le degré d'honnêteté qui les distingue est aussi la seule base de leur appréciation à leur égard.

« Composée de chrétiens, catholiques ou protestants, d'israélites, de musulmans, de déistes, de partisans de toutes religions; de monarchistes, de républicains, d'hommes politiques de toutes couleurs, elle leur apprend à oublier toute maxime intolérante, à n'estimer un homme qu'à sa valeur personnelle, sans s'occuper de ses opinions en matière politique ou religieuse.

« Elle fait le bien pour le bien, et ne demande à ceux qu'elle secourt ni profession de foi ni humble déférence ; ils sont honnêtes, ils sont malheureux, c'est pour elle une raison suffisante de les aider.

« Elle n'accepte de ses adeptes ni donations, ni testaments qui froissent toujours des intérêts de famille; elle n'attend d'eux qu'une cotisation annuelle dont ils sont toujours libres de s'affranchir.

« Les hommes les plus instruits et les plus vertueux, des prêtres catholiques, des princes de l'Église, des pasteurs protestants, des rabbins israélites, des rois, des grands de la terre, se sont honorés d'en faire partie.

« Avant 1789, une des loges de Lyon n'était presque exclusivement composée que de chanoines et de prêtres; et à Paris, presque tous les princes du sang étaient Francs-Maçons.

« A Abbeville, les Van Robais, les Gatte, les de Neuvillette, les Douville, les Lefebvre du Grosriez, les Delattre, les Cordier, les Siffait, les Homassel, les Traullé, les Deroussen de Florival, les Hecquet, les Aliamet de Martel, les de Cossette, les du Maisniel, le chanoine Pingré, etc., gens estimés s'il en fut, et que nos pères ont tous connus, comptaient parmi les membres les plus zélés des loges l'*Étoile Polaire* et la *Parfaite Harmonie;* et la plupart de leurs femmes ne dédaignaient pas de faire partie de la maçonnerie en loge d'adoption.

« Telle est la société, que vient de déclarer mauvaise et d'excommunier un homme respectable par ses cheveux blancs et ses vertus, mais miné par l'âge et de grands chagrins, entouré de conseillers dont l'esprit rétrograde l'amène fatalement à la ruine de la Papauté.

« Chez tous ceux qui fréquentent nos loges, l'excommunication du chef de la religion catholique amènera sans doute les tristes réflexions qu'inspire toujours aux hommes de bien l'erreur d'un honnête homme; mais ce dont nous pouvons répondre, c'est qu'elle ne produira aucune défection, même parmi les plus tièdes.

« Si, contrairement aux habitudes des Maçons, nous élevons la voix pour défendre notre association, c'est parce que l'œuvre maçonnique est ici peu connue, et nous voulons que dans ce débat le public puisse faire l'application du vieil adage :

« A chacun selon ses œuvres.

« E. CAYEUX.·.

« Secrétaire de la Loge d'Abbeville. »

ORIENT DE NANCY.

LOGE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM.

DISCOURS PRONONCÉ PAR LE F.·. TURCK,

LE SAMEDI 7 OCTOBRE 1865 (È. V.).

TT.·. CC.·. FF.·.,

Vous savez avec quelle ténacité, avec quelle violence le clergé nous poursuit de ses outrages; ses mandements, ses lettres pastorales, les articles de tous ses journaux fulminent sans cesse contre nous les injures et la calomnie; dans sa haine impuissante il vient de nous frapper d'une excommunication majeure : arme qui fut redoutable, dans les siècles d'ignorance, arme profon-

dément ridicule dans le siècle où nous vivons; elle ne peut avoir d'autre effet que de prouver l'esprit agressif, intolérant de ceux qui parlent sans cesse de charité, d'amour du prochain, et se déclarent cependant nos ennemis. Nous n'avons à opposer, à cette inutile violence que notre dédain; il sera soutenu par le mépris des honnêtes gens qui haïssent l'hypocrisie et la superstition, et qui bravent la fureur aveugle des hypocrites et des superstitieux.

Si nous sommes ainsi traités dans des actes publics, je vous laisse à penser comme on nous malmène dans les conversations particulières, dans les caquetages de sacristie, dans le secret du confessionnal, et si nous sommes recommandés au prône.

Lors du petit orage soulevé par la dernière encyclique, quand les évêques s'efforçaient vainement d'exciter du trouble au sein de notre pays, vous avez vu dans la plupart de leurs lettres, qui resteront comme un monument de leur impuissance et de leur orgueil humilié, vous avez vu, dis-je, presque partout, des reproches aussi violents qu'ils sont injustes, adressés à la Maç.·.. Tous les maux de la société, dit l'évêque de Rhodez, sont préparés dans les *antres* des Francs-Maçons, paroles qui prouvent combien la religion catholique, apostolique et romaine inspire de politesse, de charité, de bienveillance à ses élus. L'évêque de Nîmes, dans un mandement antérieur où les expressions, quoique violentes, sont un peu plus ménagées, nous accuse hautement de tous les excès de la révolution française qu'il attribue à notre seule influence.

Vous ne vous attendez pas, mes FF.·., à ce que je réponde à l'évêque de Rhodez. Je ne m'abaisserai jamais à faire assaut de grossièreté avec qui que ce soit; mais qu'il me soit permis du moins de répondre à Monsieur de Nîmes et de vous montrer quelle est la valeur de son assertion; pour le faire, il faut que je ramène vos souvenirs à ces jours glorieux de 89, rayonnant d'espérance et de bonheur, à ces jours dont nous attendons encore le lendemain. La France était alors divisée en trois ordres : le clergé, la noblesse et le tiers-État. Dans ce tiers-État, les deux premiers ordres voulaient bien jeter encore, du haut de leur dédain, un regard méprisant sur la bourgeoisie; mais ils comptaient pour rien ces valeureux ouvriers qui font la base de la Société, qu'ils défendent par leur courage, qui la nourrissent et la décorent par leurs travaux; ces ouvriers, qui depuis 89, se sont grandis par leur intelligence et qui se grandissent encore!

Les trois ordres furent convoqués pour nommer la représentation nationale, mais, comme les Francs-Maçons n'ont jamais constitué un ordre dans la Société française, ils n'avaient aucun représentant à nommer; ils sont donc restés sans action sur la Représentation nationale; et si quelques députés patriotes appartenaient à notre association, ce qui est fort probable, leur influence était certainement contrebalancée par d'autres Maçons, car les Loges alors étaient fréquentées principalement par la noblesse, par ses adhérents, par des privilégiés de toutes sortes, par des hommes de lettres; elles l'étaient fort peu par la bourgeoisie proprement dite.

Si nous n'avons eu qu'une faible influence, en était-il de même du clergé qui nous accuse? L'histoire est là; c'est elle qui répond. Le clergé, qui ne formait pas la centième partie de la population française, nomma le quart des représentants à l'Assemblée constituante; il a donc eu nécessairement une influence considérable sur les décisions de ce grand corps politique. Nous allons voir quelle était cette influence et comment il en a usé.

Dans la lonque querelle pour la séparation des ordres, c'est le clergé qui, malgré les vœux de la Cour et la volonté formelle du roi, très-nettement exprimée, vint se réunir aux communes et força ainsi la main à la noblesse, à la cour et au roi. C'est là le premier de ses actes; je suis bien loin de le blâmer; mais je pense qu'il était assez révolutionnaire déjà. C'est, en tous cas, l'un de ceux qui ont décidé du succès de la révolution.

L'élément libéral de la Constituante résidait principalement dans les représentants des communes, mais ils se divisèrent bientôt sur les hommes comme comme sur les choses, et si leur majorité n'eût trouvé un appoint considérable dans les membres du clergé, jamais la Constitution de 91, n'eût été promulguée en France. Dans tous les votes importants, cet appoint bien connu était de 140 à 150 voix. Voilà donc 140 à 150 membres du clergé qui étaient bien révolutionnaires. Je laisserai Monsieur de Nîmes compter les F.·. M.·..

C'est un prêtre, l'abbé Lefebvre d'Ormesson, qui, le 13 et le 14 juillet 1789, à la commune de Paris, distribuait la poudre aux assaillants de la Bastille; il faisait une bonne action, sans aucun doute; mais, quand on a fait de ces bonnes actions-là, il ne faut pas prétendre qu'on n'a jamais été révolutionnaire. L'histoire nous dit encore que le curé Grégoire, qui demanda le premier la mise en jugement de Louis XVI, et qui a dit que l'histoire des rois était le martyrologe des peuples; que le grand vicaire Siéyès, qui exerça une si notable influence sur l'esprit public; que le chartreux Dom Gerle, qui fut plus tard un admirateur enthousiaste de Robespierre, étaient d'aussi grands révolutionnaires que Mirabeau, Barnave, les Lameth, Le Chapellier et les autres.

C'est dans le sein même de l'assemblée du clergé que s'élevèrent les premières réclamations contre les richesses scandaleuses de cet ordre. Ce n'est pas seulement un prêtre, mais un évêque, monseigneur d'Autun, Talleyrand-Périgord, enfin, qui proposa et fit adopter l'aliénation de ces biens immenses, amassés Dieu sait comment, tout en prêchant aux laïques l'amour de la pauvreté et le mépris des richesses. Ici, permettez-moi, mes FF.·., une légère digression pour examiner avec vous l'exorbitante opulence du clergé d'alors; en 1789, formant comme je vous l'ai dit, moins du centième de la nation, il possédait, suivant les provinces, du quart au cinquième de la propriété territoriale qui, pour lui, était exempte de contributions; il levait en outre la dîme sur un tiers. Et la dîme, pour celui qui n'a pas labouré, ensemencé, récolté, payé l'impôt, c'est environ la moitié du produit net. D'autant plus que cette prétendue dîme s'élevait quelquefois au sixième de tous les revenus

de la terre, fruits et bestiaux. Mais tant de richesses ne suffisaient point encore au clergé ; il avait ses messes payées, les baptêmes, les mariages, les enterrements, avec la croix d'argent et la croix de bois ; distinction qui découle sans doute, des enseignements de Jésus-Christ ; il avait les produits de l'état-civil, il avait les quêtes qui se faisaient non-seulement à l'Église, mais à domicile, il avait les dispenses ; il avait ces testaments immoraux, arrachés à la crédulité, à la faiblesse, aux terreurs d'un mourant, en dépouillant sans pudeur sa malheureuse famille ; il avait ces charités sollicitées avec tant de chaleur et si souvent détournées de leur but : de sorte que la centième partie de la nation en absorbait environ la moitié des revenus ; et comment la distribuait-il ? Certains prélats jouissaient de deux, trois, quatre cent mille livres de rentes ; tandis que de pauvres et bons prêtres dits à la portion congrue, n'avaient pour vivre que trois cents livres par an, moins de vingt sols par jour. Ah ! si Talleyrand a jamais fait une bonne action dans sa vie, c'est bien d'avoir tranché au vif dans tant d'abus ! Encore me semble-t-il que de ce qu'il a tranché il reste un assez joli morceau. . . . .

. . . .

PROTESTATION DES FRANCS-MAÇONS DE CONDOM

CONTRE

l'Allocution consistoriale du 25 septembre 1865.

. . . . Non, *nous n'aspirons pas le crime*. Suivant cette malheureuse parole de l'allocution, parole que nous voulons bien croire plutôt égarée que coupable. *Nous ne renversons pas les pouvoirs établis,* nos œuvres parlent pour nous. Nous initions nos frères aux lois de la morale la plus pure ; nous leur montrons par nos exemples et nos paroles le but vers lequel l'humanité doit tendre sans cesse, *la perfectibilité universelle!...*

Nous inscrivons sur notre drapeau ce grand mot de *Progrès*, incompatible, nous le disons hautement, avec la doctrine du poignard et du renversement des empires dont l'allocation nous fait si complaisamment les propagateurs.

Non, Très-Saint Père, nous ne professons pas la théorie du meurtre, et, au lieu d'envoyer nos frères, se battre contre d'autres frères, enfants du même sang et de la même patrie, dans les plaines de Castelfidardo, nous leur prêchons la tolérance et leur enseignons à s'aimer les uns les autres. Tolérance et charité, c'est là notre devise ; c'est celle qui, grâce à nous, tend à pénétrer plus profondément dans les masses, c'est celle qui nous apprend à aimer nos ennemis, et à leur rendre le bien pour le mal. . . . .

14 octobre 1865.

LA FRANC-MAÇONNERIE

A PROPOS

De la dernière Allocution du Souverain Pontife.

Vall.·. de Paris, 17 Octobre 1865.

MM.·. TT.·. CC.·. FF.·.

Depuis son origine jusqu'à nos jours, la Franc-Maçonnerie a eu sans cesse, vous le savez, des ennemis implacables.

. . . . . C'est le privilége de la vérité et de la justice d'être méconnues et persécutées. Rappelez-vous ce sage philosophe de la Grèce, le vertueux Aristide, qui fut exilé de sa patrie par ses concitoyens ; un de ceux qui votèrent son exil l'a dit lui-même : « *Je vote contre lui parce que je suis fatigué de l'entendre appeler le juste !* »

. . . . . On nous accuse de n'avoir pas de religion et de chercher à saper la religion romaine. Mais qu'est-ce donc que la croyance en l'Etre-Suprême, l'amour de nos semblables, la fraternité à l'égard de tous les hommes, la charité douce et consolante envers ceux qui souffrent ou qui sont malheureux; n'est-ce pas, là, une sainte doctrine ? Que peuvent enseigner de plus beau, de plus saint et de plus sublime, les autres sectes ? Quant au reproche de chercher à saper les diverses religions et notamment la religion romaine, c'est une calomnie inventée à plaisir et nous l'avons démontré plus haut... Nous respectons toutes les croyances, et nous laissons nos frères libres de pratiquer celle qui leur convient. Voilà notre règle et nous ne demandons qu'une chose, c'est qu'on la pratique envers nous !

Enfin, mes FF.·. on nous accuse de vouloir semer la discorde et l'anarchie dans la société. Comment, nous qui proclamons que tous les hommes sont frères, qu'ils doivent s'aimer et s'aider les uns les autres, nous chercherions à faire naître la discorde? Mais ce serait le comble du déraisonnement et de la folie.

Les maximes maçonniques reposent sur les principes naturels et peuvent toutes se résumer en une seule : — *Faire aux autres ce que vous voudriez qui vous fût fait.*

Maintenant, mes FF.·. en présence des reproches adressés à la Franc-Maçonnerie par un auguste vieillard, certainement abusé, investi d'une dignité sacerdotale respectée et respectable en elle-même, que nous reste-t-il à faire ?

Déplorer l'aveuglement où se trouvent des personnes bien intentionnées, au fond, mais dont le voile de l'erreur couvre encore les yeux d'un bandeau épais. Laissons là tous les détracteurs, mes FF.·., et disons avec Jésus de Nazareth : *Pardonnons-leur, ils ne savent ce qu'ils font !*

Le T.·. S.·.
Du Chapitre de Jérusalem des Vallées Égyptiennes. — Vallée de Paris.
ALEX. ROY.

EXTRAIT DU JOURNAL D'AMIENS

DU 21 OCTOBRE 1865.

Monsieur le Rédacteur en chef,

. . . . . Vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur le Rédacteur, que les Francs-Maçons viennent encore d'être excommuniés par Sa Sainteté le pape Pie IX.

Je dis *encore*. En effet, ils l'ont déjà été nombre de fois, et notamment :

1° Le 4 des calendes de mai 1738, par la bulle *in eminenti* de Clément XII;

2° Le 14 mai 1757, par une bulle de Benoît XIV ;

3° Par Pie VII et Léon XII, qui ont renouvelé les bulles dont je viens de parler ;

4° Par Pie IX, dans son encyclique du 9 novembre 1846 ;

5° Par le même Pontife, en septembre 1865 ; — etc.

Or, l'excommunication d'il y a quelques semaines m'a profondément inquiété. En effet, me suis-je dit, c'est pour la quinzième ou la vingtième fois que les souverains pontifes excommunient les Francs-Maçons, quel sera l'effet de cette quinzième ou vingtième excommunication ?

Je sais bien que d'aucuns disent que cela fera beaucoup de bien à la propagande maçonnique, — mais ceux qui disent cela sont des journalistes, et vous le savez, Monsieur le Rédacteur, les journalistes ne disent pas toujours la vérité ; il en est même qui mentent effrontément tous les jours.

D'autres journalistes prétendent que dans beaucoup de Loges il y a eu des ecclésiastiques et des religieux ; — *l'Avenir national* du 17 octobre courant va même jusqu'à imprimer que la Loge TRIPLE-UNITÉ de Fécamp a été fondée par les moines bénédictins, les mêmes qui fabriquaient et qui fabriquent

encore aujourd'hui cette suave liqueur dont les bouteilles sont actuellement l'un des plus beaux ornements des vitrines de la rue des Trois-Cailloux.

Je vous avoue, Monsieur le Rédacteur, que cette assertion de *l'Avenir national* m'a tout d'abord paru une énormité, et je me suis permis de douter de son exactitude ; il n'est pas possible, me suis-je dit, que des ecclésiastiques aient fait partie d'associations d'excommuniés, et afin d'en avoir le cœur net j'allais me livrer à des travaux dignes d'un membre de la Société des Antiquaires de Picardie, lorsque j'apprends que le Grand-Orient vient de communiquer à notre vénérable les listes annuelles des membres des anciennes Loges d'Amiens, listes authentiques — elles sont signées par tous les frères. J'ai aussitôt demandé et otbenu l'autorisation de compulser ces listes, — et je suis forcé de reconnaître que les journaux disent vrai quelquefois.

En effet, je vois figurer sur les listes de la PARFAITE SINCÉRITÉ, ancienne Loge d'Amiens, actuellement en sommeil, les noms suivants :

ANNÉE 1776.

DESFORGES, sous-prieur du couvent des Augustins ; — il remplissait dans la Loge les fonctions de frère hospitalier.

ANNÉE 1777.

Le même DESFORGES ; — mêmes fonctions.

ROUSSEL, chanoine de la cathédrale d'Amiens ; — fonctions de 1er surveillant (le 1er surv.·. est le vice-président de la Loge).

ANNÉE 1780.

Le même ROUSSEL, *ut suprà*.

ANNÉE 1782.

Outre les susnommés :

TASSET, religieux augustin ; — fonctions d'orateur.

ANNÉE 1785.

François PINCHON-LEBRUN, hommes d'affaires de Mgr l'évêque de Noyon ; — fonctions de secrétaire.

Dom Pierre BURLOT, religieux bénédictin ; — fonctions d'hospitalier.

ANNÉES 1810-1814.

Charles RIBEAUCOURT, curé-doyen de Conty (Somme).

Et tous ces FF.·. là connaissaient les bulles latines qui les excommuniaient, — et leurs confesseurs les connaissaient ! ! — pas un d'eux n'a abjuré le franc-maçonnisme ! ! !

Alors qu'est-ce que c'est que l'excommunication ? . . . .

Et maintenant, après ce long préambule, j'arrive enfin aux questions que je

voulais vous poser tout d'abord, et qu'aucun frère de ma Loge n a pu résoudre.

Atttention, Monsieur le Rédacteur, je commence :

1° Comment des augustins, des bénédictins, des chanoines pouvaient-ils rester Francs-Maçons et continuer leurs fonctions catholiques, alors qu'ils avaient été frappés par les foudres de Rome ?

2° Comment les magistrats si respectebles dont j'ai cité tout-à-l'heure les noms, n'étaient-ils pas chassés de la cathédrale d'Amiens quand tous les ans, en novembre, ils allaient y entendre la messe du Saint-Esprit ?

3° Comment le curé de ma paroisse me rend-il encore mon salut chaque fois que je le rencontre ? Il sait pourtant bien que le Souverain-Pontife a proscrit à notre égard même le simple *Ave*.

4° Comment la ville d'Amiens continue-t-elle à me fournir de l'eau moyennant 20 fr. par an, et la Compagnie du Gaz français de l'hydrogène carboné moyennant 30 centimes le mètre cube, alors que Sa Sainteté nous a interdit l'eau et le feu ?

5° Pourquoi le clergé de Paris a-t-il fait les obsèques du maréchal Magnan, Grand-Maître de l'ordre, et ce en permettant l'installation dans l'église des Invalides d'une tribune sur laquelle on lisait ces mots : TRIBUNE RÉSERVÉE AU GRAND-ORIENT DE FRANCE ?

Voilà des questions insolubles pour moi et pour mes frères de la *Rénovation*.

Je crains bien, Monsieur le Rédacteur, que vous ne puissiez pas dissiper l'anxiété dont elles sont pour moi la cause ; — les brouillards de la libre pensée obscurcissent votre intelligence, et l'on prétend même, en bon lieu, que vous êtes un parpaillot endurci.

Mais il y a un moyen de sortir d'embarras : quand des questions vous sont adressées et que vous ne pouvez y répondre vous-même, vous les publiez, m'a-t-on dit, et il arrive parfois qu'un lecteur connu ou inconnu trouve et vous envoie la réponse demandée.

O grand Architecte de l'Univers, fais que, si je suis imprimé vif, les lumières d'un de mes ennemis, à défaut de celles d'un folliculaire, puissent me procurer des réponses satisfaisantes !

Sur ce, Monsieur le Rédacteur, je vous salue respectueusement, et d'autant plus respectueusement que la bulle d'excommunication de septembre 1865 ne vous permet pas de me rendre ma politesse... *Ave*.

UN FRANC-MAÇON D'AMIENS.

MORCEAU D'ARCH∴ DE L'ILL∴ F∴ BOUBÉE,

LU A LA LOGE *Jérusalem des Vallées égypt.*∴, O∴ DE PARIS, LE 21 NOVEMBRE 1865.

Il n'est aucun de vous qui n'ait été frappé d'une douloureuse émotion, en lisant l'allocution prononcée par le Pape, le 25 septembre dernier, contre la Franc-Maçonnerie, qu'il appelle *une société perverse, qui, retenue d'abord dans les ténèbres de l'obscurité a fini par se faire jour pour la ruine commune de la religion et de l'humanité.....*

Si cette allocution n'était, comme on l'a dit, que l'erreur d'un vieillard investi d'une haute dignité sacerdotale, je vous engagerais de suite à suivre le conseil qu'on nous donne, de déplorer l'aveuglement de ce vieillard, et de lui appliquer, ainsi qu'à ses indignes conseillers, ces paroles : *Pardonnez-leur, ô mon Dieu! car ils ne savent ce qu'ils font!*

Mais l'allocution pontificale ne peut pas être considérée comme une erreur, lorsque nous y lisons ces étranges paroles : Plût au ciel que les monarques eussent prêté l'oreille aux conseils de notre prédécesseur; plût au ciel que dans une affaire aussi grave, ils eussent moins mollement agi ! Certes, nous n'aurions jamais eu, ni nos pères non plus, tant de mauvaises séditions, tant de guerres intestines qui mirent l'Europe entière en feu, et tant de maux amers qui ont éprouvé et qui éprouvent encore notre Église.

C'est donc la révolution de 89 que le Pape reproche à la *Franc-Maçonnerie;* il regrette que les monarques, d'abord, n'aient pas agi contre les *Francs-Maçons,* comme leurs prédécesseurs avaient agi, lorsqu'ils allumèrent la guerre de Trente ans en Allemagne, les foyers de l'inquisition en Espagne et en Amérique, la Saint-Barthélemy et les dragonnades en France, lorsqu'ils firent assassiner Henri IV, etc., etc. Ils regrettent enfin que les Francs-Maçons n'aient pas été exterminés; en un mot, comme le dit si spirituellement le rédacteur du feuilleton de l'*Opinion Nationale* du 19 de ce mois : l'*Horloge du Vatican retarde de trois-quarts de siècle,* et cette horloge, dont le Pape tient encore les clefs, ne sera remontée que lorsque tout ce qu'a produit la révolution de 89 sera anéanti, et que son Église, dont il nous exclut, en attendant mieux, sera rétablie.

Il vaut même mieux que nous soyons en dehors, car, à notre tour, nous pourrons lui dire que s'il veut prendre la peine de lire l'histoire de ses prédécesseurs, il y verra, entre autres choses, qu'au commencement du quinzième siècle, l'inflexible Benoît XII s'étant fait chasser de Rome, alla se réfugier dans les montagnes de l'Arragon, d'où il excommunia toutes les nations de la terre.

Qu'arriva-t-il? Toutes les nations excommuniées le laissèrent dans ses montagnes et mirent à sa place d'abord Martin V, qui apporta quelques soulagements aux maux de l'Église. Puis Nicolas V, Calixte III et Pie II, ayant

commencé de renoncer aux dominations terrestres, c'est-à-dire au pouvoir temporel et ne s'étant conservé que le gouvernement de l'Église, la ville de Rome contenue, par la sagesse de ses pontifes, cessa d'être le repaire des anarchistes et des brigands.

(*Tableau historique des Nations*, t. III, page 451.)

MORCEAU D'ARCH.·. DU F.·. MARCONIS.

9 octobre 1965.

TT.·. CC.·. FF.·.,

Les Ministres des autels d'un Dieu de Charité oublient trop souvent qu'ils sont les guides et non les juges de leurs semblables, que Dieu ne leur permet de parler en son nom que pour rappeler ses bienfaits, et non lui prêter les passions humaines, la colère, la vengeance et l'implacable ressentiment.

Pourquoi donc poursuivre avec un acharnement ridicule cette institution, qui n'a d'autre but que l'amélioration morale de l'humanité?.....

Ce n'est pas nous, qui avons inventé les Croisades, institué l'inquisition, commandé la Saint-Barthélemy, opéré les dragonnades, les massacres des Cévennes et l'extermination de douze millions d'Indiens qui peuplaient l'Amérique.

La Franc-Maçonnerie ne vit que de vérités, et la vérité est le supplice du mensonge, elle ne vit que de science, de lumière et de tolérance, et la science la lumière et la tolérance sont le supplice des ignorants et des persécuteurs. Le soleil aussi sans doute conspire contre les ténèbres, contre les exhalaisons pestilentielles de la terre, contre la nuit éternelle et l'anéantissement de la nature.

Non, les vrais perturbateurs, les ennemis des lois ne sont pas Francs-Maçons; le Franc-Maçon voit la vérité dans les harmonies de la nature, dans l'ensemble parfait de l'univers.

Il veut que tout le monde soit éclairé, car plus il y a de raison, moins il y a d'erreurs et de préjugés, plus on sait, moins on s'égare; plus les hommes sont instruits, plus ils se rapprochent, et ses doctrines le conduisent insensiblement, et par une pente douce et naturelle à la vraie philosophie, lumière pour l'esprit, vertu pour le cœur.

Heureux du bonheur d'autrui, content d'avoir fait tout le bien qui dépendait de ses moyens, il rend au Dieu suprême qu'il n'a jamais méconnu un cœur pur, une âme ardente, il s'éteint avec calme et sans regret, car il sent que sa vie a été d'un bon exemple.

MARCONIS,

Vén.·. de la L.·. les Disciples de Memphis (Paris).

LES FRANCS-MAÇONS DE NEUFCHATEAU (VOSGES)

Au Souverain-Pontife

DE LA RELIGION CATHOLIQUE, APOSTOLIQUE ET ROMAINE.

TRÈS-SAINT PÈRE,

Nous avons lu votre allocution consistoriale du 25 septembre dernier. Cette lecture a éveillé en nous deux sentiments : le premier, celui d'une profonde compassion à la nouvelle preuve que vous veniez donner de l'impuissance de foudres désormais rouillées ; le second, celui d'un légitime orgueil, en noue voyant confondus nominativement dans l'anathème que vous avez lancé le 25 septembre dernier à toutes les idées de tolérance et de fraternité qui régissent la société moderne.

Votre allocution ne nous a du reste nullement surpris. La bouche qui avait osé proclamer qu'*il fallait être en délire pour admettre la liberté de conscience*, ne pouvait que réprouver une institution qui a pour principal but le maintien énergique de cette précieuse conquête de nos pères, les géants de 89. Elle ne pouvait s'empêcher d'appeler toutes les rigueurs des peines temporelles sur ceux qui, ayant pour règle la tolérance la plus pure, cherchent à faire de tous les hommes des Frères, sans avoir égard à leur foi ni à leur culte.

Il était impossible que le chef d'une religion qui impose au néophyte venant se présenter au seuil de son temple, l'obligation de déclarer : 1° que la liberté de conscience est du délire ; 2° que hors de l'Église il n'y a pas de salut, pût s'empêcher de condamner une société qui, à l'adepte, venant demander l'initiation, se contente de poser ces deux questions : Aimez-vous le bien pour le bien ? Êtes-vous prêt à vous sacrifier pour vos Frères en particulier et l'humanité en général. Il fallait qu'il déversât l'outrage et la calomnie sur la Franc-Maçonnerie, qui admet indistinctement dans son sein tous les honnêtes gens, sans leur demander compte de leurs croyances qu'elle laisse à chacun comme un domaine inviolable et sacré.

Vos paroles ne nous ont donc causé aucun étonnement ; nous attendions comme le couronnement de votre lettre encyclique, ce discours par lequel vous cherchez en vain à nous flétrir, nous qui sommes fiers d'être les apôtres zélés et convaincus de toutes ces libertés que vous condamnez.

Votre réprobation ne produira sur nous, soyez-en certain, aucun découragement ; et, dans l'avenir comme par le passé, nous continuerons notre œuvre de moralisation et de fraternité, sans nous laisser arrêter par les clameurs impuissantes du fanatisme et de la superstition.

Sur ce, Très-Saint Père, que le grand Architecte de l'univers daigne vous éclairer et vous venir en aide.

Orient de Neufchâteau, le 7 novembre 1865.

LETTRES AU GRAND-ORIENT DE FRANCE.

PREMIÈRE.

> L'homme est parfait quand il saisit le vrai par l'intelligence et poursuit le bien par la volonté. (Bossuet).

TT.·. Ill.·. FF.·.,

Une voix puissante, habituée à exercer une grande influence sur le monde civilisé, vient de faire entendre contre l'institution maç.·. un langage où l'injustice nous prodigue toutes les épithètes injurieuses que peut inspirer un aveugle emportement.

Le successeur de saint Pierre, le Vicaire de Jésus-Christ, cette personnification impérissable de la charité chrétienne, a lancé contre nous un anathème terrible, dont les masses sociales ont été moins émues qu'étonnées.

Cette agression intempestive du Souverain Pontife n'étant justifiée ni par la constitution maç.·., ni par sa morale, ni par ses doctrines, elle a donc pris sa source dans cette intolérance religieuse qui a pour devise : *Hors l'Église point de salut.*

L'Église, qui ne le sait ? est exclusive, absolue et n'admet pas la contradiction.

Elle conteste la liberté de conscience ;

Quiconque n'est pas avec elle ne saurait être avec Dieu.

La croyance religieuse ayant son foyer intime au sein de la famille, cette portion la plus active de la société, il s'ensuit que tous les efforts de l'Église tendent à capter sa confiance, afin de trouver en elle un point d'appui durable, sans lequel la Foi elle-même serait ébranlée.

C'est une manœuvre, peut-être excusable pour quelques-uns, mais non pas un droit.

Ce n'est pas la force morale ;

C'est de l'habileté ;

C'est le besoin de s'attribuer le pouvoir civil, soit pour l'exercer, soit pour le diriger à sa convenance ;

Ce n'est pas le progrès ;

La vérité est brève et logique ;

Elle va toujours au fait par le chemin le plus court.

Le prétexte tiré par le Souverain Pontife que la Franc-Maçonnerie est « une

« secte aspirant le crime et s'attaquant aux choses saintes et publiques, » est un mauvais prétexte.

Nous pouvons aussi appeler une méchante action celle qui consiste à condamner des hommes sans les connaître ni les entendre.

Ce n'est pas en plein dix-neuvième siècle que l'on pourrait mettre impunément la lumière sous le boisseau.

Le peuple est éclairé et il raisonne;

C'est son droit;

C'est son devoir.

Il lui faut plus que des paroles pour le convaincre, et jamais on ne pourra gagner une cause près de lui en se bornant à accumuler des insinuations et des calomnies.

Il ne suffisait pas de dire: « Les Francs-Maçons sont des hommes dépravés « qui se livrent à des actes impies et criminels, » il fallait à cette accusation capitale joindre des preuves à l'appui.

L'allocution du 25 septembre est muette à cet égard et pour cause.

S. S. Pie IX est tombée dans la faute où s'étaient laissés entraîner ses vénérables prédécesseurs.

Non; la Franc-Maçonnerie n'est l'ennemie d'aucune religion: elle est l'école de la morale universelle.

Elle a pour base la croyance en Dieu, l'immortalité de l'âme et l'amour du prochain.

Elle dit à ses adeptes: Allez et songez toujours qu'il ne faut jamais faire à autrui que ce que vous voudriez qu'il vous fût fait à vous même.

Elle regarde la liberté de conscience comme un droit propre à chaque individu et n'exclut personne.

Elle condamne les ambitions méprisables et la servilité intrigante, mais elle honore les actions nobles et généreuses.

Le droit divin de l'intelligence est le seul qu'elle ait jamais reconnu.

Elle est radicale et conservatrice.

Radicale: parce qu'elle pousse à la réforme de tous les abus, à l'abandon de toutes les erreurs.

Conservatrice: car elle cherche incessamment à sauvegarder l'existence de tout ce qui concourt au bien-être social et au progrès de la civilisation.

Forte de ses intentions elle peut tout oser: elle a contre ses ennemis et ses détracteurs la pureté de sa conscience et la grandeur de son œuvre.

Ses emblêmes, introduits dans la maison du Seigneur à de récente funé-

railles, introduction qui aurait, paraît-il, soulevé de saintes colères, ses emblêmes, dis-je, sont ceux du travail qui élève l'homme.

Le Compas indique à ses disciples qu'ils doivent mesurer toutes leurs actions afin de se garantir des défauts et des vices qui affligent l'humanité;

L'Équerre, avec sa ligne d'aplomb, qu'il est du devoir de l'homme de rester toujours juste et équitable.

Depuis longtemps la Franc-Maçonnerie vivait dans ce calme et cette quiétude qui sont le propre des institutions fortes et puissantes.

L'allocution pontificale du 25 septembre, avec ses formes agressives et ses accusations regrettables, est venue à propos la rappeler au souvenir des indifférents et attirer l'attention sur elle.

On a voulu l'anéantir en se servant d'une voix auguste et vénérée; on n'a fait que rehausser son importance.

Est-ce que l'enthousiasme de la Sorbonne pour Aristote, ses arrêts contre la circulation du sang, le sort misérable de Galilée, tous les anathèmes, enfin, lancés contre d'immortels génies, ont empêché la science de marcher à pas de géant dans la voie du progrès ?

Qu'on ne s'y trompe pas :

L'œil s'exerce ;

L'esprit travaille ;

La vérité se fait jour.

Aujourd'hui au milieu des tendances diverses qui se heurtent, des intérêts opposés qui se croisent, il y a une tendance principale qui grandit insensiblement : c'est l'amour de la liberté progressive.

Les Francs-Maçons marchent à sa tête :

Confiance en notre œuvre, en sa gloire, en son avenir.

L'esprit de réaction nous menace sous le masque de l'intolérance religieuse ; répondons-lui à visage découvert par notre concours à l'émancipation des idées et au progrès social.

C. POINSOT, 30e.
Vén.·. d'Hon.·. *ad vitam*, à l'O.·. de Bordeaux.

25 Octobre 1865.

DEUXIÈME.

La R.·. L.·. Napoléon-le-Grand, de l'O.·. de Marmande,

AU GRAND ORIENT DE FRANCE.

ILL.·. et TT.·. CC.·. FF.·.,

La dernière allocution de PIE IX contre la Franc-Maçonnerie et ses nombreux adeptes a dû nous surprendre, comme vous, au milieu de nos paisibles travaux.

Sans attacher plus d'importance qu'il ne faut à l'anathème du Pontife romain, on ne peut se dissimuler qu'une telle tactique, peut porter le trouble dans certaines familles catholiques où l'on compte un Maçon; dans nos petits groupes de province surtout.

Le silence peut prêter à de fâcheuses interprétations. Aussi plusieurs atel.·. ont déjà protesté avec dignité et énergie.

La Loge *Napoléon-le-Grand*, à l'O.·. de Marmande, au nom de laquelle nous avons la faveur de vous adresser cette pl.·., a protesté dans son livre d'archit.·. se réservant de le faire publiquement, s'il y a lieu, après avoir entendu la voix puissante et autorisée du Grand Orient de France.

Très-Ill.·. Grand Maître et vous FF.·. du Conseil de l'Ordre, fils de l'élection, expression par conséquent de nos désirs et de nos volontés, personnification de la Souveraineté maçonnique, vous savez qui nous sommes, ce que nous voulons et où nous allons; Parlez!

On nous insulte, on nous condamne même et vous n'avez encore rien dit. Parlez, nous vous en prions!

TROISIÈME.

La R.·. L.·. la Parfaite-Harmonie, à l'O.·. de Toulouse,

AU T.·. ILL.·. GRAND MAITRE.

ILL.·. et TT.·. CC.·. FF.·.,

Ce n'a pas été sans un sentiment de profonde tristesse que nous avons appris que le Souverain Pontife venait du haut de la chaire de Saint-Pierre, de fulminer l'anathème contre les membres de notre nombreuse et surtout

philanthropique famille, non pas que nous ayons la plus petite crainte que les foudres émoussées du Vatican fassent déserter un seul de nos FF.·., mais bien à cause de l'effet qu'une semblable allocution peut produire dans l'esprit de nos antagonistes à vue courte et à pensées étroites, car pour nous, T.·. Ill.·. G.·. M.·., nous sommes restés fermes dans nos croyances, nous riant des menaces de nos adversaires, comme le rocher se rit de la fureur des vagues impétueuses, qui viennent mourir sur sa base, convaincus qu'au-dessus des hommes, qu'au-dessus des princes divers de la terre, et qu'au-dessus même de l'opinion publique, il y a un guide qui ne fait jamais fausse route, ce guide implacable s'appelle la « conscience, » qui n'est autre que la flamme divine que le Créateur a mise au sein de chaque homme et qui lui donne la satisfaction après une bonne action, aussi bien que le remords après une mauvaise. Eh bien ! nous l'avons interrogé, ce guide, et il nous a répondu : Allez, enfants, soyez sans crainte ; le G.·. A.·. de l'U.·. applaudit à vos trav.·., il confondra vos ennemis, ils seront vaincus par la lumière et par vos propres actes qui les font rougir.......

Évidemment, T.·. Ill.·. G.·. M.·., l'allocution blessante du Pape ne peut nous atteindre, comme le disent fort judicieusement nos FF.·. de l'Or.·. de Lyon, dans leur éloquente et judicieuse protestation à laquelle nous donnons notre complète adhésion. Cette allocution s'adresse à une société d'hommes conspirant contre le trône et l'autel, en un mot contre les pouvoirs civils et religieux, tandis que les statuts de la Maçonnerie interdisent aux membres composant les assemblées de s'occuper de controverses et de questions ayant trait à ces deux pouvoirs. Donc, il y a eu erreur ou ignorance, ou mauvais vouloir de la part de nos antagonistes, soit l'une ou l'autre cause, nous devons la leur pardonner, parce que nous n'oublions pas que le pardon des injures est l'apanage des âmes fortes et charitables, et que notre mission nous fait un devoir d'oublier le mal pour ne nous rappeler que du bien.

Quoiqu'il advienne, T.·. Ill.·. G.·. M.·., comptez que les enfants de la R.·. L.·. *la Parfaite Harmonie* de l'O.·. de Toulouse, sauront maintenir haut et ferme le drapeau de l'indépendance, et qu'ils ne cesseront de se rappeler les préceptes moraux que le Créateur mit dans le cœur de nos premiers frères, leur disant : « Aimez-vous les uns les autres et soyez frères ; » comme aussi : « Rendez à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui est à César. »

. . . .
. . . .

QUATRIÈME.

La R.·. L.·. l'Amitié, de l'O.·. de Boulogne-sur-Mer,

AU GRAND ORIENT DE FRANCE.

S.·. S.·. S.·.

T.·. Ill.·. FF.·.,

Comme tous les Maçons, nous avons été péniblement affectés à la lecture de la bulle du 25 septembre.

Dans le premier moment, nous avons applaudi avec élan à la réponse qui y a été faite par nos FF.·. de Lyon, et nous voulions, comme eux, protester hautement contre les odieuses calomnies lancées contre nous.

Aujourd'hui, après un calme examen, nous pensons qu'il convient mieux d'opposer à d'outrageantes insultes, à une impuissante sentence d'excommunication, le silence digne d'une conscience forte : Qui n'est pas coupable, n'a ni à se justifier, ni à récriminer.

Aux injustes attaques d'hommes égarés par le fanatisme, nous répondrons par un redoublement de zèle maçonnique, par une ferme persévérance dans notre œuvre de bien, et, nous adressant en leur faveur au G.·. Arch.·. de l'Un.·., nous redirons ces paroles de Jésus-Christ : « Pardonnez-leur, ô notre Père, car ils ne savent ce qu'ils font. »

TT.·. Ill.·. FF.·.,

Nous vous adressons, et soumettons à votre haute sagesse, ces quelques lignes comme l'expression des sentiments de la Loge de l'*Amitié*, O.·. de Boulogne-sur-Mer, à l'égard de la dernière bulle de Notre Saint-Père le Pape.

Veuillez agréer, etc...,

Adresse du G.·. O.·. de Belgique.

Nous donnons, toujours à titre de documents l'adresse du G.·. O.·. de Belgique, aux Ateliers de son Obédience, et celle du G.·. O.·. de Vénézuéla, dont le G.·. O.·. de France a reçu officiellement la communication.

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L'U.·.

ET SOUS LA PROTECTION SPÉCIALE

DE S. M. LÉOPOLD Ier, ROI DES BELGES.

LE G.·. O.·. DE BELGIQUE

A TOUTES LES ⧠.·. DE SON OBÉDIENCE.

TT.·. CC.·. et TT.·. II.·. FF.·.,

Dans son allocution en date du 25e j.·. du 7.·. M.·. de la présente année, le chef de la catholicité ne se borne pas à renouveler, contre l'ordre maçonnique, les excommunications lancées par quelques-uns de ses prédécesseurs, il va plus loin : Nous représentant « comme des hommes impies et criminel « qui fuyent le jour et la lumière, et se couvrent du manteau de la bienfai« sance pour mieux conspirer contre l'Église et le pouvoir civil ; il fait contre « nous un appel au bras séculier, émettant le vœu de voir exercer à notre « égard une compression qui seule puisse permettre à l'Église et à la société « humaine de se reposer des maux si nombreux et si invétérés qui pèsent « sur elle. »

Voilà les souhaits peu charitables que forme celui qui se dit le représentant du Christ sur la terre !

Vous penserez, comme nous, TT.·. CC.·. et TT.·. II.·. FF.·., que la meilleure manière de protester contre de pareilles calomnies, est de persévérer avec une ardeur nouvelle dans la voie qui nous est tracée ; méprisant ces violentes attaques, vous continuerez à vous occuper avec calme et dignité de tout ce qui tend à améliorer le sort de vos semblables.

Toutefois, quand il s'agira de questions intéressant l'ordre religienx, politique ou social, vous ne perdrez pas de vue que la Maçonnerie ayant pour règle la tolérance, toute opinion consciencieuse ne s'écartant pas des grands principes d'ordre et de liberté, sans lesquels la société ne peut exister, a droit au respect de tous.

Vous n'oublierez pas non plus, TT.·. CC.·. et TT.·. II.·. FF.·., que notre ordre constituant une agrégation d'hommes qui entendent conserver

leur libre arbitre, il ne nous appartient pas d'établir en fait de religion ou de politique, un corps de doctrines auxquelles nos Frères seraient tenus de se conformer.

Nos temples ne doivent être que de vastes foyers de lumière où toutes les opinions pouvant se produire librement, les Maçons soient mis à même de choisir les éléments de leurs convictions.

Recevez, TT.·. CC.·. FF.·. et TT.·. II.·. FF.·. n.·. s.·. p.·, l.·. n.·. m.·. q.·. v.·. s.·. c.·..

Le Gr.·. Sec.·.,
C. Lemaieur, 31.·.e

Le 1er Gr.·. Surv.·. FF.·.
de Gr.·. M.·. ad intérim,
F. Van Schoor, 33e.

Adresse du G.·. O.·. de Vénézuéla.

A L.·. G.·. D.·. G.·. A.· D.·. L'U.·..

LE GRAND ORIENT DE L'ORDRE DES FRANCS-MAÇONS DU VÉNÉZUÉLA

A TOUS LES ATELIERS ET FRÈRES APPARTENANT A L'ORDRE.

Le *Times* de Londres du 2 courant contient le télégramme suivant daté de Rome du 30 septembre dernier :

« Le journal officiel de Rome publie l'allocution que le Pape a prononcée « dans le récent consistoire secret. Sa Sainteté y condamne les sociétés secrètes « et particulièrement la Franc-Maçonnerie. Elle enseigne que la Franc-Ma- « çonnerie n'a pas pour objet la charité, comme elle le prétend, mais que son « but est de détruire l'Église et les gouvernements civils. Le Pape se reporte « au serment et aux secrets de l'Ordre, et déplore qu'il soit toléré en même « temps qu'on abolit les institutions religieuses et de charité. Sa Sainteté « déplore aussi le silence de celui dont le devoir est de condamner la Franc- « Maçonnerie, et elle prononce même une solennelle condamnation contre « elle, menaçant d'excommunication ses adeptes et ses protecteurs, et exhor- « tant les fidèles à l'abandonner. »

Ces anathèmes ont déjà été répétés tant de fois et ont toujours produit si peu d'effet qu'il ne serait presque pas nécessaire que les hauts corps maçonniques s'en occupassent. Il n'y a pas non plus nécessité de justifier notre Ordre. Car devant qui aurions-nous à le faire? Devant la cour de Rome? Elle sait trop que ses assertions sont fausses. Devant les Maçons? Ceux qui le sont véritablement et comprennent les principes sur lesquels la Maçonnerie est

fondée et le but sacré qu'elle se propose, ne se laisseront pas émouvoir par d'injustes paroles; et ceux qui appartenant à la Maçonnerie ne seraient par arrivés à la comprendre, peuvent bien se retirer. Est-ce devant la société civile? Cela n'est pas nécessaire, parce que nous pouvons dire hautement que chaque fois que la société civile a ressenti quelque effet de la Maçonnerie, cet effet a été salutaire. La société ne craint donc pas la Maçonnerie ; elle ne la hait ni ne se méfie d'elle : la Franc-Maçonnerie est justifiée devant la société.

Il est triste et digne d'attention que, dans le dix-neuvième siècle, on entende répéter les anathèmes du moyen-âge, qui étaient terribles alors, parce que le fanatisme et le despotisme, unis dans une funeste alliance offensive et défensive, avaient presque éteint les lumières de la raison. Mais aujourd'hui que la lumière a pénétré dans toutes les couches de la société; aujourd'hui que, jusqu'aux gouvernements monarchiques, cherchent leur force dans la civilisation, à plus forte raison les pays libres; nous n'éprouvons qu'une profonde peine à voir la religion, celle d'amour, surtout, s'employer à prononcer des anathèmes.

Le Grand Orient, nos Frères, craignant que le zèle maçonnique n'entraîne les Maçons à exercer des représailles, recommande la stricte observation des principes et des dogmes de l'Ordre. Tranquille dans nos situations, opposons aux anathèmes la charité, l'instruction et la fermeté. Aucune controverse religieuse ne nous est permise comme Maçons; mais notre dignité-la nature des institutions civiles qui règnent dans ce pays, exigent que nous poursuivions incessamment, jusqu'à ce que nous l'ayons obtenue, la séparation complète des fonctions civiles et religieuses; et notre bonheur veut que nous instruisions les nôtres dans tout ce qui a rapport à notre Ordre, pour que chaque Frère en connaisse parfaitement les principes et les accomplisse. Que les anathèmes servent à nous rendre plus exacts aux travaux de nos Ateliers, plus circonspects dans les admissions, plus sévères envers nous-mêmes et plus tolérants envers nos semblables. Qu'ils nous engagent à pratiquer de plus en plus la charité, et à généraliser le plus possible l'instruction et les lumières. Cela conservera alors la tranquillité de notre conscience et nous donnera le droit d'être respectés et aimés même par ceux qui n'appartiennent pas à l'Ordre, sans que nous puissions jamais espérer, Frères, mériter de la Cour de Rome autre chose que ses anathèmes.

Nous vous saluons, chers Frères, avec les signes, nombres et batteries qui vous sont connus.

A l'Orient de Caracas, le premier jour du 8e mois maçonniqne appelé *Marhhewan,* an de la *Vraie Lumière* (5865), l'ère vulgaire, 20 octobre 1865.

Le Sérénissime Grand-Maître,
R. DIAS, 33e.

21 octobre 1865.

Lettre du Grand Maître de l'Ordre.

Aux Atel.·. et aux Maçons qui se sont adressés au Grand Orient pour connaître la ligne de conduite qu'ils avaient à suivre en présence de l'allocution pontificale, le Grand Maître a répondu dans les termes suivants :

TT.·. CC.·. FF.·.,

J'ai la faveur de répondre à votre demande de renseignements. Le Grand-Orient de France s'est fort peu préoccupé de la nouvelle et récente excommunication qui frappe la Franc-Maçonnerie; il a la conscience de la justice de sa cause, de la loyauté de ses intentions et de ses actes ; il poursuit, après comme avant, tranquillement son œuvre; je ne puis que vous engager à suivre son exemple. Je crois que vous vous exagérez beaucoup les suites possibles de cette nouvelle excommunication, et j'espère que vos craintes à ce sujet ne se réaliseront pas. Dans tous les cas, s'il arrivait que les derniers honneurs fussent refusés à quelqu'un de vous par le clergé de votre ville, n'oubliez pas que toute résistance de votre part serait une faute parce que vous ne sauriez l'appuyer sur le droit; vous n'en recueilleriez que du scandale, et c'est ce que vous avez pour devoir d'éviter. Des refus de cette nature sont d'ailleurs excessivement rares. Lorsqu'il s'en est présenté, la Loge s'est bornée à transporter avec recueillement, au cimetière, le corps du membre qu'elle avait perdu. Inspirez-vous de pareils exemples, mes TT.·. CC.·. FF.·.; à l'intolérance opposez le calme, la dignité, la modération. C'est la réponse la plus digne que des Francs-Maçons puissent faire aux attaques et aux calomnies dont ils sont l'objet.

Recevez, TT.·. CC.·. FF.·., l'assurance de ma haute et affectueuse considération.

Le Grand-Maître de l'Ordre,

MELLINET.

AUX FRANCS-MAÇONS DE LYON.

RÉPONSE A LEUR LETTRE AU SAINT-PÈRE,

par M. l'abbé DALOD,

AUMÔNIER DU LYCÉE IMPÉRIAL DE MACON.

FRÈRES,

Vous avez adressé au Souverain Pontife de la religion catholique, apostolique et romaine, des représentations respectueuses au sujet de son allocution du 25 septembre dernier. J'ai le regret de ne pas y rencontrer, avec des formes courtoises et obséquieuses, toute la vérité et l'exactitude que j'étais en droit d'attendre d'une Société qui se dit vouée au culte et à la recherche du vrai.

Permettez-moi de suivre pas à pas chacune de vos allégations et de vous en démontrer souvent la fausseté, presque toujours l'inexactitude.

Je commence.

Vous dites :

La Franc-Maçonnerie est universelle.

Pourquoi commencer par une contradiction, une impossibilité? L'universalité n'existe qu'à la condition rigoureuse de l'unité. Or, votre Société n'est pas revêtue de ce caractère. Vous admettez le Grand Orient de France, le Grand Orient de Prusse, d'Angleterre, le rite écossais, etc. Vous donnez accès à toutes les croyances, même à celle qui nierait cette région supérieure où vous espérez pouvoir vous donner la main. Vous avez à vos côtés une Société de 200,000,000 de catholiques qui se dit aussi universelle. Or, deux universels s'excluent : sans unité, on n'a que l'universalité du désordre. Serait-ce cette catholicité que vous ambitionnez?

Elle compte des adhérents dans toutes les religions de la terre...

S'il suffit, pour être Franc-Maçon, de croire à l'existence d'un

Dieu quelconque, je suis de votre avis. Dieu est à la base de toutes les religions. Mais, s'il faut admettre la liberté humaine, je ne sais si vous trouverez des partisans dans l'islamisme ou dans les religions fatalistes de l'Inde : le brahmanisme, le bouddhisme, etc.

Pourquoi cette hyperbole mensongère?

Les chefs de ces croyances ont toujours été pour elle inoffensifs ou bienveillants...

Ne serait-ce pas parce que vous vivez en communauté de principes avec eux? Ou bien, qu'étant menacés par vous, ils ont laissé au bras séculier le soin de vous rendre inoffensifs?

La Franc-Maçonnerie fut proscrite en 1425 par le parlement anglais, en 1561, par la reine Élisabeth, qui était bien un peu chef de religion; en 1757, par le châtelet de Paris, et dernièrement encore par le grand Conseil de Berne, qui a bien quelque autorité dans la religion protestante. Inutile d'ajouter qu'elle fut également poursuivie en Espagne et en Russie.

Et vous appelez cela de la bienveillance?

Seuls, et depuis moins d'un demi-siècle, ceux (les chefs) du catholicisme lui sont hostiles...

Un demi-siècle; vous êtes bien modestes. On peut faire remonter les condamnations jusqu'au pontificat de Clément XII. Or, cette hostilité ne date pas, comme vous le dites, d'un demi-siècle, mais bien de trois demi-siècles. Vous voyez qu'il y a déjà quelque temps que vous êtes connus et surveillés.

Nous ne comptons pas les attaques...

Ne changeons pas de rôles. Lorsqu'un père défend sa famille contre d'iniques agresseurs, il n'*attaque* pas, il se *défend*. Lorsqu'un violateur de la propriété est saisi par la justice répressive et protectrice, il est malvenu à dire qu'on l'*attaque*. Ne nous prêtez pas votre rôle.

Les enfants perdus du parti catholique...

C'est véritablement faire une trop large part à la perte que d'inscrire à son *avoir* la vie morale de deux cents millions d'hommes. C'est trop d'enfants perdus.

Telle est la fidèle analyse de votre allocution du 25 septembre...

Fidèle.... J'admets cette expression, quoique cependant l'expérience nous prouve qu'il y a peu d'hommes assez versés dans la langue latine pour comprendre exactement le style de la cour romaine. Passons.

Rien n'y manque, pas même l'appel au bras séculier...

Je n'ai jamais rencontré sous la plume du Souverain Pontife cet appel au moins intempestif. Du reste, l'eût-il fait que je ne trouverais rien d'extraordinaire de voir un frère adresser à ses frères le charitable avertissement de prendre garde à eux et de se défendre. Sentinelle vigilante, placée au sommet de la société, le Souverain Pontife a le devoir de faire entendre, à l'approche de l'ennemi, ce cri d'alarme : Qui vive..... Garde à vous. Vous auriez préféré le voir manquer à sa consigne.

Et le souhait peu chrétien de nous voir écrasés pour le bien de l'Église...

Oh! non. L'Église ne veut écraser personne. Fidèle à la maxime de son maître, elle ne veut pas que l'impie meure, mais qu'il se convertisse et qu'il vive.

Dans notre beau pays de France et de notre temps, on ne condamne personne sans l'avoir entendu. A Rome, on procède autrement, c'est fâcheux...

Oui, dans notre beau pays de France, un accusé n'est jamais condamné sans avoir été entendu. Mais, une fois l'arrêt porté, on sait avoir du respect pour la chose jugée. Et nous Français, catholiques, nous répétons : Respect à la chose jugée; *Roma locuta est, causa finita est.* Et vous, Francs-Maçons français, et pour la plupart catholiques, vous ne savez respecter ni l'axiome de la cour romaine ni la jurisprudence de votre pays.

Qui vous a dit qu'à Rome on condamnait un accusé sans l'entendre ? Connaissez-vous le code de procédure en vigueur dans les États romains? Y a-t-il, je vous le demande, un seul état civilisé où l'on admette une pareille monstruosité? Lorsque Rome veut juger,

elle fait même parler les morts. Vous n'avez pas lu même une seule ligne d'un procès de canonisation.

Mais, direz-vous, nous sommes un triste exemple de ce que nous avons avancé. On nous a condamnés sans nous entendre.

Vous avez été vus, entendus et compris. Vos actes ont toujours trahi vos desseins. Ce n'est pas sans vous avoir entendu, qu'en Angleterre, à Paris, en Espagne, en Russie, en Suisse, on vous a condamnés. Passe que Rome soit barbare, mais les peuples de ces contrées ne manquent pas d'une certaine civilisation. Eh bien, votre cause a été instruite, plaidée, et vous l'avez perdue. Respect à la chose jugée.

ART. 1er. — *La Franc-Maçonnerie, institution essentiellement philanthropique, philosophique et progressive, a pour objet la recherche de la vérité, l'étude de la morale universelle, des sciences et des arts, et l'exercice de la bienfaisance...*

Avant d'entrer dans la discussion de ces articles, j'ose me permettre de vous demander humblement si ce sont bien là les seuls statuts fondamentaux de l'ordre. J'ai de puissantes raisons de vous adresser la question que vous avez faite à d'autres sociétés : Ne dissimulez-vous rien de votre programme?

Mais je veux vous croire sincères, et je poursuis.

Ce premier article n'est pas de vous, il appartient tout entier à l'Église catholique qui vous condamne. Puissiez-vous l'entendre et le développer comme elle.

Institution philanthropique...

Qui donc a plus aimé les hommes que le Sauveur du monde qui est né, a vécu et a souffert jusqu'à la mort pour les faire rentrer dans leurs droits? Qui donc plus que l'Église, son épouse, s'est montré plus actif dans le soulagement des misères physiques et morales? La Maçonnerie n'existait pas encore que déjà l'Église avait vaincu les tyrans, adouci les barbares, affranchi et civilisé les peuples. La Maçonnerie! où sont donc ses établissements de bienfaisance, ses salles d'asile, ses refuges, ses hôpitaux, ses sœurs de saint Vincent de Paul, etc.

Institution philosophique...

Très-bien..... Cherchez à mettre d'accord les philosophes entre

eux; j'applaudis à vos efforts. S'ils sont couronnés de succès, vous aurez réalisé un prodige jusque-là regardé comme une chimère. Je sais que vous n'avez encore ni vos saint Paul, ni vos Origène, ni vos Tertullien, ni vos Augustin, ni vos Thomas, ni vos Bacon, ni vos Descartes, ni vos Bossuet; je sais que jusqu'ici vos Loges sont vides de ces mâles ouvriers de la pensée; je sais que vos annales n'ont recueilli, depuis Hiram, que les noms de quelques brillantes nullités; mais qu'importe!

Le succès n'appartient qu'au travail opiniâtre. Travaillez, le monde vous voit et vous bénit.

Institution progressive...

Le progrès est un mot et une chose. Le mot est un mirage pour les yeux distraits ou affaiblis; la chose, beaucoup plus rare, est une œuvre lente et difficile à accomplir. Progresser, c'est monter vers un but plus élevé. Ce but doit être parfaitement connu, déterminé, accusé; autrement la marche est vacillante et incertaine. Or, ce but le connaissez-vous, le déterminez-vous, vous qui les admettez tous en admettant toutes les croyances? Vous êtes impuissants à nous le montrer, impuissants à nous l'imposer. Et c'est pour cela que l'Église indique, favorise, encourage et bénit tous les progrès réels. Vous cherchez et elle marche.

Qui a pour objet la recherche de la vérité...

Eh quoi! Vous en êtes encore à la recherche de la vérité! Elle n'est pas encore venue vous illuminer de son flambeau! Vous dites que vous vivez; mais vous êtes morts; la vérité c'est la vie, et vous la cherchez encore. La vérité est à vos portes, et vous détournez la tête pour ne pas la voir. Vous la cherchez encore et vous dites que vous progressez!

Inutiles sont vos recherches. Pour la conquérir, vous n'avez ni la volonté, ni le temps, ni la pénétration, ni le courage nécessaires. Et arriveriez-vous à en découvrir péniblement quelque lambeau, que vous n'auriez pas encore assez d'autorité pour l'imposer et le faire adopter.

L'étude de la morale universelle...

Mais existe-t-il une morale particulière? Les Loges auraient-

elles découvert une morale spécialement à leur usage? Je n'ose pas croire les gens mal intentionnés qui me le disent.

Il y a de plus ici un mystère que je voudrais éclaircir. La morale, universelle surtout, est bien quelque peu une matière religieuse; elle déteint bien aussi sur la politique, personne ne le niera. Or, d'après l'article 2, toute discussion en matière religieuse et politique est interdite. Comment alors la Maçonnerie se livrera-t-elle à l'étude de cette morale universelle? L'étude appelle la discussion. L'article 2 défend donc ce que prescrit le 1er.

L'étude des sciences et des arts...

C'est un peu trop emphatique. Ne semble-t-il pas voir toutes les Loges maçonniques transformées en athénées, en instituts, en facultés, en académies ou en comices agricoles!!! Qui pourra croire à cette transformation?

L'exercice de la bienfaisance...

La Maçonnerie n'en a pas seule le monopole. Je ne connais pas de société qui ne recueille avec éclat l'obole du pauvre. Vous, plus modestes, vous vous cachez.

ART. 2. — *Elle a pour principes l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme et la solidarité humaine...*

L'existence de Dieu...

Ce principe a bien sombré un peu, avouez-le, dans vos dernières agitations. Vous l'avez rétabli, et c'est à votre inconséquence que l'Être suprême est redevable d'être rentré dans vos assemblées. Je vous en félicite.

Dieu..... Est-ce le Dieu idéal, le grand tout, le Dieu de Spinosa, des Stoïciens, d'Épicure, le Dieu sans providence, ou le Dieu *catholique*, créateur, législateur, juge des hommes? Vous ne le dites pas. Vous faites des réserves pour les besoins de votre cause. Et cependant de la notion que vous en aurez peuvent découler des conséquences diamétralement opposées.

L'immortalité de l'âme...

Quelle immortalité? Une survivance momentanée ou perpétuelle? La métempsycose peut-être?

La solidarité humaine...

Ce principe est bien sonore, et j'ajouterai bien élastique. Prenez-y garde, vous pouvez glisser dans le communisme. L'Église admet aussi le même principe, mais avec moins d'emphase, elle l'appelle *charité*, et, dans un autre ordre d'idées, *communion des saints.*

Du reste, j'entrevois encore ici un mystère dont je réclame l'éclaircissement. Deux lignes plus bas, vous dites que la *Société maçonnique n'exclut personne pour ses croyances.* Elle admettra donc dans son sein les athées, les matérialistes, les fatalistes, etc. Or, le premier devoir du Maçon, art. 1er, est de croire à l'existence de Dieu, à l'immortalite de l'âme, à la liberté, etc. Qu'adviendra-t-il donc à cette sorte de candidats? Admis en vertu du deuxième principe, ils seront exclus en vertu du premier... *Risum teneatis, amici.*

Art. 3. — *Liberté de conscience...*

Entendons-nous. Voulez-vous dire liberté de la conscience? Ce serait une affirmation puérile ; je défie à qui que ce soit de l'entraver. Voulez-vous dire promiscuité, légitimité de *tous* les cultes, aux yeux de la conscience? Ce serait, au point de vue de la raison, une énormité dont je vous crois incapables, et, au point de vue social, un principe de désordre que vous repoussez.

Voulez-vous dire tolérance de quelques cultes inoffensifs? Passe, je conçois qu'on peut tolérer une erreur.

Liberté, fraternité, égalité.

Cette devise ne vous appartient pas. Vous l'avez empruntée à celui qui est mort pour que tous les hommes fussent libres, égaux et frères. Imitez-le dans l'application qu'il en a faite,

Vous auriez pu avoir la générosité de citer votre auteur.

L'un des premiers devoirs des Maçons est de respecter les lois du pays qu'ils habitent...

Une chose m'étonne et m'attriste, c'est de voir cette prescription si peu respectée. J'ouvre l'histoire des révolutions, et je vois les noms de leurs fauteurs presque toujours inscrits sur les listes ma-

çonniques. Je trouve des Maçons dans tous les troubles et les coups d'état, dans la rue, dans les antichambres, à la porte des théâtres, etc. Sont-ce des actes isolés ou des écarts individuels toujours possibles dans les sociétés les plus réglementées? Je ne sais, mais les exceptions sont bien nombreuses.

La Maçonnerie fait une obligation du travail et proscrit l'oisiveté volontaire...

Saint Paul n'a pas mieux dit : Celui qui ne travaille pas n'est pas digne de manger.

Voilà bien les trois articles cités. Or, je vous le demande, est-il nécessaire, pour les observer, de s'environner d'ombres et de ténèbres, de jurer un secret inviolable et de menacer des plus graves châtiments celui qui oserait le trahir? Vous vous cachez pour professer l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, pour exercer la bienfaisance, etc. Mais voyez autour de vous; il est une société qui le fait au grand jour et qui prêche cette doctrine jusque sur les toits. Dites-le donc franchement, ces ténèbres recèlent quelque chose et vous déguisez une partie de votre programme.

Ambition dirigeante...

Le chef de l'Église catholique est sur son trône au moins au même titre que tous les autres monarques. Comme ces derniers, il a l'ambition de le conserver parce qu'il lui est nécessaire pour le libre exercice de sa royauté spirituelle. Il ne se croirait pas libre même sous la domination si libérale de votre Grand Maître. Comme tous les autres souverains, il a le sentiment de sa conservation : il veut vivre pour le bonheur des peuples; lui en ferez-vous un crime?

Perindè ac cadaver.

L'obéissance du catholique n'est pas l'obéissance de la matière. Le catholique se soumet librement et volontairement; et, quand il le veut, il peut se soustraire à l'autorité qu'il a primitivement reconnue.

Perindè ac cadaver..... Faites attention. Il me semble ici que vous parlez bien légèrement de l'obéissance du soldat français. Jamais je n'ai vu une obéissance plus cadavérique, et cependant cette

obéissance a enfanté des prodiges. Et puis, ne serait-ce pas à cette obéissance enchaînée que se rattacheraient les secrets ténébreux de vos loges, et que nous devrions ces monstrueux prodiges de cruauté dont il vous est si difficile de vous laver devant l'histoire? Ce que vous admettez chez vous, ne le condamnez pas chez les autres.

La part des pauvres...

Quelle est la société qui ne vient pas au secours des pauvres ? On se réunit pour les pauvres, on danse pour les pauvres, on banquette pour les pauvres, on va au théâtre pour les pauvres; et vous, vous n'avez que le facile mérite de vous laisser aller à l'exemple. Cependant, sachez-le bien, vous ne supprimerez pas la pauvreté dans la société humaine. Tant qu'elle existera, il y aura des grands, des petits; des savants, des ignorants; des forts, des faibles; la pauvreté est une richesse relative, et vous ne rayerez pas du code sacré la parole du Maître : il y aura toujours des pauvres parmi vous. Le triste palliatif (l'aumône) dont vous parlez sera leur perpétuelle consolation.

Mérite relatif des cultes...

Deux mots seulement. En droit, les cultes ne peuvent être opposés, contradictoires et abandonnés à la libre appréciation de l'individu. Ce serait une source de désordres. Il leur faut une loi, une règle, et cette loi ne peut être dictée que par Dieu lui-même. C'est assez vous faire comprendre qu'il n'y a pas *des cultes,* mais un *seul culte*, et que partant il n'y a pas de mérite relatif.

Seriez-vous déistes, par hasard, n'admettant que l'existence de Dieu et la religion naturelle, à l'exclusion de toute révélation positive? Un Dieu stérile que vous ne pouvez définir; un culte que vous laissez à la détermination de chacun; une loi naturelle que vous ne connaissez pas; une révélation positive que vous rejetez, sans l'examiner, serait-ce là votre religion? Vous me faites trembler. Cette religion commode, que je ne trouve chez aucun peuple, bien qu'elle soit naturelle, selon vous, n'est que le privilége de croire et de faire tout ce qu'on veut. Je ne vois pas de crime qu'elle ne puisse justifier. Les anciens croyaient obéir à la loi naturelle et céder à un mouvement de piété filiale en ôtant la vie à leurs parents vieux ou infirmes.

Gardez la croyance de vos pères...

Il me souvient que vous avez proclamé la liberté de conscience, et ici vous la sacrifiez à la loi du respect envers vos ancêtres. Lorsque je vois la vérité, elle a sur moi un empire irrésistible, je dois en suivre la lumière. Mes ancêtres me sauraient mauvais gré de lui préférer l'erreur et de mentir à ma conscience. J'accepterai donc la vérité qu'ils n'ont pas eu le bonheur de voir, et ce sera un hommage que je rendrai à ceux qui m'ont précédé dans la vie.

Les préjugés de noblesse ou de caste...

Sans doute que la véritable noblesse se trouve dans la vertu. Les propriétés chimiques du sang humain ne peuvent servir de base à une distinction d'espèce. Mais aussi il faut bien admettre que, de même que l'enfant reçoit de son père les biens, fruits de ses labeurs, il peut aussi recevoir de lui un héritage autrement précieux, celui de la considération, de l'estime, de la vénération, du respect dont les générations l'ont justement entouré. L'enfant a une patrie, une famille. Bon gré, mal gré, gloire ou ignominie, il en emporte avec lui l'auréole, et c'est de la solidarité. Vous n'anéantirez jamais, parmi les hommes, le dogme fécond de la réversibilité du mérite et du démérite. Je tire donc une conclusion opposée à la vôtre : l'homme ne vaut pas seulement ce que valent ses actes et sa conduite, *mais quelque chose de plus.*

L'esclavage est un préjugé impie....

Je ne suis pas partisan de l'esclavage ; je suis Français et catholique. Mais, au point de vue philosophique, je vous demanderai si vous avez déjà été assez heureux pour trancher définitivement cette question : *Tout esclavage est-il contraire au droit naturel?* Si vous n'avez pas eu ce bonheur, vous avez eu tort de prononcer le nom de *préjugé impie.* Je suis maître et possesseur de ma liberté. Je veux aliéner ce droit sacré pour avoir ma subsistance et ma vie. Je veux vivre d'abord, et vous appelez cela un préjugé impie! Et vousrépétez :

Liberté, ton soleil; ou la nuit du tombeau!

Mais, moi, je ne veux pas de cette alternative emphatique. J'ai le préjugé de vouloir vivre...

Nos pères, les législateurs de la Révolution française, ont rayé de nos codes l'esclavage....

Écoutez : « Êtes-vous esclaves, ne vous affligez pas; mais si « vous pouvez devenir libres, profitez de l'occasion..... Après le « baptême, il n'y a ni maîtres ni esclaves, mais vous êtes tous un « seul corps en Jésus-Christ..... Maîtres et esclaves, devant Dieu, « il n'y a acception de personne..... » C'est saint Paul qui parle. Serait-il par hazard un des pères de la Révolution française?

Oui, rayons l'esclavage non-seulement de nos codes, mais de nos mœurs. Opérons cette rature lentement, progressivement, avec le glaive de la doctrine catholique et non pas avec la baïonnette qui perce et qui déchire. Vouez à l'opprobre ceux qui vendent la chair, mais aussi flétrissez ignominieusement ceux qui l'*achètent* pour la corrompre.

Longtemps on a enseigné que l'obligation au travail était une déchéance, une punition...

Telle n'est pas la doctrine de l'Église catholique. Elle proclame l'obligation au travail, et elle se garde bien de dire que l'accomplissement d'un devoir est une déchéance, une punition; elle ne connaît pas cette inconséquence; elle honore le travail; elle flétrit l'oisiveté dans quelque classe de la société qu'elle la rencontre.

Le travail est l'unique moyen de moraliser les hommes et de civiliser le monde...

Un moyen, oui; l'unique, non. J'en connais de plus nombreux et de plus efficaces. Descendez avec moi dans ces ateliers où l'on entasse, pêle-mêle, les hommes, les femmes, les enfants; où l'on travaille depuis le premier chant du coq jusqu'à la nuit bien close; dans ces ateliers où l'on file, où l'on tisse, où l'on tourne, où l'on forge, où l'on carbonise cette jeune génération, et dites-moi si les mœurs, la vertu, la civilisation progressent beaucoup avec ce travail unique et incessant? Vous n'oseriez l'affirmer. Et alors que pensez-vous de votre *unique* moyen?

Vous nous parlez ensuite des devoirs de la famille, de l'instruction, des bons exemples, de la sobriété..... Mais vous savez bien

que tels ne sont pas les considérants de l'excommunication qui pèse sur vous. Ne soyez donc pas toujours à côté de la question pour déguiser une partie de votre programme.

La liberté est un droit imprescriptible qui a pour limite absolue la liberté d'autrui...

Soyons clairs. La liberté morale, la détermination, est illimitée. Aucune puissance humaine, pas même la liberté d'autrui, ne saurait la restreindre. Mais la liberté d'action a d'autres limites que celles que vous lui assignez : obstacles matériels, lois civile, politique, religieuse, etc.

Les hommes sont égaux...

Ah! cessez de faire miroiter ce principe dangereux, comme un prisme aux yeux éblouis des oisons innocents. Vous savez bien qu'ils ne sont pas égaux. Vous l'avez proclamé implicitement en posant le principe de la solidarité humaine, et votre Société en donne de frappants exemples. Le *Maçon* est-il l'égal du *Profane;* le *Lowton* l'égal du *Vénérable*, du *Maître* ou du *Compagnon?* Croyez-moi, il est beaucoup plus prudent de proclamer cette autre vérité : *Tous les hommes sont inégaux.* Ce principe sera tout aussi riche que le précédent en applications heureuses; il offrira moins de difficultés à l'intelligence; il se rapprochera plus des conditions d'existence de la société; il sera plus en harmonie avec la solidarité humaine, et il vous évitera une contradiction.

Les droits de chacun ont un équivalent rigoureux qui s'appelle le devoir...

Encore ici une confusion déplorable entre les devoirs de justice et les devoirs de charité et de dévouement. Avant de supputer ses droits, l'homme ferait bien de rechercher ses devoirs. Les devoirs de justice engendrent des droits; les devoirs de charité et de dévouement n'en engendrent point. Les premiers partent d'un principe négatif et les seconds d'un principe positif. Je *dois* respecter la liberté de mes semblables; ils ont le *droit* d'exiger de moi ce respect. Je *dois* l'aumône au pauvre, le pauvre n'a pas le *droit* de l'exiger de moi. Ici le devoir n'engendre pas le droit. Effacez donc le mot *rigoureux*, ou bien expliquez-le.

Nous comptons par milliers nos adhérents...

Nous sommes en droit de le nier, puisque tout est secret chez vous et que vos adhérents eux-mêmes ont encore assez de pudeur pour cacher ou dissimuler leur affiliation.

Si ce résumé de notre doctrine est infidèle, il va provoquer d'éclatants démentis...

Et de la part de qui, je vous le demande? De la part des vôtres? Mais ils sont rivés au silence par le serment le plus solennel. Voudriez-vous qu'ils fussent parjures? De la part des nôtres? Mais vous soutiendrez qu'ils ne savent rien.

Eh bien, quoiqu'il en soit, je vous le donne cet éclatant démenti. Vous déguisez une partie de votre programme. Les trois articles pompeusement précités ne sont pas le résumé fidèle du code maçonnique. Si nous le croyions, vous ririez, derrière votre voile, de notre plate crédulité. Encore une fois, vous n'aspireriez pas tant aux ténèbres si vous n'aviez rien à cacher. Soyez francs, Maçons!

Tous étaient des nôtres...

Tous des vôtres : ouvriers, maçons, sculpteurs, architectes, etc.! Pourquoi vous arrêter dans cette énumération? Sans doute aussi que le grand architecte qui a posé les fondements de la terre, qui a déployé sur nos têtes la voûte azurée des cieux, était aussi des vôtres; il avait bien quelques notions de l'équerre et du compas. Pourquoi ne pas parler de ce Frère?

Ne recherchez pas vos ancêtres dans les sociétés ouvrières qui vous ont précédés et qui ont enfanté ces chefs-d'œuvre du moyen-âge, orgueil du catholicisme. Vous n'avez rien de commun avec elles, sinon quelques emblèmes que vous leur avez dérobés. Non, vous n'avez ni leur foi, ni leur génie, ni leur inspiration; et, avec la promiscuité de vos croyances, vous ne leur ferez pas croire que vous seriez arrivés à produire cette majestueuse unité que l'on admire dans les basiliques de Rome, de Florence, de Londres, de Constantinople.

Votre origine est tout anglaise. Cette triste importation sur le beau sol de France s'est faite en 1725. Dites-moi si l'anglais lord

Montague n'est pas l'un des premiers organisateurs de la Maçonnerie moderne. S'il en est ainsi, vous avouerez que nous sommes bien loin de Salomon, dans le temple duquel vous placez votre berceau. Laissez la légende aux niais, mais estimez-nous assez pour croire que nous n'avons pas la naïveté de la préférer à l'histoire.

Pourquoi nous reprocher nos assemblées portes closes...

Parce qu'elles nous font soupçonner quelque chose d'illicite. La police vous laisse libres; vous avez un grand maître *officiellement* nommé et reconnu; vos doctrines sont des meilleures, et vous vous cachez !!! Vous avez la liberté de réunion, et vous ne voulez pas que vos frères du dehors viennent entendre vos enseignements civilisateurs !!! Vous dressez un banquet fraternel, vous y conviez le genre humain, et, à l'heure indiquée, vous fermez vos portes !!! Seriez-vous égoïstes? L'autorité vous permet le soleil, et vous préférez les ténèbres ! Manqueriez-vous de courage ?

Frères,

Vous étiez calmes et presque ignorés; vous auriez dû dormir à la faveur de ce calme et de cette ignorance. Vous avez voulu montrer au grand jour un lambeau de la doublure blanche de votre tablier emblématique; vous avez trahi vos secrets et vos intérêts. Le souffle puissant de la logique l'a retourné malgré vous et nous a laissé entrevoir vos ténébreux mystères. La duperie réussit mal dans notre beau pays. Votre adresse du 5 octobre nous aura valu de vous connaître tels que nous vous connaissions déjà; et, malgré vos protestations de franchise, nul ne croira que vous avez dit toute la vérité sur votre ordre.

Je vous en donne l'assurance.

Frères, à revoir.

Nota. Le lecteur est peut-être désireux de connaître la teneur des différentes condamnations portées contre les Francs-Maçons. En voici le résumé presque textuel :

La peine de l'excommunication *réservée* est encourue, *ipso facto*,

par celui qui ne s'éloigne pas de leurs sociétés, assemblées ou réunions;

Par celui qui, d'une manière quelconque, les soutient ou les favorise;

Par celui qui ne dénonce pas ceux qu'il sait être affiliés à ces sociétés ou en être les conseils et les bienfaiteurs.

Sont défendus, sous la même peine, tous les livres, statuts, manuscrits, recueils de ces sociétés.

Même peine contre ceux qui les lisent, les retiennent ou en composent pour leur défense.

1er novembre 1865.

OBÉDIENCE DU GRAND ORIENT DE FRANCE

LES RAISONS DE LA RAISON

RÉPONSE

Aux attaques de M. l'abbé DALOD contre la Lettre des Francs-Maçons de Lyon (1),

par les Francs-Maçons de Macon.

> *D.* — Qui vous a engagé à entrer dans la Franc-Maçonnerie?
> *R.* — Tout le mal que j'en ai entendu dire.

Monsieur l'Abbé,

Le jour même où paraissait votre adresse *aux Francs-Maçons* nous vous avons écrit, sans retard, une lettre courte et vive, inspi-

(1) On se rappelle l'allocution comminatoire du Pape du 25 septembre dernier. Les Francs-Maçons de Lyon ont adressé à ce sujet au Souverain Pontife des représentations pleines de convenance et de dignité. Tous les termes de cette lettre sont discutés avec plus de bonne volonté que de justesse dans une brochure récemment imprimée à Mâcon sans nom d'auteur. C'est à cette brochure, dont l'anonyme dévoilé n'est plus un secret pour personne, que nous répondons.

rée par le premier mouvement d'indignation qui saisit tout homme d'honneur auquel on prête gratuitement de mauvais sentiments, et qui voit dénaturer ses actes, travestir ses paroles, ses pensées et jusqu'à ses intentions que Dieu seul devait sonder.

Vous avez deviné que cette lettre n'était qu'un accusé de réception et serait bientôt suivie d'une réfutation explicite.

Nous ne redoutons pas la discussion, car elle n'a jamais fait tort à une bonne cause.

Nous saisissons donc avec empressement, mais sans passion et sans amertume, l'occasion que vous nous offrez de défendre publiquement une institution aussi chère à notre cœur que peut l'être au vôtre la foi au nom de laquelle vous nous combattez.

Daignez remarquer tout d'abord, Monsieur, que nous ne mettons pas en doute la sincérité de vos convictions.

Nous eussions désiré trouver chez vous le même sentiment à notre égard; mais enfin, puisqu'il ne s'y rencontre pas, nous tâcherons de nous en consoler, en songeant qu'aux yeux des honnêtes gens on gagne toujours quelque chose à supposer chez ses adversaires la franchise et la loyauté qu'on apporte soi-même dans la lutte.

Vous nous accusez de dissimuler nos intentions et de cacher notre jeu; nous sommes persuadés, au contraire, que vous dites ce que vous pensez, que vous faites ce que vous dites, et qu'aucun mobile intéressé ne vous pousse à l'attaque.

Cette différence de point de vue est déjà un avantage que nous garderons dans tout le cours du débat, sans trop nous en prévaloir.

Avant de répondre à vos critiques, nous aurions besoin de faire connaissance avec vous. Dans le duel, les combattants se montrent leurs visages, se donnent leurs noms et quelquefois la main.

L'anonyme que vous gardez, et dont nous ne vous blâmons pas, n'est plus que le secret de la comédie. C'est pour cela que nous ne nous faisons aucun scrupule de vous désigner. Du reste, votre nom ne fait rien à l'affaire et ne nous importe pas. Ici les personnalités s'effacent devant la grandeur des intérêts en cause. Ce qui importe seulement, c'est de savoir à quelle profession vous appartenez, quelle discipline de pensée vous suivez, à quelles habitudes de composition et de style vous obéissez, en vertu de l'éducation reçue ou d'un mot d'ordre.

Ces renseignements indispensables éclaireront immédiatement la question; vous verrez tout à l'heure comment.

Laissez-nous donc soulever le voile transparent qui vous cache, et permettez-nous de dire :

Qu'au ton impérieux et quémandeur de votre brochure;

A votre absence de plan méthodique;

A votre manière d'ergoter scolastiquement sur les termes en serrant de près la lettre et en négligeant l'esprit;

A vos observations de détail plus malignes que justes;

Au sourire de triomphe qui semble rayonner à travers toutes vos lignes;

Le critique le moins exercé reconnaîtrait et saluerait sur-le-champ un homme habitué à parler sans être contredit au nom d'une tradition sacro-sainte;

Un écrivain qui ne se donne pas la peine d'ordonner rationnellement ses idées, soit parce qu'il méprise la raison, soit parce qu'il est sûr de n'avoir jamais tort;

Le commentateur méticuleux et autorisé d'un texte révélé dont il se réserve le monopole d'interprétation;

Le casuiste juré dont chaque parole est un oracle;

Le directeur attitré des consciences qu'il consterne ou qu'il relève à son gré;

Le ministre d'une religion séculaire dont le chef vivant est infaillible comme Dieu même;

En deux mots, le *prêtre catholique*.

Donc vous êtes prêtre, Monsieur, cela se voit sur-le-champ, et pourquoi faut-il que ce ne soit pas précisément par ses beaux côtés que vous laissiez deviner votre mission sur cette terre?

Mais ce n'est pas pour user de vaines récriminations, c'est pour en venir à un argument préalable qui domine toute la discussion que nous avons tenu à constater avant tout votre profession.

En effet, étant ministre d'une religion révélée, vous croyez la raison humaine incapable de se conduire, vous l'abaissez sous le joug d'une autorité que vous proclamez divine, vous l'enfermez dans un cercle dont vous lui défendez de sortir.

Vous êtes libre d'agir ainsi, ou plutôt ayant la foi, vous ne pouvez pas ne pas agir ainsi, et la recherche de la vérité par les seules forces humaines doit vous paraître, à vous qui pensez la tenir de Dieu même et de première main, une entreprise aussi vaine que téméraire, un non-sens et une absurdité.

En jugeant de la sorte les rationalistes, vous êtes conséquent et logique.

Seulement, permettez-nous de vous demander, Monsieur, sur quel terrain neutre vous vous placez maintenant pour engager avec eux la discussion? Leur parlez-vous au nom de la foi catholique? ils ne vous entendent pas. Est-ce au nom de la raison? vous ne le pouvez, puisque vous avez commencé par renier la raison.

Nous nous trouvons ici en présence de l'éternel cercle vicieux sur lequel reposent, comme sur une base bien chancelante, toutes les preuves de la révélation. La méthode théologique accepte la compétence de la raison humaine lorsqu'il s'agit de prouver la nécessité d'une révélation; elle va même jusqu'à lui laisser déterminer les caractères de la vraie religion; puis, cette œuvre faite, elle la rejette honteusement et proclame son impuissance.

Cette façon peu logique de montrer rationellement à la raison que la raison ne vaut rien, a dû faire souvent réfléchir plus d'un croyant au détriment des religions révélées et au profit de la religion naturelle.

En tous cas, elle met un abîme infranchissable entre les intelligences qui consentent à passer sur cette contradiction et les intelligences qui n'y consentent pas. Il n'y a désormais entre elles ni entente, ni discussion possibles. Tout au plus peut-il y avoir tolérance mutuelle, et encore la tolérance n'est-elle réelle et complète que de la part des esprits qui, relevant du libre examen et ne se croyant pas en possession de la vérité absolue, estiment qu'on peut, sans crime, ne pas penser comme eux; tandis que les croyants, persuadés que Dieu même les inspire, parle par leur voix et agit par leur main, ne se font pas scrupule de forcer les convictions rebelles et de convertir, par le glaive et la torture, les incrédules obstinés à ne pas accepter aveuglément le dogme qui répugne à leur raison.

Vous le voyez, Monsieur, en établissant ainsi clairement votre situation vis-à-vis de la nôtre, nous portons hardiment le débat à la hauteur d'une question de principes à laquelle votre brochure n'a pas voulu ou n'a pas osé l'élever.

La scission qui existe entre vous et nous est plus radicale et plus profonde peut-être que vous ne le pensez. Nous ne nous entendons pas parce que nous ne parlons pas la même langue. La polémique avec vous, nous le savons d'avance, est impossible et stérile, parce que vous l'engagez pour écraser vos adversaires et non pour éclairer la question par des répliques mutuelles. C'est un monologue so-

lennel dans lequel on doit s'incliner sans répondre. Aussi soutenons-nous la lutte uniquement pour le public impartial qui nous juge et non pour vous qui garderez, après comme avant tout examen, vos préventions et votre hostilité.

Notre antagonisme, en effet, ressort pour ainsi dire de la constitution même de nos intelligences. Elle provient, en dernière analyse, de cette double antinomie :

1° Vous croyez à une révélation directe dont vous seriez les interprètes délégués du ciel sur la terre, et nous, du moins en tant que Maçons, nous ne croyons ni à cette révélation, ni à votre mission, mais nous admettons que l'on puisse y croire, et nous ne rejetons pas de notre sein ceux qui y croient; en d'autres termes, vous avez la foi et nous ne l'avons pas, mais nous respectons ceux qui la possèdent;

2° Nous croyons la raison humaine suffisante pour arriver à la vérité et au bien, à la science et à la vertu, et vous, du moins en tant que Catholiques, vous ne croyez pas à la raison humaine, mais, de plus, vous rejetez de votre sein ceux qui ne pensent pas comme vous; en d'autres termes, nous avons foi en la raison humaine, et vous, vous n'avez pas cette foi, et vous attaquez en outre ceux qui ne veulent relever que de leur conscience.

Cette déclaration est-elle assez catégorique, Monsieur, et voyez-vous bien clairement ce qui sépare la Franc-Maçonnerie universelle de toutes les Églises particulières?

De votre côté, une foi absolue, intraitable, exclusive, et une négation audacieuse.

De notre côté, une négation qui ne regarde que nous, sans aller, comme la vôtre, jusqu'à la proscription de son contraire, et une foi humaine, tolérante et progressive.

Ces préliminaires posés, essayez, Monsieur, de vous déprendre un instant de vos idées préconçues; admettez qu'on peut penser autrement que vous et penser bien; oubliez que vous avez une consigne à faire observer; souvenez-vous que vous êtes homme en même temps que prêtre; mettez-vous, si vous le pouvez, dans la disposition d'esprit nécessaire pour philosopher en toute liberté sans parti pris et sans préjugé, et relisez, dans le calme de la méditation, la lettre si digne et si franche de nos frères de Lyon.

Alors, si le conseil que nous vous donnons ne vous répugne pas comme une hérésie, cette lettre vous apparaîtra dans son vrai jour, chacun de ses termes, sur lesquels vous épiloguez avec tant d'amer-

tume, reprendra sa véritable signification, et vos critiques tomberont d'elles-mêmes.

Daignez nous prêter un moment d'attention, et nous ébaucherons ensemble ce travail rétrospectif que vous achèverez ensuite vous-même.

Votre adresse aux Francs-Maçons, dans sa forme anecdotique et décousue, ne contient guère de réponses ou d'attaques directes. Elle consiste surtout :

1° Dans des *insinuations ;*

2° Dans des *interprétations* qui dénaturent le texte en affectant de le suivre pas à pas ;

3° Dans des *revendications* de ce que vous croyez être votre unique propriété.

En passant rapidement sur la première espèce d'arguments, nous irons peut-être au-devant de vos désirs, car vous devez regretter de les avoir employés.

Il faut qu'un homme d'honneur s'oublie beaucoup pour user d'une pareille tactique, et pour écrire des phrases aussi perfidement insidieuses que celles-ci : « J'ai de puissantes raisons de vous » adresser la question que vous avez faite à d'autres sociétés : Ne » dissimulez-vous rien de votre programme? mais je veux vous » croire sincères, et je poursuis... »

D'abord, Monsieur, nous n'avons jamais adressé cette question à personne. Si l'un de nous l'avait faite, nous le regarderions comme bien coupable, car rien n'est plus terrible que cette façon de glisser dans l'esprit du lecteur des soupçons mal définis dont le vague de l'indécision même fait toute la force. C'est là une application machiavélique de la maxime que Voltaire se plaignait déjà de trouver chez ses ennemis, et qu'on lui a malignement attribuée, comme s'il la prononçait en son nom : « Calomniez, il en restera toujours quelque chose. »

Quand vous laissez croire que nous dissimulons une partie de notre programme, cela veut dire, si l'on traduit votre réticence, que nous sommes des ennemis de Dieu, de la société et de l'État, des impies et des conspirateurs.

En vérité, Monsieur, nous eussions préféré vous l'entendre dire franchement. Mais vous saviez bien qu'on ne vous eût pas pris au sérieux et qu'on eût ri de vos feintes alarmes. Il était plus habile de laisser l'imagination du lecteur travailler à son gré et mettre ce

qu'elle voudrait dans le sous-entendu élastique que vous lui suggeriez.

Les *puissantes raisons* que vous avez de croire qu'il n'y a chez nous que des dupeurs ou des dupes se résument toutes dans la défiance que vous inspirent nos prétendus mystères : « Ces ténèbres » recèlent quelque chose; je vous donne cet éclatant démenti, vous » déguisez une partie de votre programme; encore une fois vous » n'aspireriez pas aux ténèbres si vous n'aviez rien à cacher. »

Voilà, Monsieur, de bien grands mots pour bien peu de chose. Si l'on continue à appeler la Franc-Maçonnerie une société secrète, c'est sans doute par tradition et par habitude, car il n'y a rien de moins secret que la Franc-Maçonnerie.

Est-ce que cette épithète peut être sérieuse même dans votre bouche. et pouvez-vous bien, sans rire, nous traiter en conjurés qui trament des complots dans l'ombre, quand les plus hauts dignitaires de l'Ordre sont choisis volontairement, à l'élection, parmi les plus dévoués serviteurs de la nation et de l'Empereur?

Rassurez-vous, Monsieur, le gouvernement sait mieux ce qui se passe dans les loges que ce qui se cache dans les couvents.

Sans doute nos portes ne sont pas ouvertes à tout venant, mais elles ont cela de commun avec toutes les portes qui sont faites précisément pour se fermer quelquefois et préserver les réunions fraternelles, amicales, commerciales, politiques ou religieuses contre l'indiscrétion malveillante des indifférents, des importuns et des ennemis.

D'ailleurs ces portes tournent bien facilement sur leurs gonds, et nous admettons, après examen, quiconque vient y frapper avec des intentions droites et un cœur pur.

Vous y viendriez vous-même que nous ne vous repousserions peut-être pas, malgré le mal que vous avez dit de nous, espérant ainsi vaincre vos préventions à force de générosité et de tolérance.

Seulement, nous ne contraignons personne à devenir notre hôte malgré lui,

C'est là ce qui nous distingue de certaines religions où l'on incorpore les enfants avant l'âge du discernement, leur donnant de force et parfois contre le gré des parents une foi que leur raison ne ratifie pas toujours.

Nous n'avons pas de petits Mortara dans la Franc-Maçonnerie.

C'est à cette absence de contrainte morale que nous devons l'avantage de compter fort peu d'apostasies. La fameuse allocution

du Pape en a amené une ou deux à peine, sans compter la révélation curieuse de celle de Mastaï Ferretti (1), en revanche elle nous a procuré des milliers d'adeptes.

Vous voyez, Monsieur, que nos mystères ne sont pas si redoutables que vous aimeriez à le faire croire, et que ceux-là seuls sont effrayés qui sont intéressés à dire qu'ils le sont.

Nous laissons donc à la charge de votre conscience des insinuations dont on eût tremblé au temps de l'Inquisition et dont chacun rit aujourd'hui.

Abordons maintenant vos commentaires des principes francs-maçonniques contenus dans la lettre de nos frères de Lyon.

Vous niez d'abord l'universalité de la Franc-Maçonnerie pour deux motifs : l'un si abstrait et si métaphysique qu'il est presque incompréhensible; l'autre plus clair mais faux et se retournant contre vous comme une arme à deux tranchants.

« L'universalité n'existe, dites-vous, qu'à la condition de l'unité.» Ou cette phrase n'a pas de sens, ou bien elle n'est applicable qu'à Dieu. C'est un souvenir de vos cours de théologie fort mal placé. Il n'y a que l'être en soi qui puisse être à la fois un et universel, et encore, quand nous donnons à la Cause première ces attributs en apparence contradictoires, c'est en tremblant de nous égarer dans nos affirmations au sujet d'une nature parfaite et séparée de la nôtre par l'abîme qui existe entre le fini et l'infini.

Mais quand on dit d'une institution, d'une société, d'une église qu'elle est universelle, le mot prend une signification différente et qui n'implique pas l'unité absolue dont vous faites la condition rigoureuse de l'universalité.

Qu'y a-t-il, par exemple, de plus universel que l'univers? Et qu'y a t-il en même temps de plus multiple et de plus varié? Et cependant le monde est un et universel à la fois.

(1) L'*Avenir National* contenait récemment un extrait d'une publication de la Loge maçonnique de Palerme, répondant en ces termes à l'excommunication du pape : « Il fut un homme nommé Mastaï Ferretti qui reçut le baptême « maçonnique et qui jura fraternité et amour pour ses frères. Ce même homme « qui fut plus tard nommé Pape-roi sous le nom de Pie IX, le voilà qui « lance la malédiction et l'excommunication contre tous les affiliés de la Franc-« Maçonnerie.

« La malédiction et l'excommunication retombent donc sur sa propre tête, et il est de plus, par l'acte même, devenu parjure.

« Le pape est donc excommunié par lui-même. »

C'est que, par l'unité du monde, on entend seulement le concours harmonieux des forces dont le jeu incessant, le *circulus* vivant et immense, produit l'inépuisable richesse des règnes de la nature.

Cette unité là, résultant d'un accord admirable des parties composantes, la seule espèce d'unité que puisse avoir une société ou une église, nous prétendons la posséder, et à de meilleurs titres que vous.

C'est ici que votre seconde objection retombe sur vous-même.

En énumérant les Grands-Orients de plusieurs nations et les rites divers de la Franc-Maçonnerie, vous êtes dupe des mots si vous pensez nommer autant de sectes séparées et hostiles comme le sont les sectes protestantes et les partis qui vous divisent.

Sachez, Monsieur, qu'il y a moins de divergence entre les Francs-Maçons de France et ceux de Prusse ou d'Angleterre qu'entre les tendances ultramontaines du journal le *Monde* et le néo-catholicisme du *Correspondant*.

Nos divers Orients répondent à des nécessités géographiques et pourraient se comparer tout au plus à vos circonscriptions diocésaines.

Et même, la comparaison vous serait désavantageuse, car tout porte à croire que nos Vénérables s'entendent mieux que la plupart de vos Évêques.

Vous voyez donc que l'universalité, c'est-à-dire la collectivité dans l'unité et l'association indéfinie pour un but commun n'est pas votre monopole. Si le terme *catholique* signifie universel, en prenant le mot vous avez laissé la chose.

C'est pour cela que nous prétendons justement, malgré votre dire, compter des adhérents dans toutes les religions de la terre.

Non-seulement le fait est possible grâce à la largeur et, pour ainsi dire, à l'humanité de nos principes, mais il est réel, vérifiable par l'expérience et par conséquent incontestable.

Il y a chez nous des Juifs, des Protestants, des Islamistes; il y a des Catholiques, et même beaucoup de Catholiques. Cela vous gêne et vous déplait, mais enfin cela est. Il faut vraiment une habitude bien invétérée d'être cru sur parole pour oser le nier gratuitement et sans preuves.

Non-seulement notre société a plus de titres que votre Église à l'universalité par le nombre actuel de ses adhérents, mais encore ce nombre tend à s'étendre dans la même proportion que celui de vos fidèles tend à diminuer.

Ce ne sont pas les moyens extérieurs, la propagande ou les missions, c'est la force intrinsèque des choses et la nature même des deux sociétés qui amènent nécessairement ces résultats.

Vous demeurez en arrière quand nous regardons en avant. Le passé est peut- tre à vous, mais l'avenir nous appartient.

Nos idées longtemps comprimées ont fait en 1789 une immortelle explosion. Depuis cette crise décisive, sûres de vivre, elles suivent leur cours et s'étendent progressivement sur le monde.

Les vôtres, au contraire, perdent du terrain tous les jours. Comme de braves soldats qui défendent avec acharnement une cause désespérée, vous réformez à chaque instant vos rangs qui s'éclaircissent. Prenez garde, vous commencez à vous compter.

Et notez qu'il y a dans votre barque bien des bouches inutiles.

Il est vrai que vous prenez soin de jeter quelquefois par dessus le bord la surcharge qui menace de vous faire sombrer. N'est-ce pas ainsi qu'il faut interpréter l'allocution du 25 septembre, par laquelle le Pape semble prendre plaisir à décimer lui-même son armée de croyants?

En effet, si nous avons bien compris ce rappel d'excommunication, tous les Catholiques Francs-Maçons sont exclus de votre Église.

Il est possible que cette exclusion soit à vos yeux peu regrettable, mais enfin elle ne laisse pas que de faire parmi vous un certain vide; sans compter que les Francs-Maçons Catholiques, qui croyaient, dans la sincérité de leur cœur, pouvoir allier deux croyances nullement contradictoires, repoussés violemment du Catholicisme, se serreront plus fortement dans le temple qui leur reste et dont les consolations fraternelles ne feront certes pas défaut à leur âme blessée par votre intolérance.

Ainsi, un nouvel affaiblissement de la religion catholique et un affermissement nouveau de la Franc-Maçonnerie, voilà ce que produisent déjà vos attaques intempestives.

Comme ces éclairs bienfaisants qui indiquent aux voyageurs la route au milieu des ténèbres, l'éclat passager de vos foudres impuissantes n'aura servi qu'à nous montrer le chemin et à nous rallier les uns aux autres.

Vous dites vous même que nous étions calmes, ignorés et presque perdus dans la foule. N'eût-il pas été plus prudent de nous laisser dormir en paix dans notre indolence supposée, que de nous réveiller pour le combat? Voyant le triomphe de nos idées à peu

près assuré, nous avions le tort de nous reposer dans l'inaction. Avertis par vous, nous ceindrons nos tabliers de travail en vous remerciant de nous rappeler qu'il n'y a rien de fait tant qu'il reste quelque chose à faire.

Mais le singulier effet produit parce qu'on peut appeler familièrement un coup d'épée dans l'eau ne donne-t-il pas à réfléchir en indiquant de quel côté se trouvent la modération, la justice et la vérité?

Vous vouliez nous écraser sans jugement, et vous répétez vous-même l'orgueilleuse maxime : « *Roma locuta est, causa finita est,* » et il se trouve que le trait ricoche et blesse ceux qui l'ont lancé.

Si nous étions encore au moyen âge, on appellerait cela le jugement de Dieu.

Nous n'irons pas jusqu'à voir dans cet événement une intervention providentielle. Il nous suffit de le constater comme une prévention favorable à notre cause.

Nous tirons profit de ce qui était fait pour nous nuire, nous vivons de ce qui devait nous tuer.

C'est à la vérité seule qu'il arrive de ces bonnes fortunes. Le droit finit toujours par être plus fort que la force. On a beau mettre la lumière sous le boisseau, il vient un jour où sa chaleur dévorant les parois de la prison, elle éclate et se répand à torrents sur le monde.

Non, Monsieur, la cause n'est pas finie quoi que vous en disiez, Rome a parlé *urbi et orbi*, mais le son de sa voix sénile s'est perdu dans la jeune et vivante clameur qui s'élève du sein des générations nouvelles avides de liberté, de science et de progrès.

Après ces explications destinées à redresser vos interprétations erronées sur quelques passages de la lettre de nos frères de Lyon, nous arrivons à votre troisième espèce d'argumentation, c'est-à-dire à la *revendication* de certains principes si évidents et si purs, que, n'osant les repousser, vous prenez le parti fort habile de vous les attribuer.

Et daignez remarquer, Monsieur, qu'à l'exception de la liberté de conscience qui vous gêne, de la recherche de la vérité que vous prétendez avoir infuse dans vos tabernacles, c'est presque toute la Franc-Maçonnerie que vous revendiquez ainsi, en sorte que, dépouillés par vous de tous nos biens, nous ne conservons que ce qu'il vous plaît de nous laisser.

La philanthropie : vous seuls, à vous entendre, la connaissez et la pratiquez ;

La philosophie : elle est tout entière dans les écrits de vos pères;

Le progrès : il vous appartient, car, selon vos propres expressions, il n'y a que l'Église catholique qui marche;

La bienfaisance : il est possible que nous la pratiquions, mais on n'en sait rien; tandis que les voûtes de vos basiliques retentissent du bruit des gros sous et des pièces d'or qui tombent dans vos troncs et dans vos bassinets;

L'existence de Dieu : il n'y a que votre théologie qui puisse la démontrer, comme si Dieu ne se montrait pas assez pour avoir besoin d'être démontré;

L'immortalité de l'âme : mais c'est dans vos sermons mystiques que sont décrites et inventoriées les délices du paradis; mais ce sont vos harangues terrifiantes qui proclament l'éternité des peines et précisent, avec une vigueur de pinceau inimitable, les tortures et les supplices de l'enfer. Dépositaires des secrets divins, chargés d'ouvrir et de fermer le ciel avec les clefs de saint Pierre, vous avez l'air de savoir beaucoup mieux ce qui se passe dans l'autre monde que ce qui se fait dans celui-ci;

La solidarité humaine : « l'Église admet aussi le même prin-
« cipe, mais avec moins d'emphase: elle l'appelle charité, et
« dans un autre ordre d'idées « communion des saints. » Nous citons textuellement, Monsieur, en nous permettant seulement de vous demander si le terme *solidarité humaine* est plus amphatique que la périphrase que vous lui substituez : « *Communion des saints;*

La formule : Liberté, Égalité, Fraternité : « Vous l'avez em-
« pruntée à celui qui est mort pour que tous les hommes fus-
« sent libres, égaux et frères. »

Il est superflu de poursuivre cette revue de tous les principes qui étaient à vous seuls et que nous vous avons pris.

Vous suivez partout la même tactique.

Pour la prescription d'obéissance aux lois nationales que vous seuls savez respecter,

Pour l'obligation du travail, pour la proscription de l'oisiveté volontaire, pour la radiation de l'esclavage du code des nations, etc., etc...

A vous entendre, on croirait que ces règles morales sont à vous,

que tout cela vous appartient, que nous vous l'avons volé, et qu'après l'arrestation du voleur, vous venez reconnaître votre bien, afin qu'il vous soit restitué.

Avant de nous défendre point à point contre ces imputations qui seraient vraiment par trop commodes, s'il était aussi facile de les justifier que de les énoncer, veuillez remarquer, Monsieur, que la plupart des grandes choses que vous réclamez sont des principes et des vérités primordiales.

Or, des principes ne sont à personne; ils sont à ceux qui en tirent les meilleures conséquences. Ils ont ce caractère distinctif de ne pouvoir être amoindris par l'usage qu'on en fait. Ils ressemblent à un flambeau auquel on peut en allumer d'autres en aussi grand nombre que l'on veut, sans que la lumière du premier soit diminuée.

La vérité n'est pas l'apanage de quelques privilégiés. Impersonnelle de sa nature, elle appartient aux intelligences qui la dénaturent le moins. Dieu en communique les éléments à toutes les créatures raisonnables, en leur laissant le mérite de la recherche et le bonheur de la découverte.

C'est un pain miraculeux qu'il multiplie à l'égal du nombre des convives et dont chacun a sa part, quoique tous l'aient tout entier.

Malebranche, un des vôtres, a dit dans un magnifique langage : « Il n'y a qu'une vérité, la même parmi nous et les étrangers, la même dans le ciel et dans les enfers. Le Verbe éternel parle à toutes les nations le même langage, aux Chinois et aux Tartares, comme aux Français et aux Espagnols, et s'ils ne sont pas également éclairés, c'est qu'ils mêlent, les uns plus, les autres moins, les inspirations particulières de leur amour-propre avec les réponses générales de la vérité intérieure. » — Vous le voyez, de l'avis d'un philosophe chrétien que vous ne récuserez pas, on ne peut pas plus interdire la vérité que le feu et l'eau.

C'est par abus de langage qu'on dit : « Mon principe, ma vérité. » Comme il y a place au soleil pour tout le monde, il y a place gratuite pour toutes les intelligences devant le rayonnement des notions éternelles, qui resplendissent au firmament intérieur de la conscience.

Personne n'a le droit d'accaparer cette source de lumière pour en revendre les flots en détail. Ces notions innées sont comme les

grandes voies de l'entendement où tous les hommes passent et que nul ne peut barrer.

La vérité Monsieur, n'est ni à vous, ni à nous, elle est également à nous et à vous.

Elle vient de Dieu même qui la donne également à tous ses fils, également aimés de lui.

Votre grâce octroyée arbitrairement nous a toujours fait l'effet du droit d'aînesse introduit dans la religion, et nous aimons mieux croire que la vérité est le patrimoine indivis de l'humanité tout entière.

C'est pour cela, Monsieur, qu'avant tout examen, nous vous dénions, au nom de la raison, le droit de monopoliser à votre profit la philanthropie, la philosophie, la science, la morale et le progrès.

Maintenant, prenons une à une ces belles idées et, admettant qu'elles ne sont pas plus à vous qu'à nous, voyons seulement, si vous le voulez, lequel des deux, du Catholicisme ou de la Franc-Maçonnerie, est le plus fidèle à la partie du programme qui leur est commune, lequel des deux fait le mieux passer ces principes dans la pratique de la vie quotidienne.

C'est dans ces limites qu'au lieu de s'égarer dans des questions d'érudition obscures et oiseuses, il faut circonscrire le débat pour le rendre fructueux.

Et d'abord, entendons-nous mieux que vous la philanthropie?

Nous savons, Monsieur, que Jésus a aimé les hommes jusqu'à mourir pour eux, et nous saluons en lui un modèle inimitable de douceur et de bonté.

Mais ceux qui se disent ses successeurs immédiats ont-ils les mêmes droits que lui à notre vénération?

Votre amour des hommes a-t-il toujours l'étendue qu'avait celui de votre divin maître?

Aimez-vous le Juif, le Protestant et le Franc-Maçon comme vous vous aimez vous-mêmes?

L'histoire nous répond par les persécutions périodiques de la secte misérablement enfermée encore à Rome dans les bouges du Ghetto, par les massacres des Albigeois, les horreurs de la Saint-Barthélemy, et finalement par les excommunications.

Si ces dernières n'ont plus aujourd'hui tout leur effet, ce n'est pas votre faute.

Votre philanthropie a des façons de grande dame. N'est pas

admis qui veut dans ses salons. Il faut montrer patte blanche pour avoir part à ses faveurs. Elle a *ses* pauvres. Votre Société de saint Vincent de Paul, par exemple, secourt-elle toujours les infirmes et les malades, sans condition? Ne fait-elle pas quelque discernement entre l'ivraie et le bon grain, et, si elle serre soigneusement l'un, n'aurait-elle pas un dévot plaisir à brûler l'autre?

Quant à nous, il ne nous appartient pas de faire notre éloge pour mettre notre conduite en opposition avec la vôtre. Mais nous pouvons dire que notre histoire est pure de sang humain, et, quel que soit le Catholique qui souffrira, le Franc-Maçon excommunié est prêt à servir celui qui l'excommunie.

C'est que nous avons recueilli, nous aussi, la belle maxime du Christ: « Aimez-vous les uns les autres, » mais sans la dénaturer en l'interprétant.

A qui donc appartient véritablement ce précepte philanthropique? A ceux qui le répètent de bouche ou à ceux qui l'appliquent dans toute sa pureté?

De grâce, si vous tenez à en garder la lettre, laissez-nous en l'esprit.

Après la philanthropie maçonnique, c'est la philosophie, Monsieur, qui partage avec le progrès et la morale l'honneur de vos fines railleries.

Ces trois choses, que vous séparez sans doute à dessein pour les écraser plus facilement, se défendront mutuellement, et nous n'aurons pas de peine à montrer que ces mots, vides peut-être pour le Catholique, ont un sens très-précis pour le Franc-Maçon.

En effet, vous aurez beau tonner dans vos chaires contre le libre examen, vous n'étoufferez pas dans l'esprit humain le besoin de réfléchir et de se rendre compte auquel correspond la philosophie.

On n'enchaîne pas la pensée comme le corps, et toujours, malgré vos efforts pour la retenir dans le cercle étroit de vos dogmes qui craquent de toutes parts, elle s'élancera d'un coup d'aile dans les régions périlleuses sans doute, mais inévitables, de la métaphysique.

Chercher en toute sincérité à pénétrer les secrets de la nature physique et morale; entrevoir le grand Architecte des mondes à travers le voile des réalités finies sur lesquelles il a laissé l'empreinte de sa main toute puissante; s'élever de causes en causes jusqu'à la Cause première, de lois en lois jusqu'à la Loi suprême, monter

toujours plus haut, demander du mieux, du mieux encore, c'est là non-seulement la destinée, mais c'est là le devoir de l'homme intelligent et libre.

Or, faire cela, Monsieur, développer toutes ses facultés dans les proportions de leur dignité, amasser des connaissances et les répandre afin que chacun profite du travail de tous, s'efforcer de devenir plus instruit et plus vertueux en s'aidant mutuellement dans cette ascension vers le Vrai, le Beau, et le Bien, cela s'appelle progresser, et c'est ainsi que les Francs-Maçons entendent le progrès.

Quant à vous, qui possédez la vérité absolue, qui pouvez à toute heure consulter le Dieu terrestre trônant au Vatican, et qui vous inclinez, sans réplique, sous l'autorité infaillible de ses secrets, on ne voit pas trop vers quoi vous marchez et en quel sens vous pouvez vous dire progressifs.

Le meilleur est de vous enfermer dans votre immobilité satisfaite et de ne pas sortir du port où vous avez eu le bonheur d'aborder.

C'est d'ailleurs à peu près ce que vous faites, et c'est pour cela que vous êtes en retard sur le monde, qui vous dépasse et vous déborde de toutes parts.

Après votre revendication démontrée illusoire de la philanthropie, de la philosophie et du progrès, une de vos prétentions, et la plus exhorbitante, est celle de garder la morale avec un soin jaloux, d'en faire une richesse propre et personnelle que vous distribuez largement à ceux qui vous la demandent, mais dont vous seuls conservez la source intarissable. Vous trouvez même fort audacieux ceux qui, n'ayant que faire de vos dons, osent s'en passer et s'efforcent d'être d'honnêtes gens en écoutant leur conscience, sans aller implorer à la grille de vos confessionnaux l'absolution de leurs fautes et leurs brevet de vertu.

Les Francs-Maçons vous paraissent du nombre de ces malavisés, car ils se proposent pour but l'étude de la morale universelle. Aussi les regardez-vous de travers, à peu près comme un marchand jaloux regarde les clients qui dédaignent ses produits pour s'approvisionner ailleurs.

Quand vous leur répliquez d'un ton piqué : « Mais existe-t-il une morale particulière? » Vous avez l'air de leur dire : « Mais existe-t-il meilleures denrées que les miennes? »

A notre tour nous répondrons :

Oui, Monsieur, il existe une morale particulière, et cette morale particulière, étroite, casuiste, cette morale qui se fait homme sous la robe du directeur de consciences, qui impose des règlements et des pratiques méticuleuses, qui rend blanc ou noir au gré du confesseur, cette morale c'est la vôtre, et c'est précisément parce qu'elle est à vous que nous vous la laissons et que nous n'en voulons pas.

Heureusement, il y en a une autre, ou plutôt il n'y en a qu'une, la même pour tous les hommes, qui en portent les éléments gravés dans leur conscience, mais qui la connaissent et la pratiquent inégalement.

C'est cette morale obligatoire pour tous les hommes raisonnables, quels que soient le pays, la religion et même le globe auquel ils appartiennent, que nous mettons à honneur d'étudier et de pratiquer le mieux possible.

S'il vous semble étonnant que nous étudiions la morale, c'est absolument de la même manière et pour les mêmes motifs qu'il vous paraît étonnant que nous recherchions la vérité.

Vous vous croyez les détenteurs du bien comme du vrai, et il vous semble alors étrange qu'on aille chercher la science ailleurs que dans vos temples. C'est là une conséquence naturelle de votre infaillibilité. Mais notre point de vue est tout autre, et il faut vous y mettre un instant si vous voulez nous comprendre.

Il y a dans la morale une partie fixe et une partie mobile.

Ce qui ne change pas, ce sont les principes que vous admettez d'ailleurs comme nous, c'est la distinction du bien et du mal, l'obligation, la responsabilité, le mérite et le démérite et la nécessité d'une sanction.

Ce qui varie, ce qui progresse, c'est l'application de ces principes dans la vie individuelle, sociale ou politique.

Or, vous prétendez décider en maîtres infaillibles sur ces diverses applications.

Nous qui trouvons cette prétention au moins exagérée, pour ne pas dire plus, nous nous efforçons de découvrir scientifiquement la vraie destinée de l'homme par l'observation de sa nature, nous cherchons quelle est sa fin et nous en demandons le secret à l'étude sincère des facultés ou moyens qu'il possède pour aller à cette fin, agissant en cela à la façon des naturalistes qui retrouvent dans l'inspection de l'organe la fonction qu'il accomplit, et dans l'en-

semble des fonctions le jeu harmonique de la vie ainsi que la vraie place de l'animal dans l'ordre universel.

C'est là une œuvre de longue haleine, c'est une recherche séculaire à laquelle contribue le travail incessant de chaque jour. Elle ne sera sans doute pas terminée de si tôt, ou mieux elle ne le sera jamais; car si elle l'était, l'homme, connaissant non-seulement l'existence du bien absolu, mais encore toutes les applications possibles de ce bien, aurait une intelligence adéquate à l'intelligence infinie; il ne serait plus homme, il serait Dieu.

C'est pourtant ce que vous prétendez être quand vous affirmez avec orgueil tenir en vos mains la morale tout entière et n'en pas laisser échapper la moindre application.

Nous croyons être plus modestes et plus vrais en faisant de la morale un objet de science et de recherche, en avouant que le bien, absolu en soi, est inégalement entrevu aux diverses époques de l'humanité; ce qui explique comment, le devoir restant toujours immuable et identique au regard de l'intention seule et unique mesure de la moralité, les devoirs peuvent changer néanmoins et les mêmes actions n'avoir pas la même valeur morale, selon le temps et les circonstances où elles se produisent sur le théâtre de l'histoire. Caton, ce type des vertus romaines, pourrait fort bien n'être, de nos jours, qu'un vieillard débauché, et, s'il voulait avoir le même renom de sagesse, devrait être sage d'une autre façon.

Il est inutile d'insister sur le développement d'idées que vous devez rejeter comme hérétiques, et dont vous ne pourriez accepter le point de départ qu'en abjurant votre infaillibilité.

Vous lirez probablement ces lignes, si même vous les lisez, avec un sourire d'ironie pour ces orgueilleux penseurs qui vont chercher avec tant de peine et si loin ce qu'ils recueilleraient tout préparé et tout formulé de votre bouche inspirée, s'ils consentaient seulement à s'agenouiller devant vous.

Nous tenons pourtant à vous faire remarquer la différence de votre morale et de la nôtre au point de vue de l'universalité.

Votre morale découle des dogmes immuables acceptés par la foi; elle n'a donc de valeur obligatoire que pour les croyants qui acceptent vos dogmes, elle est nulle aux yeux des adeptes des autres religions qui ont également leur morale particulière.

La morale franc-maçonnique, au contraire, est toute scientifique, et c'est ce qui lui donne un caractère universel.

Ne s'appuyant, comme les sciences physiques ou mathématiques,

que sur des faits irrécusables et sur des principes rationnels, elle acquiert la rigueur de ces sciences, pénètre comme elles l'esprit de ceux qui l'étudient, et donne des résultats aussi incontestables que ceux de la géométrie, de la physique et de la chimie.

Voulez-vous, pour en finir sur ce point et pour édifier complétement le lecteur qui nous juge, voir de près ces deux morales à l'œuvre et montrer à quoi elles aboutissent respectivement?

On reconnaîtra l'arbre à ses fruits.

Voici le texte d'une instruction maçonnique qui date de la fin du XVIIIe siècle. Cette espèce de décalogue, antérieur de quelques années à 1789, résume assez bien les aspirations de notre société :

« Article 1er. — Abhorre la superstition. Dieu, en te créant intelligent, libre, capable de vertu, t'a constitué l'arbitre de ta destinée.

« Art. 2. — Écoute la voix de la nature, qui te crie : Tous les hommes sont égaux; ils ne forment qu'une seule famille; sois tolérant, juste, bon, et tu seras heureux.

« Art. 3. — Que toutes tes actions soient dirigées vers le bien public; juge-les d'avance. Si l'une d'elles te paraît douteuse, abstiens-toi.

« Art. 4. — Pratique la vertu, c'est le charme de ton existence. La vertu consiste dans un mutuel échange de bienfaits.

« Art. 5. — Sache que ton bonheur est inséparable du bonheur de tes semblables. Fais-leur tout le bien que tu voudrais qu'ils te fissent à toi-même. Porte le dévouement à l'humanité jusqu'au sacrifice de ta vie.

« Art. 6. — Souviens-toi que la morale est universelle; que son texte sacré est gravé dans le cœur de tous les hommes.

« Observe religieusement ses lois.

« Quiconque les transgresse est infailliblement puni.

« Art. 7. — Le juste, fort de sa conscience, ne peut être malheureux. Il brave tous les genres de proscription et s'en remet avec confiance à la justice suprême du triomphe de la vertu et du châtiment du crime.

« Art. 8. — Le méchant subit de sa conscience un supplice inévitable; il n'est point d'eaux lustrales qui puissent éteindre le feu des remords.

« Art. 9. — N'oublie jamais que ton âme est immatérielle et ne

peut se dissoudre avec ton corps, dont les éléments eux-mêmes sont éternels. Garde-toi de la dégrader par le vice.

« Art. 10. — Rappelle-toi sans cesse que ta félicité doit être ton propre ouvrage, et que telle est la dignité de l'homme placé par Dieu au-dessus de tous les êtres. »

Voici maintenant, en regard de ce code de morale si ferme et si pur, un léger échantillon des conseils de la morale catholique. Il est puisé dans les *Petites Lectures*, publication de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, qui donne en exemple aux travailleurs le *memento* suivant qu'on suppose écrit par un apprenti plein de ferveur :

« *Mercredi :* une heure de méditation, un rosaire, une heure de silence, deux claques que j'ai reçues d'un ouvrier, cinq *pater*, cinq *ave*, cinq *souvenez-vous*.

« *Jeudi :* à mon déjeuner j'ai mangé du pain sec comme mortification et comme *bouquet spirituel*; en revenant de travailler, j'ai reçu l'averse et je l'ai offerte à la Sainte Vierge.

« *Vendredi :* le matin, deux heures de silence; le soir, quatre heures, *ad majorem Dei gloriam*.

« *Samedi :* j'ai offert à Dieu, mon travail, ma course, mes fardeaux, mes fatigues, mes ennuis, mes peines à l'atelier, un coup de pied que m'a donné un ouvrier. »

Vous vous refuserez sans doute à comprendre, mais le lecteur comprendra pour vous la distance qui sépare l'enseignement viril et sain contenu dans le décalogue maçonnique, de cette puérile et dangereuse doctrine qui ôte tout ressort à l'énergie native et endort l'âme dans une quiétude béate et presque fataliste.

Un peuple à qui l'on dit : « Dieu en te créant intelligent, libre, capable de vertu, t'a constitué l'arbitre de ta destinée, » ne peut manquer de devenir fort et grand. Mais quelle serait la destinée de celui qui passerait tous les jours quatre heures, *ad majorem Dei gloriam*, à respirer l'énervante senteur du *bouquet spirituel ?*

Il faut nous hâter de terminer cette exposition des principes maçonniques. A vous qui êtes habitué à parler sans contradicteurs, le temps doit vous sembler long quand vous écoutez sans rien dire.

Nous passerons donc rapidement sur vos critiques au sujet de notre croyance à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'âme.

Nous ne sommes ni spinosistes, ni pythagoriciens. Nous n'admettons ni la fatalité, ni la métamorphose. Notre Dieu ne se confond pas avec le monde, dont il est le plus grand Architecte et qu'il gouverne par des lois éternelles; mais ce n'est pas non plus le Dieu humanisé, vindicatif, jaloux, qui a des yeux, des oreilles, un nez et une bouche, qui se passionne, s'irrite et s'apaise à la prière de ses ministres mortels, et distribue arbitrairement ses grâces comme le roi-soleil laissait tomber ses faveurs sur la tête de ses courtisans.

Ce Dieu là, vous le reconnaissez, n'est-ce pas Monsieur? Vous lui prêtez assez de caprices d'enfant gâté.

Le nôtre n'est que justice, et c'est sur sa justice que nous défendons notre espoir d'immortalité.

L'ordre troublé en ce monde doit être rétabli dans une autre vie où nous conserverons la conscience de notre identité, afin que la loi ait toute sa sanction. Ici-bas, l'homme mérite et souffre, c'en est assez, puisque Dieu est juste, pour qu'il soit immortel.

Vous êtes bien cruel, Monsieur, de nous enlever encore cette consolante croyance au nom de votre étroite et égoïste maxime : « Hors de l'Église point de salut! » Heureusement vos proscriptions ne nous font pas peur, et nous attendons avec confiance le jour du grand réveil pour voir si Dieu nous exilera de son royaume et ratifiera votre arrêt de bannissement.

Nous nous arrêtons, Monsieur, pour ne pas abuser de votre patience. Les quelques points qui restent, et que vous tranchez en deux mots avec la hauteur de ton qui vous est habituelle, sont des questions incidentes qui ne touchent pas au fond même du Catholicisme et de la Franc-Maçonnerie.

Nous nous imposons comme un de nos premiers devoirs le respect du pays; vous niez que nous y soyons fidèles, et vous n'apportez aucune preuve de votre dire. Le public sera juge.

Nous ne vous renverrons même pas l'accusation, car nous savons et vous paraissez ignorer qu'il est défendu par la loi du pays de diffamer un citoyen ou une société, même en disant la vérité sur son compte.

En prescrivant le travail, nous persistérons à ne pas nous croire les plagiaires de saint Paul. Parce qu'il a dit : « Celui qui ne travaille pas n'est pas digne de manger, » ce n'est pas une raison pour faire remonter à lui l'obligation du travail.

Rappelez-vous seulement que votre Église a fait l'humiliante et aristocratique distinction du travail *servile.*

Pour nous, tout genre de travail est également respectable s'il est sanctifié par un but légitime et moral. Nous honorons à l'égal du travail de la pensée, le labeur manuel de l'ouvrier qui gagne le pain de sa femme et de ses enfants à la sueur de son front.

Nous voudrions que tout le monde eût le loisir de cultiver les plus brillantes facultés de l'esprit, nous tendons même à ce but de toutes nos forces; mais nous nous gardons bien de rabaisser celui qui n'a que ses bras et son cœur à mettre au service de ceux qu'il aime, en classant son œuvre au-dessous des autres par cette décourageante épithète : « Travail *servile*, travail d'*esclave!* »

L'esclavage, dont vous méprisez le travail, aurait pourtant du bon à vous en croire.

Vous n'osez pas le soutenir ouvertement, parce que cette prétention, vous le sentez vous-même, serait monstrueuse de nos jours, mais vous le maintenez timidement, en théorie, sous forme interrogative. « *Tout esclavage est-il contraire au droit naturel?* » dites-vous. La question n'est donc pas résolue à vos yeux, et vous penchez même pour la négative. Vous allez jusqu'à ajouter ces paroles inouïes : « *Je suis maître et possesseur de ma liberté. Je veux aliéner ce droit sacré pour avoir ma subsistance et ma vie.* »

Ainsi, Monsieur, vous croyez qu'un homme peut vendre son âme pour racheter son corps, et qu'il a le droit d'asservir toutes ses facultés au profit d'un autre pour en recevoir sa pâture quotidienne!

Avez-vous bien réfléchi quand vous avez écrit ces lignes étranges qui nient le premier de nos devoirs, celui qui fonde tous les autres, le devoir de respecter en soi la personne humaine et ce qui constitue notre dignité?

N'est-ce pas d'ailleurs déplacer la question que de légitimer l'esclavage par la nécessité de vivre?

Ce n'est pas au regard de l'esclave, c'est surtout au regard du maître que l'esclavage est un fait odieux et immoral. Et ici nous vous répondons par la bouche même d'un philosophe qui passe aujourd'hui pour être converti à vos idées : « Quand un autre, dit « M. Cousin, aurait le désir de nous servir comme un esclave, sans « conditions et sans limites, d'être pour nous une chose à notre « usage, un pur instrument, et quand nous aurions le désir de « nous servir de lui en cette manière et de le laisser se servir de

« nous en la même façon, cette réciprocité de désirs ne nous autori-
« serait ni l'un ni l'autre à cet absolu sacrifice, parce que le désir
« ne peut jamais être le titre d'un droit, parce qu'il y a quelque
« chose en nous qui est au-dessus de tous les désirs partagés ou
« non partagés, à savoir le devoir, et le droit, et la justice.....
« L'humanité tout entière oublierait sa dignité, elle consentirait à
« sa dégradation, elle tendrait les mains à l'esclavage, que la tyran-
« nie n'en serait pas plus légitime. »

Ce langage condamne le vôtre, mais il est d'accord avec la vraie doctrine de celui qui a dit à l'esclave : « Secoue tes fers, et suis-moi ! »

Ce n'est pas Jésus qui aurait dit ce que vous n'avez pourtant pas hésité à écrire : « *Tous les hommes sont inégaux.* » — Quand vous avez fait imprimer de pareilles maximes, vous étiez sans doute emporté par l'ardeur de la discussion jusqu'à compromettre maladroitement la sainte cause que vous vouliez défendre, car il ne faudrait pas beaucoup de paroles semblables pour achever de vous discréditer et pour convaincre le monde de ce que font ressortir avec évidence presque tons les points que nous avons examinés, à savoir que la Franc Maçonnerie pourrait bien être plus *chrétienne* que le Catholicisme.

Arrivés au terme de cette lettre, que nous eussions faite plus courte si la vôtre eût été plus précise, il est indispensable de résumer toute la discussion en quelques lignes pour laisser dans l'esprit du lecteur un peu plus d'idées nettes qu'il n'en reste après la lecture de vos commentaires.

Quelqu'un nous avouait n'avoir retenu de votre brochure qu'une seule proposition, et encore se tourne-t-elle contre vous, car, ou elle n'est qu'un jeu de mots indigne de votre gravité, ou elle est un conseil que vous ne voudriez certes pas voir suivre.

Voici cette heureuse et unique phrase que le public a gravée dans sa mémoire : « *Soyez francs.... maçons !* »

C'est là le meilleur passage de votre œuvre, et si nous avons critiqué les parties faibles, il ne nous en coûte pas de vous rendre justice et de reconnaître le mérite même chez un adversaire.

Cependant ne laisser que trois mots en quinze pages dans l'esprit d'un lecteur intelligent, surtout quand ces trois mots ne représentent pas une idée sérieuse, c'est trop peu, et nous espérons que le public n'emportera pas de notre réponse un aussi mince bagage.

En comparant nos explications raisonnées et modestes avec votre ton ironique et vainqueur, il verra d'abord de quel côté est le calme et la modération.

Il s'expliquera cette différence en songeant que nous discutons pour éclairer une question, tandis que vous dogmatisez au nom d'une autorité infaillible, vous ôtant d'avance la possibilité de raisonner par la négation préalable de la raison, et n'admettant pas même ce point de départ de toute discussion sérieuse : à savoir que vous n'êtes pas nécessairement dans la vérité, et que vos adversaires pourraient n'avoir pas tout à fait tort.

Il verra ensuite le cas que l'on doit faire de vos *insinuations* ou plutôt, appelons les choses par leur nom, de vos *dénonciations*. Il se dira que, si nous sommes des conspirateurs, nous conspirons du moins en bonne compagnie et que nous avons pour complices de fort honnêtes gens, pour chefs de bande des hommes singulièrement éclairés, et pour proie la justice et la vérité.

Quant à vos méprises sur le but et l'esprit de notre institution, le lecteur impartial ne s'en étonnera guère, car il sait qu'il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre, et qu'il est impossible de voir la lumière quand on se met volontairement un bandeau sur les yeux.

Il ne s'étonnera pas davantage de voir vos attaques se retourner contre vous, et les excommunications du Catholicisme devenir pour la Franc-Maçonnerie une source de prospérité, puisque la raison finit toujours par avoir raison, même de la violence.

Ce qui lui paraîtra peut-être plus étrange, ce sera de vous entendre revendiquer comme une propriété personnelle des principes qui sont à tout le monde, et proclamer que vous êtes *seuls* philanthropes, *seuls* philosophes, *seuls* progressifs, *seuls* bons, bienfaisants et vertueux, *seuls* défenseurs de l'idée de Dieu et de la croyance en l'immortalité de l'âme, *seuls* à pratiquer la tolérance, la liberté, l'égalité et la fraternité, *seuls* ennemis de l'oisiveté et amis du travail !

Peut-être aussi se demandera-t-il pourquoi, vous arrêtant en si beau chemin, vous avez été moins affirmatif sur la question de l'esclavage ?

Nous ayant déjà tout pris, il ne vous en coûtait pas plus de vous approprier aussi le principe de l'égalité humaine et de vous attribuer l'honneur d'avoir rayé l'esclavage du code des nations.

Et ici permettez-nous de vous dire que vous avez été imprudent de paraître céder sur ce point.

Cette concession compromet au moins la popularité de votre défense et la discrédite immédiatement dans l'opinion.

Il n'est pas probable qu'avec la modestie qui est l'apanage ordinaire et obligé de votre profession, vous ayez entrepris contre nous cette croisade pour vous en prévaloir et en retirer quelque avantage matériel, par exemple une distinction nouvelle ou un sourire de la faveur épiscopale ; mais enfin puisque vous l'entrepreniez, il fallait la soutenir bravement jusqu'au bout et ne faiblir sur aucun point.

Or, vous avez été trahi par vos forces.

Vous avez fait une lettre mal ordonnée, pauvrement écrite, où rien ne se tient, qui s'en va par lambeaux sous la griffe sévère de l'analyse, et dont il ne subsiste rien, si ce n'est un mauvais calembour.

Vous n'avez abouti qu'à vous faire dire quelques dures vérités que nous ne tenions pas le moins du monde à publier.

On ne vous saura pas gré d'avoir si mal défendu le Catholicisme, et les vôtres vous diront eux mêmes qu'il était inutile de faire lever un lièvre que vous ne pouviez pas tuer, et que Dieu, s'il y tenait, aurait, sans vous, suscité pour sa querelle des défenseurs mieux armés, moins téméraires et plus forts.

Espériez-vous donc que nous ne relèverions pas le gant du défi, et que vous auriez la victoire, et le prix de la victoire sans avoir combattu ?

Cela ne pouvait être.

Nous sommes tolérants, mais notre tolérance ne dégénère pas en couardise ; et nous n'allons pas jusqu'à offrir à la Vierge, comme vos apprentis de Saint-Vincent-de-Paul, les coups de pied que vous nous donnez.

Vous terminez votre lettre par cette formule : « *Frères, à revoir !* »

Quoique vous ayez mis dans ce mot « frères » une intention plaisante et sarcastique que nous n'oserions pas donner à ce mot sacré, vous voyez que votre vœu a été exaucé et que vous nous avez *revus*.

Il est à désirer que ce soit pour la dernière fois, du moins sur ce terrain glissant de la polémique.

Nous aimerions à vous rencontrer souvent, mais sur la route du bien, de la tolérance et de la concorde.

De ce côté vous pouvez nous donner tous les rendez-vous qu'il vous plaira, nous ne nous ferons jamais attendre.

C'est dans ce sens seulement, Monsieur, et sans aucun souvenir amer des paroles échangées, que nous vous renvoyons votre formule de salut et que nous vous disons : « *Monsieur et frère, au revoir !* »

Fait et arrêté en Loge le 25 novembre 1865, par les Francs-Maçons de l'Orient de Mâcon.

Pour tous les membres de la Loge *les Arts réunis* :

Le Vénérable,
F. MARTIN.

AUX FRANCS-MAÇONS (1).

LES DÉRAISONS DE LA RAISON.

Examen critique de l'Adresse des Francs-Maçons de Lyon au Souverain-Pontife,

par l'abbé DALOD.

> Justum est bellum quibus necessarium et pia arma.
> (Tite-Live.)
>
> La résistance est juste quand elle est nécessaire, et pieuses sont les mains armées pour la défense de la vérité.

Du fond de l'Italie un faible vieillard a fait entendre sa voix ; et la Franc-Maçonnerie *universelle* s'est ébranlée.

Les loges ont tressailli de crainte, les vénérables ont tremblé sur

(1) Le public aura compris sans doute que la *première* brochure de l'auteur n'était qu'une *première réponse*. Il est certaines provocations auxquelles l'honneur impose toujours de répondre.

leurs siéges, le point géométrique a été déplacé, la voûte d'accord lézardée, la colonne d'harmonie brisée, l'autel renversé, le vase des parfums fêlé, le pinceau d'architecture est tombé des mains tremblantes du secrétaire épouvanté, et les vingt-sept étoiles se sont éclipsées à l'Occident.

Au milieu de cette commotion générale, un lambeau du livre des initiations maçonniques s'est envolé, encore tout couvert de la poussière soulevée par tant d'agitation, d'une Loge mal fermée, et le vent de la publicité l'a transporté, comme une protestation ou une prière, une révolte ou un repentir, jusqu'aux pieds du courageux vieillard,

C'est cette page féconde en incohérences et en contradictions que nous avons eu le courage de lire et l'audace d'annoter (1). Nos simples paroles ont soulevé des tempêtes et troublé la sérénité du ciel maçonnique.

Devons-nous nous effrayer de cette agitation? Non, puisqu'elle nous vaut de précieuses confidences.

Jamais la Maçonnerie n'a accusé plus ouvertement ses doctrines; jamais elle n'a renfermé ses lois dans des formules aussi vastes et aussi succinctes. C'est elle-même qui affirme ses principes, sachons-lui gré de son imprudence. Attachons-nous à ses pas, recueillons religieusement toutes ses paroles; et, sans trop nous égarer dans des questions de détail, sans nous inquiéter des personnalités injurieuses qui sont toujours au service des mauvaises causes, sans redouter les intimidations ou les délations qui sont les armes des faibles, poursuivons pacifiquement les déductions logiques qui ressortent de ses écrits.

Nous nous sentons peu de goût, nous l'avouons, pour aligner des mots sonores, pour symétriser des cadences, arrondir des périodes. Non, nous respectons trop nos lecteurs pour laisser notre plume se plier au rôle humiliant de décorateur frivole et sacrilége de la vérité.

Avant de commencer, nous devons à notre conscience de faire la déclaration suivante. Nous croyons qu'il y a des Francs-Maçons honnêtes qui obéissent à l'esprit d'association, au plaisir d'être unis à leurs semblables par des liens plus intimes que ceux qui les rap-

(1) Ces annotations sont comme des sommaires auxquels l'auteur donnera successivement les développements qu'ils comportent.

prochent dans la vie. Il y a même parmi eux des hommes bons et secourables, qui, peu soucieux d'une première initiation puérile et innocente, mais dangereuse à un moment donné, n'obéissent qu'au désir de faire du bien à leurs semblables. D'autres, poussés par une vaine curiosité que ne fait qu'accroître le mystère, ou par l'espoir de trouver un soutien à leur ambition impatiente, ou par un vague besoin d'une religion plus commode que la leur (1), consentent à donner l'appoint du nombre à une Société dont ils ne connaissent que les insignifiants dehors. Nous ne voulons pas dire qu'ils sont dupes ou trompés, mais nous osons affirmer qu'ils sont victimes d'une illusion dangereuse.

La Maçonnerie est universelle.

Elle n'exclut personne pour ses croyances...

Elle respecte la foi religieuse et les cultes de chacun.

Elle est une Société secrète...

C'est le propre de l'erreur de se parer des couleurs de la vérité. Elle ne chemine sur la terre qu'à la faveur de déguisement. Seule et toute nue, elle n'inspirerait que le dégoût le plus profond à la raison qui est naturellement droite.

La vérité, au contraire, dédaigneuse de tout ornement d'emprunt, se présente dans sa resplendissante nudité à la raison qu'elle illumine et subjugue, au cœur qu'elle réjouit, à la volonté qu'elle attire. Elle regarde comme sacrilége le profane qui oserait la toucher pour l'embellir, sa main fût-elle parfumée ou chargée de diamants. C'est cet Apollon du Belvédère ou cette Vénus de Médicis qui n'ont d'autres ornements que ceux que leur a donnés le ciseau inspiré du génie.

L'erreur se cache et se travestit, la vérité se montre.

L'erreur veut la nuit et la vérité le soleil.

Telle est la Franc-Maçonnerie, telle est l'Église de Jésus-Christ.

(1) Pour beaucoup de Maçons la Loge est un *temple*; nous lisons dans un journal l'annonce suivante, qui mérite quelque attention : « Grand spectacle-« concert donné par la Franc-Maçonnerie toulousaine dans le nouveau *Temple* « maçonnique. »

(2) Les chiffres romains se rapportent à l'adresse de Lyon, et les chiffres arabes à la brochure mâconnaise.

L'Église de Jésus-Christ se dit catholique ou universelle. Elle a la prétention de s'étendre partout où il y a une âme à sauver.

La Maçonnerie se donne pour mission, sinon d'*écraser* l'Église catholique, du moins de s'avancer parallélement avec elle à travers le monde pour l'éclairer et le sauver. Il était donc tout naturel qu'elle se proclamât *universelle*, comme sa rivale. « Les dimensions « de la Loge, dit-elle à l'apprenti, sont celles de l'univers; sa lon- « gueur est de l'Orient à l'Occident; sa largeur, du Midi au Septen- « trion; sa profondeur, de la surface de la terre au centre; sa hauteur, « d'innombrables coudées; les piliers qui la soutiennent sont la « sagesse, la force et la beauté. » (*Catéch. des appr.*)

La Maçonnerie a le mot; l'Église de Jésus-Christ a le mot et la chose.

Notre but n'est pas d'établir ici l'universalité de l'Église. Il suffit pour le triomphe de notre thèse de démontrer que la maçonnerie *ne possède pas* ce rare et unique privilége.

Un partisan du libre examen trace ainsi les caractères d'une Société *universelle* : « Le caractère essentiel de la vérité, dit-il, et « précisément ce qui en fait le *lien social* par excellence... c'est « l'unité. La vérité est *une*... Comme de la vérité, l'unité sera donc « le caractère essentiel de la Société *qui n'aura que la vérité pour « objet*... Cette Société est, de sa nature, unique et universelle. » (*Hist. de la civil.* T. I, p. 316).

La parole de M. Guizot ne peut être suspecte à la Loge maçonnaise; et nous, nous répétons avec lui et avec elle « que le lien « social par excellence c'est l'unité. Unité, qui résulte de l'accord « admirable des parties composantes... Unité, qui, toute semblable à « celle du monde, est le *concours harmonieux des forces dont le jeu « incessant, le* CIRCULUS *vivant et immense, produit l'inépui- « sable richesse des règnes de la nature.* »

Si la Loge pouvait avoir le courage de la logique, elle regretterait à tout jamais cette concession immense que nous donne avec tant d'emphase sa période du Circulus.

Quoi qu'il en soit, voilà bien l'unité que demande la Loge; l'unité telle que la plume autorisée de l'un des siens en a tracé les caractères. C'est aussi celle que nous avons *toujours* réclamée. Donnons-nous donc un instant la main sur ce terrain ami; et, avant de nous séparer, disons-nous encore quelques-unes de nos mutuelles sympathies.

Nous admettons ensemble qu'une ligne de démarcation profonde,

infranchissable, sépare la vérité de l'erreur, le bien du mal, l'affirmation de la négation; que la vérité, *par sa nature*, est intolérante pour l'erreur, le bien intolérant pour le mal, l'affirmation intolérante pour la négation; comme l'eau est intolérante pour le feu, la lumière pour les ténèbres. Aucune immixtion, aucune équation, aucune adhérence entre ces choses fondamentales.

Or, c'est ici que nous commençons à nous séparer, *la largeur et l'humanité* (1) des principes maçonniques permettent aux Loges d'admettre dans leur sein indistinctement catholiques, hérétiques, schismatiques, juifs, musulmans, bouddhistes, brahmanistes, fatalistes, panthéistes, positivistes, matérialistes, athées, etc., etc., et de les transformer en une sorte d'arche obscure, où, de tous les coins du monde, se donnent rendez-vous les croyances les plus contraires, pour ne pas sombrer dans le gouffre de l'unité catholique; sorte de navire sans boussole et sans voiles, monté par des nautonniers de tous les pays, ramant en sens contraire pour pouvoir aborder en même temps à tous les ports, sous la direction indifférente d'un timonier maçon, connaissant à peine sa truelle et son maillet.

Admettre ainsi toutes les croyances, c'est poser l'équation des contraires, unir les désunions, et vouloir lier par un trait d'union insaisissable la vérité et l'erreur, l'affirmation et la négation, l'eau et le feu, la lumière et les ténèbres.

Serait-ce bien là le *lien social... l'unité harmonieuse* proclamée dans la période cadencée du Circulus ? Non.

Nous savons qu'en l'absence de toute unité positive, les Loges cherchent un lien négatif dans la *tolérance* ou *l'indifférence* pour toutes les croyances; mais, cette indifférence dont elles font la clef de voûte, le point géométrique de l'ordre maçonnique, est encore en opposition directe avec leurs principes, le *progrès* et la *recherche de la vérité*.

Rechercher la vérité, c'est la dégager de l'erreur; c'est recueillir le froment et rejeter l'ivraie. Et vous, agriculteurs indifférents, vous serrez l'un et l'autre avec le même respect, c'est-à-dire avec le même mépris, dans vos greniers ténébreux; puis, vous avez la modestie de nous affirmer bien haut que votre vie tout entière s'épuise à la recherche du bon grain, c'est-à-dire de la vérité : *vitam impendere vero...*

(1) Paroles de la Loge, p. 18.

Mais, ce que l'on recherche ou ce que l'on fuit n'est jamais indifférent!

Votre indifférence n'est qu'une inertie *béate et satisfaite* (1), une immobilité cadavérique de croyances, qui s'excluent quoique juxtaposées les unes près des autres; de croyances qui ne se rencontrent qu'à la condition de ne pas se voir, et qui doivent, en se repoussant, se tendre les mains dans l'ombre sans savoir si elles sont pures ou souillées. Froides galeries, où sont déposés les livres sacrés de toutes les nations. et qui ne doivent leur conservation qu'à cette inertie et à leur mutisme respectifs. Serres closes, où les fleurs exotiques les plus délicates sont condamnées à vivre à la condition rigoureuse de ne se contenter que du même air pour respirer, du même sol pour végéter, et de la même goutte d'eau pour fleurir.

L'immobilité, l'inertie, voilà bien les éléments du progrès maçonnique.

L'unité dans le désordre universel, voilà bien l'universalité si hautement réclamée!

Ces conséquences pèsent bien un peu, nous le sentons, aux Loges intelligentes; la vérité est lourde, surtout pour des épaules qui n'ont pas encore essayé leurs forces; et la fatigue gagne bien vite un esprit contrarié dans sa marche. Néanmoins l'ennui que leur imposent nos lignes ne nous empêchera pas de poursuivre.

M. Guizot, après avoir si bien caractérisé *l'unité,* en indique encore la condition réalisatrice : « La volonté, dit-il, si elle est *libre,* « n'est point *arbitraire.* S'il y a droit d'examen pour la raison individuelle, elle est cependant subordonnée... à cette *raison générale,* « qui *sert de mesure, de pierre de touche à tous les esprits.* »

Or, cette raison générale, cette pierre de touche dont parle le savant publiciste, c'est l'autorité.

Sans autorité, sans un centre de ralliement qui appelle à lui les divergences, point d'unité.

Que deviendrait l'unité sociale en France sans autorité? Ce serait quelque chose d'insaisissable, à force d'être multiple et flottant, qui ne pourrait se préciser, ni se fixer, non-seulement entre deux hommes, mais dans le même homme, qui s'évanouirait sans cesse, pour se reformer sous mille hypothèses, sous mille systèmes, et ne laisserait rien de certain que l'incertitude même.

(1) Paroles de la Loge.

Or, cette autorité génératrice et protectrice de l'unité, la Maçonnerie ne la possède pas. Elle en nommera une sans doute; mais cette autorité, dont la mission est de réunir les contraires, de donner une égale protection à toutes les croyances, voire même à celles qui aspireraient à l'anéantir, est une autorité sans puissance *directive*, un point de réunion qui désunit. C'est la clef d'une voûte que la taille incohérente et contrariée de ses assises rend impossible. La Maçonnerie nie cette autorité en la nommant.

Ce serait en vain qu'elle la placerait dans la raison et la conscience; cette base serait trop chancelante. Qui ne sait que la raison et la conscience sont souvent obscurcies par l'ignorance, les préjugés et les passions? Quel est le Maçon qui pourrait assigner la ligne précise qui sépare l'ignorance du savoir, la raison de la passion?

La sanction de la raison, c'est l'absurdité; celle de la conscience, le remords. Or, l'absurdité et le remords supposent une *règle supérieure* avec laquelle la raison et la conscience ont été en désaccord. La raison et la conscience ne peuvent être en même temps législatrices et sujettes, juges et parties... Néron et saint Louis avaient chacun leur conscience et leur raison, et cependant nous ne prendrions pas indifféremment l'une ou l'autre pour règle de notre conduite.

La Maçonnerie assigne à ses réunions deux autres buts, qui en sont comme la *raison sociale :* l'exercice de la bienfaisance et l'étude de la morale.

La bienfaisance, nous sommes loin de nous en attribuer le monopole. Nous avons dit *que toutes les sociétés venaient au secours des pauvres*, et ce serait de la mauvaise foi de nous faire dire le contraire. Mais ce que nous avons demandé, au nom des pauvres, c'est que l'aumône du *petit sou* fût toujours accompagnée de l'aumône du cœur; c'est que le devoir sacré de l'aumône ne fût pas revêtu du triste nom de *palliatif.*

Le Catholicisme aime, honore les pauvres, et les secourt selon la mesure de ses forces, parce qu'ils sont les membres vivants de Jésus-Christ. Voyons si la Maçonnerie, qui proclame si haut les préceptes évangéliques, en sait aussi bien suivre l'esprit.

Laissons parler les Maçons eux-mêmes.

Le F.·. Ragon appelle les pauvres « cette lèpre hideuse de la « Maçonnerie. » (*Cours phil*,, p. 368.)

Il rappelle cette belle parole du F.·. Beurnonville au F.·. Roët-

tiers de Montaleau : « Ne présentez jamais dans l'ordre que des « hommes qui peuvent vous présenter la main et non vous la « tendre. »

Le F.·. Bazot s'exprime ainsi : « Le Maçon mendiant est un « génie malfaisant qui vous obsède partout et à toute heure. Rien « ne peut vous soustraire à son importunité, et son insolence ne « connaît ni bornes ni obstacles...; mieux vaudrait rencontrer sa « main armée d'un poignard, vous pourriez du moins opposer le « courage au glaive assassin... » *(Code des F.·. M.·.)*

« Les Loges ne doivent procéder à l'initiation d'aucun profane « dont la position serait un obstacle à ce qu'il pût supporter les « charges imposées par les règlements particuliers ou généraux. » (*Régl. de la M.·.*, art. CCCVII.)

Voilà les principes philanthropiques de la Maçonnerie, qui ne manque pas de se dire, dans l'occasion, *démocratique et sociale*, et surtout toujours *une*.

Quant à la morale, pour en faciliter l'étude, la Maçonnerie procède d'abord par élimination. La morale religieuse et politique sur laquelle on ne peut établir de discussion, est exclue du programme. Puis, pour étudier le reste, elle ne suit pas d'autre méthode que celle qui est employée dans l'étude de la médecine, au risque d'arriver à une morale *homœopathique* ou *allopathique*, peu importe : *l'intention étant l'unique mesure de la moralité.*

Un F.·. proclamera la morale naturelle; un autre démontrera qu'elle n'est pas encore trouvée. Le F.·. Valot soutiendra que la morale chrétienne est la morale maçonnique. Le F.·. Theuriet nous dépeindra, comme couronnement de la morale, les délices du ciel, où « les Confucius, les Zoroastre, les Socrate, les Fénelon, les « saint Vincent-de-Paul, avec le grand Législateur des chrétiens, « reçoivent la récompense de leurs travaux et de leurs vertus. » (*Instit. d'une Loge.*)

Et à cette série de bienheureux nous pourrions ajouter avec le poëte :

« Le cheval, l'éléphant, et le bœuf mort pour nous. »

Et c'est de ce laboratoire ridicule que doit sortir la morale!!!

Et c'est là l'enseignement *sain* et *viril* de la Maçonnerie, à la hauteur duquel ne s'élèvera jamais celui des *Petites Lectures*!!!

Ah! pauvre peuple, garde, en attendant, avec respect la religion (1) et la morale de tes aïeux.

Allons encore plus loin, au risque de mériter de la part des Loges quelques-uns de leurs sourires de pitié.

Nous ajoutons que cette autorité doit être... Infaillible!!! Oui, infaillible. Nous ne nous soumettons jamais entièrement à une autorité qui peut nous induire en erreur.

Les tribunaux humains ont toute l'infaillibilité *extérieure* qui leur est nécessaire, pour terminer les différends, dirimer les questions litigieuses...; les révisions de procès sont presque choses inouïes; et c'est là une des conditions de la paix sociale.

Mais, quand il s'agit de litiges entre les âmes, de divergences et de dissentiments dans les croyances, il faut à l'autorité une infaillibilité *intrinsèque*, *vraie*, qui s'impose à la raison et à la conscience chancelantes. C'est là la condition de la paix des âmes.

Or, cette infaillibilité nécessaire à l'unité de croyances, les Loges ne la revendiquent pas... elles en rient!

Ainsi : *Universalité, unité*, *autorité*, *infaillibilité*, tout se tient, tout s'unit, tout se corrobore. Ce sont tout autant de voix qui s'appellent, d'échos qui se répondent, de reflets harmonieux qui éclairent la *vérité*.

L'erreur, au contraire, qui veut se couvrir du manteau de sa rivale, s'impose des fatigues inouïes pour se l'ajuster, sans le mettre en lambeaux, ou pour ne pas le laisser grimacer sur ses épaules. La raison droite ne tarde pas à s'apercevoir de ses faux plis, et à reconnaître, à travers les solutions de continuité, l'auteur de ce rapt sacrilége.

Nous étions loin de penser qu'une Loge particulière, la Loge mâconnaise, qui compte dans son sein des membres sérieux et éclairés, acceptât la mission impossible de défendre la brochure lyonnaise, alors surtout que les auteurs de cet écrit prenaient le sage parti de garder un silence prudent et significatif.

(1) La Maçonnerie a parfois des cérémonies religieuses avec lesquelles les railleries des esprits forts auraient encore plus beau jeu qu'avec celles des diverses religions reconnues par l'État. Nous lisons dans un journal de Bruxelles que, dans le grand *obit* célébré pour le maréchal Magnan, au Grand-Orient de Paris, quinze cents Maçons, à un moment donné, se frappaient en cadence l'avant-bras gauche avec la main droite, en criant : Gémissons! Gémissons! Gémissons!....

La défense cependant a paru, et nous nous en félicitons. Les innombrables *déraisons* dont elle fourmille viennent donner à nos raisonnements l'appui le plus solide et le développement le plus explicite.

Nous avons osé dire que la Maçonnerie n'est pas *universelle*, parce qu'elle manque d'*unité*.

La réponse ne s'est pas fait attendre. Il est toujours facile d'en faire une, lorsqu'on se place à côté de la question.

« Nos Vénérables, dit la Loge, s'entendent mieux que la plupart « des évêques catholiques... Les vôtres perdent du terrain tous les « jours; prenez garde, vous commencez à vous compter... »

Voilà, avec quelques gentillesses, les seules réponses qui soient tombées de la plume maçonnique.

A notre tour, nous dirons à la Loge : Prenez garde, vous avancez deux faits sans en fournir les preuves. Il nous suffirait également, pour vous répondre, de les nier sans preuves.

Mais nous pouvons être généreux avec vous, et nous vous permettrons de bénéficier de vos assertions gratuites. Qu'en conclurez-vous? Que la Maçonnerie est *plus une* et *plus universelle* que l'Église catholique? Oui. Mais si, *comme vous le soutenez*, l'Église n'a ni l'un ni l'autre de ces privilèges, la Maçonnerie n'a pas à retirer un grand bénéfice de votre conséquence. Il ne lui reste rien!

Votre réponse est donc nulle, ou elle se retourne contre vous.

Après avoir ainsi déplacé la question pour mieux la résoudre, la Loge trace d'une main ferme le symbole des croyances maçonniques.

CREDO de la Maçonnerie mâconnaise.

Nous croyons en Dieu; mais nous admettons l'athéïsme.

Nous proclamons l'immortalité de l'âme; mais nous sommes bien loin de condamner le matérialisme.

Nous croyons à la liberté; mais le premier devoir du Maçon est d'aliéner la sienne (*Voir plus loin le serment*).

Nous croyons à la liberté de conscience; mais nous disons à nos adeptes : Gardez avec respect la croyance de vos pères.

Nous croyons à l'égalité entre les hommes; mais nous voulons l'inégalité des conditions... la solidarité.

Nous daignons entendre Dieu, lorsqu'il enseigne les *éléments* de la morale à *toutes les créatures raisonnables*; mais nous nions la révélation.

Nous proclamons que la vérité *vient de Dieu même*, *qui la donne à tous ses fils* ; mais nous disons aussi que *la raison humaine est suffisante pour arriver à la vérité.*

Nous croyons que *la raison est suffisante pour arriver à la vérité*; mais nous disons que *la recherche de la morale, par la raison, ne sera jamais terminée.*

Nous prouvons par la raison, que la raison est suffisante pour arriver à la vérité; mais ce cercle vicieux ne nous embarrasse pas.

Nous croyons à la mission maçonnique; mais nous nions la mission catholique dont nous admettons les adeptes.

Nous croyons à la morale; mais nous avouons qu'elle n'est pas encore faite.

Nous croyons à la morale de Jésus-Christ; mais nous nions les dogmes qu'il a proclamés.

Nous croyons que Jésus-Christ a dit : Prêchez à toutes créatures, jusque sur les toits; et nous, *pour lui obéir*, nous nous empressons de nous cacher.

Nous croyons que l'intention est la seule et unique mesure de la moralité, mais nous admettons aussi que la fin ne peut justifier les moyens.

Nous croyons que *Caton*, *ce type des vertus romaines, pourrait bien n'être de nos jours qu'un vieillard débauché*; et nous devons penser aussi, *pour être conséquents*, que saint Vincent-de-Paul, ce type des vertus françaises, pourrait fort bien, après un nouveau progrès de la morale, n'être qu'un prêtre...

Nous affirmons que le Pape a été Franc-Maçon; mais nous soutenons qu'il ne connaît rien de la Franc-Maçonnerie, et qu'il nous a condamnés sans nous entendre.

Nous admettrions volontiers un prêtre catholique dans nos rangs; mais, avant son admission, nous jugeons à propos de le noircir, par principe d'égalité, et pour que la teinte soit toujours uniforme.

Etc., etc., etc.

Nous renonçons à suivre la Loge dans cette série interminable de

déraisons. Il faut avoir une habitude bien invétérée d'être crus sur parole (1), pour oser les présenter au public sous le nom d'unité, de justice, de vérité.

Nous venons de voir l'antinomie des principes, donnons-nous le triste spectacle des fluctuations des croyances.

La brochure de la Loge n'est pas seulement la négation gratuite du Catholicisme, mais une série d'irrévérences sacriléges contre ce qui a été l'objet de la vénération de tous les siècles. Citons-en quelques-unes :

La révélation catholique repose sur un éternel cercle vicieux.

Nous ne croyons pas à cette révélation, à cette foi absolue, intraitable.

Rome a parlé *urbi et orbi*, mais le son de sa voix sénile s'est perdu...

Vous prétendez avoir la vérité infuse dans vos tabernacles.

Vos basiliques retentissent du bruit des gros sous et des pièces d'or.

C'est dans vos sermons mystiques que sont décrites et inventoriées les délices du paradis... Ce sont vos harangues terrifiantes qui proclament l'éternité des peines, et précisent, avec une vigueur de pinceau inimitables, les tortures et les supplices de l'enfer.

Votre grâce, octroyée arbitrairement, nous a toujours fait l'effet du droit d'aînesse introduit dans la religion.

Le cercle étroit de vos dogmes craque de toutes parts.

Vous trouvez fort audacieux ceux qui ne vont pas implorer à la grille de vos confessionnaux l'absolution de leurs fautes et leur brevet de vertu.

Il est une morale étroite, casuiste, qui se fait homme sous la robe du directeur de consciences, qui impose des réglements et des pratiques méticuleuses, qui rend blanc ou noir au gré du confesseur; cette morale c'est la vôtre.

Le décalogue maçonnique est différent de cette puérile et dangereuse doctrine qui ôte tout ressort à l'énergie native et endort l'âme dans une quiétude béate et presque fataliste.

Le Dieu maçonnique n'est pas ce Dieu humain qni a des yeux, des oreilles, un nez, une bouche, qui se passionne, s'irrite et s'apaise à la prière de ses ministres mortels, et distribue arbitrairement

(1) Paroles de la Loge.

ses grâces, comme le Roi-Soleil laissait tomber ses faveurs sur la tête de ses courtisans.

La Maçonnerie pourrait bien être plus chrétienne que le catholicisme.

Nous n'allons pas jusqu'à offrir à la Vierge les coups de pied que vous nous donnez.

Ainsi, dogme, morale, culte, rien n'a trouvé grâce devant cette plume irrévérencieuse.

Nous voudrions fermer les yeux sur ces témérités au moins déplacées, et épargner à la Loge mâconnaise l'humiliation de se voir rappelée aux convenances et au respect des choses sacrées par un jeune philosophe, dont elle a applaudi naguère, et par conséquent *approuvé* les doctes et sages enseignements. C'est la Loge se réfutant elle-même.

Nous désirerions garder le silence; mais, encore une fois, une pensée plus haute et plus impérieuse nous fait un devoir de continuer.

Voici cette réfutation.

Nous lisons dans le *Journal de Saône-et-Loire* du 26 mai 1864 :

« La morale a son COURONNEMENT DANS LA RELIGION, et loin de « nous la pensée de contester un fait si palpable ! L'enseignement « religieux possède une LÉGITIMITÉ et une EFFICACITÉ MORALE, dont « les annales des nations chrétiennes sont le vivant commentaire, « et auxquelles l'histoire de la civilisation tout entière rend un « SUBLIME et PERPÉTUEL HOMMAGE. Mais aussi la vraie philosophie n'a « jamais aspiré à remplacer la vraie religion dans le cœur des « hommes. Elle ne fait NI MIEUX, NI AUSSI BIEN; elle fait autre chose « et autrement... La religion et la philosophie ne sont pas deux « RIVALES HOSTILES, ce sont deux sœurs dont les destinées sont « différentes : l'une est arrivée du premier coup à la fortune. En « possession immédiate de la VÉRITÉ COMPLÈTE, et prodigue de ses « DIVINES RICHESSES, elle répand largement sur le monde les TRÉSORS « DE LA RÉVÉLATION... ADMIRONS LA RELIGION et laissons faire la « philosophie...

« Ern. LABBÉ. »

Ainsi :

Hier : religion, couronnement de la morale.

Aujourd'hui : morale sans religion.

Hier : légitimité, efficacité de l'enseignement religieux,

Aujourd'hui : doctrine dangereuse, béate, fataliste.

Hier : philosophie ne faisant ni mieux ni aussi bien que la religion.

Aujourd'hui : religion ne faisant ni mieux ni aussi bien que la philosophie.

Hier : religion en possession de la vérité complète.

Aujourd'hui : religion n'ayant pas la vérité infuse dans ses tabernacles.

Hier : la révélation est un trésor.

Aujourd'hui : c'est une pauvreté reposant sur un éternel cercle vicieux.

Hier : admiration de la religion.

Aujourd'hui : mépris de cette même religion.

Hier : respect.

Aujourd'hui : impiété.

C'est ainsi que s'accomplit le progrès maçonnique.

Laissons, sans autres commentaires, ces deux figures si harmonieuses poser un instant devant le public sérieux et intelligent; devant les *hommes d'honneur de toutes les opinions*, et surtout devant les familles catholiques.!!

Nous n'en avons pas fini avec l'*universalité maçonnique;* cette témérité présomptueuse nous tient au cœur, et nous ajoutons, avant de finir, que vouloir maintenir ce mot à la première ligne de l'adresse de Lyon, c'est la plus révoltante des déraisons.

La maçonnerie est une *Société secrète*; tout le monde en convient.

A peine le Néophyte a-t-il fait un pas dans la Loge qu'il prononce le serment suivant :

« Je jure, au nom de l'Architecte suprême de tous les mondes,
« de ne jamais révéler les secrets, les signes, les attouchements,
« les paroles, les doctrines et les usages des Francs-Maçons, et de
« garder là-dessus un silence éternel. Je promets et je jure à Dieu
« de n'en jamais rien trahir ni par la plume, ni par signes, ni par
« paroles, ni par gestes; de n'en jamais rien faire écrire, ni litho-
« graphier, ni imprimer; de ne jamais publier ce qui m'a été confié
« jusqu'à ce moment et ce qui le sera encore à l'avenir. » [*Saint-Albin*, p. 50] (1).

(1) D'après ce serment et d'autres que nous pourrions encore citer, le Maçon qui expose ou défend sa doctrine devient parjure.

Autre serment :

« Je jure et promets de ne jamais dévoiler la moindre chose à « personne, pas même au *maître de tout l'Ordre*, dès que je ne le « verrai pas reconnu dans une haute Loge. » [*Desorges*, p. 27] (1).

Ce serment du secret est répété chaque fois que l'initié a obtenu une *augmentation de salaire*, c'est-à dire chaque fois qu'il est admis à un grade supérieur. Philippe-Égalité, avant d'être reçu chevalier Kadosch, répéta, prosterné sur les dalles de la Loge, tous les serments qu'il avait faits.

Le secret le plus solennel, le silence le plus profond est donc commandé à tous les Maçons par le serment le plus impérieux.

Or, est-il possible qu'une Société *secrète* soit en même temps *universelle*? Le *secret* n'exclut-il pas l'*universalité*; et l'*universalité* le *secret*? Un secret universel n'est-il pas le *secret de la comédie* (2)?

Ce secret, commandé par le serment, est aussi imposé par la *crainte*.

Dans la Maçonnerie, personne n'ose se montrer à découvert; point de listes publiques de ses membres, point de marques distinctives, si ce n'est quelques signes ténébreux, L'ombre, toujours l'ombre.

Les Maçons de Lyon sont au nombre de deux à trois mille, et *pas un* n'ose se montrer pour donner sa signature à leur adresse au Souverain Pontife.

La brochure mâconnaise, quoique revêtue d'une signature connue, n'est que l'écrit d'un *anonyme*... connu.

Il est tel Maçon qui tremble lorsqu'il doit donner sa signature à un écrit maçonnique. S'il lui arrive de décliner un jour ses qualités, aussitôt il a peur. Son sommeil est troublé, et le lendemain il supplie instamment de les cacher au public; voulant, par ce moyen, laisser descendre sur ses homonymes quelques-uns des rayons de sa gloire, convaincu d'ailleurs qu'il est des fonctions qui *n'admettent pas toutes les croyances* (3).

Le secret de la Maçonnerie, commandé par le *serment*, inspiré par la *crainte*, est aussi imposé par une *puissance occulte* dont je

(1) Les Gr.·. O.·. ne sont grands maîtres que de la Maçonnerie *extérieure* ils ne savent rien de la *vraie* Maçonnerie.

(2) Paroles de la Loge (p. 5).

(3) L'auteur peut fournir les preuves de ce qu'il avance.

n'ose prononcer le nom. — Je laisse cet avantage à l'historien de la Maçonnerie, le F.·. Ragon : « L'ignorance, dit-il. des principaux « chefs de la Maçonnerie a causé toutes les tribulations qui l'ac- « cablent encore. » (*Saint-Albin*, p. 30).

Oui, secret imposé par l'ignorance.

Laissons la Loge exposer ses *secrets* :

« Nous ne pouvons pas, dit-elle, raisonner avec vous, Catho- « liques, parce que nous n'avons pas les mêmes principes. Vous « admettez la révélation et nous, nous la rejetons... Vous ne croyez « pas à la raison humaine; nous, nous la croyons suffisante pour « arriver à la vérité... Nous ne pouvons donc nous entendre ! »

Mais alors, pourquoi votre brochure ?

Il faut être par trop naïf pour penser et pour écrire que nous ne croyons pas à la raison humaine, que Bossuet, Fénelon, Descartes, etc., n'y ont pas cru; que Racine n'a pas dit :

La raison, dans mes vers, conduit l'homme à la foi.

Que la Loge se détrompe. La méthode théologique, qui est un *secret* pour elle, admet la puissance de la raison humaine, et la défend même contre ceux qui l'attaquent. Rome, le 11 juin 1855, a promulgué, et M. Bautain a souscrit, la proposition suivante : « *L'usage de la raison précède la foi et y conduit l'homme...* » Le P. Perrone établit « que la raison humaine peut connaître, *d'une « certitude parfaite et sans le secours de la révélation*, plusieurs vérités qu'il énumère : l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, l'Église, etc., etc. »

Lisez un peu ce *Perindè ac cadaver*; les traductions ne manquent pas.

Et vous osez avancer, sans le savoir, que la méthode théologique répudie la raison; et, sur cette fausse donnée, vous échafaudez contre nous un argument en quatre pages (p. 7-11), que vous faites précéder de cette solennelle déclaration : « Vous voyez que « nous portons hardiment le débat à la hauteur d'une question « de principes... » Dites donc à la hauteur d'une question d'ignorance.

Ah! de grâce, ne nous rendez pas victimes de *vos secrets*.

Il en est d'autres encore qui feront sans doute l'objet de vos études futures; nous ne ferons que vous les indiquer.

L'infaillibilité dans l'Église : *vous ne paraissez pas en connaître* les dépositaires.

Hors de l'Église point de salut : la largeur de ce principe *vous échappe*.

Les œuvres serviles : vous ne les *distingueriez pas* des œuvres *communes* et *libérales*.

La morale de l'Église : elle a des *préceptes* et des *conseils* : cherchez-en les caractères distinctifs.

L'esclavage : *vous confondez* la *détermination* avec la *liberté d'action*. L'esclave est *libre* dans les fers...

Les condamnations : vous vous *taisez* sur celles qui ont été portées en 1425, 1561, 1757.

La philanthropie : vous *ne savez pas* ce qu'en pense la Maçonnerie (*V. plus haut*.)

Les préjugés de noblesse : votre silence à cet égard est assez significatif.

Etc., etc.

Assez de *secrets* comme cela.

Nous nous arrêtons, et nous croyons « qu'on ne saura pas gré à « la loge mâconnaise d'avoir si mal défendu la Maçonnerie, et les « Loges voisines lui diront elles-mêmes qu'il était inutile de pour- « suivre un lièvre qu'elle ne pouvait pas tuer, et que le Dieu de la « Maçonnerie, s'il y tenait, aurait, sans elle, suscité pour sa que- « relle des défenseurs mieux armés, moins téméraires et plus « forts (1).

Pour adversaires, nous aurions voulu rencontrer sur notre route des hommes à convictions fermes et éclairés ; des hommes pleins de respect pour ce qui a reçu la consécration de tous les siècles ; des philosophes indépendants des passions, des préjugés, de l'ignorance, et sincèrement amis de la vérité ; des théologiens versés au moins dans les premiers principes de la science sacrée ; des dialecticiens scrupuleux sur les règles de la logique ; des écrivains, enfin, ayant le courage de suivre la vérité qui leur apparaît, ou de reculer devant une contradiction qu'on leur montre.

Mais loin de là ; nous n'avons trouvé que des hommes à opinions chancelantes ; des hommes qui attendent le lendemain pour avoir le courage d'une croyance que doit leur apporter chaque matin le lever du Roi-Soleil ; des adversaires qui, au lieu de laisser le débat dans les régions sereines de la pensée, l'ont fait descendre, au

(1) Paroles de la Loge.

risque d'accuser leur faiblesse, dans l'arène toujours agitée des passions; des rhéteurs vagues et insaisissables à force d'être versatiles; des philosophes plus amis d'eux mêmes que de la vérité; des théologiens qui ont oublié les premiers principes de leur catéchisme; des dialecticiens qui substituent facilement la dispute à la discussion, les intimidations aux règles de la logique; des écrivains, enfin, qui caressent indifféremment la vérité et l'erreur, la Raison et la Déraison.

Nous nous ferons toujours un honneur de répondre aux premiers.

L'attitude des seconds nous commande le silence. Nous déposons pour toujours notre plume devant des faiblesses qu'il faut savoir respecter.

FINISSONS-EN!!!

RÉPONSE

Des Francs-Maçons de Mâcon aux Déraisons de la Raison, de M. l'abbé DALOD.

> Il est toujours facile de faire une réponse lorsqu'on se place à côté de la question.
>
> M. l'abbé DALOD, LES DÉRAISONS.

MONSIEUR L'ABBÉ,

Entre adversaires courtois on se communique au moins ce que l'on imprime les uns contre les autres. Nous avions eu la délicate attention de vous envoyer immédiatement un exemplaire de notre brochure pour que vous en ayez la primeur. Vous n'avez pas cru devoir nous rendre la politesse. Nous le constatons sans trop nous en étonner.

Cela ne nous a pas empêchés de nous procurer au plus vite, et à nos frais, votre nouvelle élucubration, avant qu'elle ne se fût soustraite soudainement, comme l'autre, à l'admiration générale, pour aller rejoindre *incognito* sa sœur aînée à la librairie catholique Libaros, à Nantes, afin d'y finir ses jours en paix dans le silence et la retraite.

Nous avons lu vos DÉRAISONS, Monsieur, un bien beau travail et surtout un bien beau titre fait avec la doublure du nôtre tournée à l'envers !

Agréez nos sincères félicitations !

Jamais brochure ne justifia mieux son titre. Vous avez servi au public ce que vous lui promettiez, même en donnant bonne mesure.

Mais si vous avez été si généreux, ce n'est peut-être pas votre faute.

Vous rappelez-vous cet évêque qui faisait écrire ses mandements par son grand-vicaire ? Le carême était proche et l'allocution pastorale venait d'être lancée. Sa Grandeur, curieuse d'en connaître l'effet, demandait à un homme d'esprit : « Avez-vous lu mon dernier mandement ? « — Non, et vous, Monseigneur, répliqua l'autre. »

Nous ne vous ferons pas l'injure de croire que vous n'avez pas lu votre brochure ; certainement vous en avez pris connaissance, ne fût-ce qu'en corrigeant les épreuves, et vous y avez collaboré discrètement au moins en mettant la ponctuation.

Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître que vous avez singulièrement changé de style et de manière en quelques jours.

Dans *la première aux Francs-Maçons*, la phrase était brève, ironique, goguenarde, un peu Voltairienne, oh ! pour le bon motif.

Dans *la seconde aux mêmes*, elle s'allonge, prend ses aises, « symétrise des cadences, » fait chatoyer les mille facettes de l'antithèse et déploie avec une majesté un peu monotone la queue traînante de ses périodes.

Que ce soit là un progrès, nous n'oserions l'affirmer ; nous constatons seulement la transformation sans entreprendre de l'expliquer. Il paraît qu'il y a des époques de mue pour les écrivains comme pour les chenilles, et que la chrysalide littéraire peut se réveiller papillon.

Voilà pour la forme. Quand au fond, nous remarquons, à regret,

qu'il n'a pas varié dans une égale proportion : même plénitude dans le contentement de soi-même, même méthode de combat avec un degré de fiel de plus ; rien de clair, rien de net; pas une seule démonstration franche qui pénètre par son évidence même. Des réticences, des suspensions, des accumulations de textes tronqués et détournés de leurs sens (nous dirons tout à l'heure avec quelle bonne foi vous citez); en un mot une argumentation à la façon du moyen-âge, comme devait en faire maistre Thubal Holopherne, celui « qui apprint à Gargantua sa charte, si bien qu'il la disoyt « par cueur au rebours; et y feut cinq ans et troys moys..... puys « lui leügt Donat, le Facet, Théodolet, et *Alanus in parabolis*, et « y feut treize ans six mois et deux sepmaines. » Sans compter le « *De modis significandi* avecques les commentz de Hurtebise, de « Fasquin, de Tropditeux, de Gualehault, de Jehan le Veau, de « Billonio, Brelinguandus, et ung tas d'aultres. (1) »

C'est qu'en vérité, quand on a l'héroïsme de lire jusqu'au bout ce *factum* scolastique, ce fouillis d'abstractions théologiques, cet amas de preuves d'autorité qui ne prouvent rien, on se rappelle à chaque instant la fameuse harangue de maistre Janotus de Bragmardo faite à Gargantua pour recouvrer les cloches de Notre-Dame.

Vos arguments salueraient les siens, car ils sont de la même famille. Écoutez plutôt et reconnaissez votre sang : « *Ego sic argumentor, omnis clocha clochabilis, in clocherio clochando, clochans clochativo, clochare facit clochabiliter clochantes. Parisius habet clochas. Ergo gluc..* »

En regard de ce galimatias du quinzième siècle, lisez maintenant ce *galithomas* du dix-neuvième : « *Mais nous pouvons être généreux avec vous, et nous vous permettrons de bénéficier de vos* « *assertions gratuites. Qu'en conclurez-vous? Que la Maçonnerie* « *est plus une et plus universelle que l'Église catholique? Oui.* « *Mais si, comme vous le soutenez, l'Église n'a ni l'un ni l'autre* « *de ces privilèges, la Maçonnerie n'a pas à retirer un grand bé-* « *néfice de votre conséquence. Il ne lui reste rien.* »

Comprenez-vous, lecteur? — Je vois bien quelque chose, mais je ne sais trop pour quelle cause je ne distingue pas très-bien. — C'est que l'auteur a oublié d'éclairer sa lanterne. Allumons-la et remettons le raisonnement en forme :

(1) Rabelais, le Gargantua, c. XIV.

Vous dites que la Maçonnerie est plus une et plus universelle que l'Église; or, si, l'on admet que l'Église ne l'est pas du tout, la Maçonnerie, tout en l'étant plus qu'elle, ne le sera pas non plus..... *ergo gluc.*

C'est écrasant!

Oui, à peu près comme le sophisme du *Menteur :* « Le Crétois Épiménide dit que tous les Crétois sont menteurs, or Épiménide est Crétois lui-même; il a donc menti en disant que tous les Crétois sont menteurs, donc tous les Crétois ne sont pas menteurs, Epiménide n'a pas menti, donc tous les Crétois sont menteurs... » et ainsi de suite à l'infini.

Si c'est avec de pareilles puérilités que vous espérez avoir raison de nous, nous sommes assurés de vivre encore longtemps.

Mais n'est-ce pas grand'pitié qu'on se prenne au sérieux quand on débite lourdement de telles sornettes, et n'est-on pas tenté d'achever, à votre intention, la citation du passage de Rabelais auquel nous faisions allusion tout à l'heure : « Ha, ha, ha! c'est parlé, cela!... » Il est *in tertio prime* en *Darii* ou ailleurs : « Par mon « âme, j'ay veu le temps que je faisoys dyables de arguer. Mais de « présent, je ne foys plus que resver. Et ne me fault plus doresna- « vant que bon vin, bon lict, le dos au feu, le ventre à table et « escuelle bien profunde. Hay, *Domine :* je vous prye, *in nomine* « *Patris et Filii et Spiritus Sancti, Amen :* que nous rendez noz » cloches, et Dieu vous guard de mal et Nostre-Dame de santé : » *qui vivit et regnat per omnia secula seculorum, amen !* »

Mettez-vous l'âme en repos, mon cher Monsieur l'abbé, on vous les rendra vos cloches!

Le ton que nous prenons aujourd'hui vis-à-vis de vous vous indique assez, Monsieur, que nous ne voulons plus rentrer dans un débat où vous vous tenez toujours à côté de la question, biaisant à à tout moment, perdant de vue à dessein la chose en litige, et ne discutant pas de front les arguments de notre brochure qui reste tout entière debout, avant comme après votre second pamphlet, sans avoir été non-seulement battue en brèche, mais même entamée sur un seul point.

Nous vous faisons trois objections capitales, et vous avez l'air de ne les avoir pas vues, sans doute pour vous dispenser d'y répondre.

Nous avez-vous dit de quel droit vous revendiquiez pour votre

religion les principes universels et nécessaires de la raison? Nullement.

Êtes-vous parvenu à nous expliquer comment une Église qui condamne, rejette, excommunie et foudroie tous ceux qui n'acceptent pas aveuglément ses dogmes, c'est-à-dire la grande majorité du genre humain, peut se dire universelle dans le présent ou même aspirer à le devenir un jour? Pas le moins du monde.

Enfin vous êtes-vous lavé du reproche grave d'insinuation et de malveillance? Encore moins. Sur ce dernier chef, vous avez aggravé la faute au lieu de l'atténuer.

A vrai dire même, votre seconde brochure n'est qu'un long procès de tendance échafaudé sur des « on dit » et appuyé sur des textes falsifiés.

En voulez-vous la preuve? Aussi bien, il est temps de dévoiler au public vos petites manœuvres et de lui montrer avec quelle bonne foi vous discutez vous-même, tout en accusant vos adversaires de mauvaise foi.

Dans le chapitre de contradictions qui a pour titre *Credo de la Maçonnerie mâconnaise*, vous dites que « nous croyons en Dieu à la page 37 et que nous n'y croyons pas à la page 14. » Or, si le lecteur se reporte à la page indiquée, il n'y trouve pas un mot sur la question de la divinité.

Vous dites encore à la ligne suivante que « nous proclamons l'immortalité de l'âme à la page 22, mais que nous sommes loin de condamner le matérialisme à la page 14, et la page 14, de nouveau consultée, est de nouveau muette à ce sujet.

Décidément, Monsieur, vous abusez de la page 14, et de la crédulité de ceux qui vous lisent.

Mais un exemple bien plus frappant de votre tactique nous est fourni par le passage dans lequel vous essayez de nous faire réfuter par un article emprunté au *Journal de Saône-et-Loire*, du 26 mai 1864.

Étant bien entendu, d'abord, que nous n'avons pas à nous inquiéter des opinions individuelles que professe l'auteur de l'article dont la personnalité n'a rien à faire en tout ceci, nous commençons par vous faire remarquer que vous avez eu la main malheureuse d'aller prendre, pour nous l'opposer, un article précisément favorable à notre cause et en parfaite harmonie avec les opinions exprimées dans notre brochure.

Nous nous sommes naturellement reportés à cet article publié

il y a plus d'un an, et nous avons eu la bonne fortune de le retrouver.

Il a pour titre : *La Morale dans l'éducation.*

L'auteur s'y demande d'abord ; Si l'on peut, sans danger pour « les croyances religieuses, sans porter atteinte aux vérités révé- « lées, sans faire ombrage aux diverses Églises qui s'appuient sur « l'autorité de dogmes positifs, en dehors de toute tradition et sans « faire appel à une autre autorité qu'à celle de l'évidence, mettre « scientifiquement en lumière le principe et les applications de la « loi morale, enseigner à l'enfant, au nom de la raison, qu'il a des « droits et des devoirs qui découlent nécessairement de la consti- « tution même de la nature humaine ! »

Et à cette demande, qui est absolument celle que nous vous adressons, l'auteur répond hardiment : « Oui, » comme nous.

« Posée aussi franchement, dit-il, la question est résolue affir- « mativement par les esprits droits, libres de toute prévention et « de toute défiance. »

Peut-on trouver une adhésion plus complète aux opinions que nous professons ! Et c'est une œuvre conçue dans cet esprit que vous nous jetez victorieusement comme une réfutation sans réplique !

Mais attendons la fin :

Le jeune philosophe, notre adversaire prétendu, ayant établi la légitimité de la morale, en dehors de toute préoccupation religieuse, part de là pour louer M. Duruy d'avoir introduit la morale scientifique dans l'éducation et couronné l'enseignement spécial secondaire par quelques leçons de la morale ayant pour but :

« De donner aux élèves la connaissance raisonnée des devoirs « que nous avons tous à remplir, et de fortifier dans le cœur des « enfants le respect d'eux-mêmes, la piété filiale, l'amour du pays « et l'obéissance aux lois. »

Notez que ces dernières paroles sont du Ministre lui-même, qui ne paraît pas méconnaître l'utilité d'un enseignement rationnel de la morale.

Mais poursuivons les citations que vous estimez si terribles pour nous :

« C'est qu'en effet, ajoute, en se résumant, notre adversaire sup- « posé, toutes réserves faites sur la différence des méthodes, *la « Morale est une science*, au même titre que les mathématiques et « la physique.

« Il ne faut pas craindre de le répéter, elle est une *science hu-
« maine, indépendante, à la fois expérimentale et démonstrative,
« et, en un sens, progressive*. Elle pose des axiômes, observe des
« faits, remonte à des lois et redescend à l'application de ces lois
« aux cas particuliers. *Il n'y a qu'une morale* comme il n'y a
« qu'une géométrie; et la morale n'est pas plus aux moralistes que
« la géométrie aux géomètres; c'est là le point que l'on ne doit
« jamais perdre de vue. *Vouloir tirer la loi morale de la volonté
« même de Dieu, conçue à priori, ce n'est pas fonder la morale*
« sur une base plus certaine, c'est *ôter à la théodicée* même son
« fondement le plus solide; c'est faire *faire la plus évidente péti-
« tion de principes*, tourner dans le *plus vicieux des cercles;* c'est
« oublier que nous ne descendons pas de l'idée de Dieu à celle de
« justice et de bonté, mais que nous nous élevons au contraire de
« la notion du juste et du bien puisée directement dans notre con-
« science, à la notion d'un Être en qui ces attributs trouvent leur
« éternelle substance..... »

Avez vous compris, cette fois, Monsieur, et peut-on dire plus clairement, avec nous et avec une partie libérale du clergé, avec le Père Hyacinthe, par exemple, qui le proclamait tout récemment en pleine chaire de Notre-Dame, qu'on peut être honnête homme sans être catholique, et qu'on n'est pas nécessairement un gibier de potence, parce qu'on n'accepte pas la révélation ?

C'est après ces déclarations catégoriques que viennent, comme correctifs, les phrases que vous citez, en les dénaturant par l'omission de certaines propositions caractéristiques et que nous devons rétablir pour l'édification du lecteur. Après ces mots : « La philosophie fait autre chose et autrement que la religion, » on lit dans l'article :

« Tandis que *l'une* est l'expression *du sentiment de la foi* et du
« besoin de croire, *l'autre* correspond à *un besoin également légi-
« time*, le *besoin de se rendre compte et de savoir*. Ces *deux be-
« soins coexistent en nous sans se contredire*, et *demandent tous
« deux à être satisfaits. A chacun son œuvre propre*..... »

Voilà ce que vous avez feint de ne pas voir.

Oui, à chacun son œuvre propre; c'est pour cela que nous n'allons pas vous attaquer, et que nous n'entendons pas l'être impunément par vous.

C'est là notre doctrine, et nous n'avons jamais dit autre chose, quoique nous ne l'ayons pas dit si élégamment.

Nous reconnaissons bien que la religion (et par ce mot, nous entendons surtout la croyance en un Dieu créateur et providence) s'ajoute comme un corollaire nécessaire à la morale dont elle assure la sanction par l'immortalité de l'âme.

Mais nous faisons de la métaphysique le *couronnement* et non *la base* de la science morale.

Enfin, nous distinguons soigneusement le domaine de la philosophie du domaine de la foi, nous respectons l'œuvre des religions révélées et celle du christianisme avant tout, mais nous demandons en revanche qu'on respecte notre œuvre et qu'on ne nous mette pas au ban de l'opinion publique par des excommunications qui ne sont plus de notre temps.

Nous voudrions seulement qu'on nous fît ce que nous faisons à autrui. Nous n'exigeons pas davantage, mais nous l'exigeons.

Nous aimerions surtout, quand on nous fait l'honneur de nous combattre, qu'on eût la loyauté de se conformer à l'esprit des textes qu'on nous oppose et qu'on ne retranchât pas sciemment d'une citation les parties gênantes qui dérangent la symétrie des petites malices que l'on veut lancer.

Or, c'est ce que vous êtes convaincu d'avoir fait, Monsieur, qui que vous soyez, Pierre, Jacques ou Thomas, à qui nous répondons.

Vous ne cessez de renvoyer à des pages qui ne contiennent pas du tout ce que vous leur faites dire; et quand vous prenez la peine de citer, vous citez à faux.

Vous vous autorisez contre nous d'un article, et cet article vous ne l'avez pas compris ou vous l'avez dénaturé volontairement. Inintelligence ou mauvaise foi, choisissez. Quelle que soit l'issue, vous ne sortirez de ce dilemme qu'à votre courte honte.

Vos mains et vos armes ont beau être pieuses « *pia arma,* » elles n'ont pas pour cela le droit de falsification et de mensonge.

Vous allez encore crier à l'irrévérence sacrilége parce que nous n'avons pas peur de vous malmener un peu durement et de vous dire en face votre fait. Nous ne nous en inquiétons pas. Nous pensons, au rebours du proverbe connu, que toute vérité est bonne à dire.

Si vous étiez habitué à entendre toujours des voix aussi franches que les nôtres; vous seriez plus modéré dans vos polémiques, moins tranchant dans vos assertions et plus modeste dans vos prétentions. Nous sommes d'ailleurs dans le cas de légitime défense,

où la loi permet bien des choses. Nous n'abuserons pas de la position ; nous ne voulons que l'égalité ; donc, soyez respectueux si vous voulez que nous le soyons, sinon craignez la peine mosaïque du talion.

Que diriez-vous d'une brochure qui commencerait ainsi : « Nous « croyons qu'il y a *des catholiques honnêtes, que parmi eux se* « *rencontrent même des hommes bons et secourables qui, peu sou-* « *cieux d'une initiation puérile et innocente, mais dangereuse à* « *un moment donné, n'obéissent qu'au désir de faire du bien à* « *leurs semblables.*

« *D'autres, poussés par une vaine curiosité ou par l'espoir de* « *trouver un soutien à leur ambition impatiente, consentent à* « *donner l'appoint du nombre à une Société dont ils ne connais-* « *sent que les insignifiants dehors.* »

Est-ce qu'à la lecture d'un tel début vous ne vous révolteriez pas contre les indignes soupçons que feraient peser sur vous et sur la plupart de vos coréligionnaires des restrictions aussi perfides ?

Admettriez-vous, sans indignation, un pareil langage qui vous laisserait l'alternative entre la sotte bonhomie ou l'habilité perverse, qui vous condamnerait à être un malhonnête homme exploitant des imbéciles, ou un imbécile exploité par de malhonnêtes gens ?

Or, c'est pourtant ainsi que vous commencez votre seconde campagne contre la Franc-Maçonnerie. Changez quelques mots aux lignes qui précèdent, mettez : *Francs Maçons* à la place de *Catholiques*, et vous reconnaîtrez votre prose conciliante et révérencieuse.

Pourquoi donc supporterions-nous de votre part ce que vous ne pouvez tolérer de la nôtre ?

Avez-vous donc reçu du ciel le droit d'injurier autrui ; et quand vous faites à votre prochain l'honneur insigne de lui donner un soufflet sur la joue droite, doit-il vous tendre silencieusement la joue gauche ?

Nous savons qu'il y a des grâces d'état, et que « des purs tout est pur. » *Omnia sancta sanctis*. Mais nous pensions que vous réserviez cette maxime commode à l'intimité des directions de conscience pour excuser les péchés mignons de vos mystiques pénitentes.

S'il vous a paru bon de nous l'appliquer, il ne nous plaît pas à nous de la subir.

Après notre liberté de langage et d'allures, qui vous étonne comme une liberté impie, parce que vous êtes accoutumé à voir les enfants et les femmes plier le genou et se signer dévotement à votre aspect, ce qui vous irrite le plus, ce sont nos prétendus secrets commandés, dites-vous, par le serment, inspirés par la crainte, et aussi imposés par une *puissance occulte* dont vous n'osez pas prononcer le nom! (Le *Diable*, sans doute, à moins que ce ne soient les *esprits* des frères Davenport ?)

Parlons-en donc de ces fameux *secrets* qui vous tiennent tant au cœur.

Oui, il fut un temps où la Franc-Maçonnerie était une véritable société secrète, et ce temps est celui où les vôtres régnaient en maîtres, où l'*Église*, résumant en elle le pouvoir domestique, civil, national, enseignant et judiciaire, intervenait en tout, faisait la loi, l'opinion, la pluie, la guerre, la médecine, le travail, le repos, et confisquait l'humanité à son profit. — C'était le bon temps! La sainte Inquisition fonctionnait. A cette époque, écrit un auteur moderne, « le catholicisme dit à l'âme : Tu m'appartiens, à moi de « vouloir dans ta volonté et de penser dans ta pensée; si je t'aban- « donne une minute, tu retombes dans le péché ou dans l'hérésie. « Je suis la vérité, je suis l'infaillibilité. Crois ou meurs; voici ma « foi, voilà un tison : Choisis!

« Il a un pied dans chaque foyer, un regard dans chaque con- « science, un mot sur chaque lèvre, une voix dans chaque souffle, « un droit dans chaque existence; de sorte que, partout où porte « l'ombre de la croix, aucun homme ne peut vivre, penser, agir, « épouser, travailler, agoniser, mourir, sans sa permission ou hors « de sa présence.

« Aussi, lorsque l'excommunication venait à frapper une cité, « que le prêtre avait éteint la prière avec la flamme du cierge sur « l'autel, qu'il avait fermé l'église et planté le fagot devant la porte, « le chrétien catholique éprouvait cette sorte de terreur surnaturelle « que la nature vivante éprouve à la venue d'une éclipse.

« L'Europe croyante ne respirait que du souffle de l'Église, et « quand cette atmosphère venait subitement à manquer à sa respi- « ration, elle tombait frappée d'asphyxie. Il se faisait alors, pen- « dant cette syncope de l'humanité, un profond silence, comme si « la gravitation universelle du monde venait de suspendre son

« mouvement. Telle était la formidable puissance de l'excommu-
« nication, qu'elle chassait le mort de son tombeau. Lorsque par
« mégarde le corps de l'excommunié entrait dans le caveau d'une
« chapelle, il arrivait qu'au moment où le prêtre montait à l'autel
« pour célébrer la messe, la pierre du caveau éclatait d'elle-même
« et revomissait le cadavre... »

Vous avouerez, Monsieur, qu'il est au moins prudent de se constituer en société secrète pour oser penser un peu librement, sous le joug d'une aussi formidable puissance dont la mort même n'affranchissait pas, puisque l'Église ramassait le cadavre du maudit pour le traîner sur la claie à la voirie.

Il y avait autant de danger à être Franc-Maçon au moyen-âge qu'à être Chrétien sous Néron. On y jouait sa vie, plus que sa vie même, l'honneur de sa mémoire à tout jamais flétrie.

De là les précautions bien naturelles dont on s'entourait : On n'admettait que des hommes sûrs, d'une discrétion à toute épreuve, prêts à braver la torture sans qu'elle pût arracher un aveu compromettant pour leurs frères.

De là ces signes de reconnaissance et ces serments terribles qui ne sont plus, grâce au ciel que des traditions pieusement conservées et dont nous sommes aussi fiers que vous pouvez l'être de la célébration nocturne de vos mystères dans les catacombes de Rome, à l'aurore du Christianisme.

Vous êtes mal venus à nous reprocher des secrets dont vous êtes la cause, et il y a quelque maladresse à nous forcer de rappeler que la Franc-Maçonnerie a eu, elle aussi, grâce à vous, *son ère des martyrs.*

Ces jours douloureux sont passés, il est vrai, mais nous sommes bien excusables de conserver encore quelque défiance à votre égard et de ne pas nous livrer pieds et poings liés aux derniers éclats de vos saintes colères et de vos dévotes rancunes.

Vous ne nous brûlez pas publiquement parce que le progrès continu de la raison que vous méprisez, aboutissant à des révolutions et à des réformes, vous a emporté malgré vous dans son cours. Mais de temps à autre vous avez des retours d'intolérance et des velléités d'*auto-da-fé.* Vous essayez de nous tuer moralement, ne pouvant plus le faire d'une autre façon. Au feu des bûchers, un certain parti qu'on est convenu d'appeler clérical, substitue volontiers le feu roulant des injures ou le feu dormant de la calomnie.

Oh! que vous savez bien ce que vous faites, Messieurs qui vous nommez *Légion.*

Quand vous déclarez la guerre à une société et que vous avez juré sa perte, vous n'épargnez rien pour la décimer, vous l'enlacez dans vos replis pour étouffer jusqu'à son dernier soupir.

Vous faites la solitude et la mort et vous appelez cela : rétablir l'ordre et maintenir l'unité. Puisque vous aimez à citer les Latins, vous comprendrez l'allusion : *Ubi solitudinem faciunt, pacem appellant.*

Mais c'est surtout contre les individus que vous dirigez vos traits. Quiconque vous a déplu est condamné.

Qu'il reste, il verra peu à peu se tourner contre lui ses amis, sa femme s'il est marié, sa sœur s'il a une sœnr, sa fille s'il est père. Le vide et le désert se feront autour de lui.

Qu'il parte, et votre ombre même le suivra!

Et vous vous indignez parce que, dans cette situation, nous nous tenons sur la réserve et nous gardons les secrets de nos ancêtres! Nous serions bien naïfs de vous les livrer. Ces secrets, d'ailleurs, vous avez mille moyens à votre service pour nous les extorquer.

En voici un, entre autres, qui a été employé tout récemment dans cette ville même, et que nous ne sommes pas fâchés de faire connaître pour l'édification du lecteur. L'anecdote serait piquante si elle n'était odieuse.

Un des nôtres, un vieillard alité, se croyait près de sa fin. Un prêtre, mandé par la famille, accourt à son chevet.

Après les exhortations d'usage, il dit au malade : « Il faut vous réconcilier avec l'Église, mon ami ; or, vous appartenez à une société condamnée par elle; il faut abjurer des sermens impies, confesser à Dieu, c'est à-dire à moi qui le représente ici, les secrets sacriléges que l'on vous a confiés, et surtout me remettre les papiers, insignes, emblèmes et autres engins de perdition que sans doute vos possédez. » — « Mais je n'ai rien, mais je ne sais rien de ce que vous me demandez, murmura le malade d'une voix affaiblie. » — « Tant mieux! je vois que vous êtes parmi les innocents; mais pourtant vous devez avoir quelques livres ou écrits concernant la Franc-Maçonnerie. Il faut me les remettre pour la tranquillité de votre conscience. » Après de longues hésitations, le pauvre vieillard, à bout de forces, indiqua un petit coffret en fer-blanc qui renfermait un vieux diplôme et quelques lettres de convocation.

Le prêtre s'en saisit et l'emporta.

Le lendemain, le vieux Franc-Maçon, un peu plus calme, nous racontait cette scène, en s'accusant d'une faiblesse bien pardonnable dans de pareilles circonstances, et, tandis que nous le consolions le mieux possible, il répétait : « Oh! si vous l'aviez vu emporter ces dépouilles : il s'est sauvé avec comme un ..... » Ici un mot énergique que nous ne répétons pas, quoique Jésus s'en soit servi par figure pour exprimer la manière dont il viendra nous surprendre à l'heure de la mort.

Vous voyez, Monsieur, qu'avec de semblables méthodes d'investigation, nos secrets, si nous en avions, seraient bientôt découverts et dénoncés par vos agents.

Heureusement nous sommes forts de notre innocence, et toutes vos insinuations ne parviendront pas à faire croire aux esprits impartiaux que la Franc-Maçonnerie soit un foyer permanent de conspirations ténébreuses contre l'État et la religion.

Les gens sensés et libéraux diront comme M. Edmond About dans une excellente causerie dont nous extrayons quelques lignes.

« La loge maçonnique, très-utile surtout dans les villes de pro-
« vince, est un petit conservatoire où quelques hommes d'opinions
« diverses vont respirer en commun l'air de 89.....

« Déduction faite des formes surannées et des symbolismes oi-
« seux, il reste un fond sérieux et un enseignement sain. La seule
« agglomération de citoyens inégaux dans la société civile qui de-
« viennent égaux tout d'un coup; le contact de ces juifs, de ces
« protestants et de ces catholiques qui s'appellent frères; l'intro-
« duction d'un Russe ou d'un Anglais qui se sent et qui se dit notre
« concitoyen dès qu'il a franchi le seuil de la loge; la hauteur des
« discussions qui planent au-dessus de toute actualité religieuse ou
« politique; la modération qui s'impose d'elle-même à tous les ora-
« teurs; l'autorité quasi paternelle du président, la cordialité des
« rapports, voilà ce qui rachète amplement les côtés enfantins du
« rite.

« Voilà le fond de la Maçonnerie et ce qu'il faut respecter,
« honorer et étendre, s'il est possible, sur toute la surface du
« monde.

« Concevez-vous rien de plus beau, malgré la malédiction du
« Saint-Père?

« Dans un temps affairé comme le nôtre, quand la plupart des
« hommes, enfoncés dans la mêlée des intérêts matériels, n'ont

« d'autres récréations que le jeu, le café ou Mlle Thérésa, on crée « un oasis moral où les passions s'apaisent, où l'esprit se retrempe, « où le cœur s'élève et s'élargit.

« La Franc-Maçonnerie ainsi comprise n'est pas une institution « de luxe, croyez-moi, et sa tâche n'est pas une sinécure.....

« Il y a des éléments précieux, je vous jure, dans cette associa- « tion méconnue à Rome.

« Après la révolution de 1789, qu'elle a préparée dans l'ombre, « elle peut accomplir la régénération de l'homme au soleil.

« Mais la papauté sera-t-elle encore là pour excommunier cette grande œuvre (1)? »

Voilà un style et des idées qui valent bien les vôtres. Nous n'ajouterons rien à cette page si française et si sensée.

Nous vous la laisserons méditer afin qu'elle vous serve de modèle à tous les points de vue et que vous en fassiez votre profit comme penseur et comme écrivain.

D'ailleurs il est temps d'en finir avec une discussion dans laquelle vous n'apportez que des récriminations et des nuages.

Il nous suffit d'avoir fait sonner le creux à vos syllogismes en *baroco* qui ne portent pas une idée dans leurs flancs et ressemblent à des moulins dont les meules tourneraient à vide.

Nous nous contenterons d'avoir désabusé le lecteur sur l'exactitude de vos citations et la bonne foi de votre argumentation.

Nous sommes bien aises aussi de vous faire savoir, pour la tranquillité de votre conscience, que vos mauvais coups n'ont pas porté.

Les Loges n'ont pas *tressailli*, à moins que ce ne soit d'allégresse de se voir si maladroitement attaquées; les ***Vénérables*** sont encore *sur leurs siéges*, le ***Point géométrique*** est toujours à sa place, la *Voûte d'accord* n'est pas *lézardée*, ni la ***Colonne d'harmonie brisée***; il est même probable que le profit de notre brochure, dont vous avez fait le succès et dont plus de 2,000 exemplaires ont été enlevés en quelques jours, servira à l'édification du temple nouveau que nous faisons bâtir en ce moment.

L'***Autel*** n'a pas été *renversé*, et vous nous aidez même à en élever un plus beau. Le *Vase des parfums n'est pas fêlé*. Le ***Pinceau d'architecture*** est tenu, vous devez vous en apercevoir, d'une main assez ferme.

(1) *Opinion Nationale*, 19 novembre 1865.

Les *vingt-sept Étoiles brillent* à l'Orient ; il n'y a que la vôtre qui file et disparaît.

Nous n'avons donc que des remercîments à vous adresser pour tout le mal que vous avez dit de nous, car il s'est tourné en bien par la grâce de Dieu.

Les Loges, nos voisines, et même celles qui ne sont pas nos voisines, nous ont exprimé leur assentiment et leurs sympathies en termes trop élogieux pour que nous puissions les rapporter ici.

Près de cent lettres nous sont arrivées de tous les points de la France, et le Grand-Orient, par la plume autorisée de son secrétaire, a recommandé, dans son *Moniteur*, la lecture de notre brochure à tous les Maçons, comme l'expression fidèle des principes de l'Ordre.

Enfin, pour ce qui regarde notre localité et notre Loge, nous voyons tous les jours le nombre des adhésions s'accroître dans une proportion inouïe. Nous pouvons à peine suffire aux demandes d'initiation, nous multiplions nos réunions, et, depuis notre réponse à votre foudroyante attaque, nous recevons plusieurs membres nouveaux à la fois.

Nous vous réitérons donc ici publiquement le témoignage bien senti de notre profonde gratitude pour votre concours inespéré et pour la part si active que vous daignez prendre à la prospérité de notre humble Loge.

Malgré notre légitime reconnaissance, il est pourtant un point que nous tenons à bien établir en terminant.

Ce point important, sur lequel vous ne seriez pas fâché de faire prendre le change au public, c'est que vous avez été, que vous êtes et que vous demeurerez l'agresseur.

Il faut que l'on sache et que l'on n'oublie pas *que c'est vous* qui avez soulevé très-inopportunément le débat regrettable qui retombe aujourd'hui de tout son poids sur vos épaules.

Piqué par nous ne savons quelle mouche, vous vous êtes lancé dans l'arène en sonnant la charge, faisant le trompette et le héros.

Nous avons répondu par une courte lettre manuscrite. Ce n'était pas votre affaire ; il vous fallait du bruit et de la publicité. Aussitôt vous ripostez par un billet demandant la permission de faire imprimer à la suite de votre brochure notre réponse improvisée que vous déclarez insuffisante et insignifiante.

Nous vous accordons de grand cœur cette permission, en vous priant seulement de retrancher dans la signature une qualification

professionnelle qui n'a rien de commun avec la Franc-Maçonnerie: c'est là sans doute ce qui vous fait dire triomphalement que *nous tremblons lorsque nous devons donner notre signature à un écrit maçonnique* (1), car c'est ainsi que vous écrivez l'histoire en l'acidulant d'allusions méchantes qui laissent beaucoup à entendre et qui se trouvent fausses et sans portée dès qu'on va aux renseignements et qu'on fait la lumière.

Mais ce n'est pas tout; à l'apparition de notre véritable brochure, grand émoi chez vous et les vôtres! la discorde est au camp d'Agramant. Conciliabules, allées et venus, conférences *dinatoires!* Répondra-t-on? ne répondra-t-on pas? mais c'est infâme!... On ne peut laisser passer la chose ainsi!

« Attaquer Chapelain, ah ! c'est un si bon homme ! »

Il faut avoir raison des misérables qui ont l'audace de se défendre quand nous leur faisons l'honneur de les attaquer!

Bref, après bien des pourparlers, la presse a gémi de nouveau, et les *Déraisons* se sont levées sur le monde!

Tel est, à quelques détails près, le bulletin de la campagne!

Si nous le donnons fidèlement, c'est afin qu'on renvoie à qui le mérite l'accusation « d'avoir fait descendre le débat des régions sereines de la pensée dans l'arène toujours agitée des passions. »

Qu'on veuille bien ne pas s'y tromper, l'assaillant *c'est vous, vous seul.*

Vous avez appelé à la rescousse, quand vous avez vu dans quelle mauvaise position votre ardeur belliqueuse vous avait entraîné.

Si nous sommes tombés dans quelques personnalités- c'est à votre imitation.

Résignez-vous donc à subir la loi que vous avez faite.

Il serait trop commode d'aller en guerre sans en rapporter quelques horions.

Quand vous *déposez* si solennellement la plume, vous oubliez que vous eussiez peut-être mieux fait de ne pas la prendre.

A la dernière page de vos fastes militaires, vous faites le dénombrement de vos ennemis; vous les divisez en deux groupes, et, dans ce discernement suprême des boucs et des génisses, il est clair que nous sommes parmi les boucs.

(1) Paroles de la Loge.

Nous aussi nous introduisons soigneusement une distinction dans l'unité de l'Église catholique. Nous mettrons d'un côté les hommes sincères, loyaux, amis de la vérité et du progrès, conciliants et sans morgue, ceux à la tête desquels se trouvent le Père Hyacinthe, *tendant* du haut de la chaire *une main amie aux Francs-Maçons* (1), et la figure vénérable de Mgr l'archevêque de Paris.

De l'autre côté nous placerons les hommes à courte vue, toujours prêts à excommunier quiconque ne subit pas leur dogmatisme, croyant tout arme bonne dès qu'elle sert la bonne cause, c'est-à-dire la leur.

Pourquoi faut-il que nous ne puissions vous ranger parmi les premiers que nous estimons, que nous révérons et qui nous convaincront peut-être par leur douceur et leur tolérance éclairée ?

« Mais l'attitude des seconds *ne nous commandera pas* le silence; *nous ne* déposerons *jamais* notre plume devant des *audaces* qu'il faut savoir *ne pas* respecter. »

Fait et arrêté en loge par les Francs-Maçons de Mâcon, le 27 janvier 1866.

Pour tous les membres de la Loge *les Arts réunis*,

Le Vénérable,

F. MARTIN.

LES JOURNAUX DE L'ULTRAMONTANISME.

DERNIÈRES ATTAQUES.

Les journaux de l'*Ultramontanisme* semblent avoir épuisé leurs munitions. Ils ne contiennent plus que de rares attaques contre la Franc-Maçonnerie. Quand ils y reviennent cependant, c'est toujours avec la même âpreté de langage et en ayant recours aux mêmes moyens. Voici dans quels termes le *Standardo cattolico* fait parler M. Arnaldi, archevêque de Spolète :

« La Franc-Maçonnerie, cette assemblée diabolique qui reconnaît Satan pour chef, a juré haine à Dieu, aux autels, aux trônes. Elle se rie de Marie et fait tous ses efforts pour détruire la Papauté, mais en vain. La reli-

(1) 1re conférence du Père Hyacinthe.

gion est éternelle comme son auteur, et Marie est formidable comme une armée rangée en bataille. La société humaine a été ordonnée par une très-sage Providence. La Papauté est cette pierre inébranlable contre laquelle les tyrans, les proconsuls, les faux philosophes, les hérétiques et les sectaires sont venus se rompre la tête. Dieu veut éprouver la fidélité de son peuple et fournir une occasion de mérite aux catholiques fervents. Il veut couronner Marie d'une nouvelle gloire et jeter les impies dans une confusion nouvelle. L'extraordinaire et miséricordieuse manifestation de la Vierge dans cette image miraculeuse est un gage infaillible du triomphe. Que les pécheurs soient convertis, c'est le vœu le plus ardent de notre cœur. »

(*Le Monde* du 27 janvier 1866).

Le Monde du 8 février publie l'article suivant, emprunté à la *Gazette du Midi :*

LES CHEVALIERS KADOSCH.

Au moment où la Maçonnerie belge vient de décider qu'elle célébrera une cérémonie funèbre en mémoire du roi Léopold Ier, qui fut un des chevaliers Kadosch, il nous paraît utile et instructif de publier un extrait du *Cours philosophique et interprétatif des initiations anciennes et modernes*, par J.-M. Ragon, imprimé avec l'autorisation du Grand-Orient, et précédé de ses approbations (1).

Explications du grade de grand élu, chevalier Kadosch, ou chevalier de l'Aigle-Blanc et Noir (30e *degré*).

Ragon signale tout d'abord l'importance de ce grade.

Les doctrines professées dans le grade de Kadosch, dit-il, forment le complément essentiel de la *véritable* Maçonnerie.

Et il ajoute plus loin :

Ce grade porte avec raison le titre de *nec plus ultrà*. Les trois degrés au-dessus ne sont qu'administratifs, Les chevaliers Kadosch (30e degré)

(1) Paris, chez Berlandier, 1843, un volume in-8°.

forment un aréopage conservateur dépositaire de traditions non altérées et qui ne doit être composé que de l'élite des maçons (p. 398) (1).

L'interprétation de ce grade nous apprend quelles sont ces doctrines, quelles sont ces traditions :

Il y a dans ce grade quatre appartements : l'initiation s'accomplit dans le quatrième :

Premier appartement. Il est tendu en noir, éclairé par une seule lampe de forme triangulaire suspendue à la voûte; Il communique à un caveau, espèce de cabinet de réflexion où se trouvent confondus les symboles de la destruction et de la mort. Ce lieu sépulcral et silencieux, cet appareil funèbre et les questions qui partent d'un cercueil inspirent au candidat de sérieuses réflexions (2). Cette sombre allégorie lui rappelle les dangers auxquels se sont exposés « les propagateurs de la philosophie, Socrate, *Jé-« sus,* Galilée et beaucoup d'autres, et lui donne à penser qu'il pourra « peut-être un jour s'y trouver également exposé ; c'est dans cette prévi-« sion qu'une voix lui crie : *Si tu ne te sens pas le courage d'affronter les « plus grands dangers, retourne sur tes pas!* » (P. 391.)

Le candidat persévère.

Deuxième appartement. Il est tendu en blanc. Deux autels occupent le centre ; sur l'un est une urne pleine d'esprit de vin qui éclaire la salle ; sur l'autre autel est un réchaud avec du feu et de l'encens à côté ; un aigle aux ailes déployées est suspendu au-dessus du *Delta*. Cette pièce n'est occupée que par le frère sacrificateur, qui, sur la demande de l'aspirant, a été introduit dans le temple de la Vertu, et qui lui dit :

Mortel, prosterne-toi !

Le candidat obéit, jette de l'encens sur le feu et entend une invocation adressée par le sacrificateur à la Sagesse toute-puissante.

Relève-toi, et poursuis ta route, dit ensuite l'introducteur au récipiendaire.

Troisième appartement. Sa tenture est bleue, sa voûte est étoilée ; il n'est éclairé que par trois bougies jaunes. C'est l'aréopage, c'est à dire la réunion des sages.

(1) « *Les hauts grades n'ont été successivement produits que pour avoir un arrière sanctuaire où les vrais maçons puissent se réunir et s'entendre.* » (P. 367.) Les maçons des grades inférieurs ne sont donc qu'un instrument entre les mains de meneurs qui se recrutent eux-mêmes et sans contrôle !

(2) Qu'on lise dans l'ouvrage de M. de Saint-Albin le récit de l'initiation du duc d'Orléans, plus tard Philippe-Égalité !

Le président rappelle à l'introducteur qu'on ne peut admettre aux derniers mystères que ceux que l'intégrité, la réputation intacte et la probité la plus épurée placent au-dessus du vulgaire ; ceux que la fidélité, le zèle et la fermeté mettent au-dessus de toute crainte, *ceux qui, dégagés de tous préjugés, sont susceptibles d'adopter les principes philosophiques* (1), enfin ceux dont le génie, guidé par la raison, peut atteindre à la découverte de la vérité, en perçant le sombre voile qui dérobe aux mortels les mystères de la nature.

L'introducteur ayant répondu de l'aspirant comme de lui-même, il l'introduit avec les formalités voulues dans le

Quatrième appartement, où se tient le conseil souverain des grands élus chevaliers Kadosch. Cet appartement est tendu en rouge ; à l'est, est un trône surmonté d'un double aigle couronné, les ailes déployées, tenant un glaive dans ses serres. Dans ce local, éclairé de douze bougies jaunes, le chapitre prend le titre de *sénat*, c'est-à-dire assemblée des *anciens ;* les frères se nomment *chevaliers*.

Parvenu dans ce divin sanctuaire, le candidat apprend les engagements qu'il contracte, puis on lui fait monter et descendre une échelle mystérieuse qui, par sa forme, rappelle le Delta. (P. 395.)

Les emblêmes de ce grade sont une *croix* et un *serpent* à trois têtes.

Le serpent désigne le mauvais principe, ses trois têtes seront l'emblême des abus ou du mal qui s'introduit dans les trois hautes classes de la société : la tête du serpent qui porte une couronne indique les *souverains* (2). celle qui porte *une tiare* ou *clef* indique les *papes,* celle qui porte un glaive *l'armée.*

Le grand initié qui occupe des positions civiles doit veiller, dans l'intérêt de sa patrie et de la philosophie, à la répression de ces abus.

Comme gage de ses engagements, le récipiendaire *abat avec le poignard les trois têtes du serpent.*

Le poignard, ajoute Ragon, qui effraie la foule ignorante des maçons. n'est pas cette arme vile que nous abandonnons aux mains *jésuitiques*..... cette arme, au moral, rappelle aux grands élus qu'ils doivent continuellement travailler à combattre et à détruire les préjugés, l'ignorance et la superstition...

(1) *Préjugé* opposé à *principes philosophiques* n'est évidemment que la religion opposée à la religion naturelle.

(2) Il est à présumer que quand on reçoit un souverain chevalier Kadosch, on supprime cette tête ou qu'on donne du diadême qu'elle porte une explication plus rassurante.

..... Le premier cri de vengeance s'échappe du grade d'élu, il se répète dans le 29e degré et reparaît dans ce grade.

Ici s'arrêtent les explications de Ragon, mais il paraît que, dans beaucoup de Loges, la croix que nous venons de voir figurer dans les emblêmes de ce grade était l'objet de profanations. Voici ce que nous lisons dans le *Conservateur belge* de 1828 (tome XIX, p. 158 et 159) :

Lorsque le chevalier Kadosch a prononcé son serment, on lui met un poignard à la main et l'on dépose à ses pieds un crucifix. Puis le T.·. G.·. dit : Foule aux pieds cette image de la superstition, brise-là.

S'il ne le fait pas, afin de ne rien faire deviner, on applaudit, et le T.·. G.·. lui adresse un discours sur sa piété. On le reçoit sans lui révéler les grands secrets. Mais s'il écrase le crucifix, alors on l'approche de l'autel, où sont trois représentations. Des vessies pleines de sang sont à l'endroit où on lui crie de frapper, il exécute l'ordre et le sang rejaillit sur lui; trois cadavres, si l'on peut s'en procurer, ou trois effigies sont près de l'autel; le récipiendaire doit leur couper la tête et dire, en la prenant par les cheveux, *mecum*, la vengeance est faite. Alors le T.·. G.·. lui parle ainsi : Par votre constance et votre fidélité, vous avez mérité d'apprendre les *secrets des vrais* maçons. Ces trois hommes que vous venez de frapper sont la SUPERSTITION, le ROI et le PAPE. Ces trois idoles du peuple ne sont que des *tyrans aux yeux des sages*. C'est au nom de la superstition que le Roi et le Pape commettent tous les crimes imaginables. »

Ragon ne nie ces rites sanguinaires que très-faiblement. Nous venons de citer ce qu'il dit du cri de vengeance ; il ajoute dans une note : « Le plus ou moins de développement, d'extension ou d'application que l'on donne à la vengeance, introduit dans le Kadosch une multitude de variantes, ou plutôt en fait comme autant de grades différents. Nous connaissons un de ces grades dont les maximes sont horribles et par conséquent anti-maçonniques... On trouve dans de très-anciens manuscrits de la Maconnerie anglaise, que le Kadosch est appelé *Killer* (assassin). Les Allemands ont un Kadosch qu'ils appellent *sage*, et dont la *hardiesse* le fait plutôt rapporter à l'illuminisme qu'à la maçonnerie. » (P. 389.)

De pareils explications équivalent à un aveu des passions révolutionnaires et anti-sociales des hauts initiés. Assurément ceux qui élevèrent le prince de Saxe-Cobourg, plus tard roi Léopold, au grade suprême de Kadosch, ne durent pas lui laisser voir tout le fond de leurs doctrines. Devenu l'un des princes les plus riches de l'Europe, ce roi oublia volontiers son catéchisme d'apprenti, qui lui prescrivait de ne rien posséder en

propre (1), et ne se fit aucun scrupule de disposer, comme on l'a dit, de 60 millions d'économie; 60 millions qu'à sa mort il a distribués, dit un journal, aux personnes qui lui étaient chères. Quant aux doctrines religieuses et sociales du grade de Kadosch, si nous les avons résumées d'après des témoignages non suspects, c'est bien évidemment sans application au roi Léopold, mais pour montrer l'astuce avec laquelle procèdent les hauts initiés envers les princes. Partout où ils le peuvent, ils s'efforcent de les affilier pour obtenir leur protection, et, comme on le voit, ils ne craignent pas de leur conférer même des grades où les *vrais* maçons s'exercent à abattre des têtes de papes et de rois. Ce mot de vrais maçons, emprunté au livre de Ragon, doit révéler aux hommes sincères et candides, dont la Maçonnerie fait ses comparses, quel est le rôle qui leur est destiné; ils font le métier de figurants autour des *vrais* acteurs du drame révolutionnaire.

(*Gazette du Midi.*) LIEUTAUD.

(1) Nous citons cette demande et cette réponse d'une instruction :

L'app.·. M.·. pour sa Loge *les Astres l'Amitié d'Aix*, l'an de la V.·. L.·. 5828.

D. Pourquoi êtes-vous dépourvu de tous métaux?

R. Parce qu'ils sont le symbole des vices et qu'un bon maçon ne doit rien posséder en propre.

Le Manuel pratique du Franc-Maçon (Paris 1845) fait répondre à l'apprenti : « Qu'il est dépourvu de tous les métaux parce qu'ils sont l'emblême et souvent l'occasion des vices que le maçon doit éviter... »

En 1845, après les prédications de Saint-Simon et de Fourier, on adoucissait un peu ce que cette déclaration avait de trop effrayant pour les candidats propriétaires.

LIEUTAUD.

Après tant d'erreurs débitées sur le compte de la Franc-Maçonnerie, et tant d'injustes attaques dirigées contre ses adeptes, on aime à rencontrer le bon sens et le savoir vivre. Voici enfin contre la Franc-Maçonnerie un écrit plein de convenance. C'est une réponse de M. l'évêque de Montpellier aux Francs-Maçons de Lyon. Nous nous faisons un devoir de reproduire cette lettre qui est en même temps, pour nos adversaires, un noble exemple et une sévère leçon, et nous la faisons suivre de quelques mots de réponse qui nous sont adressés par un groupe de Maçons de l'Orient de Paris.

LETTRE DE L'ÉVÊQUE DE MONTPELLIER

EN RÉPONSE A UNE ADRESSE QUI A POUR TITRE :

ORIENT DE LYON.

Les Francs-Maçons de Lyon au Souverain Pontife de la religion Catholique, Apostolique et Romaine.

Montpellier, 15 décembre 1865.

MESSIEURS,

Vous avez cru devoir donner une *Réponse* à l'allocution du Souverain Pontife dans le Consistoire du 25 septembre dernier ; c'est, de votre part, une grave entreprise.

Les journaux, surtout ceux qu'on appelle *religieux*, ne manqueront pas de vous donner la réplique, ils l'ont déjà promis, et vous trouverez peut-être que leur polémique n'est pas assez empreinte de modération : c'est un débat à vider entre eux et vous.

Je tiens seulement à vous dire tout d'abord que les journaux sont libres de discuter ce qui leur plaît, de répondre à l'esprit et à l'attente de leurs abonnés : c'est leur droit et leur intérêt. Mais les journaux, quels qu'ils soient, ne sont que des journaux, même ceux qu'on appelle *religieux ;* les journalistes ne sont pas les organes de la doctrine religieuse ; il n'y a, dans l'Eglise de Jésus-Christ, d'autres organes de la vérité que le Pape et les Evêques.

Ne rejetez donc pas, Messieurs, sur la sainte Église Catholique, Apostolique et Romaine, ce que vous pourriez, par hasard, trouver dans les feuilles publiques de contraire à la prudence et à la charité chrétienne. Le corps enseignant dans l'Eglise, répudie toute solidarité avec des articles de journaux, avec « les injures » de ceux que vous appelez « les enfants perdus du *parti catholique.* »

Mais permettez à un Evêque qui fait partie, quoique bien minime, de ce corps enseignant, de répondre à votre *Réponse.* Il le fera avec les égards qui sont dus à tous les hommes, avec la charité que l'on doit à ses frères, alors même qu'ils sont dans l'erreur ; avec cette politesse française qui ne gâte rien à la défense de la vérité.

Dans votre lettre, vous publiez, Messieurs, » la loi maçonnique, » vous donnez les articles de vos statuts, sans crainte « d'éclatants démentis. » Vous ne pourrez donc pas vous plaindre de n'être pas connus, d'être « jugés sans être entendus » d'être attaqués pour des erreurs que vous ne professez pas. Toutefois, permettez-moi de vous le dire, il serait surprenant que le Pape, que sa charge suprême oblige à savoir tout ce qui se passe dans l'Église, et qui a autour de lui une foule de docteurs, vous ait condamnés sans vous avoir connus.

Et puis, vous vous étonnez, Messieurs, que « la Franc-Maçonnerie universelle, qui compte des adhérents au sein de toutes les religions de la « terre, qui trouve inoffensifs et bienveillants les chefs des autres croyan-« ces, rencontre l'hostilité (c'est votre expression) dans le chef seul du « Catholicisme. »

En bonne conscience, vous ne devriez pas être si profondément étonnés.

Toutes les religions idolâtres s'inquiètent fort peu qu'on accepte ou non leurs symboles ou leur morale. Les disciples de Mahomet n'ont nul souci à cet égard, et se contentent de détester cordialement les Chrétiens. Les Protestants eux-mêmes, quelles que soient les variantes de leurs sectes, ont pour principe le dogme indépendant, ce qui entraîne par conséquent une morale aussi peu dépendante. Les uns et les autres seraient malvenus de n'être pas « inoffensifs et bienveillants, pour tout ce qu'on peut penser et croire en fait de doctrine ou de règle de mœurs. Mais nous Catholiques (que voulez-vous, Messieurs, c'est notre croyance la plus ferme), nous pensons avoir la vérité et toute la vérité de Dieu. Nous pensons que ce Dieu a révélé des dogmes, dicté des lois, qu'il en a confié le dépôt à son Église infaillible et enseignante ; que cette Église n'est autre que Jésus-Christ *continué* et continuant d'enseigner, de diriger, de sanctifier les fidèles par les Pasteurs qu'il a lui-même établis. Alors il est tout simple que le Chef de ces Pasteurs, le Souverain Pontife, ne soit pas indifférent à la vérité et à l'erreur, qu'il proclame l'une qu'il condamne l'autre. Il vous

plaît d'appeler cette conduite hostilité, malveillance ; nous ne pouvons rien à votre manière de voir et de juger, mais ce que nous savons parfaitement, c'est qu'il est très-possible d'affirmer la vérité et de respecter celui qui ne la possède pas, de dénoncer l'erreur et d'avoir une charité vraie pour celui qui s'égare.

Or voici, dites-vous, « textuellement, la loi maçonnique. »

« Art. 1er. La Franc-Maçonnerie, institution essentiellement philan-« thropique, philosophique et progressive, a pour objet la recherche de « la véritué, l'étude de la morale universelle, des sciences, des arts, et « l'exercice de la bienfaisance. »

Passe pour les sciences, les arts, la bienfaisance, tout cela peut être de votre ressort, et marcher de progrès en progrès. Mais la recherche de la vérité religieuse nous paraît au moins superflue à nous Catholiques, qui croyons l'avoir tout entière ; cette recherche nous semble déclarer implicitement que nous n'y sommes pas encore arrivés, et, sans le vouloir certainement, vous devenez offensifs à notre égard. De même, nous ne pouvons admettre le progrès dans la vérité ; ce qui est ne progresse pas ; 2 et 2 font 4 et n'arriveront jamais à faire 5 ; on ne peut progresser que dans la connaissance, l'amour et la pratique de la vérité. L'étude de la morale universelle ! Et qui voulez-vous, parmi tant d'hommes, travailleurs ou absorbés par les affaires, qui ait l'intelligence, le goût, le temps de démêler ces principes admis de tous, de l'Indien et de l'Arabe, du Turc et du Juif, du Protestant et du Catholique, et de faire de cette étude une étude progressive ? Avouez, Messieurs, que cette morale universelle est un mot bien vague, trop indéfini pour améliorer les hommes, qu'elle touche de bien près à la morale indépendante, si elle ne se confond pas avec elle.

« Nous admettons l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, la solida-« rité humaine. »

Et voilà tout ?..... Ah ! c'est bien peu, vous ne dites pas tout votre programme. Je suis sûr, moi, que vous admettez dans la pratique, des principes plus étendus. Laissez-moi croire que vous mettez quelque chose de plus comme ornement à la vertu de vos femmes, comme base à l'éducation de vos enfants, comme contrepoids aux passions qui bouleversent l'âme.

« Vous regardez la liberté de conscience comme un droit propre à « chaque homme, ce qui fait que vous n'excluez personne pour ses « croyances. »

Mais vous affirmez en cela une vérité aussi vieille que le monde. Dès la création, *Dieu a laissé l'homme dans la main de son conseil; il lui a montré le bien et le mal.* — Dieu lui-même s'arrête de respect devant le sanctuaire

e nos consciences qu'il ne force jamais : *Voici que je me tiens à la porte et que je frappe* (c'est Jésus-Christ qui parle) : *Si quelqu'un m'écoute et veut m'ouvrir, j'entrerai chez lui.* — Seulement nous ne nous entendons pas, Messieurs ; de ce que la liberté de conscience est un droit, de ce que les constitutions sociales respectent ce droit et le protégent au besoin, il ne suit nullement que l'autorité religieuse doive le proclamer, parce que ce serait sanctionner l'indifférence en matière de religion, il suffit qu'elle n'impose contrainte à personne. L'Église ne peut, vous le sentez bien, ne peut proclamer la liberté de conscience, elle qui a la conviction que l'homme, pour arriver à l'héritage céleste, doit être de la famille des héritiers de Dieu, il faut être cohéritiers de Jésus-Christ ; ceci est tout simplement une affaire de testament, Dieu l'a dicté et y a mis ses conditions.

« Vous avez pour devise : *liberté, égalité, fraternité.*

Si je ne me trompe, vous avez emprunté à l'Évangile cette trilogie sociale, et vous avez bien fait. Seulement n'oubliez pas d'en indiquer la source à vos adeptes, c'est justice ; et si vous me permettiez de vous donner un conseil, je vous dirais : Ne jetez pas aux masses ces trois mots sans précaution, sans explication, sans application mesurée ; elles pourraient confondre quelquefois la licence révolutionnaire avec la liberté, le mépris haineux et envieux de tout ce qui est supérieur avec l'égalité, et restreindre la fraternité à un trop petit nombre. Faute de ces précautions, vous le savez, la trilogie était gravée sur nos murs, et l'échafaud dressé sur nos places ; plus tard, cette devise arborée n'empêchait pas l'ordre public et la sécurité de tous d'aller à la dérive. Messieurs, ne jouons pas avec le feu : contenu dans ses limites, il répand la joie d'une chaleur vivifiante ; débandé, il produit toutes les horreurs de l'incendie.

« Dans la sphère où se trouve la Franc-Maçonnerie, vous respectez la « foi religieuse et les opinions politiques de chacun, » et pour conséquence pratique, vous interdisez dans vos assemblées toute discussion à cet égard.

Vous agissez très-sagement, la même réserve est imposée dans tous les clubs et dans tous les cercles ; mais vous, vous avez posé des principes : l'indifférence en matière de religion, la recherche de la vérité, l'étude de la morale universelle, quelques points sommaires comme l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme... N'est-on pas autorisé à croire, malgré votre silence très-respectueux, que la religion maçonnique est un pur théisme qui doit affliger un peu, convenez-en, le Chef de la religion révélée par Jésus-Christ ? Et s'il n'a pas, ce Chef, la prétention de vous amener à lui, car, « vous lui donnez l'asurance qu'aucun des vôtres ne désertera, » pouvez-vous lui contester le droit et le devoir de retenir dans ses pâturages les brebis qui seraient tentées d'en sortir ?

« La Franc-Maçonnerie considère l'obligation au travail comme une des lois impérieuses de l'humanité. »

Ceci était connu avant vous. Dieu a placé l'homme innocent dans le paradis terrestre *pour travailler ;* il a imposé le travail avec plus de rigueur à l'homme coupable, *l'homme est né,* nous dit-il, *pour le travail comme l'oiseau pour voler;* et saint Paul va plus loin, il déclare que celui *qui ne veut pas travailler ne doit pas manger.*

Nous verrons bientôt comment il faut entendre ce travail; en attendant, la prescription maçonnique est un peu trop générale, et les masses pourraient prendre pour oisifs tous ceux qui n'ont pas le marteau ou la pioche à la main, ce qui dérangerait un peu les saines idées de l'ordre social.

« Vous enseignez l'existence de Dieu, sans vous prononcer jamais sur « le mérite relatif des cultes qui en sont la conséquence. »

Comment vous dire, de la manière la plus posée du monde, que vous n'êtes chargés ni d'enseigner, ni de vous prononcer sur ce point? Que c'est précisément ce vague dans lequel vous voulez laisser la *conscience* de vos adeptes qui constitue l'indifférentisme le plus grave, quand il s'agit des rapports de l'homme avec Dieu?

Mais vous sortez bientôt de ce vague, vous dites à vos adhérents : « Gardez avec respect la croyance que vous ont enseignée vos pères. »

Et si mon père est un derviche tourneur, qu'il m'ait enseigné à tourner pour tout acte religieux, et que je vienne à découvrir qu'on peut et qu'on doit faire pour Dieu un peu mieux et un peu plus ; quoi ! je ne devrai pas, par respect, obéir à cette inspiration, suivre cette lumière, me laisser diriger à une évolution d'âme plus raisonnable et plus sage? Allons, MESSIEURS, vous ne le croyez pas vous-mêmes !

« Pour vous, les hommes sont égaux. » Et pour nous aussi, bien certainement.

« Pour vous, l'homme vaut ce que valent ses actes et sa conduite, rien de plus. »

Aux yeux de Dieu, c'est très-vrai, et un homme qui n'avait qu'une robe de bure avec une corde pour la ceindre, François d'Assise, l'a dit avant vous. Mais pourriez-vous désigner quel sera, ici-bas, le juge éclairé et impartial qui décidera des actes, de la conduite, de la valeur personnelle? Un profond penseur a médité cette question, il l'a résolue autrement que vous; dans ce monde où il y a tant de travestissements, il faudra bon gré malgré, s'en tenir faute de mieux, à la règle d'appréciation que donnait Pascal.

Le travail est une obligation naturelle pour l'homme ; le travail *à la sueur de son front* est, quoi que vous disiez, « une déchéance et une punition. »

« Vous avez proclamé le travail honorable, par vous il a été honoré, « par vous l'oisiveté volontaire a été proscrite. »

Ah! MESSIEURS, je ne puis vous reprocher de ne pas lire aussi souvent que moi l'Évangile, mais en recueillant seulement vos souvenirs, vous auriez vu qu'un Dieu fait homme a honoré le travail de ses mains divines, qu'il s'est fait appeler *le fils de l'ouvrier;* que ce Dieu, il y a dix-huit siècles, a condamné l'homme *paresseux* et l'homme *inutile,* plus sévèrement que vous n'oseriez le condamner.

« Quand les Francs-Maçons se réunissent ils portent le tablier, emblême « du travail. »

Certes, il n'y a rien à reprendre à cet usage très-innocent en soi, personne et pas même le Pape, ne songera à vous en blâmer. — Seulement, ne craignez-vous pas, en faisant tant d'honneur *au tablier,* de discréditer un peu, aux yeux des gens moins éclairés, le travail qui ne demande pas cette précaution? Ne craignez-vous pas de laisser croire aux tailleurs de pierres, aux maréchaux-ferrants, aux ouvriers sur métaux et à quelques autres, qu'eux seuls sont travailleurs sur la terre, que le grand nombre des hommes ne fournit pas son contingent au travail?

L'homme des champs, si utile à la société, ne porte pas de tablier; il a une blouse, et il travaille durement. Les travaux et les fatigues de la guerre ne sont pas le seul partage de nos sapeurs. Le médecin qui se dévoue jour et nuit pour voler au secours des malades par tous les temps, le sauveteur qui se précipite dans les flots ou dans les flammes pour sauver ou périr, le prêtre qui va aux extrémités du monde payer souvent de sa vie la lumière et la civilisation qu'il apporte à des sauvages, l'homme de génie qui se consume d'études pour faire avancer la science, l'art, l'industrie au profit de l'humanité, et tant d'autres qui ne portent pas l'emblême du travail, méritent certainement d'en porter les insignes!

Et si vous tenez tant au tablier, si vous l'étalez comme une marque distinctive de votre agrégation, cet emblême ne vous est pas exclusif. — Nous autres catholiques, nous le portons aussi avec honneur. Chaque année nous avons un jour solennnel qui nous rappelle que notre Dieu est venu sur la terre *pour servir et être servi.* Ce jour-là nous avons une assemblée où nos femmes chrétiennes recouvrent leurs vêtements élégants du tablier de service, afin de servir plus humblement les pauvres. — Et tous les jours, n'avons-nous pas ces angéliques filles qui consument leur vie dans l'atmosphère morbide des hôpitaux, qui portent avec gloire, au nom de la Religion, le tablier des servantes? Vous le savez, il vient d'être grandement honoré ce tablier des *Sœurs;* mue par le sentiment le plus populaire et le plus chrétien, une Majesté de la terre s'est inclinée récemment devant lui avec une grâce inexprimable.

Je ne veux pas, MESSIEURS, vous fatiguer plus longtemps. Mais, croyez-moi, renoncez à décréter l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, l'obligation du travail, la dignité de l'homme, tout cela était fait avant vous.

Ne proclamez pas l'égalité des cultes, l'indifférence en matière de religion, vous n'êtes pas compétents et ce n'est pas votre affaire.

Contentez-vous de vous constituer en sociétés de secours mutuels, de recueillir *la part des pauvres*, d'exercer la bienfaisance ; donnez le « triste palliatif de l'aumône », en attendant que « le travail libre, l'ordre et l'économie » aient supprimé la pauvreté. Vous aurez encore à exercer votre charité quelque temps, car il vous faudra attendre la suppression de la paresse et de la débauche, l'exemption des maladies ruineuses pour l'ouvrier le plus rangé, le plus sage, le plus prévoyant.

Nous respectons votre liberté, respectez la nôtre, et ne nous forcez pas d'admettre dans nos cérémonies religieuses des emblêmes qui ne sont pas même des décorations reconnues par la loi.

Ah ! si vous vouliez suivre mes avis, le Chef de la religion Catholique, Apostolique et Romaine vous ouvrirait ses bras et son cœur. En échange des « hommages respectueux que vous déposez aux pieds » du plus vénérable des vieillards du monde entier, ce vieillard répandrait sur vous devenus fidèles, ses meilleures et ses plus paternelles bénédictions.

Sur ce, MESSIEURS, je prie Dieu, dans toute la sincérité de mon âme, de vous éclairer, de vous inspirer, de vous bénir.

† FRANÇOIS, *Évêque de Montpellier.*



DEUX MOTS A M. L'ÉVÊQUE DE MONTPELLIER

PAR QUELQUES FRANCS-MAÇONS DE PARIS.

Nous n'avons pas à rentrer ici dans une discussion épuisée. La Franc-Maçonnerie s'est assez expliquée. Nous renverrons donc M. l'évêque de Montpellier à ce qui a été dit précédemment dans les diverses réponses faites par des Maçons, ou en leur nom, soit à l'allocution pontificale soit aux écrits venus à la suite.

Nous tenons pour exacte et incontestablement orthodoxe la théorie de l'autorité catholique telle que la donne le savant prélat. Mais cela n'est pas de notre ressort. Que Dieu ait révélé des dogmes, dicté des lois et qu'il ait confié à son Église le dépôt de ces dogmes et de ces lois, c'est là une question de foi qui n'a rien à faire avec la Maçonnerie. La Franc-Maçonnerie reste sur le terrain philosophique et laisse à chacun la libre disposition de sa conscience en matière de foi. Au point de vue de la simple logique, nous conviendrons volontiers que si l'Église est le *verbe de Dieu* continué et permanent dans l'humanité, l'Église, pour ceux qui acceptent ce point de départ, doit être infaillible lorsqu'elle enseigne, juge ou dogmatise. Mais il faudra bien convenir aussi que cette théorie de l'autorité est exclusive de la tolérance et de la liberté de conscience. M. l'évêque de Montpellier en convient, bien que chez lui l'intolérance dogmatique ne nuise en rien à l'esprit de charité. Cela fait l'éloge de son cœur et de son caractère. L'Église a eu quelques saints de cette force-là. Mais les saints sont rares; les saints qui poussent la sainteté jusqu'à la tolérance le sont encore plus; et l'histoire nous apprend que les dépositaires de l'infaillibilité divine, lorsqu'ils condamnaient l'hérésie, ne ménageaient pas les corps des hérétiques.

Du reste les Francs-Maçons, en tant que Francs-Maçons, n'ont pas à se placer sur le terrain de l'Église enseignante. Lorsqu'ils cherchent la vérité, c'est à l'aide de leur raison, qui est la lumière avec laquelle chacun de nous vient en ce monde. Et ils sont convaincus qu'en la cherchant de bonne foi et avec un cœur pur, tout homme peut s'élever, sinon jusqu'à la plénitude de la lumière qui n'appartient qu'à la raison suprême, mais au moins jusqu'aux connaissances, jusqu'aux certitudes nécessaires à l'œuvre qu'il a à accomplir ici-bas.

M. l'évêque de Montpellier nous dit cependant, quoique avec douceur, une chose cruelle. Eh quoi ! serait-il vrai qu'en déclarant que la Franc-Maçonnerie a pour objet la recherche de la vérité, « *nous devenions offensifs* » pour l'Eglise « qui croit l'avoir tout entière ! » Certes ce serait bien, en tout cas, sans le vouloir. Mais prenez garde, l'agneau aussi, en se désaltérant dans le courant d'une onde pure, était *offensif* pour le loup à jeun qui cherchait aventure. Ce pauvre agneau était en aval du courant; il ne pouvait donc troubler l'eau ! Il n'avait pas offensé le loup l'an passé, puisqu'il n'était pas né ! Qu'importe ! la raison du plus fort est toujours la meilleure !

Eh quoi ! *offensifs* pour l'Eglise ceux qui cherchent la vérité ! Mais que direz-vous alors de ceux qui se reposent dans la quiétude d'une vérité opposée et exclusive de la vôtre ? Les églises grecques et protestantes, la synagogue et la mosquée, la lamaserie et la pagode ont chacune *leur vérité absolue*. Les fidèles de ces églises ne cherchent plus la vérité. Ils croient eux aussi la posséder *tout entière*. Mais comme il ne peut y avoir qu'une vérité absolue, chaque Église au nom de son absolu, exclut et condamne toute autre vérité que la sienne.

Comment choisir entre toutes ces vérités qui toutes s'affirment comme absolues et toutes se nient réciproquement ?

Nous ne voulons pas insister sur ce point. Nons ne voulons blesser aucune croyance. Mais nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer que la Franc-Maçonnerie unit là où les religions positives séparent et divisent. Que d'Eglises, que de sectes, pour une seule humanité ! Eh bien, la Franc-Maçonnerie, en laissant à chacun sa croyance personnelle, en s'abstenant dans les compétitions des diverses autorités religieuses qui toutes ont la prétention d'émaner de la volonté divine avec textes et miracles à l'appui — car toutes les Églises ont leurs textes et leurs miracles ! — La Franc-Maçonnerie, en restant sur le terrain de la science et de la raison, accomplit sans lutte, sans effort, cet accord, cette unité que les Églises, même avec les foudres du ciel et les forces de la terre, n'ont jamais pu réaliser. Grâce à la Franc-Maçonnerie, les hommes divisés par les dogmes religieux peuvent se donner la main, se saluer comme frères et communier tous ensemble dans l'humanité. *Omnes ut unum !* Peut-être cette communion devrait-elle s'étendre à l'unité suprême et s'accomplir au sein de Dieu ? Nous le voulons bien et nul ne le désire davantage, mais il faut bien convenir que jusqu'ici ceux qui ont parlé au nom du Très-Haut *n'ont pas apporté la paix, mais la guerre* et que s'ils ont quelquefois réussi à éclairer les âmes, ils ont rarement manqué d'y allumer les feux du fanatisme et de l'intolérance.

Quoiqu'il en soit, en attendant le règne de Dieu, et dans l'impossibilité

où elle est de changer l'état des choses, la Franc-Maçonnerie, qui n'a créé ni la diversité des cultes ni l'incrédulité moderne, se place, en dehors des diverses orthodoxies et des négations systématiques qui leur correspondent, sur le terrain commun de la fraternité humaine. Respectant la foi de chacun, elle se borne à affirmer les principes acceptés par la raison de l'humanité et les propose comme des critères de justice à la conscience de tous. C'est ainsi qu'elle préconise dans ses enseignements la trilogie sociale : *liberté, égalité, fraternité,* trilogie qu'elle ne croit pas avoir empruntée à l'évangile, comme le suppose M. l'évêque de Montpellier. L'évangile ne nous a jamais montré l'union de ces trois termes, mais il ne serait pas impossible à *une gnose indépendante* de les faire sortir d'une explication rationnelle du premier des dogmes du Christianisme : la Trinité.

Mais à quoi bon ? Les modernes théologiens paraissent se soucier fort peu d'expliquer les dogmes rationnellement en brisant au besoin les cloisons de l'antique ésotérisme. Ils aiment mieux s'arrêter devant le mystère et laisser le vulgaire y voir l'absurde et le contradictoire. Et en cela ils sont les plus puissants instruments de dissolution pour les formes religieuses qu'ils voudraient perpétuer : ils creusent ainsi l'abîme qui existe dans les consciences et qui de plus en plus sépare la foi traditionnelle de la raison progressive. Ils oublient que le *moi* conscient est *un*, qu'il ne peut se dédoubler et s'affirmer dans une synthèse religieuse qui serait contradictoire à *ce qu'il sait* en physique, en mathématique, en politique ou en morale.

Quant à la triple devise, les Maçons n'ont certainement inventé aucun des termes qui la composent, mais peut-être faut-il leur faire honneur d'en avoir proclamé l'indivisibilité. Ils n'ignorent pas du reste que si les deux premiers termes peuvent être rapportés à des civilisations antérieures au christianisme, le troisième — la fraternité — coule à plein bord de la source évangélique. Cependant les dix-huit siècles qui se sont écoulés depuis la prédication de l'Évangile prouvent assez qu'une doctrine de fraternité ne suffit pas pour établir sur la terre *le règne de Dieu et sa justice.* La fraternité toute seule est stérile. Il en est de même de la liberté prise dans son isolement. Quant à l'égalité, elle ne se conçoit même pas séparée des deux termes qu'elle met en rapport. Il y a là du reste, comme dans la trinité théologique, un mystère de rapports et de fécondation réciproque, qui ramène l'association des trois termes à l'unité.

Il est un point sur lequel nous croyons que M. l'évêque de Montpellier a raison, complétement raison, c'est lorsqu'il condamne cette doctrine mondaine et timide qui consiste *à vouloir garder avec respect la croyance de nos pères.*

Ce sont là des transactions indignes en effet de la religion comme de la philosophie.

Au-dessus de la religion de nos pères il y a la vérité !

Au-dessus du respect humain il y a la conscience !

S'il est vrai que le Franc-Maçon recherche la vérité, il doit toujours être disposé à la recevoir humblement de quelque côté qu'elle vienne et être constamment prêt à la confesser glorieusement au péril de sa vie et même au risque du *qu'en dira-t-on?*

Quant à nos pères, dont nous prétendrions conserver la foi même momifiée; ils ont fait leur œuvre, faisons la nôtre. Et s'ils avaient eu eux-mêmes, pour la foi de leurs pères, le saint respect que l'on nous recommande, où en serions nous aujourd'hui? En deçà du christianisme, en deçà du druidisme, nous croupirions peut-être encore dans quelque chamanisme stupide, avec accompagnement de sacrifices humains et de repas cannibalesques !

M. l'évêque de Montpellier, sur ce point, a donc deux fois raison, et nous sommes heureux de voir que sur une question de dignité humaine, sa religion et notre philosophie se trouvent ici si bien d'accord.

M. l'Évêque de Montpellier nous reprend sur cette déclaration de notre constitution : *l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme* et la *solidarité humaine*. Il trouve que ce programme est insuffisant; il oublie qu'une constitution n'est pas un catéchisme et que la société des Francs-Maçons n'est pas une Église. Institution d'ordre moral, la Franc-Maçonnerie ayant à s'affirmer pour les siens et vis à vis du monde extérieur, se définit par les principes sur lesquels repose l'ordre moral. L'enseignement doit faire le reste, et comme la Franc-Maçonnerie n'exclut aucune lumière, toute clarté sur les rapports de l'homme avec Dieu, avec ses semblables et avec lui-même, y est accueillie avec empressement de quelque part qu'elle vienne.

Après avoir trouvé notre programme religieux insuffisant, M. l'évêque de Montpellier veut que nous cessions de décréter l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, l'obligation du travail, la dignité de l'homme parce que, dit-il, « cela a été fait avant vous. »

Et d'abord la société des Francs-Maçons, ne *décrète pas* les immortels principes qu'elle inscrit dans ses statuts, elle les confesse et les proclame. Elle ne prétend certes pas les avoir inventés, mais, à part l'obligation qu'elle éprouve de s'affirmer telle qu'elle est vis à vis de ceux qui la méconnaissent ou la calomnient, elle a trouvé bon de conserver au frontispice de sa constitution et de ses temples, des principes qui appartiennent à tous les

membres de la famille humaine, et qui, pour être gravés dans le cœur de tous les Maçons, n'en sont pas moins très-utiles à rappeler par le temps de trouble intellectuel et moral où nous vivons.

Quant à proclamer l'égalité des cultes et l'indifférence en matière de religion, la Franc-Maçonnerie ne fait rien de semblable. Elle n'a pas à se demander si les cultes sont entr'eux égaux ou inégaux, il lui suffit qu'ils soient libres; et cette liberté, Dieu merci, est un fait acquis en France depuis longtemps. Que l'influence de la Franc-Maçonnerie n'ait pas été étrangère à ce résultat, ce sera son honneur éternel.

Si la Franc-Maçonnerie n'a pas à comparer les cultes entr'eux, puisqu'elle s'abstient de juger les croyances individuelles et les respecte toutes, encore moins a-t-elle à proclamer l'indifférence en matière de religion. L'indifférence religieuse est un fait que la Maçonnerie n'a pas créé et dont elle n'a pas à se rejouir. Le mal vient d'ailleurs, et bien loin qu'il ait été produit par les Loges, nous croyons que celles-ci, en offrant aux hommes un terrain commun où les consciences peuvent s'unir dans des principes acceptés par toutes les religions raisonnables, ont empêché bien des âmes de se laisser entraîner jusqu'au scepticisme en morale et jusqu'à l'indifférence en matière de religion.

Un mot encore et nous finissons.

Le respectable prélat critique dans la définition du but de la Franc-Maçonnerie l'*étude de la morale universelle.*

Il nous demande s'il y a une morale universelle ?

Il serait sans doute prématuré de répondre affirmativement, mais si la morale est une science ou peut le devenir, pourquoi ne pas lui reconnaître ce caractère d'universalité qui est propre à toute véritable science ?

Nous demanderons à notre tour s'il y a une religion universelle ?

On nous répondra sans doute que le catholicisme est cette religion.

Mais, toutes les religions positives ont la même prétention, et il en est — le boudhisme, par exemple, — qui ont de plus l'autorité du nombre, car le boudhisme compte plus de sectateurs que le catholicisme romain. Le nom ne prouve donc rien, et, au point de vue de la réalisation, l'universalité en religion reste encore plus qu'en morale à l'état de simple aspiration et de postulat.

Et maintenant, si l'on nous demandait, à nous, comment la *catholicité* en religion peut devenir une vérité ?



Nous répondrions bien humblement, et sans vouloir blesser personne, que c'est en faisant acquérir à la religion le caractère scientifique. Le jour où la religion, sans cesser d'être le couronnement de l'art et la plus haute satisfaction du sentiment, aura sa base sur les mêmes certitudes qui constituent l'ensemble des sciences, ce jour-là n'aurait-elle pas acquis le caractère d'universalité qui appartient à toutes les connaissances positives et rationnelles ?

Est-ce possible ? Ayons-en l'espoir, et, en attendant, n'oublions pas, comme dit Candide, de cultiver notre jardin.

UNE BONNE PETITE CALOMNIE.

Nous aurions pu grossir cette collection d'une foule d'articles grossièrement injurieux pour la Maçonnerie, publiés par des journaux systématiquement hostiles à notre institution. Mais à part que c'eût été faire trop d'honneur à des feuilles sans autorité et sans retentissement, on ne voit pas trop quel bien en serait résulté.

Parmi les documents que nous avons publiés, nous avons choisi ceux dont la forme était la moins acerbe ou la plus convenable et particulièrement ceux qui, à part leur intérêt historique, pouvaient contenir quelque utile leçon. La Maçonnerie n'est pas tellement parfaite qu'elle ne puisse tirer un certain profit des critiques de ses adversaires. Bien que son but et ses principes soient irréprochables, peut-être donne-t-elle prise par certains côtés aux attaques de ceux qui la jugent sur des formes extérieures et symboliques, susceptibles d'être fort mal interprétées.

Nous terminons cette nouvelle série de documents par la reproduction d'une pièce assez curieuse, dont la date est déjà ancienne, mais qui a donné lieu à une enquête close tout récemment.

Il s'agissait cette fois, non plus de vagues injures adressées aux

Maçons et à la Maçonnerie, mais de faits graves, nettement articulés, et de nature à atteindre la considération de nos FF.·. de Bordeaux. Aussi il nous a semblé que nous n'avions pas le droit de soustraire à la connaissance des Maçons et l'œuvre diffamatoire et les rectifications auxquelles elle a donné lieu. Nous ferons seulement remarquer que la Maçonnerie, n'étant pas reconnue comme personne civile, les Loges calomniées ne pouvaient exiger légalement réparation du préjudice moral qui leur était causé et n'avaient pu obtenir l'insertion de leur lettre rectificative. C'est grâce à l'énergique intervention de notre T.·. Ill.·. Grand Maître auprès du Ministre que cette rectification, après beaucoup de résistance, a été enfin admise dans le journal qui avait publié l'article diffamatoire.

On lisait dans le *Journal de Senlis*, à la date du 18 novembre 1865, l'article suivant :

UNE LEVÉE DE TRUELLES.

« Le Pape, qui, comme on sait, n'est pas chargé d'enseigner l'Église, et n'a aucune qualité pour définir ou condamner les dogmes, — a réprouvé, une fois de plus, le 25 septembre 1865, cette Société de ténèbres, qui s'appelle la Franc-Maçonnerie. A ce nouveau coup de foudre, les Frères, encore triomphants de la Société de Saint-Vincent de Paul humiliée et décapitée, ont gémi, — et leur plainte grimaçante a brui partout l'empire français. Elle s'est même faufilé dans une adresse douceâtre et empesée, depuis Lyon jusqu'au seuil des SS. Apôtres !.... — Senlis lui-même a pris rang, et non point des derniers, parmi les maçons en grève..... du catholicisme. Il a trouvé un organe dans la presse locale : le *Courrier* s'est avancé sur la brèche, et s'est improvisé le porte-*truelle* de la Loge. Dans un langage mal plâtré, il a murmuré quelque chose de vague et de faible : on ne l'écoutait pas ; il y est revenu, sans jamais hausser le ton : on faisait toujours la sourde oreille : — mais à la fin, mais à la longue, cette fade cantilène nous crispe à l'égal du bourdonnement pointu du moustique ; et il est temps de crier : Gare, à ceux qui pourraient s'émouvoir de ces doléances écœurantes.

« Donc, la Franc-Maçonnerie proteste, et lance bulle contre bulle : — la Vérité est exilée de son sanctuaire auguste et ensanglanté par le martyre ; l'Esprit d'en haut ne hante plus le Vatican ; ses rayons jaillissent désormais de la sacro-sainte truelle ; son tonnerre ne retentit plus sous le marteau des Vénérables ; et son souffle ne soulève que les plis épais du tablier de cuir. Il parle : et la double colonne des Loges a tremblé. Ecoutez : — Le Pape déraisonne ; le concile des Vénérables va redresser sa foi et promulguer les vrais canons !..... Je le dis à la face du ciel et de la terre, se peut-il une plus glorieuse bêtise ? — Des incrédules s'indignent qu'on les retranche de la foi catholique ; des gens qui ne veulent pas pour leur usage des sacrements de l'Église, ne veulent pas être excommuniés de l'Église ; des hommes qui inclinent vers les *solidaires* belges, font rage pour être inhumés en terre sainte, et tremblent à l'idée d'attendre le dernier jugement dans le compartiment des déclassés..... des *giaours*. — Quelle logique et quelle sincérité !

« Si l'on savait encore dans notre gai pays de France, sous quelle explosion de sifflets tomberait cette comédie des Présidents.... *à mortier !* Mais il est entendu, de nos jours, que le ridicule ne tue plus ; je crois même que, pratiqué sérieusement et dans de vastes proportions, il est une garantie de succès, et s'élève à la hauteur d'une institution. Voyez plutôt ! — Vous allez cueillant à travers les preceptes évangéliques et les principes de la morale naturelle, quelques-unes de ces bonnes grosses vérités, qui, isolément prises, n'obligent pas à grand'chose, et sauvent la forme sans engager le fond ; et puis, vous vous pâmez sur « l'exacte concordance » de la Maçonnerie avec le Catholicisme ! — Et ce serment *à priori* que vous prêtez, ce blanc-seing souscrit par votre conscience d'honnête homme et de baptisé, concorde-t-il aussi avec la foi ? Et ce poignard, que l'on voit de temps à autre luire dans l'ombre, poussé, on sait par quelles mains, contre de nobles cœurs et de hautes destinées, ce poignard concorde-t-il aussi avec la morale naturelle ou révélée ? Est-ce là ce que « doit bénir le prêtre, au lieu de vous condamner, » vous et vos œuvres ? Quelle momerie odieuse ! Faire du Vicaire du Christ, une sorte d'évêque russe à la Victor Hugo, un Mgr Bienvenu, un *misérable*, bénissant le bien, bénissant le mal, bénissant le vrai et le faux, bénissant à droite et à gauche, toujours et sans cesse, *urbi et orbi !* Voilà l'idéal ! — Mais condamner quelque chose ! De quoi vous avisez-vous, Très Saint Père ? Nous condamner, nous surtout, les Maçons de la Charité, les fidèles du veau froid et des banquets de la fraternité à huis-clos, nous les *hommes complets* du XIX[e] siècle, car enfin, Abd-el-Kader, un marabout intelligent, l'a proclamé à Tours avant de se moquer de nous à Paris ! — Et que nous manque-t-il, en effet ? Votre sainte bénédiction, T. S. Père, un peu d'eau bénite de cour.... pontificale sur une foule de petites choses fâcheuses ; et tout ira si bien alors, si bien que la Révolution, notre mère et nourrice,

n'aura plus tantôt besoin, ni de vous, ni des pouvoirs séculiers : et nous verrons alors à maçonner un édifice social et religieux avec un meilleur ciment que le sang de J.-C. !

« En attendant, voici un échantillon du procédé, qui promet ! »

« *****, 3 novembre 1865.

« Mon cher frère,

« A peine t'avais-je écrit quelques lignes, que nous avons reçu une lettre contenant des détails navrants. Nous avons baptisé il y a environ six jours, dans notre chapelle, un jeune ministre protestant de grand espoir, qui est venu chez nous abjurer ses erreurs, et renoncer en même temps *aux serments impies des francs-maçons*, parmi lesquels il occupait un rang assez élevé. Après son baptême, il n'eut rien de plus pressé que d'écrire sa démission du titre de pasteur et de missionnaire ; et voici qu'à son retour à Bordeaux, au moment où il ne pensait qu'à s'enfuir au plus vite en Espagne, il est attiré dans une maison particulière, où on lui demande s'il est vrai qu'il a abandonné le protestantisme. — Il ne sait que répondre : Je suis chrétien ! — Et là-dessus, deux hommes lui répliquent : Sans doute, vous avez aussi renoncé à la franc-maçonnerie !... et, sans autre forme de procès, se jettent sur lui, et le travaillent des pieds et des poings, de telle façon que ses yeux gonflés ne lui laissaient plus rien voir ; sa figure était méconnaissable ; sa mâchoire ne tenait plus ; tout son corps était broyé ; certaine partie secrète avait été surtout cruellement maltraitée. De ses habits, il ne restait plus que des lambeaux ; on trouva sur lui le cordon de Saint-François : on le lui passa au cou, et peu s'en fallut qu'il ne fût étranglé ; on lui mit même le poignard sur la gorge, — mais on n'alla pas plus loin, faute d'ordres des supérieurs. Notre malheureux ****, pour comble de disgrâce, fut entièrement dévalisé et abandonné dans un tel état qu'il ne peut faire un pas sans être soutenu par quelqu'un : et un de ses oncles, ministre protestant, après avoir enlevé tout ou à peu près ce que contenait la chambre du malheureux, a encore laissé l'ordre de le maltraiter de temps à autre, pour que, se voyant dans la souffrance et l'abandon, il tombe dans le désespoir, et renonce à la foi qu'il a embrassée. — Certes, s'il nous arrive de regretter notre misère, c'est bien dans des cas semblables ; nous voudrions pouvoir sauver à ce pauvre jeune homme la vie et l'âme ; mais, pauvres nous-mêmes, nous ne pouvons que tendre la main pour lui. Je t'en prie, pour l'amour de Dieu, tâche de lui envoyer un peu d'argent, le plus que tu pourras... et fais vite, de peur qu'il ne soit trop tard. On sait que le malheureux connaît des secrets dangereux ; il a affirmé connaître per-

sonnellement..... Mais tu comprends que le danger est imminent. Je compte donc sur ton bon cœur.....; pour moi, je vais essayer autour de moi, la marraine avait déjà fait un beau présent, qui, malheureusement, a été volé par les assassins, ils méritent bien ce nom ; pour ne pas la fatiguer, je veux frapper à d'autres portes, tout en comptant sur ta générosité. Déjà nous avons tâché de pourvoir au plus pressant : mais il faudrait de quoi fuir à l'étranger, chose coûteuse pour un convalescent ; et à Bordeaux, la pauvre victime est tellement connue, qu'il serait à craindre qu'on ne le volât de nouveau, ou qu'on ne le tuât, avant qu'il n'ait pu en sortir....

L'abbé J. VATTIER,
« *en religion R. P. Julius de Saint-Louis, de l'Ordre des Franciscains.* »

Est-ce ainsi que « l'Orient de Bordeaux, d'accord avec celui de Lyon, entend et pratique « la TOLÉRANCE, ce devoir imposé par les lois so- « ciales, et enseigné par la vraie religion ? » Que notre confrère, qui paraît posséder tous ces beaux secrets, soit donc assez bon pour nous donner son avis sur ce petit problême ; s'il y voit quelque difficulté, que le *Courrier* (des Francs-Maçons) *de l'Oise* expose d'abord la question, et puis qu'il en réfère en haut lieu pour la solution.

Et, cependant, on proteste que chez les Maçons « on n'exclut personne pour les croyances ! » C'était le cas d'appliquer la maxime, ou jamais. — Pourquoi donc ce converti abjure-t-il ses anciens serments ? et pourquoi, surtout, n'exerce-t-on pas envers lui la même charité qu'avant sa conversion ?.... Il y a donc, de l'aveu des Frères comme de l'aveu de l'Eglise, quelque incompatibilité entre la Foi catholique et la profession maçonnique ? — Qu'on me tire de cette impasse !

Pour moi, ce patelinage cruel des Loges me fait monter le rouge au front ! Nous sommes français : et l'on ose ainsi provoquer le bon sens public ! Nous sommes chrétiens ; et l'on vient, sur notre visage, déposer un baiser fameux, à travers le sang d'un frère repenti !

Mais, peut-être, est-ce là le moyen « d'aimer même son ennemi...., de « ramener dans la bonne voie ceux qui s'égarent, de ne condamner per- « sonne, d'être bon, sensible, bienveillant, libéral, miséricordieux, in- « dulgent, en un mot, homme de bien ? » Si « tout le monde doit ap- « plaudir à cette profession, » ainsi contresignée, qu'on le sache, et que l'on remercie au plus vite MM. les Francs-Maçons de Chambéry des bienfaits de l'annexion savoyarde !

Dupes ou complices ! dirai-je en terminant : il n'y a pas de milieu, messieurs les Maçons ! — Choisissez. J. GÉRIN.

Aussitôt que les Loges de Bordeaux connurent l'article qui précède, elles adressèrent au *Journal de Senlis* la réponse qu'on trouvera plus loin, et que ce journal ne jugea pas à propos d'insérer. Ce ne fut qu'à la suite des démarches faites auprès du Ministre par le Grand Maître, justement préoccupé d'un tel déni de justice, que le *Journal de Senlis* se décida à publier, à la date du 6 janvier, d'abord la note suivante, adressée au *Courrier de l'Oise*, et plus tard, à la date du 13 janvier, c'est-à-dire deux mois après l'injure, la rectification qui lui avait été demandée.

On lisait le 6 janvier 1866 dans le *Journal de Senlis :*

Nous avons adressé aujourd'hui même la déclaration suivante à M. Duriez :

« A Monsieur le Rédacteur du *Courrier de l'Oise.*

« Au moment même où va paraître dans le *Courrier de l'Oise* la protestation de l'Orient de Bordeaux contre la lettre publiée par nous dans le *Journal de Senlis,* nous recevons une nouvelle lettre du R. P. Julius de Saint-Louis.

« Il en résulte que les faits allégués sont entièrement controuvés en ce qui concerne les Francs-Maçons de Bordeaux. Nous tenons à le déclarer sans délai : nous devons ce loyal et public hommage à la vérité.

« C'est tout ce que le temps nous permet de dire aujourd'hui : nous ne reculerons plus tard, s'il le faut, devant aucun détail, pour mettre en lumière la droiture de nos intentions et établir la parfaite bonne foi de notre honorable correspondant.

« Que la question reste tout entière entre l'Eglise et la Franc-Maçonnerie, sans descendre jamais sur le terrain des faits, c'est aussi le plus sincère de nos vœux.

« Recevez, Monsieur le Rédacteur, etc...

« J. GÉRIN. »

Nos lecteurs apprécieront le sentiment qui nous a porté à démentir tout d'abord et sur le champ, dans les colonnes de notre adversaire, une regrettable assertion que nous avions tout lieu de croire fondée. Aujourd'hui même que l'erreur est évidente, que la supercherie est démasquée, nous voulons penser encore que nous avons agi sans témérité, appuyé sur les plus solides garanties de certitude que l'on ait coutume d'exiger. Et ce n'est pas là un de ces *bills d'indemnité* que l'obstination se délivre libéralement pour honorer sa retraite : nous pourrons le démontrer tout au long. Il ne nous reste plus qu'à signaler à la juste vindicte des lois l'auteur effronté de cette odieuse escroquerie. — Quand le serpent réchauffé se redresse

Contre son bienfaiteur, son sauveur et son père

le villageois prend sa cognée : telle est la morale de ce nouveau genre de vol, le *vol à l'abjuration.*

J. G.

Senlis, 5 janvier 1866.

On lisait le 12 janvier dans le *Courrier de l'Oise*, et le lendemain dans le *Journal de Senlis*, les lettres qui suivent :

« Voici enfin ce que M. J. Gérin nous écrit au moment de mettre sous presse :

« Nous avons promis tous les éclaircissements possibles sur la triste affaire de Bordeaux : nous les livrons aujourd'hui au public.

« Nous ne songeons d'ailleurs à entamer aucun plaidoyer. Nous terminerons seulement la question comme nous l'avons commencée — en citant nos autorités. Et ainsi, la réparation sera placée en regard du délit. »

Voici le fragment de la lettre du R. P. Julius, qui concerne ce scandaleux incident : J. G.

« ..... Quant à notre fameux François, j'en ai reçu les nouvelles les plus positives, et malheureusement les plus fâcheuses. Ce n'est ni plus ni moins qu'un escroc, qui a cherché à spéculer sur un certificat de baptême pour se faire donner de l'argent de tous côtés et surtout par les curés et les religieux. Je ne savais pas si notre P. Gardien avait pris des informations sur le personnage; j'ai essayé de soulever quelques difficultés avant le baptême : on m'a répondu qu'on avait pourvu à tout, que toutes les mesures étaient prises; — je n'avais plus qu'à me taire. Enfin, le nouveau baptisé est parti emportant 100 fr. que lui avait donnés la marraine; arrivé à Bordeaux, il va montrer au cardinal son extrait de baptême et reçoit aussi de lui 100 fr.; le lendemain, il nous adresse sa lettre de détresse, que je conserve : le P. Gardien me la lit, m'engage à écrire aux bonnes personnes que je connais, je le fais ; et dans le nombre tu t'es offert à ma pensée. Voilà comment, innocemment, je suis devenu propagateur de fausses nouvelles. Cependant, je conseillai cette fois au P. Gardien de prendre des informations sur l'individu qui criait misère, et nous écrivit trois lettres coup sur coup : on ne put le trouver au domicile qu'il avait indiqué. Il avait bien été battu; mais je suis porté à croire que c'est par ses maîtresses ou par quelque galant jaloux. Toujours est-il qu'il était à l'hospice..... (un établissement spécial), pour se faire traiter. Dès qu'il put sortir, il s'empressa de battre la campagne, courant les presbytères, les couvents, montrant à tous son certificat de baptême, qu'il s'était bien gardé de laisser à l'archevêché, tant et si bien que le cardinal dut faire écrire à ses curés de se défier de cet individu qui, s'il ne trouvait pas ce qu'il voulait chez les catholiques, s'adressait aux protestants, et prêchait la controverse. C'est à peine si le pauvre P. Gardien est revenu de son imperturbable bonne opinion sur son néophyte, et je me demande encore s'il est corrigé de sa crédulité, sans trop l'espérer.... »

« En présence des explications publiées dans notre dernier numéro et reproduites par le *Journal de Senlis ;* en présence surtout des lignes qui précèdent et qu'il publiera probablement à son tour, on ne s'expliquerait pas les motifs qui pourraient empêcher notre confrère d'insérer la lettre des Francs-Maçons de Bordeaux, et de mettre ainsi un terme à la malheureuse question qu'il a si imprudemment soulevée dans ses colonnes. » — C. D.

RÉPONSE DES LOGES DE BORDEAUX

INSÉRÉE DANS LE *Courrier de l'Oise* ET DANS LE *Journal de Senlis*, A LA DATE DES 12 ET 13 JANVIER 1866.

Bordeaux, le 16 décembre 1865.

A M. Regnier, gérant-responsable du JOURNAL DE SENLIS.

Monsieur,

Nous avons lu dans le numéro de votre journal du 18 novembre dernier, une lettre signée par l'abbé Vattier, en religion R. P. Julius de Saint-Louis, de l'Ordre des Franciscains, contenant le récit très-détaillé d'un drame émouvant constituant une tentative d'assassinat précédée de guet-à-pens et suivie de vol.

Les Francs-Maçons de Bordeaux y sont accusés d'avoir commis cet attentat sur un jeune ministre protestant qui, après l'abjuration de la croyance de ses pères et le renoncement à ses vœux maçonniques, aurait reçu le baptême catholique.

Sans l'imprudente confiance que vous lui avez accordée, cette lettre n'eût trompé personne; la calomnie qu'elle contient n'eût produit aucun effet et nous n'aurions pas été obligés de la dénoncer à l'opinion publique comme une odieuse mystification.

Il est étrange qu'en plein XIXe siècle, on ose publier un pareil récit et qu'on entreprenne de faire croire que la fuite en pays étranger peut seule soustraire quelqu'un à la vindicte privée dans Bordeaux, et qu'on demande de l'argent pour faire expatrier une victime, quand on pourrait gratis et si facilement la faire protéger par l'autorité !

Du reste, qu'un ministre protestant se convertisse à telle religion qu'il voudra, la Franc-Maçonnerie n'a point à s'en inquiéter, encore moins à en tirer vengeance. Elle respecte la foi politique et religieuse de chacun, et proclame la liberté de conscience. Jamais elle n'a dit que hors de son temple il n'y a point de salut.

Quoique bien convaincus de la fausseté des allégations de M. l'abbé Vattier, nous avons chargé l'un de nous de signaler l'article de votre journal à M. le procureur impérial de Bordeaux : cet honorable magistrat a déclaré à notre délégué qu'il ne lui était parvenu par aucune voie le moindre indice qu'un acte de cette nature eût été commis. M. le Préfet de la Gironde, après de sérieuses investigations faites par M. le commissaire central, nous a donné une réponse analogue.

Si votre correspondant avait voulu efficacement protéger *la pauvre victime si connue à Bordeaux et si cruellement maltraitée*, il se serait certainement adressé à l'autorité. Quels motifs ont pu l'empêcher de suivre une conduite si simple et si naturelle? M. le Procureur impérial de Senlis a, plus que la Maçonnerie bordelaise, le droit et le devoir de les rechercher.

Les réflexions auxquelles cette lettre a donné lieu dans votre journal, Monsieur le Gérant, sont injustes et inexactes. Néanmoins nous n'essaierons pas de les réfuter. Nous dirons seulement à leur auteur que si au lieu de travestir nos cérémonies et de nous supposer capables de desseins homicides, on consulte l'histoire pour nous juger, elle témoignera hautement et constamment en notre faveur.

Recevez, Monsieur le Gérant, nos respectueuses salutations.

MINVIELLE, BUISSON, H. DULUC,
A. HERMITTE, VUITTON.



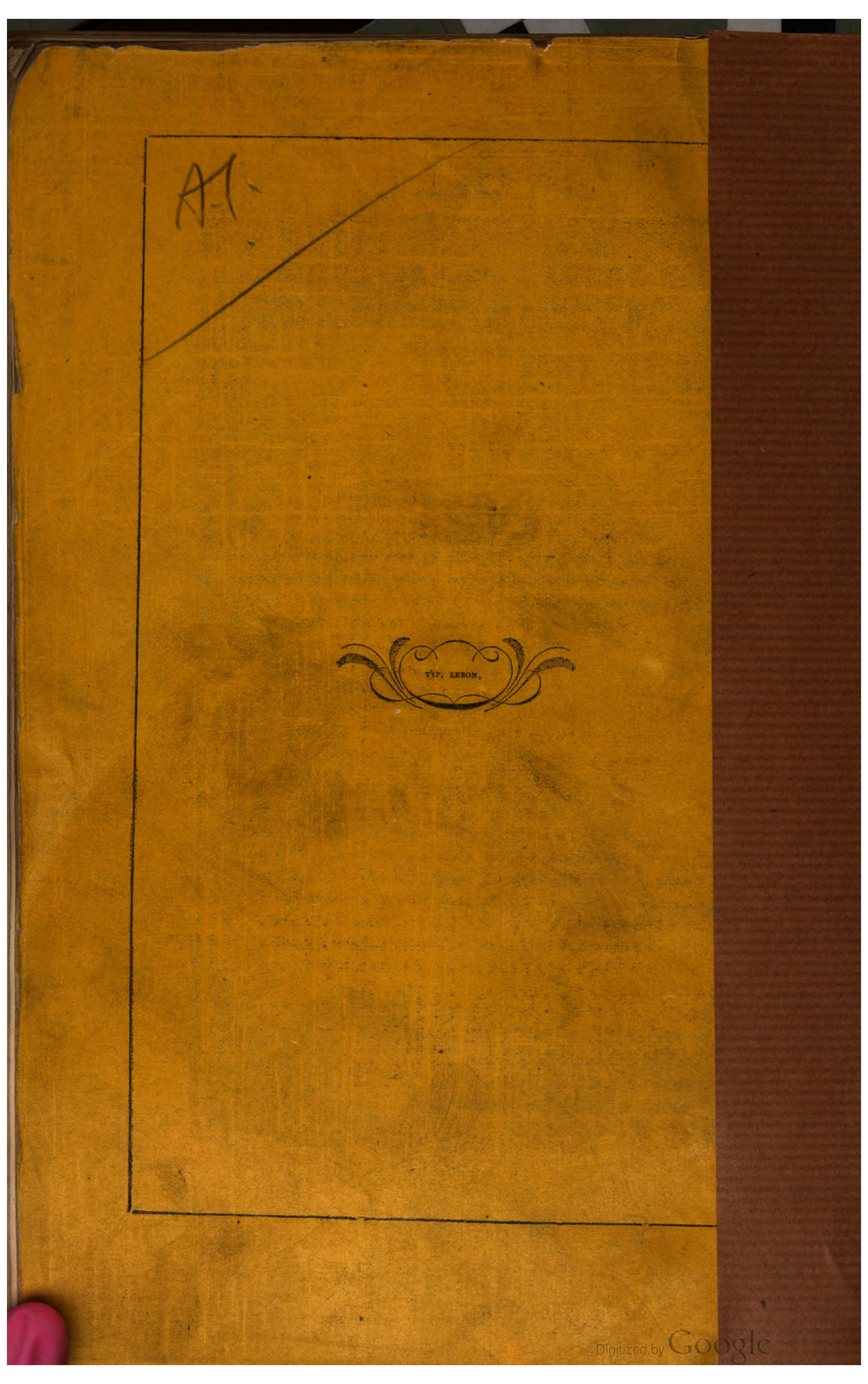
Paris. Typ. du F.·. A. Lebon, imprimeur du G.·. O.·., rue des Fossés-St-Victor, 8.



TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE SÉRIE.

Paris. Typ. du F.·. A. Lebon, imprimeur du G.·. O.·., rue des Fossés-St-Victor, 8.


A1
TYP. LEBON.